



DOCUMENT DE REFERENCE 2008



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 13 mai 2009 sous le numéro R 09-045 Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF ait vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, Allée du Vignoble 51 100 REIMS, ainsi que sur le site internet de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (www.boizelchanoine.com) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	4
1.1. Historique	4
1.2. Présentation générale du Groupe	5
1.3. Le marché	11
1.4. Stratégie et perspectives	18
1.5. Facteurs de risques	28
1.6. Rapport sur les informations sociales	32
1.7. Rapport sur les données environnementales	37
1.8. Faits exceptionnels et litiges	40
Renseignements de caractère général concernant BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	41
2.1 Renseignements statutaires et programme de rachat d'actions	41
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital et les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	44
2.3 Propriétés immobilières et équipements	51
2.4 Propriété intellectuelle	53
2.5 Organigramme du groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	54
Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction	55
3.1. Les membres dirigeants	55
3.2. Rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux	60
3.3. Options d'Achats d'Actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires	62
Situation financière et résultat	63
4.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008 en normes IFRS	63
4.2. Notes annexes aux comptes consolidés	69
4.3. Comptes sociaux de la société Holding	97
4.4. Comptes consolidés au 31 décembre 2007 en normes IFRS	105
4.5. Comptes sociaux de la société Holding	139
4.6. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 en normes IFRS	147
4.7. Comptes sociaux au 31 décembre 2006 en normes françaises	174
4.8. Informations financières consolidées pro forma relatives à l'exercice clos le 31/12/2006	181
4.9. Résultats des cinq derniers exercices	186
4.10. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008	187
4.11. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007	191
4.12. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006	195
4.13. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	200

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 Juin 2009	201
5.1. Ordre du jour	201
5.2. Texte des résolutions	202
Divers rapports	213
6.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	213
6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne (Article L 225-235 du Code de Commerce)	220
6.3. Documents annuels d'information	222
6.4. Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	224
6.5. Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions	226
6.6. Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation / réduction de capital	226
6.7. Rapport spécial sur les titres détenus par les dirigeants	227
6.8. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (8 ^{ème} résolution)	228
6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (9 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} , 12 ^{ème} et 13 ^{ème} résolutions)	229
6.10. Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (16 ^{ème} résolution)	231
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	233
7.1. Responsable du document de référence	233
7.2. Attestation du responsable du document de référence	233
7.3. Responsables du contrôle des comptes	233
7.4. Responsable de l'information	234
Annexes	235
Sommaire détaillé	236
Table de Concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration	240
Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.	241

1 *Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE*

1.1. HISTORIQUE

1.1.1. Trois siècles de passion et de savoir-faire

La rencontre de la passion et du savoir-faire illustre l'histoire du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. Fruit de rapprochements successifs, le Groupe, constitué en 1991, perpétue une tradition d'exception dont les origines remontent au dix-huitième siècle :

1730 : Champagne CHANOINE FRERES

1760 : Champagne LANSON

1834 : Champagne BOIZEL

1837 : Champagne DE VENOGÉ

1843 : Champagne BESSERAT DE BELLEFON

1910 : Champagne PHILIPPONNAT

1973 : Champagne ALEXANDRE BONNET

Si les siècles ont passé, la tradition et l'amour du vin sont restés intacts. Aujourd'hui, acteur de référence sur le marché du Champagne, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE s'appuie sur l'alliance de la tradition et de la modernité pour proposer des Champagnes qui répondent aux attentes et envies des consommateurs : un luxe à la fois authentique et abordable.

1.1.2. Principales étapes constitutives du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

1991-1992 : La petite société vinicole du château de Ludes, dotée d'un statut de négociant en vins de Champagne, prend le nom de CHANOINE FRERES, la plus ancienne marque de Champagne d'Épernay fondée en 1730.

C.G.V. (Champenoise des Grands Vins), cabinet de courtage pour la grande distribution, est parallèlement acquise par P.B.I, société fondée par Bruno PAILLARD et Philippe BAIJOT. Ce dernier prend la direction exécutive des deux entreprises.

1994 : Rapprochement avec Champagne BOIZEL : prise de participation de 54 %.

1996 : Apport du solde des actions par la famille ROQUES-BOIZEL qui devient actionnaire du Groupe.

Le Groupe prend la dénomination « BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ».

4 décembre 1996 : Introduction au Second Marché.

1997 : Acquisition de Champagne PHILIPPONNAT.

1998 : Acquisition de Champagne DE VENOGÉ.

1998 : Acquisition du Groupe CHARMOY (Maison ALEXANDRE BONNET et son important vignoble aux Riceys).

22 mars 2006 : Acquisition du Groupe LANSON INTERNATIONAL

1.2. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

1.2.1. Un acteur de référence du Champagne

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est un Groupe champenois renommé, présent à tous les niveaux de la chaîne d'élaboration dans le respect de techniques ancestrales, depuis le vignoble jusqu'à la commercialisation.

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE possède un large portefeuille de Maisons, chacune présente en France et à l'export sur des canaux de distribution complémentaires :

- Champagne Lanson (Reims), prestigieuse marque internationale.
- Champagne Boizel (Epernay), leader en Vente par Correspondance en France, distribué dans le secteur traditionnel à l'international.
- Champagne Chanoine Frères (Reims), vins destinés principalement à la grande distribution (marque Chanoine) notamment avec sa grande cuvée Tsarine.
- Champagne Philipponnat (Mareuil sur Ay), propriétaire du prestigieux Clos des Goisses, dont les vins se trouvent en distribution sélective.
- Champagne De Venoge (Epernay), également vendu en distribution sélective, en particulier sa grande cuvée Louis XV.
- Champagne Alexandre Bonnet (Les Riceys), propriétaire d'un vaste vignoble (vins commercialisés en secteurs traditionnels), ainsi que de la marque Ferdinand Bonnet.
- Maison Burtin (Epernay), fournisseur de la grande distribution et également propriétaire de la marque Besserat de Bellefon, distribuée en réseaux traditionnels (restauration, cavistes).

En 2008, 19,8 millions de bouteilles de Champagne ont été produites et vendues par l'ensemble des Maisons du Groupe.

1.2.2. Chiffres clés sur les trois dernières années

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/06 (1)
Chiffre d'affaires (en M€)	300,65	359,42	311,31
Marge brute (en %)	41,37%	36,30%	32,18%
Résultat opérationnel (en M€)	50,63	51,97	37,24
Bénéfice net consolidé (en M€)	20,54	21,37	14,81
Part du Groupe (en M€)	20,53	21,37	14,81
Capitaux propres (en M€)	138,43	122,12	97,23
Endettement net (en M€)	535,05	494,03	552,71
Valeur comptable des stocks (en M€)	455,54	432,84	460,87
Résultat net part du Groupe avant dilution en €	4,49	4,66	3,24
Résultat net part du Groupe après dilution en €	4,10	4,26	3,02

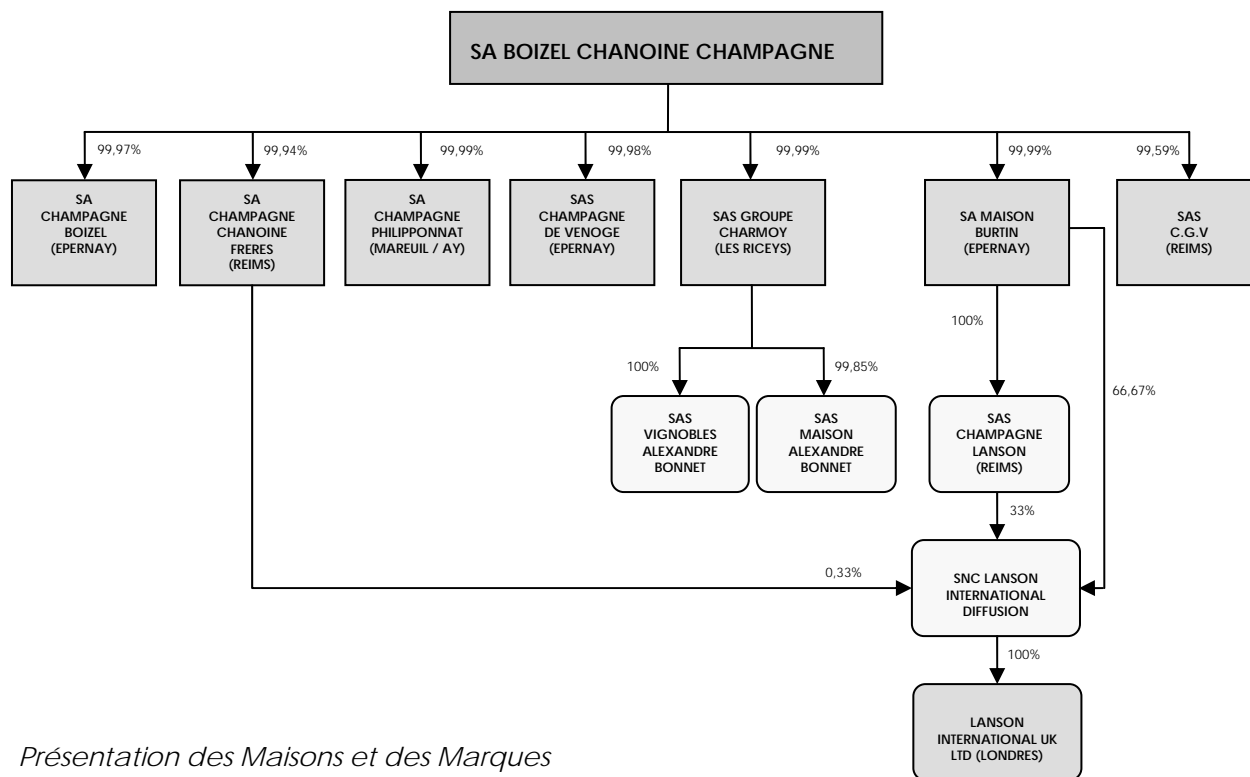
(1) Incluant le Sous groupe MAISON BURTIN du 01/04/2006 au 31/12/2006 sur l'exercice 2006

Marge brute : (chiffre d'affaires + variation des stocks de produits en cours et produits finis – achats consommés) /
Chiffre d'affaires

Endettement net : « Dettes financières courantes et non courantes » - « Trésorerie et équivalents de trésorerie »

1.2.3. Un portefeuille de Maisons et de Marques prestigieuses

Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2008



Présentation des Maisons et des Marques



L'histoire : « Une Famille, une Maison, une Tradition » : depuis 175 ans, la Famille BOIZEL se consacre avec passion à l'élaboration de grandes cuvées. Distribué en Grande Bretagne dès le 19ème siècle, le Champagne BOIZEL a acquis une grande renommée Outre-Manche où il est présent aux évènements élégants de la « season ».

L'univers BOIZEL : les grands rendez-vous sportifs et culturels de Grande-Bretagne : régates de Henley, courses de Chester, opéra de Glyndebourne... Recherché par les amateurs dans le monde, c'est en France le Champagne que les familles associent à leurs fêtes depuis des générations.

Les réseaux : marque de référence en France en vente directe par correspondance, distribuée par les circuits traditionnels à l'international.

En 2009 : la Maison célèbre son 175ème anniversaire avec un nouveau millésime magnifique dans la collection Joyau de France : le 1996. Cette célébration sera l'occasion de mettre en avant la passion et l'exigence qui président à l'élaboration des cuvées depuis cinq générations.

www.boizel.com



L'histoire : créée en 1730 sous le règne de Louis XV, CHANOINE FRERES est la première Maison à obtenir de la ville d'Épernay l'autorisation de creuser une cave à Champagne. Deuxième plus ancienne Maison de Champagne, à l'aube du 21ème siècle c'est une grande Marque qui associe modernisme et qualité.

L'univers CHANOINE FRERES : Tsarine, Champagne très remarqué au cinéma, est partenaire officiel des Césars Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

Les réseaux : les champagnes CHANOINE FRERES sont présents principalement dans toutes les enseignes de la Grande Distribution avec la gamme classique CHANOINE FRERES et la gamme de prestige TSARINE.

En 2009 : L'intégration de l'équipe de vente Chanoine dans L.I.D s'est effectuée de façon satisfaisante ; cette organisation rationnelle favorise un développement supplémentaire des marques Chanoine et Tsarine en grande distribution.

La marque Tsarine est également développée à l'exportation ainsi qu'auprès de la clientèle traditionnelle et du milieu de la nuit.

www.champagnechanoine.com



L'histoire : le premier PHILIPPONNAT apparaît en 1522 à Aÿ au cœur de la Champagne. Du Brut Royale Réserve, véritable ambassadeur de la Maison, à la prestigieuse Cuvée du Clos des Goisses millésimée, ce sont des vins pleins, structurés, aux assemblages dominés par les Pinots Noirs, qui sont proposés aux amateurs de vins fins.

L'univers PHILIPPONNAT : le Clos des Goisses était le Champagne préféré de Gianni Agnelli ; le Royal Réserve est le Champagne de l'hôtel Baur au Lac à Zürich et de nombreux restaurants étoilés.

Les réseaux : vins haut de gamme réservés à la grande restauration, aux cavistes, aux épicerie fines et aux grands amateurs. Sa filiale PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés distribue en France les vins des Domaines Barons de Rothschild (Lafite).

En 2009 : PHILIPPONNAT conserve sa vocation de produire et commercialiser des vins haut de gamme destinés à l'exportation et aux circuits traditionnels. L'année 2009 verra le lancement des premières bouteilles de Royale Réserve (brut non millésimé) en bouteille spéciale, qui vient couronner et symboliser le renouveau qualitatif de la maison.

www.champagnephilipponnat.com



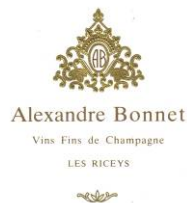
L'histoire : depuis 1837, DE VENOGÉ cultive une politique de qualité et d'innovation dans la plus pure tradition champenoise. Recommandé par de nombreux établissements prestigieux, DE VENOGÉ est l'un des Champagnes les plus récompensés de sa génération.

L'univers DE VENOGÉ : la ligne directrice des Champagnes DE VENOGÉ est aisément identifiable à travers son slogan : « Noblesse Oblige ». Du Cordon Bleu au Louis XV en passant par le Grand Vin des Princes, DE VENOGÉ renoue avec le contexte historique du 18^e siècle.

Les réseaux : en France comme à l'étranger, DE VENOGÉ s'est tissé un réseau d'excellents professionnels dans le secteur traditionnel. DE VENOGÉ accroît son développement international ce qui permet de trouver les Champagnes DE VENOGÉ dans de nombreux pays.

En 2009 : DE VENOGÉ poursuit son développement sur le haut de gamme avec à l'honneur un nouveau millésime Louis XV Rosé Extra brut 2002. Afin de consolider ses positions dans un marché ralenti, DE VENOGÉ focalise son action sur le terrain, au plus proche des clients finaux.

www.champagnedevenoge.com



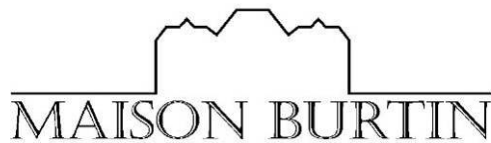
L'histoire : la Maison ALEXANDRE BONNET propose une belle gamme de Champagnes, destinée pour une grande part à l'exportation mais aussi à sa clientèle de particuliers en France. Située aux Riceys au cœur du plus grand terroir de la Champagne, la Maison ALEXANDRE BONNET apporte, grâce à son magnifique vignoble, un important approvisionnement en raisin aux Maisons du Groupe.

L'univers ALEXANDRE BONNET : la Maison Alexandre Bonnet a fondé son succès et sa notoriété sur la qualité de sa gamme de Champagne et de vins tranquilles. Ses Champagnes Rosés, typiques de la région, sont fort appréciés des professionnels, sans oublier naturellement son exceptionnel Rosé des Riceys.

Les réseaux : vins commercialisés en secteurs traditionnels France et export.

En 2009 : La Maison Alexandre Bonnet poursuivra son développement à l'exportation, notamment en Norvège, en Afrique du Sud, au Japon ou en Chine. Parallèlement, la gamme de Champagne est complétée par la commercialisation d'une nouvelle cuvée "EXTRA BRUT" déclinée en Rosé et Noirs, sur une base de Pinot Noir ; pur produit du terroir des Riceys, cette nouvelle cuvée a été créée spécifiquement pour satisfaire les exigences gustatives d'amateurs avertis.

www.alexandrebonnet.com



L'histoire : Maison BURTIN (ex-LANSON INTERNATIONAL) perpétue l'esprit de son fondateur Gaston BURTIN, personnage incontournable de l'histoire du Champagne, qui a fait de sa Maison, fondée en 1933, l'une des premières entreprises du Champagne. S'appuyant sur ses relations étroites avec le vignoble, il a été un précurseur dans la grande distribution et a développé un outil de production performant. Percevant l'importance des marques dans la conquête de la valeur ajoutée, le groupe acquiert en 1990 la Maison BESSERAT de BELLEFON puis en 1991 Champagne LANSON. La Maison BURTIN, avec sa filiale Champagne LANSON, a intégré le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en mars 2006.

L'univers Maison BURTIN : la Maison BURTIN est un des premiers fournisseurs de la grande distribution en France et en Europe. Elle élabore et distribue notamment la marque ALFRED ROTHSCHILD, au terme d'un accord avec les trois familles Rothschild, propriétaires de grands domaines bordelais.

En 2009 : la Maison BURTIN utilisera pleinement sa capacité industrielle, récemment modernisée, afin d'être réactif et répondre aux nouveaux défis de la grande distribution. Parallèlement, elle poursuivra son travail de meilleur positionnement de ses différentes marques avec un effort particulier en faveur de BESSERAT de BELLEFON.



L'histoire : originaire de Hautvillers, Edmond BESSERAT fonde à Ay en 1843 la Maison BESSERAT. Son petit-fils Edmond épouse Yvonne de MERIC de BELLEFON en 1927. Dès les années 1930, la Maison élabore à la demande d'un grand restaurant parisien un Champagne conçu pour accompagner idéalement tout un repas, avec une mousse légère et fine : le « Crémant des Moines ». Cette cuvée, appelée aujourd'hui « cuvée des Moines » est le fleuron de la Marque BESSERAT de BELLEFON aux côtés de sa gamme historique, la Grande Tradition.

L'univers BESSERAT de BELLEFON : BESSERAT de BELLEFON trouve sa plus belle expression dans l'art de vivre au quotidien et est présente sur les plus grandes tables. Elle est par ailleurs associée à l'univers culturel, à travers « les Molières » dont elle est le Champagne officiel, et à certains salons thématiques autour de l'art de vivre comme le Salon du Chocolat et le Salon des Grands Vins.

Les réseaux : très bien implanté en France dans les hôtels et la grande restauration, BESSERAT de BELLEFON est aussi présent chez les cavistes, épiceries fines et poursuit son développement à l'international en secteur traditionnel.

En 2009 : Dévolue au seul circuit traditionnel, Champagne BESSERAT DE BELLEFON poursuit son repositionnement. Le nouvel habillage sera commercialisé à partir de mai 2009 et permettra de redonner au nom « BESSERAT » ses lettres de noblesse et la visibilité qu'elle mérite. Pour accroître la notoriété de la marque, les actions marketing seront renforcées avec une campagne de communication dans des médias plus grand public. La gamme Cuvée des moines est enrichie depuis le début d'année d'une tête de cuvée millésime 2002.

www.besseratdebellefon.com



L'histoire : fondée en 1760 par François DELAMOTTE, la Maison de Champagne LANSON adopte la Croix de Malte comme emblème lorsque Nicolas Louis DELAMOTTE, fils de son fondateur et chevalier de l'ordre de Malte, en prend la direction en 1798 ; il s'associe à Jean-Baptiste LANSON, premier du nom, en 1828.

Dès le début de son activité, la Maison expédie ses vins à l'étranger, en Allemagne, en Hollande et bien sûr en Angleterre. Sa Majesté la Reine Victoria lui décerne son premier brevet de Fournisseur Officiel de la Cour d'Angleterre en 1860, un titre convoité qu'elle détient toujours aujourd'hui.

L'univers LANSON : quintessence du style LANSON, la Noble Cuvée incarne l'excellence de la Maison. En presque vingt ans, seuls sept millésimes ont été sélectionnés pour la Noble Cuvée Brut, un Champagne aux lignes pures, à la remarquable plénitude en bouche. Le Champagne LANSON est aussi le partenaire de nombreux événements. En 2008, il a accompagné l'Open de France de golf, les principaux tournois de polo en Allemagne, le Jumping de Deauville, le Monaco Yacht Show et les tournois de tennis de Wimbledon et de Monte Carlo. Il était également présent lors de compétitions grand public comme le Tournoi des VI Nations, les 24 heures du Mans ou le Tour de France Auto.

Les réseaux : la Marque LANSON est une marque de grande notoriété, présente sur les cinq continents où elle occupe des positions fortes, notamment au Royaume-Uni. Elle est distribuée sur tous les réseaux (cavistes, épicerie fines, restaurants, bars, hôtels, grandes surfaces) en France et à l'étranger.

En 2009 : Champagne LANSON consolide son repositionnement autour d'une nouvelle image spécifique, attractive et prestigieuse de la marque centrée sur la croix Lanson. Dans la continuité, la redynamisation de l'image s'accompagne de nouveaux habillages sur l'ensemble de la gamme LANSON, ainsi que de nouveaux étuis et coffrets cadeaux plus en phase avec le statut de prestigieuse marque internationale. Reconnue dans le monde entier pour la qualité de ses vins, Champagne LANSON fait désormais figurer sur sa contre-étiquette la date de dégorgement, gage de transparence et de maîtrise de son savoir-faire.

L'exportation continuera à être privilégiée, sans pour autant négliger le marché national.

www.lanson.fr

En dehors de ces Maisons qui produisent l'ensemble des vins du Groupe, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détient également une société de pure intermédiation :

C.G.V.
FRANCE

Champenoise des Grands Vins

Société de distribution et de courtage, non productrice, C.G.V. est l'intermédiaire entre les principaux acheteurs européens et les opérateurs champenois, majoritairement hors groupe. C'est une société de services qui joue un rôle important de conseil auprès des acheteurs et apporte au Groupe une grande connaissance de ces marchés.

1.3. LE MARCHÉ

Comme le parfum ou la haute couture, le Champagne est l'un des produits qui incarne le mieux l'industrie française du luxe. Les champenois ont su créer un vin et une appellation uniques, dotés d'une image forte et internationale.

1.3.1. Repères historiques

Attesté depuis l'époque romaine, le vignoble champenois connaît à partir du 12^{ème} siècle une expansion constante sous l'impulsion des grands monastères. Au 17^{ème} la région est déjà très réputée pour ses vins rouges, « clarets » et blancs. Ces derniers moussent fréquemment de façon impromptue au printemps : dès le début du 18^{ème} et pendant 150 ans, les champenois vont expérimenter et créer un savoir-faire unique pour « maîtriser » la mousse, élaborer des cuvées de qualité constante et mettre au point les éléments nécessaires à une bonne conservation et commercialisation de ces vins (bouchons en liège, bouteilles résistantes à la pression...).

A la fin du 18^{ème} siècle, la production de Champagne est estimée à environ 2 millions de bouteilles. Après les progrès scientifiques du 19^{ème} qui permettent de comprendre le rôle du sucre (J-B François 1837), ainsi que celui des ferments (Pasteur 1860), les volumes atteignent en 1900 28 millions de bouteilles. Suit une longue période de stagnation due d'abord au phylloxéra, puis aux conflits mondiaux et aux problèmes internationaux (prohibition aux USA, crise de 1929, protectionnismes).

Dans les années 50, l'expansion reprend vigoureusement (bonne conjoncture économique, nouvelle organisation interprofessionnelle, dynamisme des grandes Maisons) et les volumes suivent : d'environ 30 millions de bouteilles en 1950 à plus de 322 millions en 2008, avec deux parenthèses en 1974/1975 et en 1991/1994, dues à des prix exagérés du raisin qui ont induit des prix de production trop élevés à des moments où l'économie mondiale entrait en crise.

1.3.2. Une Appellation forte

La réussite du Champagne est aussi le fruit d'une organisation unique en son genre. L'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.) et le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.) élaborent et font respecter une réglementation applicable à tout le secteur économique du Champagne ; ils fixent des critères de production extrêmement stricts garantissant la qualité à tous les stades. Ils œuvrent également sur le terrain juridique pour la défense de l'Appellation Champagne, patrimoine commun dont la notoriété doit être protégée contre les usurpations externes.

Une aire de production rigoureusement définie

La Champagne a été, en 1927, la première région française à fixer les limites de sa zone d'appellation. Celle-ci est morcelée et s'étend principalement sur les départements de la Marne (67 % des surfaces en production) et de l'Aube (22%), avec 5 régions principales (Montagne de Reims, Côte des Blancs, Vallée de la Marne, Côte de Sézanne et Côte des Bar) ainsi que sur quelques communes de l'Aisne, de la Haute Marne et de la Seine et Marne (317 communes en tout).

L'AOC couvre 33 942 hectares (317 communes), soit 3,4 % de la superficie totale du vignoble français et 6,6 % de celles des A.O.C. Avec 32.946 ha en production, elle est proche de la saturation, 97 % de la surface étant déjà plantée. Plus de 283 681 parcelles sont cultivées par les vignerons. (*Source CIVC*)

Le terroir champenois est situé à la limite septentrionale de la culture de la vigne et est caractérisé par son sous-sol crayeux, son relief de coteaux et son climat. Bien qu'adouci par l'influence océanique, celui-ci nécessite une implantation des vignes en coteaux pour favoriser l'insolation et l'écoulement des eaux.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Depuis 2003, une procédure visant à la révision de la délimitation de l'appellation a été lancée en étroite relation avec l'ensemble de l'interprofession.

Dans un premier temps, la procédure a pour objectif d'intégrer dans l'aire de production du vin de Champagne une quarantaine de nouvelles communes, sélectionnées selon de stricts critères géologiques, techniques et historiques. Cette liste devrait être entérinée début 2009 par un décret du Conseil d'État.

Ensuite, la délimitation à l'échelle de la parcelle pourra débuter dans les 357 communes de l'AOC. Un travail qui devrait aboutir à l'horizon 2015 lorsque les premiers droits de plantation seront accordés par l'I.N.A.O. Les premières bouteilles issues de ces parcelles seront donc sur le marché au plus tôt à partir de 2020.

Trois cépages autorisés

La loi du 22 juillet 1927 autorise trois principaux cépages qui ont prouvé leur adéquation au terroir :

- Le Chardonnay : le cépage de la finesse et de la légèreté. Planté sur environ 29 % du vignoble, il est le cépage de prédilection de la « Côte des Blancs » et du Sézannais. Aux assemblages, il apporte sa finesse unique et ses notes florales. Seul, il donne alors des vins d'une élégance rare.
- Le Pinot Noir : le cépage de la puissance et de la noblesse. Principalement cultivé sur la Montagne de Reims et dans la Côte des Bar, le Pinot Noir, soit environ 38 % du vignoble champenois, apporte au vin des arômes de fruits rouges, une belle puissance et une structure marquée.
- Le Pinot Meunier : le cépage du fruité et de la rondeur. Un peu plus rustique, et cultivé surtout dans la vallée de la Marne (environ 33 % du vignoble). Il apporte aux vins un bouquet intense, une évolution plus rapide et beaucoup de fruité.

Des critères de production extrêmement stricts

Toutes les étapes sont encadrées par une réglementation stricte souvent actualisée par l'Interprofession afin de garantir un niveau de qualité toujours plus élevé, depuis la plantation jusqu'au produit fini : aire de production, encépagement, densité (8 000 pieds minimum à l'hectare), taille de la vigne, rendements à la vigne et au pressoir, vendanges manuelles, classement des Crus, agrément qualitatif des pressoirs, pressurage lent, fractionnement des moûts, vieillissement en cave, étiquetage...

Rendement : chaque année le rendement maximum à l'hectare, tirable, est fixé avant la vendange, en prenant en compte la quantité ainsi que la qualité des raisins et également le contexte économique (12 000 kilos par hectare en 2004, 11 500 kilos/hectare en 2005, 13 000 kilos/hectare en 2006, 12 400 kilos/hectare en 2007, 13 600 kg/hectare en 2008).

Réserve qualitative : depuis 1996, au-delà du rendement maximum fixé à chaque vendange, certaines années, sur décision de l'I.N.A.O., une partie déterminée de l'excédent éventuel peut être utilisée pour constituer une réserve qualitative : cette réserve permet de profiter de manière ponctuelle d'une récolte abondante et de grande qualité pour pallier la forte variabilité des récoltes en Champagne (de 1 à 6) et ne peut dépasser une demi-vendange au total. Stockée sous forme de vins clairs, elle peut être débloquée partiellement ou totalement lors d'une récolte déficitaire. La réserve qualitative autorisée a été de 2 000 kilos/hectare en 2004, 1 500 kilos/hectare en 2005, aucune en 2006. A partir de 2007, la réserve est individualisée et complétée selon les dispositions mentionnées ci-dessous en cas de rendement supérieur au rendement maximum à l'hectare (soit un maximum autorisé en 2007 et en 2008 de 3 100 kilos/hectare).

Au 31 décembre 2008, la réserve individuelle s'élève en moyenne à 4 879 kilos par hectare.

A partir de 2007 et pour cinq vendanges, de nouvelles règles ont été proposées par l'interprofession et adoptées par l'INAO :

- actualisation du rendement de base (niveau moyen des rendements fixés les 10 dernières années). Il est porté à 12 400 kg / ha (10 400 kg auparavant) et devient la référence de production pour l'Appellation Champagne.
- augmentation du rendement butoir à 15 500 kg / ha pour permettre la constitution d'une réserve individuelle.
- constitution d'une réserve individuelle : la réserve qualitative est désormais individualisée et plafonnée à 8 000 kg / ha.
- double limitation de la charge agronomique : pour empêcher les rendements excessifs par parcelle, la charge maximale moyenne est fixée et le nombre de grappes par m² de vigne en production est plafonné.

Tout surplus de production doit être envoyé en distillerie.

1.3.3. L'élaboration du Champagne, une méthode complexe

La vinification et la champagnisation sont des opérations complexes et déterminantes de la qualité du produit final : fermentation à basse température, assemblage de vins issus de récoltes et de crus différents, mise en bouteille, remuage, dégorgement, dosage... La méthode champenoise nécessite savoir-faire, outils précis et investissements qualitatifs pour élaborer des vins hors du commun.

Parmi les opérations très nombreuses, les principales étapes sont :

- les vendanges : exclusivement manuelles pour recueillir des grappes intactes, elles durent 2 à 3 semaines en septembre-octobre.
- le pressurage : réglementé par l'Appellation, il assure une extraction lente du jus de la pulpe afin de préserver la finesse des arômes. Le rendement est limité à 25,5 hectolitres de moût pour 4 000 kg de raisin, dont 20,5 hectos de cuvée, le meilleur jus, seul utilisé dans les cuvées de qualité.
- la vinification : tout d'abord la première fermentation alcoolique se fait à basse température en octobre dans des cuves inox thermorégulées, par cépages, crus et cuvées : elle transforme le moût en vin.
- l'assemblage : c'est l'étape fondatrice de chaque cuvée. Le chef de Maison et son œnologue marient les vins tranquilles de différents crus et années pour perpétuer le style et la qualité constante de la Maison.
- le tirage ou mise en bouteilles : sucre et levures sont ajoutés à l'assemblage préparé selon les proportions choisies. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves fraîches, à température et hygrométrie contrôlées.
- la prise de mousse : en 4 à 6 semaines, sous l'action des levures et à basse température dans les caves (9 à 11°), la deuxième fermentation en bouteille rend le vin effervescent.
- la maturation sur lies : le vieillissement permet aux cuvées de développer leurs arômes spécifiques : il est obligatoirement de 15 mois minimum après tirage et 3 ans pour les millésimés. Ce sont des minima : ces durées sont largement dépassées pour les cuvées de qualité.
- le remuage : un geste ancestral qui permet de faire descendre progressivement le dépôt de levures dans le col pour pouvoir l'expulser, après congélation du col, lors du dégorgement. Longtemps exclusivement manuel, il est aujourd'hui principalement assuré par des automates (gyropalettes).
- le dosage : il permet, par l'adjonction au vin d'une petite quantité de « liqueur de dosage », de restituer à la cuvée un niveau de sucre habituel dans les vins. C'est par le niveau de dosage que se différencient Brut, Extra Brut, Sec, Demi-Sec...
- l'habillage : porteur d'image, il doit se conformer aux nombreuses règles de l'AOC et souvent aussi aux obligations propres des pays importateurs.

1.3.4. L'approvisionnement en raisin

La complexité de la méthode champenoise nécessite un savoir-faire et des investissements importants. Historiquement, les métiers de la vigne et du vin ont été, en Champagne, exercés par des familles différentes : les Maisons et les Vignerons.

Au total 15 594 exploitants (dont 289 négociants) assurent la mise en valeur du vignoble en production, soit 32 946 hectares, morcelé en 281 209 parcelles dont la superficie moyenne est de 12 ares.

Les Maisons possèdent seulement 10 % des surfaces en production alors qu'elles réalisent environ 66 % des expéditions totales (86 % pour les marchés export) : d'où l'importance de relations étroites et équilibrées entre Vignerons et Maisons pour assurer un approvisionnement suffisant permettant le développement de nouveaux marchés dans un contexte de forte demande.

Les Maisons s'approvisionnent auprès des Vignerons ou des coopératives locales. Depuis 1996, ces relations sont sécurisées par des contrats individuels et pluriannuels dans le cadre d'accords interprofessionnels négociés et signés par l'Union des Maisons de Champagne (U.M.C.) et le Syndicat Général des Vignerons (S.G.V.). Ces conventions reflètent la volonté de toute l'interprofession d'organiser ces relations pour modérer les fluctuations du prix du raisin, à la hausse comme à la baisse, et assurer le développement harmonieux de toute l'économie champenoise.

Un nouvel accord interprofessionnel a été conclu en 2008 : prenant en compte le caractère privé des contrats passés entre les vendeurs et les acheteurs, il introduit cependant des dispositions obligatoires, dans les limites de la réglementation européenne, et ce dès la vendange 2008 et jusqu'à la vendange 2013.

Cet accord répond à un double objectif : garantir aux négociants, la sécurité et la stabilité de l'approvisionnement nécessaire à leur activité et à leur développement commercial durable, et garantir aux producteurs, la sécurité et la stabilité de l'écoulement de leur production assortie d'une rémunération basée sur le partage de la valeur ajoutée.

Il s'accompagne de trois types de mesures :

- l'ajustement de l'offre et de la demande de raisin, en préservant un volume de stock indispensable à la qualité.
- l'harmonisation des relations contractuelles entre les vendeurs et les acheteurs au travers de clauses type obligatoires dans les contrats.
- le suivi et le contrôle de la décision interprofessionnelle par le CIVC avec, le cas échéant, la possibilité et la volonté d'appliquer des sanctions

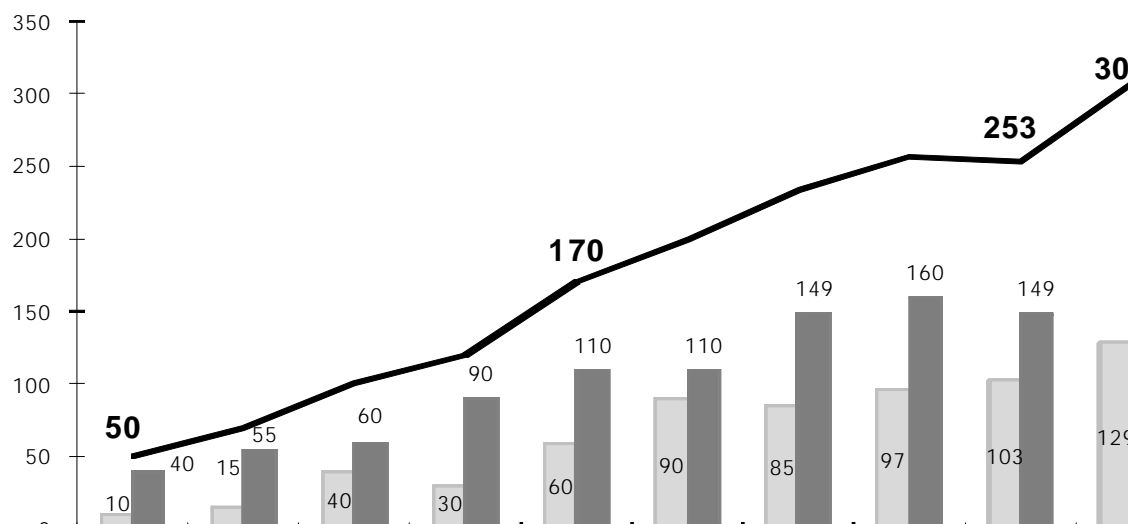
Pour la vendange 2008, le prix d'un kilogramme de raisin s'est établi entre 4,85 et 6,35 euros (1,2 kg est nécessaire pour élaborer une bouteille de 75 cl de Champagne).

1.3.5. Évolution du marché

Le marché des vins de Champagne est un marché porteur qui s'est fortement développé au cours des cinquante dernières années. Au-delà des fluctuations provenant de cycles économiques et de situations conjoncturelles, l'évolution des ventes depuis 1960 illustre, sur un long terme, la forte croissance des volumes et de la valeur des vins ainsi que le poids croissant de l'export dans les expéditions de Champagne.

Évolution des expéditions mondiales de Champagne depuis 1960

(en millions de bouteilles) – Source CIVC



Les volumes ont pu augmenter grâce à l'accroissement des surfaces plantées (de 12 000 hectares AOC en 1960 à 33 925 hectares AOC en 2008) et les progrès réguliers en matière culturale qui ont permis l'augmentation des rendements moyens.

Répartition des expéditions de Champagne en 2008

Avec 322,5 millions de bouteilles en 2008, le marché retrait de -4,8 % par rapport à 2007. Les Maisons de Champagne représentent 66,46% des volumes vendus, les vignerons 24,27% et les coopératives 9,27 %.

La consommation domestique enregistre en 2008 une baisse de -3,6% ; le marché français représente 56 % des volumes expédiés, soit 181,2 millions de bouteilles.

Depuis 15 ans l'exportation connaît la plus vive progression, néanmoins dans le contexte économique de 2008, elle enregistre une baisse significative des expéditions à -6,41 % pour représenter 44 % des expéditions totales, soit 141,2 millions de bouteilles.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

	FRANCE		UNION EUROPEENNE		PAYS TIERS		TOTAL	
	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution	Bouteilles	Evolution
Maisons	92 399 240	-6,9 %	71 625 037	-7,3 %	50 272 931	-5,4 %	214 297 208	-6,7 %
Vignerons	72 121 016	+1,1 %	4 248 586	+0,5 %	1 906 981	-0,1 %	78 276 583	+1,0 %
Coopératives	16 689 290	-4,3 %	9 618 709	-2,3 %	3 572 062	-18,5 %	29 880 061	-5,7 %
Total 2008	181 209 546	-3,6 %	85 492 332	-6,5 %	55 751 974	-6,2 %	322 453 852	-4,8 %
Total 2007	187 785 100	+3,7 %	91 424 224	+9,0 %	59 497 868	+4,7 %	338 707 192	+5,3 %
Total 2006	181 016 297	+1,5 %	84 133 309	+4,4 %	56 516 514	+16,0 %	321 666 120	+4,6 %
Total 2005	178 360 043	-	80 568 155	+4,3 %	48 736 724	+6,3 %	307 664 922	+2,1 %
Total 2004	178 358 541	+2,4 %	77 221 912	+1,5 %	45 834 520	+6,1 %	301 414 973	+2,7 %
Total 2003	174 231 485	-0,4 %	76 061 870	+6,4 %	43 211 605	+5,0 %	293 504 960	+2,0 %
Total 2002	175 000 710	+6,4 %	71 510 179	+9,9 %	41 161 532	+24,3 %	287 672 421	+9,5 %

Source CIVC / L'Union

(en millions de bouteilles)	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Taux de croissance 2008
Pays												
Royaume-Uni	21,3	17,0	20,4	25,0	31,7	34,5	35,0	36,8	36,8	39,0	36,0	-7,86 %
États-Unis	11,7	12,6	19,2	13,7	18,2	19,0	20,3	20,7	23,2	21,7	17,2	-20,85 %
Allemagne	14,2	17,8	14,2	12,8	11,4	12,1	11,5	11,9	12,3	12,9	11,6	-10,38 %
Belgique	5,9	6,4	7,3	7,4	9,0	9,1	9,3	9,4	9,3	10,0	9,9	-0,40 %
Italie	9,6	7,4	8,2	7,0	7,9	8,5	8,2	8,8	9,3	10,3	9,4	-8,78 %
Japon	1,5	1,9	3,2	3,5	4,0	5,0	5,9	5,9	8,0	9,1	8,3	-9,14 %
Suisse	8,6	7,4	6,5	6,1	5,8	5,6	5,2	5,1	5,4	6,0	5,4	-10,36 %
Autres pays	12,0	16,2	24,5	22,7	24,6	25,6	27,6	31,1	36,3	41,9	43,4	+3,58 %
Total Export	84,8	86,7	103,5	98,2	112,6	119,4	123,0	129,7	140,6	150,9	141,2	-6,41 %

Source CIVC / L'Union

1.3.6. Environnement concurrentiel

Le secteur du Champagne porte la marque de la rationalisation et de la modernisation du secteur, réalisées depuis 10 ans. Les principaux intervenants du secteur sont les suivants :

	Chiffre d'affaires 2008 (en M€)	Nombre de bouteilles Champagne vendues en 2008 (en millions de cols)	Commentaires
LVMH (Moët & Chandon, Dom Pérignon, Krug, Mercier, Veuve Clicquot, Ruinart)	3 126	57,6	Groupe coté CA vins et spiritueux
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (Boizel, Chanoine Frères, Philipponnat, De Venoge, Alexandre Bonnet, Lanson, Besserat de Bellefon, Alfred Rothschild)	300,65	19,8	Groupe coté
VRANKEN POMMERY (Vranken, Demoiselle-Vranken, Pommery, Heidsieck & Co Monopole, Charles Lafitte)	268,2	19,9	Groupe coté CA Champagne
LAURENT-PERRIER (Laurent-Perrier, de Castellane, Salon Delamotte, Jeanmaire, Oudinot, Beaumet)	249,4	14,2	Groupe coté Exercice clos le 31/03
PERNOD-RICARD (G.H. Mumm & Cie, Perrier-Jouët)	6 589	11,6	Groupe coté CA consolidé Groupe Exercice clos le 30/06
REMY-COINTREAU (Charles Heidsieck, Piper Heidsieck)	142,4	10,2	Groupe coté CA Champagne Exercice clos le 31/03
CENTRE VINICOLE DE LA CHAMPAGNE (Nicolas Feuillatte)	169*	10*	Coopérative
G.H. MARTEL & Co (GH Martel & Co, Charles de Cazanove, Mansard Baillet, E. Rapeneau)	NC	8*	Groupe non coté
ALLIANCE CHAMPAGNE (Jacquart)	85*	7,8*	Coopérative
TAITTINGER (Taittinger, Irroy)	97*	4,9*	Groupe non coté
THIENOT (Alain Thiénot, Canard-Duchêne, Marie Stuart, Paul Gobillard, Trouillard, Joseph Perrier, Malard)	NC	NC	Groupe non coté
ROEDERER (Roederer, Deutz)	NC	NC	Groupe non coté

Sources : Sites des sociétés/ Presse nationale spécialisée/ PQR

* données 2007

1.3.6. Environnement réglementaire

L'élaboration du Champagne fait l'objet d'une réglementation stricte régie par des lois et règlements français et européens. Les exigences portent sur la production, le vieillissement, la qualité, l'Appellation d'Origine Contrôlée, les taxes et impôts indirects et l'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et SAFER, imposent des obligations, notamment en matière de transactions foncières et d'exploitation des domaines viticoles.

Au regard de la santé publique, le vin n'est pas un produit comme un autre et il n'est donc pas possible de communiquer librement à son sujet. La publicité en faveur des boissons alcooliques fait l'objet d'une réglementation très stricte qui a été définie par les articles L 3323-1 à L 3323-6 du code de la santé publique. L'article L 3323-2 du code de la santé publique pose en effet un principe d'interdiction de toute propagande ou publicité directe ou indirecte en faveur des boissons alcooliques ou de tout parrainage ayant pour objet ou pour effet une telle propagande ou publicité, sauf exceptions. Ainsi, les publicités en faveur des boissons alcoolisées doivent être assorties d'un message à caractère sanitaire, précisant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. De plus, l'article L 3323-4 du code de la santé publique relatif au contenu des publicités autorisées prévoit que les messages doivent

se limiter aux éléments suivants : indication du degré volumique d'alcool, de l'origine, de la dénomination, de la décomposition du produit, du nom et de l'adresse du fabricant, des agents et des dépositaires, du mode d'élaboration, des modalités de vente et du mode de consommation du produit, référence aux territoires de production et aux distinctions obtenues, au développement des territoires ruraux, aux appellations d'origines telles que définies à l'article L 115-1 du code de la consommation, aux indications géographiques telles que définies dans les conventions et traités internationaux régulièrement ratifiés, références objectives à la couleur et aux caractéristiques olfactives et gustatives du produit. Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE respecte les diverses obligations issues du code de la santé Publique.

Des taxes spécifiques en matière de vente d'alcool (droits d'accise) sont prélevées dans la plupart des pays. En France, le droit d'accise (CRD) est de 0,063 € par bouteille de 75cl.

1.4. STRATEGIE ET PERSPECTIVES

1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2008

L'exercice 2008 est le deuxième à se dérouler entièrement dans la nouvelle configuration résultant de l'acquisition de Maison Burtin et Champagne Lanson le 22 mars 2006 ; donc, hormis le solde du déstockage réalisé fin janvier 2007, les exercices 2007 et 2008 sont comparables.

L'activité du Groupe s'est déroulée dans un contexte globalement défavorable marqué par la poursuite de la crise financière et le commencement d'une crise économique sans précédent.

Informations complémentaires

Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a effectué aucune activité dite, au sens de la réglementation, de « recherche et développement » au cours de l'exercice écoulé.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2008, date de la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ou une de ses filiales serait partie prenante pour cet exercice et les deux exercices précédents.

1.4.2. Investissements en 2008 et 2007

	Année 2008	Année 2007
[en K€]		
Autres immobilisations incorporelles	20	125
Vignoble	5 864	5 837
Installations générales	10	94
Constructions	418	481
Matériels d'exploitation	5 389	3 758
Autres immobilisations corporelles	6 321	3 153
Total	18 022	13 448

	Principaux investissements
[en K€]	
Investissements de productivité (matériels, outillages)	4 500
Investissements d'extension de capacité (constructions, cuverie)	10 330
Total	14 830

Le programme d'extension des bâtiments de CHANOINE (12 000 m² couverts supplémentaires pour atteindre 30 000 m²) et de la capacité de cuverie (30 000 Hls supplémentaires pour atteindre 57 000 Hls) a débuté courant 2007 et a été achevé début 2009. L'ensemble de ce programme représente un coût total de l'ordre de 10 M€ financé par un crédit bancaire long terme pour un taux fixe moyen de 4,5%.

Les autres investissements pour l'année 2008 ont porté sur la modernisation des processus de production.

Investissements envisagés en 2009 :

Aucun investissement majeur n'est prévu sur 2009.

L'acquisition sélective de parcelles de vignes, initiées en 2007, sera poursuivie en 2009 si de réelles opportunités méritent d'être saisies.

1.4.3. Chiffres clés par filiale

Nos filiales « Maisons de Champagne » produisent et commercialisent les Champagnes « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCHILD », « CUVÉE DES MOINES », « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « ABEL LEPITRE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « DE VENOGÉ », « LOUIS XV » et « ALEXANDRE BONNET », auxquels s'ajoutent quelques marques secondaires et marques de distributeurs.

La filiale « CHAMPENOISE DES GRANDS VINS » est spécialisée dans le courtage et la vente (sans production) de Champagne auprès de la grande distribution.

Le tableau qui suit donne les chiffres-clés au 31 décembre 2008 de l'ensemble des filiales composant le Groupe.

1. Renseignements concernant l'activité
Boizel Chanoine Champagne

	% participation	Capitaux propres avant résultat 2008	Chiffre d'affaires	Résultat net social
En €				
FILIALES				
CHAMPAGNE BOIZEL	99,97	7 566 323	15 806 628	870 515
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	99,94	6 053 370	40 723 787	2 505 581
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	99,99	15 219 001	11 623 961	1 355 716
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	99,98	3 725 830	8 713 994	595 614
CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)	99,99	17 546 415	0	2 841 100
MAISON BURTIN	99,99	86 184 927	136 242 597	16 500 957
CGV	99,59	620 907	21 046 578	205 159
SOUS-FILIALES				
SODISMAR CHAMPAGNE (a)	99,98	238 362	0	103
ROGGE (a)	50,00	58 334	71 908	-3 149
ABEL LEPIRE (d)	100,00	361 786	631 755	2 768
SCEA PHILIPPONNAT (c)	100,00	1 691 799	332 152	188 662
PHILIPPONNAT – LES DOMAINES ASSOCIES (c)	99,61	598 741	6 099 406	413 259
MAISON ALEXANDRE BONNET (b)	99,85	1 896 630	25 037 288	1 342 977
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET (b)	100,00	2 722 595	4 662 169	1 111 578
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET (b)	99,97	975 560	700 426	99 592
SCI VAL RONCEUX (b)	99,98	648 000	0	64 811
SCI VAUCELLES (b)	99,90	16 784	0	-4106
CHAMPAGNE LANSON (e)	100,00	78 060 219	85 239 240	4 055 035
SCEA DES VINS FRANÇAIS (e)	100,00	(7 779 432)	0	(44 321)
SNC AR (e)	100,00	400	52 825 406	4 001 328
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc (e)	100,00	14 438	436 002	33 517
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION (e)	100,00	4 573	254 190 745	4 192 272
LANSON INTERNATIONAL UK Limited (e)	100,00	1 363 849	38 588 910	2 854 776
LANSON INTERNATIONAL SUISSE (e)	100,00	5 499	0	17 048
PRESSOIR Jean GAUDICHAU (e)	20,00	127 541	201 906	(9)
SCEV LE CORROY (f)	100,00	36 156	953 670	559 307
SCI DES VIGNERONS	100,00	550 000	0	105 951
SCEV LES VOIES DE BAR	100,00	7 622	1 553 710	1 090 196
M.C.D. Deutschland Gmgh (e)*	100,00			

(a) filiales de BOIZEL (b) filiales de CHARMOY, dites « Groupe ALEXANDRE BONNET » (c) filiales de CHAMPAGNE PHILIPPONNAT (d) filiale de CHANOINE FRERES (e) filiales de Maison BURTIN (f) filiale de CHAMPAGNE LANSON.

* société en sommeil destinée à disparaître

La société ROGGE, détenue à 50 %, n'est pas consolidée en raison de son caractère peu significatif (pressurage de vendanges en prestation de services pour la Maison BOIZEL).

PRESSOIR Jean GAUDICHAU, détenue à 20 %, n'est pas consolidé en raison de son caractère peu significatif (pressurage de vendanges en prestation de services pour la Maison BURTIN).

1.4.4. Relations mère-filiales

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une holding animatrice de Groupe. Elle définit la stratégie de développement du Groupe ainsi que sa politique commerciale. Elle détermine les axes de communication et conduit en particulier la communication financière. Elle gère l'établissement des comptes sociaux et consolidés des sociétés filiales.

A ce titre, deux conventions, l'une de management fees et l'autre de trésorerie, ont été conclues entre la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE et ses filiales, afin d'optimiser la gestion financière du Groupe et tenter de maîtriser au mieux les risques. Cette organisation permet de restituer une information fidèle et objective aux administrateurs et plus largement aux actionnaires lors de l'examen de la situation financière et des comptes.

Les actionnaires minoritaires ne détiennent aucune quote-part significative dans les capitaux propres des filiales consolidées.

1.4.5. Activité et perspectives des Maisons du Groupe

- CHAMPAGNE BOIZEL

Activité de l'exercice écoulé :

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite d'une stratégie de valeur qui s'est traduit par une meilleure valorisation des vins et de la marque Boizel.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15,8 M€ en baisse de 25 % par rapport à 2007, réparti à égalité entre la France et l'international. Les ventes de Champagne à la clientèle s'élèvent à 14,8M€ contre 16,5 M€ en 2007 soit une baisse de 10,5 %.

Les volumes en France sont quasiment stables (-1%) grâce à la conquête de nouveaux clients lors du second semestre. Les ventes à l'export sont en baisse de 21 % ; en incluant les ventes export facturées à CGV en France, elles représentent 74 % des volumes.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,33 M€ contre 3,9 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 9 personnes contre 11 personnes en 2007.

Le résultat financier s'élève à - 0,96 M€ contre - 0,8 M€ au 31 décembre 2007, en raison d'un accroissement net des emprunts (+ 2,3 M€).

Le résultat net s'élève à 0,87 M€ contre 2 M€ au 31 décembre 2007. Le taux de marge nette représente 5,5 % du chiffre d'affaires. La diminution de cette dernière tient d'une part à l'impact des charges fixes et des frais financiers sur des volumes moindres d'autre part aux provisions liées à une gestion prudente dans une conjoncture difficile.

Les investissements de la période s'élèvent à 0,4 M€, correspondant pour l'essentiel à l'acquisition de 0,40 Ha de terre à vigne.

Perspectives d'avenir :

En raison du climat économique mondial actuel, la Maison Boizel ne fournit pas pour le moment d'indications précises relatives à ses perspectives.

- CHAMPAGNE CHANOINE FRERES

Activité de l'exercice écoulé :

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite d'une stratégie de valeur qui s'est traduit par une meilleure valorisation des vins et des marques Chanoine et Tsarine.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 40,7 M€ contre 42,9 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 5,2 %. Les ventes de Champagne à la clientèle s'élèvent à 37,4 M€ contre 38,9 M€ en 2007 soit une baisse de 3,6 %.

Les volumes sont en repli de 10,5 %. L'exercice écoulé a été contrasté pour les marques Chanoine et Tsarine. Les ventes France ont progressé de manière significative alors que les ventes export ont reculé.

Le résultat d'exploitation s'élève à 6,3 M€ contre 6,5 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 37 personnes, stable par rapport à 2007.

Le résultat financier s'élève à -2,6 M€ contre -1,9 M€ au 31 décembre 2007, en raison d'un accroissement net des emprunts (+ 8 M€) liés à l'extension de la capacité du site.

Le résultat net s'élève à 2,5 M€ contre 3M€ au 31 décembre 2007. Le taux de marge nette est en baisse de 1 point et représente 6,15 % de notre chiffre d'affaires. La diminution de la marge nette tient à la hausse des frais financiers (cf. programme d'extension du site).

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Les investissements de la période s'élèvent à 7,8 M€, correspondant pour l'essentiel à l'agrandissement du bâtiment et de la cuverie ainsi qu'à l'acquisition de parcelles de terres à vignes.

Perspectives d'avenir :

En ce début d'année 2009, le climat économique mondial n'offre pas de visibilité. La Maison Chanoine ne peut donc raisonnablement faire état de perspectives précises.

- CHAMPAGNE PHILIPPONNAT

Activité de l'exercice écoulé :

En 2008, PHILIPPONNAT a poursuivi sa stratégie de maintien du positionnement haut de gamme et international de la Marque. Son objectif est de toujours privilégier la valeur au volume.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 11,6 M€ contre 11,2 M€ pour l'exercice précédent (+ 3,7 %). Les ventes de Champagne à la clientèle s'élèvent à 10,9 M€ contre 11,5 M€ en 2007.

Les volumes sont en baisse de 4,5 % avec un repli plus marqué pour les ventes France.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,1 M€ contre 2,7 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 25 personnes contre 23 personnes en 2007.

Le résultat financier est stable par rapport à 2007 : - 0,2 M€. Il intègre une remontée de dividendes de 0,4 M€ des filiales Scea Philipponnat et Philipponnat Les Domaines Associés. Les emprunts augmentent de 1 M€.

Le résultat net s'élève à 1,4 M€ contre 1,7 M€ au 31 décembre 2007. Le taux de marge nette est en baisse de 3,6 points mais représente 11,7 % du chiffre d'affaires.

La société SCEA PHILIPPONNAT, qui exploite une partie des vignobles PHILIPPONNAT, a dégagé un résultat positif de 0,19 M€ contre 0,21 M€ en 2007.

La société PHILIPPONNAT – LES DOMAINES ASSOCIES, qui assure la distribution en France des champagnes PHILIPPONNAT et des vins des Domaines Barons de Rothschild (Lafite), a dégagé un bénéfice de 0,4 M€ contre un bénéfice de 0,29 M€ en 2007.

Les investissements de la période s'élèvent à 0,3 M€, correspondant pour l'essentiel au renouvellement de l'appareil de production.

Perspectives d'avenir :

En ce début d'année 2009, le climat économique mondial n'offre pas de visibilité.

Des indications plus précises devraient pouvoir être fournies ultérieurement.

- CHAMPAGNE DE VENOGÉ

Activité de l'exercice écoulé :

L'exercice 2008, a été marqué par une baisse significative de l'activité.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 8,7 M€ contre 10 M€ pour l'exercice précédent (- 13,6 %). Les ventes de Champagne à la clientèle s'élèvent à 8,2 M€ contre 9,5 M€ en 2007.

Les volumes sont en repli de 18,2 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1,5 M€ contre 1,8 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 11 personnes contre 10 personnes en 2007.

Le résultat financier s'élève à -0,57 M€, stable par rapport à 2007.

Le résultat net s'élève à 0,6 M€ contre 0,78 M€ en 2007.

Les investissements de la période ne sont pas significatifs.

Perspectives d'avenir :

Compte tenu du climat économique mondial actuel, la Maison DE VENOGÉ reste prudente et s'abstient aujourd'hui d'émettre des prévisions.

- Le Groupe CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)

Le Groupe est constitué des Sociétés MAISON ALEXANDRE BONNET, VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET, PRESOIRS ALEXANDRE BONNET, SCI VAL RONCEUX (propriétaire de vignobles) et SCI VAUCELLES (propriétaire de terrains à bâtir).

Maison Alexandre Bonnet

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 25,04 M€ contre 25,52 M€ pour l'exercice précédent (- 1,9 %). Les ventes de Champagne à la clientèle s'élèvent à 6,58 M€ contre 7,47 M€ en 2007 (- 11,8%).

Les volumes sont en repli de 16 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,35 M€ contre 3,29 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 2 personnes, stable par rapport à 2007.

Le résultat financier s'élève à -0,33 M€ contre -0,27 M€ au 31 décembre 2007 ; l'endettement s'accroît de 1 M€.

Le résultat net s'élève à 1,34 M€ contre 1,98 M€ au 31 décembre 2007.

Les investissements de la période s'élèvent à 0,14M€ ; ils ont porté sur quelques modernisations de l'outil de production.

Perspectives d'avenir :

En ce début d'année 2009, le climat économique mondial n'offre aucune visibilité satisfaisante. La Maison A. Bonnet n'exprime donc pas de prévisions précises.

Vignobles Alexandre Bonnet

Le chiffre d'affaires 2008 est inférieur à celui de 2007 (4,66 M€ contre 5,55 M€) en raison de l'importante quantité de vins rouges de la vendange 2006 commercialisés durant l'exercice 2007.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1,98 M€ contre 2,54 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 48 personnes, stable par rapport à 2007.

Le résultat financier s'élève à -0,3 M€ contre -0,2 M€ au 31 décembre 2007.

Le résultat net s'élève à 1,11 M€ contre 1,54 M€ au 31 décembre 2007.

Les investissements de la période s'élèvent à 1,16M€. Le vignoble en propriété s'est accru d'1ha 60a. Quelques investissements supplémentaires de modernisation et de productivité ont été réalisés, ainsi qu'une mise en conformité avec les dispositions nouvelles issues du « grenelle de l'environnement ».

Pressoirs Alexandre Bonnet

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,70 M€ contre 0,58 M€ pour l'exercice précédent (+ 20 %).

Le résultat d'exploitation ressort à 0,16 M€ contre 0,07 M€ au 31 décembre 2007.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

L'effectif moyen est de 2 personnes, stable par rapport à 2007.

Le résultat financier n'est pas significatif.

Le résultat net s'élève à 0,1 M€ contre 0,06 M€ au 31 décembre 2007.

Les investissements ne sont pas significatifs.

- SOCIÉTÉ CHAMPENOISE DES GRANDS VINS (C.G.V.)

Activité de l'exercice écoulé :

Le dernier trimestre 2008 a été marqué par un désengagement de gros clients face à leurs prévisions d'achat.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 21,05 M€ contre 36,2 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de -41,86 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à 0,27 M€ contre 0,67 M€ au 31 décembre 2007.

L'effectif moyen est de 6 personnes contre 5 en 2007.

Le résultat net s'élève à 0,2 M€ contre 0,44 M€ au 31 décembre 2007.

Les investissements ne sont pas significatifs.

- MAISON BURTIM

Activité de l'exercice écoulé :

Durant l'exercice 2008, l'activité de la société a été marquée par les éléments suivants :

- la poursuite de chantiers entamés en 2006 pour rendre l'entreprise performante :
 - dans un contexte global de « course aux raisins », la politique d'approvisionnements auprès des partenaires du vignoble a été confortée par de nouvelles relations de confiance, permettant un renouvellement des contrats et offrant des perspectives correctes ;
 - dans un climat social normal, la réduction des coûts de production a été poursuivie notamment en continuant à adapter les moyens humains aux besoins réels de l'entreprise et en rendant l'outil industriel plus performant ;
- la décélération des ventes, tant celles à PEBR (Alfred Rothschild) que celles sous marque Besserat de Bellefont ou les autres ;
- la poursuite d'une politique tarifaire raisonnable mais inspirée par une stratégie de valeur.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 s'élève à 136,24 M€ contre 161,40 M€ au 31 décembre 2007 (dont 20,12 M€ résultant du solde du programme de déstockage engagé en 2006 dans le cadre de la restructuration de la dette) ; soit un recul de 3,6 % par rapport au 2007 retraité. Le chiffre d'affaires IFRS aurait été de 135,09 M€ contre 160,233 M€ en 2007. Les ventes de Champagne à la clientèle représentent 96,34 M€ contre 101,12 M€ en 2007 soit un retrait en valeur de 4,8 %.

Les volumes sont en recul de 6,8 % par rapport à 2007. La part export représente 44 % des volumes hors Alfred Rothschild.

Le résultat d'exploitation s'élève à 20,68 M€ contre 24,45 M€ au 31 décembre 2007 (dont 6,27 M€ générés par le solde du déstockage) ; en faisant abstraction de ce dernier, le résultat d'exploitation progresse de 2,5 M€ (+ 13,8 %). Cette évolution tient d'une part aux progressions tarifaires nécessitées notamment par la hausse des prix du raisin, d'autre part à l'amélioration du mix produit et enfin aux effets de la restructuration de Maison Burtin.

L'effectif moyen de l'entreprise pour l'ensemble de l'exercice 2008 est de 133 personnes contre 142 personnes en 2007 ; l'effectif au 31 décembre 2008 est de 130 personnes contre 140 personnes au 31 décembre 2007.

Le résultat financier s'élève à +2,69 M€ contre -5,85 M€ au 31 décembre 2007, en raison des produits financiers (8,65 M€) correspondant aux dividendes de Champagne Lanson (6,03 M€) ainsi qu'à la quote part du résultat AR (2,5 M€). Compte tenu de la réduction de l'encours moyen de la dette liée au vieillissement du stock (169,9 M€ contre 180,2 M€ en 2007, soit - 5,7 %) et de la diminution de son taux moyen (3,31 % contre 3,36 %), les frais financiers nets sont ramenés de 6,85 M€ à 6,57 M€ (- 4,1 %).

Le résultat net s'élève à 16,50 M€ contre 8,59 M€ au 31 décembre 2007 ; si l'on fait abstraction en 2007 du résultat net généré par le solde du déstockage (4,1 M€), de la quote part nette du résultat AR (0,1 M€), de la quote part nette du résultat LID (0,69 M€) et de la charge exceptionnelle nette « consultants » (4,08 M€) ainsi qu'en 2008 des dividendes nets de Champagne Lanson (6,03 M€) et de la quote part nette du résultat AR (2,5 M€), le résultat net retraité s'élève en 2008 à 7,96 M€ contre 7,73 M€ en 2007 (+ 3 %) ; en tenant compte de ce retraitement, le taux de marge nette s'établit à 5,8 % contre 5,5 % en 2007 (hors déstockage).

Les investissements de la période s'élèvent à 3,28 M€, correspondant principalement au coût d'acquisition des Voies de Bar (0,76 M€, 195 Keb) ainsi qu'aux dépenses liées à la nouvelle ligne d'habillage (1,95 M€), opérationnelle depuis septembre 2008.

Perspectives d'avenir :

Dans le contexte économique mondial actuel, il n'est pas possible d'aller au delà de l'exercice de prévision restitué dans le cadre de la loi dite de mars 84 ; des indications plus précises devraient pouvoir être fournies à l'occasion de la publication des résultats consolidés BCC du premier semestre 2009.

- CHAMPAGNE LANSON

Activité de l'exercice écoulé :

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 s'élève à 85,24 M€ contre 109,50 M€ au 31 décembre 2007 (dont 16,91 M€ résultaient du solde du programme de déstockage engagé en 2006 dans le cadre de la restructuration de la dette) ; soit un recul de 7,9 % par rapport au 2007 retraité.

Le chiffre d'affaires IFRS aurait été de 74,20 M€ contre 97,38 M€.

Les ventes de Champagne à la clientèle représentent 76,61 M€ contre 82,75 M€ en 2007, soit un retrait en valeur de 7,4 %.

Le volume de bouteilles commercialisées est en repli de 8 % par rapport à 2007. La part export UK (+ 8,8 %) représente 46,4 % du volume total contre 39,2% en 2007. La part export hors UK (- 23,4 %) représente 28,4 % du volume total contre 34,1 % en 2007.

La variation du chiffre d'affaires Champagne entre 2007 et 2008 (- 6,13 M€) s'explique de la façon suivante :

- l'accroissement des volumes commercialisés en Grande-Bretagne (+ 8 %) + 2,28 M€,
- la diminution des autres volumes (-19%) -10,5 M€,
- les hausses tarifaires + 3,85 M€,
- l'érosion du sterling - 1,76 M€

Le résultat d'exploitation s'élève à 10,41 M€ contre 19,34 M€ en 2007 (dont 4,44 M€ générés par le solde du déstockage) ; en faisant abstraction de ce dernier, le résultat d'exploitation recule de 4,5 M€ (- 30,1 %).

L'effectif moyen de l'entreprise est pour l'exercice 2008 de 113 personnes contre 121 en 2007.

L'effectif au 31 décembre 2008 est de 112 personnes contre 117 au 31 décembre 2007.

Le résultat financier s'élève à -3,58 M€ contre -3,88 M€ au 31 décembre 2007 ;

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Compte tenu de la réduction de l'encours moyen de la dette liée au vieillissement du stock (128 M€ contre 132 M€ , soit -3,03%), de la diminution de son taux moyen (3.31% contre 3.36%) et malgré les charges financières nouvelles (251 K€) générées par les financements mis en place depuis le 1er juillet 2007 (6,6 M€) liés aux acquisitions de parcelles de vignes effectuées en 2007 et 2008 (9ha 83a, dont 5ha 24a en 2008), les frais financiers sont ramenés de 4,96 M€ à 4,84 M€ (-2.42%).

D'un point de vue analytique, il est utile de préciser qu'en raison des ventes à terme effectuées en novembre 2007 ainsi que durant l'exercice 2008, les sterlings rapatriés durant l'année 2008 (24,52 M€) ont été convertis au cours moyen de 1,3102 contre un cours moyen du marché de 1,2579 générant un bonus de trésorerie de 1,28 M€.

Le résultat net s'élève à 4,05 M€ contre 9,22 M€ au 31 décembre 2007 (dont 2,91 M€ générés par l'opération déstockage).

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 5,2 M€ ; ce sont principalement :

- l'acquisition de 100% des parts de la SCI des Vignerons (3,27 M€), propriétaire d'un vignoble de 4ha 47a ;
- l'acquisition de 75a 97ca de parcelles de vignes (0,61 M€) ;
- des travaux de replantation (0,27 M€)
- des investissements de modernisation de l'outil industriel (0,79 M€).

Il est à noter que la société a cédé à MAISON BURTIN une part sociale détenue dans le capital de la filiale la SCEV LE CORROY.

Perspectives d'avenir :

En ce début d'année 2009, le climat économique et monétaire mondial n'offre aucune visibilité. Dans le contexte économique mondial actuel, il ne serait pas raisonnable d'aller au delà de l'exercice de prévision restitué dans le cadre de la loi dite de mars 84.

A l'occasion de la publication des résultats consolidés BCC du premier semestre 2009, des indications plus précises devraient pouvoir être fournies.

1.4.6. Stratégie

Dans un marché du Champagne en croissance régulière, l'objectif principal du Groupe est d'accroître dans la durée la valeur ajoutée. Compte tenu de la quasi saturation de la zone de production et du besoin accru de sécuriser les approvisionnements, cette ambition s'appuie sur :

- un métier unique : la production et la commercialisation de Champagnes, ce qui confirme son positionnement de « pure player » ;
- des maisons identifiées, agissant sur des réseaux de distribution complémentaires ;
- un approvisionnement de qualité ;
- le développement de l'exportation.

Un métier unique : la production et la commercialisation de Champagne

Depuis son origine, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE se concentre sur une seule activité : la production et la commercialisation de vins de Champagne. Cette vocation exige une recherche permanente de la qualité pour valoriser des vins de caractère.

Des maisons identifiées, agissant sur des réseaux de distribution complémentaires

Chaque Maison est spécialisée sur son marché. Elles ne se concurrencent pas, opérant dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents.

L'expérience de tous les circuits de distribution permet au Groupe d'optimiser la stratégie multi réseaux, mise en œuvre pour la marque transversale LANSON.

VPC	GMS	Distribution sélective	Prestige
BOIZEL (France)	LANSON	LANSON	Noble Cuvée LANSON
	TSARINE	BESSERAT de BELLEFON	Cuvée des Moines BESSERAT de BELLEFON
	ALFRED ROTHSCHILD	PHILIPPONNAT	Clos des Goisses PHILIPPONNAT
	CHANOINE FRERES	DE VENOGÉ	Louis XV DE VENOGÉ

La marque BOIZEL occupe une position de premier plan dans la vente de Champagne par correspondance en France. CHANOINE FRERES est essentiellement distribuée dans les grandes surfaces. PHILIPPONNAT fournit la grande restauration. BESSERAT DE BELLEFON et DE VENOGÉ sont également commercialisées par les restaurants et cavistes. Quant à ALEXANDRE BONNET, il s'agit plutôt d'une marque de proximité.

Enfin, LANSON est vendue dans tous les réseaux (restaurants, cavistes, grandes surfaces, duty free). C'est une marque de grande notoriété, plus transversale et plus exportatrice que les autres Marques du Groupe.

Un approvisionnement de qualité

Pour élaborer ses bouteilles, le Groupe achète principalement des raisins à la vendange auprès de vignerons indépendants dans les différents crus nécessaires à l'élaboration de cuvées de qualité.

Historiquement, les Maisons du Groupe ont assuré la pérennité de leurs approvisionnements en raisin sur la base de contrats pluriannuels, comme toutes les Maisons de Champagne. Depuis des générations, elles ont développé des relations privilégiées avec les vignerons.

Les principaux actionnaires du Groupe, étant fortement impliqués dans la vie locale et de nombreux vignerons étant également actionnaires de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, les Maisons bénéficient d'une proximité favorable à la reconduction et la souscription de nouveaux contrats.

La gestion de cet approvisionnement en raisin représente un travail très important, compte tenu du morcellement du vignoble champenois. Ces contrats ont comme contrepartie une très grande division du risque fournisseur et donc une bonne sécurité des approvisionnements.

En complément, les Maisons se fournissent sur le marché des vins clairs et occasionnellement sur le marché interchampagne de certains vins déjà en bouteille.

Dans un contexte de concurrence exacerbée, le Groupe poursuit sa politique privilégiant les contrats d'approvisionnement en raisin à long terme.

L'Export, un potentiel important

Sur les 19,8 millions de bouteilles, les ventes à l'export du Groupe représentent 45%, supérieur au 44% constatés par l'ensemble des acteurs champenois. La situation est contrastée selon les Maisons : 75 % pour LANSON, 73 % pour PHILIPPONNAT et 31 % pour DE VENOGÉ et 26 % pour CHANOINE FRERES.

1.4.7. Perspectives

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE a pour objectif principal de poursuivre l'accroissement de sa performance opérationnelle et de sa rentabilité.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

En ce début d'année 2009, le climat économique et monétaire mondial n'offre aucune visibilité. Dans ce contexte, BCC réaffirme son modèle consistant à être un acteur global du Champagne ne négligeant aucune niche de marché, du « prestige » au « low cost ». Cette présence sur des marchés diversifiés devrait permettre au Groupe de ne pas dépendre des seuls marchés export et luxe, actuellement fort difficiles.

Les efforts commerciaux du Groupe continueront à porter principalement sur l'export ; l'objectif à moyen terme est d'inverser la répartition des ventes France/Export.

1.5. FACTEURS DE RISQUES

1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin

Il est essentiel pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement stable en raisin à moyen terme. L'approvisionnement dans la région de Champagne est cependant limité en raison de la superficie réglementée de production.

Par ailleurs, les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées, peuvent modifier la qualité du raisin.

Le Groupe considère être, à ce jour, approvisionné en raisin dans des conditions satisfaisantes, mais ne peut exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur l'activité, le résultat, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Plusieurs mesures sont néanmoins mises en place pour limiter les risques en matière d'approvisionnement. Ces mesures sont les suivantes :

- la sécurisation du parc de contrat d'approvisionnement dont les échéances sont échelonnées,
- l'atomisation du parc des contrats,
- la personnalisation de la relation avec les contractants,
- en complément, l'accroissement graduel de la superficie dont le groupe est propriétaire (88ha 23a au 31/12/2008).

1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe maintient sa politique de gestion prudente et non spéculative de ses positions de change.

Durant l'exercice 2008, le groupe a facturé 88,10 % de son chiffre d'affaires en euros (264,89 M€). Le solde de la facturation (11,9 % du chiffre d'affaires consolidé) se répartit de la façon suivante :

- - en contre valeur GBP: 32,36 M€ (10,8% du chiffre d'affaires consolidé)
- - en contre valeur JPY : 2,29 M€
- - en contre valeur USD: 0,71 M€
- - en contre valeur CAD : 0,40 M€

Quand cela paraît opportun, le Groupe contracte des couvertures à terme simples n'allant pas au delà de 70% des positions significatives et « récurrentes ». Dans ce cadre, au mois de janvier 2009, le Groupe bénéficiait d'une couverture à hauteur de 5,8 millions de GBP. Des couvertures supplémentaires sont contractées en fonction des besoins.

1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de taux prudente et non spéculative.

L'exposition du Groupe aux risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt peut être évaluée pour le montant de sa dette brute consolidée qui atteint 545,7 M€ au 31 décembre 2008.

L'analyse de la dette nette (535 M€ au 31 décembre 2008), se présente ainsi :

- taux variable : 160,5 M€
- taux fixe : 374,5 M€, soit 70 % de l'encours.

L'échéancier brut est le suivant :

- à moins d'un an : 25 M€ ;
- d'un an à plus de 5 ans : 363 M€ ;
- à plus de 5 ans : 158 M€.

Le Groupe n'est pas engagé par des obligations bancaires contractuelles (« covenants ») contraignantes (voir annexe comptable comptes consolidés), et en particulier, au respect de ratio de couverture de la dette financière par les flux financiers de l'année, ni au respect de ratio de structure d'endettement.

La dette a essentiellement pour objet le financement du vieillissement des stocks de vins de Champagne.

Au 31 décembre 2008, la valeur des stocks de vins au bilan s'élève à 445,4 M€. La dette affectée au financement du vieillissement de ce stock s'élève à 415 M€, couverte à 107 % par la seule valeur comptable des stocks. Il faut rappeler que cette dernière n'intègre aucun frais financiers.

Compte tenu de la structure de la dette au 31 décembre 2008 et toutes choses égales par ailleurs, une variation de 1 point sur la courbe du taux de référence aurait pour effet de faire varier les frais financiers de l'exercice de 1,6 M€; cette variation est à rapprocher du résultat financier de l'exercice 2008 (-18,8 M€).

1.5.4. Les risques juridiques réglementaires et concurrentiels

Les activités de production et de champagnisation du Groupe font l'objet d'un certain nombre de contrôles. Notamment, la Direction des Douanes et des Droits Indirects exerce un contrôle permanent des volumes de vins pour chacun des sites du Groupe.

1.5.5. Les risques liés à l'environnement économique

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires dans des pays économiquement développés. Que ce soit en termes de structure ou de vente, le Groupe n'est pas présent dans les zones d'instabilité économique. Il n'existe donc pas de risques pays significatifs.

L'activité du Groupe peut être soumise à des variations conjoncturelles d'une forte amplitude comme en ce début d'année 2009. BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE réalise une part significative de ses ventes (généralement supérieure à 45 %) durant le dernier trimestre civil. Un événement marquant survenant durant cette période peut avoir, le cas échéant, des conséquences sur l'activité ainsi que sur les résultats du Groupe.

Dans un marché concurrentiel et fragmenté, le Groupe veille à promouvoir continuellement ses produits pour fidéliser sa clientèle. Il concentre ainsi ses actions sur l'image de ses marques, la qualité de ses produits, leur prix et l'optimisation de leur distribution.

1.5.6. Les risques à l'égard des clients ou fournisseurs

Les principaux fournisseurs approvisionnent les Maisons du Groupe en raisins grâce un nombre important de contrats. En raison du morcellement du vignoble, aucun d'entre eux n'est particulièrement plus significatif qu'un autre. Les autres approvisionnements ne concernent que des matières sèches et ne présentent aucun risque particulier.

Les clients les plus importants du Groupe sont constitués par les GMS en France, Grande Bretagne et Suisse. Toutefois, il n'y a pas de risque de dépendance réel du Groupe vis-à-vis

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

de clients susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. En effet, le premier client représente 9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, le deuxième 5%.

Toutes les créances clients (France et export) des sociétés du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance souscrit auprès d'une compagnie française de référence.

En ce qui concerne les actifs nécessaires à son activité le Groupe est propriétaire des terrains et infrastructures immobilières. Il en possède la pleine propriété. Il en est de même pour les outils de production et notamment pour ses cuveries.

1.5.7. Le risque de liquidité

La liquidité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen long terme d'une part significative de son endettement. Outre la profondeur correcte de l'échéancier de la dette, il est utile de préciser que, le 31 décembre 2008, le Groupe disposait de lignes bancaires confirmées mais non utilisées pour un montant total de 53 M€. Le Groupe entretient des relations constantes avec principalement quatre grands groupes bancaires français.

Il existe dans certains contrats de financement, des clauses de défauts croisés dont le seuil de déclenchement est de 500 000 €.

Le Groupe a conclu avec l'ensemble de ses filiales françaises une convention de trésorerie lui permettant d'optimiser la gestion de ses ressources.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Groupe considère que le risque de liquidité est correctement maîtrisé.

1.5.8. Les risques sur actions

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AFEI, a été confié à un prestataire de services d'investissement, membre du Marché et disposant des habilitations et moyens nécessaires pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le Marché.

1.5.9. Les risques industriels

Le Groupe est assuré sur tous ses sites industriels et équipements.

Le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance en dehors des prestations de pressurage et de tirage. Les cuveries bénéficient au titre de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) d'un arrêté préfectoral d'exploiter, dont les dispositions sont vérifiées par la D.R.I.R.E. L'assemblage et l'élaboration des différents produits sont effectués par les œnologues salariés du Groupe. A chaque étape, des analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants.

Les Maisons du Groupe agissent pour renforcer la sécurité liée à la traçabilité de leurs produits ; la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) est mise en œuvre pour mieux suivre les produits et permettre au Groupe de réagir plus efficacement si nécessaire.

1.5.10. Les risques environnementaux

L'exploitation des vignobles du Groupe s'effectue dans une démarche de viticulture raisonnée, dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Les Maisons du Groupe sont attentives à mettre en œuvre les progrès réalisables dans chaque exploitation :

- elles respectent le plan eau (arrêté préfectoral interdépartemental signé le 21 avril 2005),

- diminuent les apports d'engrais et produits phytosanitaires,
- limitent l'érosion des sols par des épandages d'écorces, de l'enherbement ou des semis de céréales,
- suivent les préconisations du service de la protection des végétaux,
- participent à la récupération des emballages vides et produits phytosanitaires non utilisables,
- forment leur personnel en ce sens.

L'exploitation d'installations nouvelles et la mise en conformité des outils existants s'effectuent dans le respect des réglementations applicables au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les établissements répondant à cette définition disposent donc d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et d'une convention de raccordement pour le rejet des effluents vinicoles. La DRIRE procède régulièrement aux vérifications d'usage.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Groupe considère que ses activités s'inscrivent dans une logique de développement durable.

1.5.11. Les risques informatiques

Chacune des Maisons du Groupe dispose d'un système informatique autonome, hormis le sous-groupe BURTIN/LANSON qui fonctionne en réseau (ERP propriétaire). En 2005 et 2006, des audits approfondis ont été confiés à une société spécialisée extérieure : le Groupe peut donc considérer que les risques inhérents à l'exploitation de systèmes élargis sont actuellement maîtrisés de façon satisfaisante.

1.5.12. Assurances

De façon générale, les sociétés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE sont assurées dans le cadre de « polices groupe » ; la nature des garanties, les limites des couvertures et des franchises répondent en particulier à une recherche d'optimisation des coûts ; elles permettent au Groupe de présenter un profil de risques globalement de meilleure qualité que la « norme professionnelle » en raison notamment de la couverture des stocks de vins.

Les polices couvrent les risques suivants :

- Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 12 mois.

Les marchandises sont assurées à tous états et en tous lieux avec une limitation contractuelle élevée par site et par sinistre ;

Les autres dommages ont une garantie « tout sauf » comprenant pertes de liquide, dommage aux caves, pollution décontamination sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

- Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits.

Une nouvelle disposition applicable au 1^{er} janvier 2009 concerne l'extension de la garantie « dommages immatériels non consécutifs » en responsabilité civile exploitation.

- Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat couvre les dirigeants de droit et de fait, avec une extension de garantie dans le cadre de réclamations relatives à la faute non séparable, ainsi qu'aux réclamations boursières.

- Tous risques informatiques

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Ce contrat garantit le matériel informatique selon une liste mise à jour une fois l'an.

- Individuelle accidents

Ce contrat garantit les préposés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

- Flotte automobile

Ce contrat garantit tous les déplacements professionnels des préposés.

- Auto mission

Ce contrat garantit les véhicules des préposés lors de déplacements occasionnels pour les besoins du Groupe.

- Marchandises transportées

Ce contrat garantit le matériel et les marchandises pendant le transport.

Les primes payées aux compagnies d'assurances pour l'ensemble de ces polices représentent 0,22 % du chiffre d'affaires consolidé.

- Risque client : l'assurance crédit

Le Groupe a souscrit auprès de la compagnie d'assurances COFACE, une assurance pour se prémunir contre l'insolvabilité de ses clients et limiter les impayés. Cette assurance concerne le risque commercial France et export.

Le Groupe bénéficie des services d'un courtier spécialisé ; une dizaine de compagnies interviennent en tant qu'assureurs principaux ou co-assureurs.

1.6. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES

1.6.1. Situation des effectifs

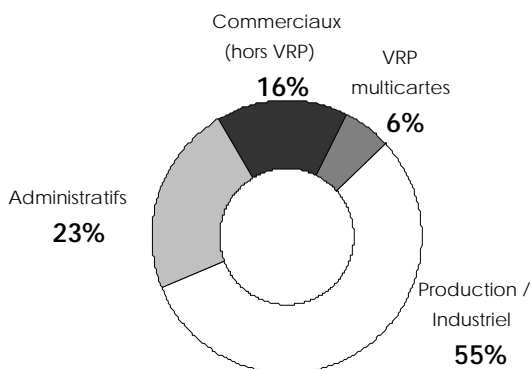
Au 31 décembre 2008, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 570 salariés, selon la répartition suivante : 434 CDI, 9 CDD et 127 VRP (contre 594 en 2007).

L'effectif moyen sur l'année 2008 est de 485,35 équivalents temps pleins, soit une diminution de 3% par rapport à 2007 (498,21).

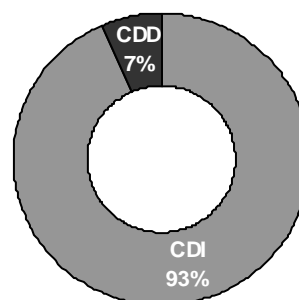
Répartition des effectifs au 31/12 par secteur d'activité :

	2008	2007	2006
Commerciaux hors VRP	78	76	84
Administratifs	112	114	109
Production / Industriel	253	265	272
Total effectif présent au 31/12, hors VRP	443	455	465
VRP multcartes	127	139	180
Total effectif présent au 31/12, y compris VRP	570	594	645

Répartition des effectifs moyens par secteur d'activité :



Répartition des effectifs moyens CDD / CDI :



Répartition des effectifs moyens par type de contrat :

	2008	2007
CDI	426,09	435,63
CDD hors vendanges	23,03	19,85
CDD vendanges	7,78	9,11
VRP multcartes	28,45	33,62
Total effectif moyen en équivalent temps plein	485,35	498,21

Répartition des effectifs CDD :

Sur l'exercice 2008, l'emploi en CDD a représenté 7% de l'effectif moyen hors VRP (y compris contrats en alternance).

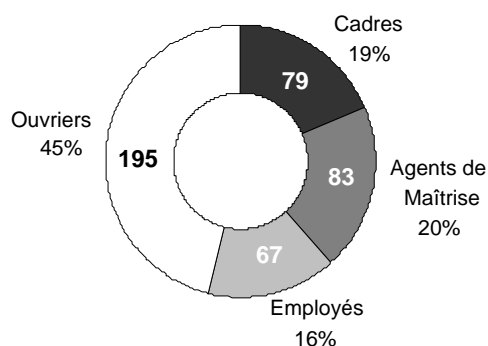
Ces contrats sont souscrits pour les travaux saisonniers, mais également pour des motifs de surcroits d'activité ou de remplacements de salariés absents.

Un important recrutement est effectué en période de vendanges (273 contrats CDD), principalement pour les Maisons Alexandre Bonnet et Philipponnat.

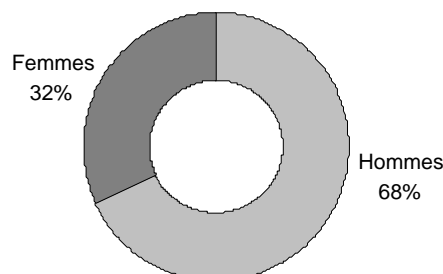
Il est enfin fait appel à des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; ceux-ci ont représenté un effectif moyen de 4,8 salariés en 2008.

Au total, sur 2008, 392 recrutements en CDD ont été effectués par les entreprises du Groupe.

REPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/08
PAR CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE
(HORS LID UK)



REPARTITION DES EFFECTIFS AU 31/12/08
PAR SEXE :



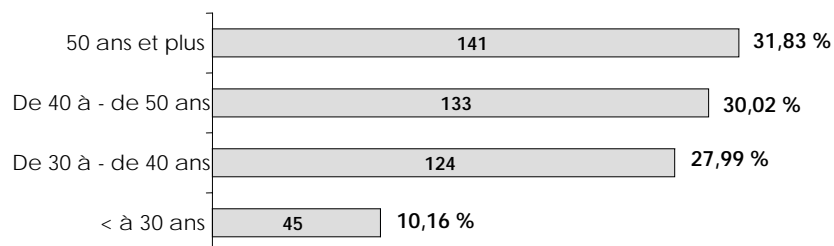
Les femmes représentent 32 % des effectifs au 31/12/2008.

Elles représentent 26% de l'effectif encadrement et 36% de l'effectif employés / ouvriers.

Répartition des effectifs par âge et ancienneté :

L'âge moyen des effectifs présents au 31/12/2008 est de 43 ans et 1 mois.

Ceux-ci sont répartis comme suit :



L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe est de 16 ans.

Emploi :

24 embauches en CDI ont été réalisées sur l'exercice 2008 (hors transferts internes), et se répartissent comme suit :

- 15 embauches pour remplacements (dont 4 par transformations de CDD en CDI),
- et 9 embauches pour créations de poste (dont 5 par transformations de CDD en CDI).

26 collaborateurs en CDI ont quitté le Groupe : 5 retraites, 7 démissions, 13 licenciements (dont 2 pour inaptitude physique) et 1 fin de contrat (USA).

1.6.2. Organisation du travail

Conformément aux conventions collectives applicables, la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures effectives, en dehors des salariés au forfait jours par an.

Au 31/12/2008, 95% des effectifs travaillent à temps plein. Le temps partiel concerne 5% des effectifs (24 salariés), dont 1/3 sont des salariés administratifs et 2/3 sont en production.

La durée moyenne de temps de travail de ces 24 salariés est de 23 heures par semaine.

	Effectif moyen annuel en équivalent temps plein	Nombre de salariés à temps partiel au 31/12/08	Absentéisme en % des heures de travail (hors congés payés)	Commentaires
Lanson	113,38	4	7,87%	2 accidents de travail longue durée + 3 maladies longue durée
Maison Burtin	132,98	15	8,58%	8 maladies longue durée + 3 congés maternité
LID	73,50	0	1,83%	
De Venoge	11,00	0	1,07%	
Boizel	8,86	1	0,86%	
Philipponnat	25,41	2	5,81%	1 maladie longue durée
Philipponnat LDA	4,65	0	0,00%	
CGV	5,90	0	0,25%	
Chanoine Frères	36,66	0	5,90%	1 accident de travail longue durée
PAB	1,93	0	31,13%	1 maladie longue durée
MAB	2,00	0	0,19%	
VAB	47,90	2	9,93%	2 maladies longue durée + 1 congé maternité
Boizel Chanoine	3,00	0	0,00%	
L.I.D UK	17,67	0	5,98%	1 congé maternité
L.I. Americas	0,50	0	0,00%	
TOTAL	485,35	24	6,58%	

Le taux d'absentéisme moyen (hors congés payés) est de 6,58%, soit une amélioration de 12,3% par rapport à 2007 (7,39%).

1.6.3. Rémunérations

Le total des salaires et charges sociales versés au cours de l'exercice écoulé s'élève à 28 873K€, soit en diminution de 3 % par rapport à 2007 (et de 11,04% par rapport à 2006).

	SALAIRES			CHARGES SOCIALES		
	2008	2007	Variation	2008	2007	Variation
LANSON	5 011 544	5 397 195	-7,15%	2 276 714	2 437 412	-6,59%
MAISON BURTIN	5 477 235	5 889 792	-7,00%	2 249 117	2 509 242	-10,37%
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION (*)	2 712 973	2 336 787	16,10%	1 278 822	1 067 749	19,77%
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION UK Limited	1 062 302	1 130 382	-6,02%	161 260	293 777	-45,11%
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS (**)	71 376	122 582	-41,77%	5 604	6 990	-19,83%
DE VENOGÉ	499 474	483 124	3,38%	186 337	185 148	0,64%
BOIZEL	460 159	496 039	-7,23%	194 807	213 158	-8,61%
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	1 039 996	1 045 568	-0,53%	440 519	453 886	-2,95%
PLILIPPONNAT LDA	132 697	178 781	-25,78%	11 551	29 960	-61,45%
C.G.V.	277 431	301 403	-7,95%	126 519	133 106	-4,95%
CHANOINE FRERES	1 108 328	1 176 311	-5,78%	494 854	531 306	-6,86%
GROUPE CHARMOY (Alexandre Bonnet)	1 803 841	1 651 046	9,25%	661 500	597 278	10,75%
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	810 000	810 000	0,00%	318 922	303 081	5,23%
Total	20 467 356	21 019 010	-2,62%	8 406 526	8 762 093	-4,06%

(*) Intégration en 2008 de 4 commerciaux en provenance de Chanoine

(**) Plus d'effectif depuis le 30/06/2008

	2008	2007	Variation
TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	28 873 882	29 781 103	- 3%

L'égalité professionnelle entre hommes et femmes est respectée.

1.6.4. Les relations professionnelles

Les relations professionnelles sont régies par la Convention Collective des Négociants en vins de Champagne ou par la Convention Collective du Vignoble selon le cas.

Instances représentatives du personnel

Les sociétés LANSON, MAISON BURTIN et LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION disposent chacune d'une Délégation Unique du Personnel, se réunissant une fois par mois.

Ces 3 sociétés comportent également des Représentants Syndicaux.

Les sociétés CHANOINE FRERES et PHILIPPONNAT disposent de Délégués du Personnel.

Un Comité de Groupe BCC est constitué. Il se réunit une à deux fois par an.

Communication avec le personnel

La Direction de chaque société a mis en place différents outils de communication interne à destination du personnel, tels que des panneaux d'affichage, revue de presse, newsletter, réunions du personnel à l'initiative de la Direction, ...

1.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Conformément à la législation, les conditions d'hygiène et de sécurité ont fait l'objet d'une évaluation qui n'a révélé aucun risque significatif.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Il a été procédé à la rédaction d'un document d'évaluation des risques professionnels, régulièrement mis à jour, comme prévu par la réglementation.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

	Jours de travail perdu (pour accident de travail ou de trajet)	Nombre d'accidents de travail	Nombre d'accidents de trajet	Effectif formé à la sécurité	Nombre d'heures de formation à la sécurité	Dépenses liées à la sécurité
Lanson	500	12	3	17	217	44 983 €
Maison Burtin	3	5	0	36	286	22 875 €
LID	0	1	0	1	4	0 €
De Venoge	0	0	0	0	0	0 €
Boizel	5	1	0	6	18	1 325 €
Philipponnat	3	1	0	0	0	0 €
Philipponnat LDA	0	0	0	0	0	0 €
CGV	0	0	0	0	0	0 €
Chanoine Frères	0	6	0	12	36	572 €
PAB	0	0	0	2	11	1 732 €
MAB	0	0	0	0	0	1 488 €
VAB	42	3	0	14	82	8 381 €
Boizel Chanoine Champagne	0	0	0	0	0	0 €
Total 2008	553	29	3	88	654	81 356 €

Le nombre d'accidents de travail et de trajet est en diminution de 35% par rapport à 2007.

Les dépenses liées à la sécurité, représentant 51 K€ en 2007, sont passées à 81 K€.

1.6.6.. La formation professionnelle

Au titre de l'année 2008, les investissements en frais de formation hors salaires se sont élevés à 103 K€. Les dépenses totales consacrées aux formations du personnel ont été de 200 K€.

	Frais de formation hors salaires	Dépenses totales consacrées aux formations du personnel	Nombre de salariés ayant suivi une formation	Nombre de salariés ayant suivi un DIF	Nombre d'heures de formation	Principaux thèmes des formations
Lanson	30 009	58 381	52	4	856	Sécurité, conducteurs lignes, œnologie, langues, informatique
Maison Burtin	20 818	58 331	88	1	1 268	Sécurité, opérateurs lignes de production, œnologie, hygiène et qualité, langues
LID	18 157	31 470	47	2	548	Négociations commerciales, techniques de vente, management, langues
De Venoge	6 905	6 905	1	0	632	BTS assistante de gestion PME / PMI
Boizel	4 908	7 655	10	0	122	Langues, connaissance Champagne, informatique
Philipponnat	8 064	12 200	6	1	167	Langues, gestion commerciale, œnologie, droit du travail
Philipponnat LDA	0	0	0	0	0	
CGV	391	753	1	0	14	
Chanoine Frères	4 547	9 452	54	0	309	Sécurité, hygiène
PAB	443	443	2	0	11	Sécurité
MAB	140	848	1	0	40	Langues
VAB	8 236	13 597	18	0	122	Sécurité, œnologie, informatique
Total 2008	102 618	200 034	280	8	4 088	

4 088 heures de formation ont été suivies durant l'exercice (dont 654 heures de formation à la sécurité), ce qui représente une moyenne de 10 heures par salarié.

De plus, les sociétés du Groupe entretiennent des relations régulières avec les établissements d'enseignement à travers notamment l'accueil de stagiaires.

Le Groupe a ainsi accueilli 29 stagiaires en 2008, pour un nombre total de 1348 jours de stages, tels que des BTS agro-alimentaire, BTS et Bac pro maintenance, BTS technico commercial, tourisme, formation Ingénieur emballage, diplôme national d'œnologue, ...

1.6.7. L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

	Nombre d'handicapés à employer	Nombre de salariés reconnus handicapé	Majoration pour age	Nombre d'unités déductibles	Nombre d'unités restant soumises à contribution	Montant de la contribution versée à l'AGEFIPH
Lanson	6	4,33	0,00	1,84	0,00	0 €
Maison Burtin	7	3,00	1,00	0,56	2,44	8 501 €
LID	4	1,00	0,00	0,00	3,00	10 452 €
Philipponnat	1	0,00	0,00	0,00	1,00	3 484 €
Chanoine Frères	2	0,00	0,00	0,00	2,00	6 968 €
VAB	2	1,00	0,00	0,00	1,00	3 484 €
Total 2008	22	9,33	1,00	2,40	9,44	32 889 €

L'obligation d'emploi de salariés reconnus handicapés concerne 6 sociétés du Groupe.

Sur 22 salariés handicapés à employer, 10 salariés sont reconnus handicapés dans le Groupe BCC, représentant 10,33 unités.

Deux entreprises font également appel à des Centres d'Aide par le Travail ou Entreprises Adaptées pour effectuer des travaux tels que l'entretien d'espaces verts,...

1.6.8. Les œuvres sociales

Les salariés du Groupe bénéficient d'un régime de frais de santé dont le coût est partagé entre l'employeur, le salarié, et le Comité d'entreprise le cas échéant.

Une subvention aux œuvres sociales est versée dans les entreprises disposant d'un Comité d'Entreprise, comme le prévoit la Convention Collective du Champagne.

Montant total du versement 2008 : 266 987 €

1.6.9. L'importance de la sous-traitance

Le Groupe fait appel à la sous-traitance de façon limitée pour la réalisation de travaux qui ne relèvent pas du champ de compétence habituel de l'entreprise. A titre d'exemple, l'entretien des locaux, des espaces verts, la sécurisation des sites, la gestion des bons de réduction, l'assistance informatique et juridique sont sous-traités.

1.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financières relatifs aux questions de personnel

Des indicateurs sont suivis pour l'ensemble des sociétés du Groupe, tels que l'absentéisme (cf paragraphes 1.6.2 et 1.6.5), la formation professionnelle, ...

1.7. RAPPORT SUR LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE respecte les normes européennes concernant les risques environnementaux. Notamment, les processus de production du Groupe ne font appel à aucune substance dangereuse ; ils ne sont pas polluants et ne donnent lieu à aucun rejet de substances toxiques.

Conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002, dit décret NRE, est indiquée dans les paragraphes suivants l'importance des seuls impacts significatifs au regard de l'activité.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

Notons que la part de dépenses et d'investissements directement affectée à la défense de l'environnement n'est pas mesurable car non comptabilisée spécifiquement.

1.7.1. Cadre général de la politique environnementale

Engagé dans le développement durable, le Groupe inscrit son action pour répondre pleinement aux attentes croissantes de la société civile et des pouvoirs publics concernant la sécurité alimentaire et la gestion des risques industriels et environnementaux. Chaque Maison du Groupe met en œuvre des bonnes pratiques en termes de qualité, de sécurité et d'environnement.

L'ensemble de l'outil industriel en place est en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la protection de l'environnement.

Au titre de la réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E), les cuveries des Maisons CHANOINE FRERES, BURTIN et LANSON bénéficient d'un arrêté préfectoral d'exploiter, dont les dispositions sont vérifiées par la D.R.I.R.E.

La norme HACCP (Hazard Analysis of Critical Control Point), garantissant la sécurité alimentaire des produits du Groupe et de leurs modes d'élaboration, est appliquée sur tous les sites du Groupe.

Notamment, les sites de MAISON BURTIN à Epernay et Champagne LANSON à Reims ont mené tous les deux une certification de leur système de management de la Qualité. Cette certification a été délivrée par le BVQI selon la norme DS 30.27. Cette approche devrait évoluer à terme vers une démarche de certification ISO 22000, norme internationale attestant de la qualité du système de management de la sécurité alimentaire.

Les Maisons traitant avec la Grande Distribution sont auditées régulièrement par les ingénieurs qualité de leurs clients. Dans cette perspective, CHANOINE FRERES et MAISON BURTIN sont certifiés BRC (British Retail Consortium), norme élaborée par la grande distribution britannique dans laquelle la maîtrise des processus et des produits tiennent une place importante.

Au-delà, les Maisons du Groupe agissent de façon permanente pour garantir une traçabilité forte de leurs produits. A chaque étape de l'assemblage et de l'élaboration, des analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants.

1.7.2. Activité viticole

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE porte une attention consciencieuse à la culture de la vigne, et pratique depuis plusieurs années une politique de viticulture raisonnée, condition essentielle de la préservation des vignobles et des sols.

Le Groupe est ainsi engagé dans une exploitation des vignobles de façon durable et soucieuse de l'environnement ; il promeut et partage ces bonnes pratiques avec l'ensemble de ses partenaires vignerons.

Pour ce faire, cette démarche responsable et durable se fonde tout d'abord sur les dispositions législatives et réglementaires, principalement les conditions de production et exigences territoriales fixées par l'Appellation d'Origine Contrôlée, et la réglementation complémentaire stricte éditée par l'Interprofession (CIVC).

Elle trouve son prolongement dans un certain nombre d'actions relatives à la mise en œuvre des bonnes pratiques et au développement de toutes actions permettant d'amplifier la dynamique offerte par une action responsable. Les principaux engagements concernent ainsi :

- Le diagnostic régulier des pratiques mises en œuvre,
- Le développement des compétences du personnel à l'aide d'une formation continue à la viticulture raisonnée,
- La protection de la vigne et l'entretien des sols,

- L'adaptation du parc matériel pour préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- La gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur le site de la Montagne de Reims),
- La gestion des déchets,
- La prévention des risques environnementaux,
- La mise en œuvre de procédures de contrôle.

En permanence, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE encourage également ses fournisseurs et partenaires à agir de façon identique.

1.7.3. Activité vinicole

Dans le cadre de son activité vinicole, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE met en œuvre tout un ensemble d'actions visant à préserver l'environnement. Les objectifs principaux concernent l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie, la réduction des effluents et la gestion et la valorisation des déchets.

Economie des ressources énergétiques et de l'eau

Des indicateurs sont opérationnels dans chaque Maison ; ils permettent de cibler les postes sur lesquels une réduction des consommations peut être opérée.

	2008	2007	2006	2005*
Consommation eau en m3	47 663	54 204	59 054	59 404
Consommation d'électricité en KWH	9 526 174	8 779 127	9 039 596	9 074 686
Consommation gaz en KWH	3 126 274	2 716 540	3 260 165	4 450 961

*Pro forma

Les données suivantes comprennent les sites de production des Maisons BOIZEL, CHANOINE FRERES, PHILIPPONNAT, ALEXANDRE BONNET, MAISON BURTIN et LANSON.

En 2008, la consommation d'eau utilisée (nettoyages des cuves, produits, appareils et sols) a légèrement diminué par rapport à 2007. Au niveau de chaque Maison, de nombreuses actions sont menées pour optimiser les consommations d'eau. A titre d'exemple, Maison BURTIN et Champagne LANSON :

- ont remplacé dans les machines à froid les condensateurs à eau par des condenseurs à air ;
- ont mis en place des équipements pour économiser les consommations d'eau, avec l'installation de pistolets à eau équipés de « stop jets » ;
- recyclent l'eau de lavage des bouteilles.

La quantité totale d'énergie utilisée a également sensiblement diminué.

De façon générale, les dépenses d'énergie sont structurellement réduites au regard des volumes produits. A titre d'exemple, les caves traditionnelles de la majorité des Maisons du Groupe sont naturellement réfrigérées, et le site « hors sol » de CHANOINE FRERES, 100% isotherme, permet une bonne maîtrise des coûts énergétiques.

La diminution des rejets et des déchets

Les activités du groupe n'ont qu'un faible impact sur la qualité de l'eau. Il relève principalement du rejet d'eaux de rinçage des pressoirs et des cuveries. Ces rejets sont constitués de matières organiques biodégradables et non toxiques issues des raisins.

Pour réduire leur impact (surtout en période de vendange et de vinification), chaque Maison du Groupe met en œuvre divers moyens adéquats.

En particulier, les principales unités de production relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont équipées d'un système de traitement ou bénéficient d'une convention de raccordement pour le rejet de ce type d'effluents. La DRIRE procède régulièrement aux vérifications d'usage.

1. Renseignements concernant l'activité

Boizel Chanoine Champagne

En matière de déchets, le classement ICPE impose la valorisation de tous les déchets résultant de la fabrication. Ainsi, le tri sélectif est systématisé sur tous les sites industriels et administratifs. Les déchets sont triés en trois catégories :

- Déchets inertes ;
- Déchets industriels banals (DIB) : déchets non toxiques qui peuvent être assimilés par leur nature et leur mode de traitement aux ordures ménagères;
- Déchets industriels spéciaux (DIS) : déchets dangereux du fait de leur nature toxique et de leur concentration en polluants. Ils doivent être éliminés dans des centres de traitement spécialisés.

Il faut également noter que l'ensemble des sociétés du Groupe cotise dans le cadre du programme éco-emballages à la société ADELPHE société agréée par les pouvoirs publics pour la valorisation des déchets d'emballages ménagers.

Les cotisations versées en 2008 représente un montant de 90 K€. Le montant des redevances sert à la récupération des cartons et emballages auprès des clients, ce qui autorise l'ensemble des Maisons du Groupe à utiliser le point vert sur ses produits.

En interne, les principales actions mises en place par les sociétés du Groupe sont :

- l'envoi en distillerie de la totalité des sous produits de la vinification (marcs de raisin ou aignes, bourbes et lies) pour distillation et récupération de l'alcool vinique, extraction de sel tartrique, d'huile essentielle, d'huile et de farine de pépins de raisin.
- La récupération de tous les produits de filtration (crème de tartre, terres de filtration) et de rinçage de cuves (solution de détartrage, tartre)
- La revalorisation des housses plastiques de bouteilles reprises par une société de recyclage ;
- La reprise des palettes bois ;
- Le recyclage des intercalaires, de la verrerie et des cartons.
-

1.8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, il n'existe pas actuellement de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence sensible sur l'activité, le résultat, la situation et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

2 Renseignements de caractère général concernant BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

2.1 RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.1.1. Dénomination sociale et siège social

La dénomination sociale de la société est « BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ».

Son siège social est situé Allée du Vignoble – 51 100 REIMS.

Numéro de téléphone : +33(0)3 26 06 45 45.

La législation régissant les activités de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en France est la législation française, et pour chaque filiale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- LANSON International UK Ltd : législation britannique
- LANSON International AMERICAS INC : législation américaine
- MCD DEUTSCHLAND GmbH : législation Allemande
- LANSON INTERNATIONAL SUISSE : législation suisse

2.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique ; les informations financières des deux exercices précédents peuvent également être consultées par voie électronique.

www.boizelchanoine.com

2.1.3. Date de création et durée de la société (article 5 des statuts)

Le Groupe a été constitué le 3 décembre 1992 pour une durée de 99 ans expirant le 21 décembre 2091, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4. Registre du Commerce et des Sociétés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

RCS REIMS 389 391 434. Son code APE est le 6420Z.

2.1.5. Forme juridique (article 1 des statuts)

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Code de Commerce, au décret n°67-236 du 23 mars 1967 ainsi qu'à toutes dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

2.1.6. Objet social (article 3 des statuts)

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE a pour objet :

- la prise de participation dans toutes Sociétés commerciales, industrielles, financières et prestations de services, françaises ou étrangères ;

2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

- toutes prestations de services en matière de gestion administrative et financière, conseil auprès de toutes entreprises et notamment de ses filiales, octroi de prêts et d'avances en compte courant à ses filiales ;

Et principalement la détention et l'animation de Maisons de négoce et de distribution en vins de Champagne.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

2.1.7. Exercice social (article 21 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année civile.

2.1.8. Assemblées générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

2.1.9. Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Conformément à l'article 3.1 du contrat d'émission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) conclu par la société en date du 22 mars 2006, cette dernière s'interdit de modifier la répartition de ses bénéfices, à moins d'y être autorisée dans les conditions prévues à l'article L.228-103 du Code de Commerce et sous réserve de prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires d' O.R.A dans les conditions définies à l'article L.228-99 du Code de Commerce.

2.1.10. Clauses statutaires particulières

Droit de vote double (article 12 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-proprétaire (article 12 des statuts)

Les associés détenant l'usufruit d'actions représentent valablement les associés détenant la nue propriété ; toutefois, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

2.1.11. Changement du mode de détention des actions

Pour passer de la détention au porteur à la détention au nominatif pur, les actionnaires doivent compléter le formulaire disponible sur le site du Groupe (www.boizelchanoine.fr) et demander à l'intermédiaire financier qui gère leurs titres "au porteur", de les transférer vers le service titre : CM-CIC Securities (CM-CIC Emetteur-adhérent 25) 6 avenue de Provence 75 441 Paris cedex 09.

2.1.12. Programme de rachat par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE de ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L 225-209 et suivants en vue notamment de :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions acquises.

Cette autorisation, donnée pour une période de 18 mois, sera renouvelée par l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration a mis en œuvre cette autorisation au cours de l'exercice :

- en date du 9 juillet 2008 :
 - Nombre de titres rachetés : 21 460 actions
 - Prix de rachat par action : 65 €
 - Montant total du rachat : 1 394 900 €
 - Objectif poursuivi : conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- en date du 21 août 2008 :
 - Nombre de titres rachetés : 5 721 actions
 - Prix de rachat par action : 66 €
 - Montant total du rachat : 377 586 €
 - Objectif poursuivi : conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- en date du 15 octobre 2008 :
 - Nombre de titres rachetés : 183 actions
 - Prix de rachat par action : 59,45 €
 - Montant total du rachat : 10 879,17 €
 - Objectif poursuivi : conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Du 21/11 au 31/11/ 2008 :
 - Nombre de titres rachetés : 550 actions
 - Prix de rachat par action : 30,21 €
 - Montant total du rachat : 16 616,01 €
 - Objectif poursuivi : conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Du 01/12 au 31/12/ 2008 :
 - Nombre de titres rachetés : 1 084 actions
 - Prix de rachat par action : 32,04 €
 - Montant total du rachat : 34 735,89 €
 - Objectif poursuivi : conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'ensemble de ces achats a donc porté durant l'exercice 2008 sur 28.998 actions.

Les autres achats effectués en 2008 dans le cadre de ce programme de rachat ont été ceux du contrat de liquidité signé avec NATIXIS SECURITIES.

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

2.2.1. Capital social (article 2)

Au 31 décembre 2008, le capital social entièrement libéré s'élevait à 22 958 360 € divisé en 4 591 672 actions d'une valeur nominale de 5 € chacune.

2.2.2. Stock options

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 mai 2006 relative à l'ouverture d'un nouveau plan d'options de souscription d'actions, le Conseil d'Administration a attribué le 15 mars 2007 à un certain nombre de collaborateurs du Groupe 55 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 41,12 euros. Les informations relatives à cette attribution sont données au paragraphe 6.4.

2.2.3. Capital autorisé non émis

Attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a procédé à aucune nouvelle attribution gratuite d'actions au profit des salariés du groupe ou des dirigeants. Les actions attribuées gratuitement par le conseil du 24 mars 2006 ont été virées au compte des bénéficiaires le 24 mars 2008, date d'entrée en possession. Depuis cette date, les actions ont droit de vote et droit aux dividendes mais demeurent incessibles jusqu'au 24 mars 2 010.

Récapitulatif des autorisations financières (augmentation/réduction de capital)

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2008, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, a consenti plusieurs délégations au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois et notamment :

- de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence. Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra, être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal; Ce montant devra être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs
- de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société par appel public à l'épargne, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce ; et/ou des titres à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social. Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal ; Ce montant devra être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital

2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs

- de décider pour chacune des émissions décidées en application des autorisations précédentes, que le nombre d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières à émettre, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pourra être augmenté dans les conditions légales et réglementaires. Le montant nominal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le ou les plafonds applicables à l'émission considérée.
- à utiliser jusqu'à la date de la prochaine assemblée à statuer sur les comptes annuels de la société, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations précédentes qui lui sont consenties, par la présente Assemblée Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.
- à procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois, ainsi que le plafond global de cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal des autorisations précédentes sur lequel il s'impute ;
- d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de cinq millions d'euros (5 000 000 €). Ce montant s'ajoute au plafond global de cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal des autorisations précédentes.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2008 a également donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de :

- faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élèvera à cinq millions d'euros (5 000 000 €).
- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserves disponibles.
- à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail, adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ou du groupe, l'émission de titres pouvant être réalisée en

numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital aux salariés ; la ou les augmentations de capital ne pourr(a)(ont) excéder 4 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration

L'autorisation relative au programme de rachat d'actions a été mise en œuvre durant l'exercice 2008. L'ensemble de ces autorisations sera proposé au renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2.4. Emission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A)

L'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2006 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission sous la forme nominative, de 312 027 valeurs mobilières, au maximum, au prix de 72,75 € chacune et donnant droit à l'attribution de 107 596 titres de capital de la Société, au plus, à souscrire au pair (soit 430 385 après division de la valeur nominale par 4 au 3 juillet 2006).

Cette délégation de compétence générale emportait autorisation pour le Conseil d'Administration, de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 905 865 632 Euros, dont le siège social est situé 5, rue Masseran à Paris (75007), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 383 680 220 et de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPCA), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 75 046 380 Euros, dont le siège social est situé 12-14 rue Carnot à Reims (51100) immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 383 118 213.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006.

Caractéristiques de l'émission

Nature et nombre des valeurs mobilières : 312 027 Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

Valeur nominale des valeurs mobilières : 72,75 €

Souscripteurs :

- la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP), 50%
- la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE-CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPLCA), 50%

Taux et période d'intérêts

Les ORA produiront intérêt aux taux annuels suivants :

- (a) 0% au titre de la période courant de la date de leur émission jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- (b) 0% au titre de la période courant du 1er janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- (c) 1% l'an au titre de la période courant du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 ;
et
- (d) 1% l'an au titre de la période courant du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les intérêts seront calculés sur la base du nombre réel de jours écoulés et d'une année de 360 jours. Les intérêts échus au titre des deux dernières périodes figurant ci-dessus seront dus respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

Durée de l'emprunt : sous réserve des cas de remboursement anticipés, l'emprunt obligataire viendra à échéance le 31 décembre 2009 date à laquelle les ORA seront intégralement remboursées.

Rapport de remboursement : le rapport de remboursement fixé par le contrat d'émission des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) et arrêté par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006 était de 0,34483 action nouvelle, d'une valeur nominale de 10 € chacune, pour une ORA.

Suite aux modifications de la valeur nominale des actions décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006, le Conseil d'Administration du 27 juin 2006, conformément à l'article 3.2 du contrat d'émission des ORA, a ajusté le rapport de remboursement.

Au 31 décembre 2008, le rapport de remboursement est de 1,37932 action nouvelle, d'une valeur nominale de 5 € chacune, pour une ORA.

2.2.5. Evolution du capital

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération
03/12/1992	Création de la société par apport	500 000 F	-	5 000	500 000 F
29/08/1994	Augmentation de capital en numéraire par émission de 2 143 actions privilégiées (« P »)	214 300 F	24 785 938 F	2 143 « P »	714 300 F
	Incorporation de la prime d'émission et attribution de 34 actions gratuites pour 1 ancienne	24 286 200 F	-	242 862	25 000 500 F
25/06/1996	Augmentation de capital par apport d'actions BOIZEL et de parts de SCI.	6 957 200 F	20 866 800 F	69 572	31 957 700 F
03/10/1996	Transformation des actions « P » en action ordinaires	-	-	-	31 957 700 F
	Élévation de la valeur nominale à 150 FRF	15 978 850 F	-	-	47 936 550 F
	Valeur nominale ramenée à 50 FRF	-	-	958 731	47 936 550 F
04/12/1996	Augmentation de capital en numéraire : souscription garantie de 169 187 actions (3 nouvelles pour 17 anciennes)	8 459 350 F	Prime d'émission établie en fonction du 1 ^{er} cours coté lors de l'introduction	169 187	56 395 900 F
29/03/1999	Incorporation de primes d'émission. Conversion du capital en Euros. Augmentation de la valeur nominale de l'action à 10 €	17 590 670,75 F	-	-	11 279 180 €
02/01/2006	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions	90 000 €	358 020 €	9 000	11 369 180 €
24/03/2006	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions	110 000 €	437 580 €	11 000	11 479 180 €
19/05/2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves. Élévation du nominal des actions existantes à 20 €	11 479 180 €	-	-	22 958 360 €
01/07/2006	Division de la valeur nominale de l'action	-	-	4 591 672	22 958 360 €

2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

	Au 31 Décembre 2008			Au 31 Décembre 2007			Au 31 Décembre 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ACTIONNAIRES									
Famille Bruno PAILLARD	882 510	19,22	20,71	895 928	19,51	21,10	892 728	19,44	20,87
Famille ROQUES-BOIZEL	828 192	18,04	19,44	823 620	17,94	19,38	823 620	17,94	19,28
S.A.S. Champagne Bruno PAILLARD	1 138 694	24,80	26,82	1 132 440	24,66	26,73	1 132 440	24,66	26,59
Famille Philippe BAIJOT	1 017 768	22,17	24,01	1 020 188	22,22	24,06	1 020 188	22,22	23,93
PUBLIC	724 508	15,77	9,02	719 496	15,67	8,73	722 696	15,74	9,33
Actions auto détenues	34 349	0,74	0,00	8 120	0,21	0,00	8 120	0,17	0,00

Nombre d'actions : 4 591 672 au 31 décembre 2008, dont 3 884 311 ayant un droit de vote double

Nombre de voix :

- au 31.12.2008 : 8 441 634
- au 31.12.2007 : 8 445 453
- au 31.12.2006 : 8 490 875

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE n'employant aucun salarié, la proportion de capital détenue par ces derniers est nulle.

2.2.7 Synthèse des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (article L 621-18-2 du code monétaire et financier et article 222-15-3 du règlement général AMF).

Le détail de ces opérations figure au paragraphe 6.7.

2.2.8. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse

Depuis l'introduction en bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe.

2.2.9. Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, certains actionnaires de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, dont Monsieur Bruno PAILLARD, Madame Marie PAILLARD, Monsieur Philippe BAIJOT, Madame Evelyne ROQUES BOIZEL et Monsieur Christophe ROQUES, membres du Conseil d'administration, ont signé en date du 20 décembre 2006 un engagement collectif de conservation de titres et ce, pour une quantité totale de 1 701 334 actions représentant, au jour de la signature dudit pacte, 37,05 % des actions composant son capital.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter de son enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de six mois en six mois sauf dénonciation par un signataire.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, certains actionnaires de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, dont Monsieur Bruno PAILLARD, Madame Marie PAILLARD, Monsieur Philippe BAIJOT, Monsieur Michel SHAPIRA, Madame Evelyne ROQUES BOIZEL et Monsieur Christophe ROQUES, membres du Conseil d'administration, ont signé en date du 20 décembre 2006 un engagement collectif de conservation de titres et ce, pour une quantité totale de 1 384 810 actions représentant, au jour de la signature dudit pacte, 30,16 % des actions composant son capital.

2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de six ans à compter de son enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de douze mois en douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Un pacte de majorité réunit MM. Bruno PAILLARD, Philippe BAIJOT et M. et Mme Christophe ROQUES-BOIZEL. Ce pacte d'une durée de 10 ans, échu en 2006, rassemblait 50,1% des actions BOIZEL CHANOINE Champagne. Ces actions ne peuvent être cédées, sauf accord unanime des membres du pacte. Toutefois, ceux-ci peuvent procéder à des cessions à l'intérieur du pacte. Un nouveau pacte de majorité ayant le même objectif a été signé le 16 mars 2007.

2.2.10 Action de concert

Il y a une action de concert entre M. Bruno PAILLARD, la SAS CHAMPAGNE BRUNO PAILLARD, M. Philippe BAIJOT, M. et Mme Christophe ROQUES-BOIZEL existante depuis l'introduction en bourse et perdurant dans le cadre du pacte d'actionnaires" qui a été publié par l'AMF le 29 mars 2007 sous l'avis 207C0576.

Les signataires précités détiennent de concert 3 872 176 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE représentant 7 708 016 droits de vote, soit 84,33% du capital et 91,27% des droits de vote de cette société

2.2.11. Nantissement et garanties

Les titres BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ne font l'objet d'aucun nantissement.

2.2.12. L'action BOIZEL CHANOINE Champagne : marché, évolution du cours

BOIZEL CHANOINE Champagne est cotée sur Eurolist Compartiment B d'Euronext Paris. L'évolution du cours de l'action sur 3 ans est le suivant :



2.2.13. Politique de dividendes et affectation du résultat

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2009 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juin 2009 d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 4 583 037,91 €

A titre de dividendes aux actionnaires 1 595 063,05 €

Soit 0,35 € par action

(hors les 34 349 actions auto détenues, soit 0,75 % du nombre total d'actions)

Le solde 2 987 974,86 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 14 080 064,86 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 juin 2009.

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE rappelle que la société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Distribution globale	Dividende par action*	Abattement
31/12/2005	1 489 829,90 €	0,325 €	40%
31/12/2006	1 512 572,16 €	0,33 €	40%
31/12/2007	1 836 668,80 €	0,40 €	40%

* après division de la valeur nominale des actions du 1er juillet 2006.

Il est précisé, pour se conformer aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, que pour les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% perçus depuis le 1er Janvier 2008 :

- Les prélèvements sociaux dus au titre de ces revenus seront prélevés à la source et déclarés directement par la société.
- Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (autres que des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou exerçant une profession non commerciale) peuvent opter pour un prélèvement à la source libératoire de 18%.

Les personnes qui optent ou ont opté pour le prélèvement libératoire de 18% ne peuvent pas, dans tous les cas, bénéficier de l'abattement de 40% pour tous les revenus distribués encaissés ou à encaisser au cours de l'année 2009. L'option doit être exercée auprès de la société au plus tard lors de chaque encaissement des revenus distribués.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

2.3 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

BOIZEL CHANOINE Champagne détient, via ses filiales implantées dans la Marne et l'Aube, plusieurs propriétés immobilières, équipements techniques, unités de production et de vinification.

Au 31 décembre 2008, BOIZEL CHANOINE Champagne détient en pleine propriété au travers de ses filiales les installations à usage de bureaux et de production suivantes :

2. Renseignements de caractère général

Boizel Chanoine Champagne

	Commune	Département	Activités
SOCIETE			
BOIZEL	Epernay	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
CHANOINE FRERES	Reims	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
PHILIPPONNAT	Mareuil sur Aÿ	Marne	Bureaux/production/cuverie/caves/pressurages
DE VENOGÉ	Epernay	Marne	Bureaux
CHARMOY (BONNET) ⁽¹⁾	Les Riceys	Aube	Bureaux/production/cuveries/caves/pressurages
MAISON BURTIN	Epernay	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves
LANSON	Reims	Marne	Bureaux/production/cuveries/caves/visites de caves

(1) Les sociétés Pressoirs ALEXANDRE BONNET, Vignobles ALEXANDRE BONNET et Maison ALEXANDRE BONNET forment l'entité « Groupe CHARMOY ».

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est également propriétaire d'installations techniques nécessaires à son activité : il veille constamment à améliorer sa productivité par des investissements de remplacement et de modernisation.

Les installations les plus importantes concernent :

Les pressoirs :

Les pressoirs des Maisons du Groupe sont implantés dans la Marne et l'Aube. Ces centres de pressurage représentent un ancrage significatif des Maisons du Groupe dans le vignoble champenois et, au-delà du service qu'ils apportent, ils servent à développer une politique de proximité avec les partenaires vignerons.

Les principaux sites sont :

- A Mareuil sur Aÿ, PHILIPPONNAT
- A Passy Grigny, BOIZEL au travers de sa filiale Pressoirs Rogge, détenue à 50 %.
- Aux Riceys, ALEXANDRE BONNET
- A Verzenay, Dizy, Avize, Trépail et Loches sur Ource, LANSON

Au total, la capacité de pressurage du Groupe s'élève à 168 000 Kg par tour.

Les cuveries

Les Maisons du Groupe disposent d'importantes cuveries soit au total 389 000 hectolitres (cuves inox thermorégulées de fermentation et cuves en ciment verré), sur quatre sites principaux (CHANOINE FRERES, ALEXANDRE BONNET, Maison BURTIN et LANSON).

Les lignes de tirage

Les Maisons du Groupe possèdent plusieurs lignes de tirage sur les principaux sites de production, à Reims, Epernay et aux Riceys.

Le stockage

Les Maisons du Groupe disposent d'une capacité de stockage de près de 93 millions de bouteilles, sur plusieurs sites, principalement à Epernay (38 millions), Reims (52 millions) et aux Riceys (2,6 millions).

Les Maisons du Groupe possèdent également un parc de caisses palettes métalliques pour la totalité de leurs stocks en bouteilles dont 120 000 caisses « TSR » permettant chacune de stocker 504 bouteilles du tirage au remuage.

Le remuage

Le remuage est automatisé (gyropalettes) et réparti sur les sites de Reims, d'Epernay et des Riceys : la capacité annuelle est de 33 millions de bouteilles.

Le dégorgement et l'habillage

Le Groupe dispose d'un ensemble de lignes de dégorgement et d'habillage sur les différents sites de production de CHANOINE FRERES, Maison BURTIN, LANSON et ALEXANDRE BONNET :

- 7 lignes de production à cadence élevée pour les bouteilles « standard 75 cl »,
- 10 lignes de production à cadence plus réduite, dédiées aux bouteilles spéciales et aux autres formats (demies, magnums, quarts).

Le stockage des bouteilles habillées

Les ventes de Champagne se caractérisent par une grande saisonnalité : pour faire face à la forte demande de fin d'année, les Maisons du Groupe disposent, à Reims et Epernay, de sites de stockage pour conserver les bouteilles terminées en caisse avant expédition.

BOIZEL, DE VENOGÉ et PHILIPPONNAT externalisent le stockage de leurs produits finis sur la plateforme logistique d'un transporteur.

Les capacités de stockage en cuves et en bouteilles, de tirage, de remuage et de dégorgement sont supérieures aux besoins actuels du Groupe et permettent de réaliser des prestations pour compte de tiers. A ce jour, elles sont effectuées pour cinq maisons.

2.4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

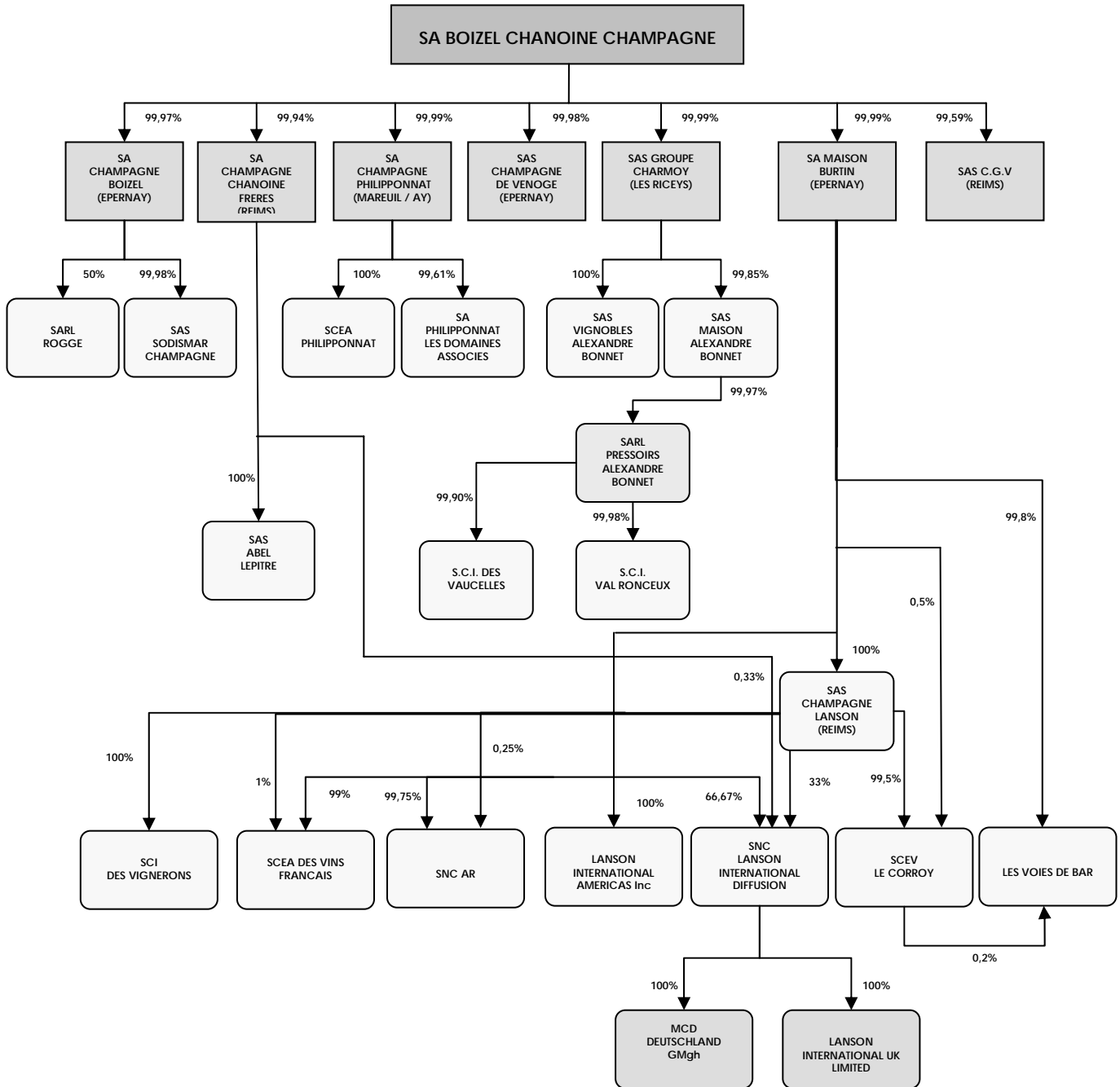
Les Maisons du Groupe produisent et commercialisent une gamme de marques très étendue de vins de Champagne. Gage, aux yeux du public d'une constance de qualité, ces différentes marques constituent un capital à protéger. Dans cette optique, un suivi consciencieux des dépôts effectués a été mis en place au sein de chaque Maison.

En France, chaque marque a fait l'objet d'un dépôt et d'un enregistrement auprès de l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Intellectuelle) dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

A l'international, cette démarche s'appuie sur une extension des droits à l'ensemble des territoires de la Communauté Européenne ; elle est opérée notamment auprès des services de l'O.H.M.I. (Office de l'Harmonisation des Marchés Intérieurs). La protection des marques à l'export est également complétée par des dépôts internationaux auprès de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) avec des clauses d'extension dans les pays émergents.

2.5 ORGANIGRAMME DU GROUPE BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Au 31 décembre 2008



3 *Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction*

3.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

3.1.1. Composition du Conseil d'Administration

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme à Conseil d'Administration. Le Président exerce également la fonction de Directeur Général, le Conseil ayant décidé, en sa séance du 31 mai 2002, de ne pas opter pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les statuts de la société ont été mis en conformité avec les dispositions de la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 dite Loi NRE en date du 31 mai 2002.

En vertu de L'article 13 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

En 2008, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres, toutes personnes physiques de nationalité française. Parmi ces derniers, trois administrateurs indépendants (au regard des critères définis et retenus par le code AFEP-MEDEF) étaient à dénombrer (Messieurs Pierre LANSON, Michel SHAPIRA et Serge BONNET). étaient à dénombrer. Aucun administrateur élu par les salariés n'était membre du Conseil et aucun censeur n'a été nommé.

Parmi les membres du Conseil, quatre administrateurs exercent une fonction de direction dans le Groupe ou dans une société du Groupe. Des liens familiaux existent entre certains membres du Conseil d'Administration. Ils sont précisés dans le tableau récapitulatif des membres du Conseil.

Enfin, à la connaissance de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe :

- n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

3. Gouvernement d'entreprise

Boizel Chanoine Champagne

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

	Date de 1ère nomination ou de renouvellement	Date d'échéance du mandat	Mandats exercés dans le Groupe	Autres mandats exercés en dehors du Groupe	Autres fonctions exercées en dehors du groupe
MEMBRES					
Monsieur Bruno PAILLARD Président Directeur Général Administrateur Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BRUNO PAILLARD Avenue de Champagne 51100 REIMS Epoux de Mme Marie PAILLARD	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Président de la SAS BRUNO PAILLARD, Président de la SAS DE NAUROY, Président de la SAS DOMAINE RENE JARDIN, Gérant de la SCI MOISSONS CHAMPAGNE, Gérant de la SCI MOISSONS MARITAIN, Gérant de la SCEV DE LA PIERRE VAUDON, Gérant de la SCEV DOMAINE DES SARRINS, Gérant de la SCI MIDOUIN, Gérant de la SCI DU CLOS SAINT ROCH Co-gérant de la SARL VENDANGEOR SAINT VINCENT	Néant
Madame Marie PAILLARD Administrateur Epouse de M. Bruno PAILLARD	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Gérante SCI MOISSONS CHAMPAGNE Gérante SCI MOISSONS MARITAIN	Néant
Monsieur Philippe BAIJOT Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : Maison BURTIN 66 Avenue de Courlancy 51100 REIMS	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Néant	Néant
Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BOIZEL 46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY Epouse de M. Christophe ROQUES	23/05/2008	31/12/2013	cf. tableau liste des mandats	Gérante de la SCI VAL BOIZEL Gérante de la SCI VAL DE L'EURE	Néant
Monsieur Christophe ROQUES Directeur Général Délégué Adresse professionnelle : CHAMPAGNE BOIZEL 46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY Epoux de Mme Evelyne ROQUES-BOIZEL	23/05/2008	31/12/2013	cf. tableau liste des mandats	Néant	Néant
Monsieur Serge BONNET Administrateur	19/05/2006	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Néant	Néant
Monsieur Michel SHAPIRA Administrateur	20/05/2005	31/12/2010	cf. tableau liste des mandats	Gérant de la SCI DE LA JUSTICE	Néant
Monsieur Pierre LANSON Administrateur	01/06/2007	31/12/2012	cf. tableau liste des mandats	Néant	Néant
Monsieur Benoît MERCIER Administrateur Adresse Professionnelle : Caisse d'Epargne Champagne Ardennes 7 Rue Noël 51100 REIMS	09/07/2008	31/12/2011	cf. tableau liste des mandats	Président du Directoire de la CELCA Administrateur de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions Membre du Conseil de Surveillance de la CNCEP Membre du Conseil de Surveillance de Natixis Garanties Administrateur de Natixis Securities Membre du Conseil de Surveillance de Banque PALATINE	Néant

3.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Rôle

Conformément au rôle du Conseil d'Administration défini par le code AFEP MEDEF et l'article L 225-35 du Code de Commerce, le Conseil « définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux chargés de diriger celle-ci dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations très importantes. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ces délibérations. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ».

Modes de fonctionnement

Le Conseil de la société s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Toute personne physique qui accepte les fonctions d'administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale administrateur de la société prend l'engagement d'assister régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple et ont un caractère collégial.

Chaque membre du Conseil d'Administration agit dans l'intérêt et pour le compte de l'ensemble des actionnaires.

Règlement intérieur

A ce jour, il n'a pas été jugé utile d'instituer un règlement intérieur au sein du Conseil d'Administration, compte tenu du bon déroulement des réunions de ce dernier.

Néanmoins, le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE entend se conformer aux dispositions et recommandations du code AFEP-MEDEF pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Par conséquent, le conseil n'exclut pas la possibilité de mettre en place un tel règlement s'il s'avérait nécessaire à l'amélioration des travaux des administrateurs et/ou au fonctionnement du Conseil.

3.1.3. Comité de Direction du Groupe

Cette instance a été mise en place au sein du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE afin de débattre des grandes orientations stratégiques du Groupe dans le but d'accroître le développement des activités et des Marques, propriété des sociétés du Groupe.

Les actions y sont définies, les procédures arrêtées, et leurs résultats analysés lors des séances suivantes.

Le Comité se réunit une fois par mois au siège social du Groupe et chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il est composé de 12 membres, choisis en fonction de leurs compétences et de leur connaissance du secteur vinicole champenois.

3. Gouvernement d'entreprise

Boizel Chanoine Champagne

A ce jour, les membres sont les suivants :

Membres	Fonctions Principales	Sociétés
Bruno PAILLARD	Président Directeur Général	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
Philippe BAIJOT	Président Directeur Général Président Directeur Général Directeur Général Délégué Président Président Président Président Président Président Président	CHANOINE FRERES MAISON BURTIN BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE CHAMPAGNE LANSON LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE CHARMOY VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET MAISON ALEXANDRE BONNET CGV
Evelyne ROQUES-BOIZEL	Président Directeur Général Directeur Général Délégué	CHAMPAGNE BOIZEL BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
Christophe ROQUES	Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué Directeur Général	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE CHAMPAGNE BOIZEL DE VENOGÉ
Nicolas ROULLEAUX DUGAGE	Secrétaire Général Directeur Administratif et Financier	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE MAISON BURTIN/CHAMPAGNE LANSON
Charles PHILIPPONNAT	Président Directeur Général Président Directeur Général Gérant	CHAMPAGNE PHILIPPONNAT PHILIPPONNAT- LES DOMAINES ASSOCIES SCEA PHILIPPONNAT
Gilles MORISSON de la BASSETIERE	Président	DE VENOGÉ
François LANGE	Directeur Général Directeur Général	MAISON ALEXANDRE BONNET VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET
Fabien HENRY	Directeur Général	C.G.V
Philippe FEMEL	Directeur Général Délégué	CHANOINE FRERES
Stanislas BONAFAE	Directeur Commercial et Marketing Directeur Général	MAISON BURTIN/CHAMPAGNE LANSON LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION
Michel SHAPIRA	Administrateur Administrateur	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE MAISON BURTIN

3.1.4. Liste des mandats dans les sociétés du Groupe au 31 décembre 2008

	M. Bruno PAILLARD	M. Philippe BAIJOT	M. Christophe ROQUES	Mme Evelyne ROQUES BOIZEL	Mme Marie PAILLARD BOURRELLIS	M. Serge BONNET	M. Michel SHAPIRA	M. Benoît MERCIER	M. Pierre LANSON	BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
SOCIETES										
BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	PDG Adm.	DGD Adm.	DGD Adm.	DGD Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	
CHAMPAGNE BOIZEL	Adm.	Adm.	DGD Adm.	PDG Adm.	RP					Adm. (MP)
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	Adm.	PDG Adm.	Adm.		RP					Adm. (MP)
CHAMPAGNE ABEL LEPITRE		Président								
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.						
PHILIPPONNAT LES DOMAINES ASSOCIES		Adm.	Adm.							
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	Adm.	Adm.	DG Adm.	Adm.						
CHARMOY	Adm.	Président	Adm.							
MAISON ALEXANDRE BONNET		Président	Adm.			Adm.				
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET		Président	Adm.							
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET		Gérant								
MAISON BURTIN	Adm.	PDG Adm.	Adm.	Adm.			Adm.	Adm.		
CHAMPAGNE LANSON		Président								
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION		RP								
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE		Président								
C.G.V.	Adm.	Adm.	Adm.		RP					
SODISMAR CHAMPAGNE			Président							
VAL RONCEUX		Gérant								
DES VAUCELLES		Gérant								
SCEA DES VINS Français		Gérant								
SCEV LE CORROY		Gérant								
SCEV LES VOIES DE BAR		Gérant								
SCI DES VIGNERONS		Gérant								

PDG = Président Directeur Général, DG = Directeur Général, DGD = Directeur Général Délégué, Adm = Administrateur, RP = Représentant Permanent de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, MP = Mme Marie PAILLARD

3.1.5. Nomination ou renouvellement des organes de direction et de contrôle

Ratification de nomination provisoire d'administrateur.

Monsieur Benoît MERCIER a été nommé à titre provisoire administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 juillet 2008 en remplacement de Monsieur Franck Eric PUISOCHET.

En application des dispositions légales et statutaires, il sera demandé de bien vouloir ratifier cette décision.

3.1.6. Conflits d'intérêts potentiels et gouvernement d'entreprise

La société Champagne Bruno PAILLARD détentrice de 1 138 694 actions et 24,80 % du capital exerce une activité similaire à celle des Maisons du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, d'élaboration et de distribution des vins de Champagne. Ses ventes sont effectuées pour les deux tiers en exportation et uniquement dans les réseaux de distribution sélective. Sa

3. Gouvernement d'entreprise

Boizel Chanoine Champagne

production de l'ordre de 500 000 bouteilles limite les risques de concurrence avec les Maisons du Groupe.

La SCI MIDOUIN et la SCI DU CLOS SAINT ROCH, détenues par DOMAINE RENE JARDIN, filiales viticoles de la SAS Champagne BRUNO PAILLARD, ont mis à disposition des filiales de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, des caves pour le stockage. Cette convention a été conclue aux conditions normales du marché et approuvée par les Conseils d'Administration des sociétés en date du 30 juin 2005.

La société MIDOUIN a facturé à Champagne CHANOINE pour le stockage des vins 5 200,46 € HT au titre du premier semestre et 7 673,64 € HT au titre du deuxième semestre.

La SCI DU CLOS SAINT ROCH a facturé, au titre de l'année 2008, 18 000 € à la SAS MAISON ALEXANDRE BONNET.

Le groupe BONNET a facturé à La Société DOMAINE RENE JARDIN des prestations de pressurage pour 6 623,20 € ainsi que des prestations de cueillette pour 21 081,90 €.

La Société DOMAINE RENE JARDIN a vendu des gyropalettes à la société MAISON ALEXANDRE BONNET pour 53 312 €.

La société BOIZEL a versé 6 901,44 € à titre de commission à la société Champagne BRUNO PAILLARD.

Enfin, des opérations courantes d'achat et de vente de vins conclues aux conditions normales du marché, sont intervenues entre la SAS Champagne BRUNO PAILLARD et ses filiales et les sociétés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE. Ces échanges ont représenté 1 197 519 € de vente et 365 694,56 € d'achat.

3.2. REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Suite à une décision du Conseil d'Administration en date du 12 mars 2009, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère la société pour présenter les éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux visés par la recommandation au titre de l'exercice concerné et de l'exercice précédent.

Conformément à IAS24.16 aucune des catégories suivantes ne fait partie de la rémunération des principaux dirigeants :

- avantages postérieurs à l'emploi : néant
- autres avantages à long terme : néant
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions : néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Monsieur Bruno PAILLARD		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	271 000 €	271 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	271 000 €	271 000 €
Monsieur Philippe BAIJOT		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	321 000 €	321 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	321 000 €	321 000 €
Monsieur Christophe ROQUES		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	221 000 €	221 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	221 000 €	221 000 €
Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	160 000 €	160 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	160 000 €	160 000 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Bruno PAILLARD Président Directeur Général	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus (2)	Montants versés (3)	Montants dus (2)	Montants versés (3)
rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
rémunération variable (1)	150 000 €	80 000 €	150 000 €	150 000 €
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	271 000 €	201 000 €	271 000 €	271 000 €

Monsieur Philippe BAIJOT Directeur Général Délégué	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus (2)	Montants versés (3)	Montants dus (2)	Montants versés (3)
rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
rémunération variable (1)	200 000 €	130 000 €	200 000 €	200 000 €
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	321 000 €	251 000 €	321 000 €	321 000 €

Monsieur Christophe ROQUES Directeur Général Délégué	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus (2)	Montants versés (3)	Montants dus (2)	Montants versés (3)
rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
rémunération variable (1)	100 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	221 000 €	201 000 €	221 000 €	221 000 €

3. Gouvernement d'entreprise

Boizel Chanoine Champagne

Madame Evelyne ROQUES BOIZEL Directeur Général Délégué	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus (2)	Montants versés (3)	Montants dus (2)	Montants versés (3)
rémunération fixe	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
rémunération variable (1)	75 000 €	50 000 €	75 000 €	75 000 €
rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
jetons de présence	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	160 000 €	135 000 €	160 000 €	160 000 €

(1) il est précisé par ailleurs :

- que la rémunération des mandataires ainsi que le montant des primes ont été décidées en Conseil d'Administration.
- que la partie variable de la rémunération des dirigeants est validée en fin d'exercice par le Conseil d'administration de la société holding sur proposition du comité de direction en fonction tant des performances du groupe que de celles des filiales.

(2) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

(3) Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	au cours de l'exercice 2007	au cours de l'exercice 2008
Monsieur Michel SHAPIRA		
Jetons de présence	15 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	0	0
Madame Marie PAILLARD		
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €
Autres rémunérations	0	0
Monsieur Serge BONNET		
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €
Autres rémunérations	0	0
Monsieur Franck-Eric PUISSOCHET		
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €
Autres rémunérations	0	0
Monsieur Pierre LANSON		
Jetons de présence	1 000 €	1 000 €
Autres rémunérations	0	0
Monsieur Benoit MERCIER		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	19 000 €	11 500 €

3.3. OPTIONS D'ACHATS D'ACTIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES

Néant

4 Situation financière et résultat

4.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 EN NORMES IFRS

4.1.1. Etats financiers de synthèse

Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]				
Chiffre d'affaires	b14	300 649	359 420	311 313
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	b15	23 252	(28 347)	(48 437)
Achats consommés		(199 517)	(200 586)	(162 706)
Marge brute		124 385	130 487	100 170
Charges de personnel	b16	(30 880)	(31 070)	(26 738)
Charges externes		(27 074)	(28 792)	(27 615)
Impôts et taxes		(6 134)	(6 603)	(5 569)
Dotation aux amortissements		(6 740)	(6 708)	(6 889)
Dotation aux provisions et dépréciations		(4 825)	(1 527)	(1 519)
Autres produits et charges d'exploitation	b17	1 344	1 144	1 259
Résultat opérationnel courant		50 076	56 931	33 099
Autres produits et charges opérationnels	b18	551	(4 954)	4 146
Résultat opérationnel		50 627	51 977	37 245
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 857	519	411
Coût de l'endettement financier brut		(20 736)	(20 056)	(15 466)
Coût de l'endettement financier net		(18 879)	(19 537)	(15 055)
Charge d'impôt	b19	(11 212)	(11 068)	(7 380)
Résultat net des sociétés consolidées		20 536	21 372	14 809
. part du groupe		20 532	21 367	14 805
. intérêts minoritaires		4	5	4
Résultat par action en euros :				
Résultat net part du Groupe par action avant dilution		4,49	4,66	3,24
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 571 770	4 583 552	4 573 667
Résultat net, part du Groupe par action après dilution		4,10	4,26	3,02
Nombre d'actions retenu pour le calcul		5 002 155	5 013 937	4 909 721

Bilan consolidé

Actif [en K€]	notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Ecart d'acquisition	b1	48 110	47 173	46 666
Immobilisations incorporelles	b2	69 679	71 157	71 760
Immobilisations corporelles	b3	129 187	117 530	101 826
Actifs financiers non courants	b4	927	1 074	813
Actif d'impôt différé	b11	6 715	6 072	5 626
Actif non courant		254 619	243 006	226 691
Stocks et en-cours	b5	455 543	432 842	460 868
Créances clients	b6	137 002	150 837	138 569
Autres actifs courants	b7	20 330	22 309	18 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie	b10	10 649	16 112	14 909
Actif courant		623 524	622 101	632 684
Total Actif		878 143	865 106	859 376

Passif [en K€]	notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital		22 958	22 958	22 958
Obligations remboursables en actions		22 700	22 700	22 700
Primes d'émission		2 546	2 546	2 546
Ecart de réévaluation		10 459	10 459	5 032
Réserves consolidées		59 221	42 078	29 181
Résultat		20 532	21 367	14 805
Intérêts minoritaires		13	12	10
Total capitaux propres	b8	138 430	122 121	97 233
Provisions pour risques et charges non courantes	b9	1 461	1 867	1 833
Dettes financières non courantes affectées aux stocks	b10	414 600	387 281	439 934
Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles	b10	105 834	112 486	105 334
Passifs d'impôt différé	b11	17 761	17 736	19 530
Engagements envers le personnel	b9	8 100	7 832	8 285
Passif non courant		547 756	527 202	574 917
Dettes financières courantes	b10	25 261	10 377	22 353
Fournisseurs	b13	149 784	172 709	145 467
Dettes fiscales et sociales	b13	10 405	21 825	6 614
Autres passifs courants		6 508	10 873	12 792
Passif courant		191 958	215 784	187 226
Total Passif		878 143	865 106	859 376

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

[en K€]	Capital	O.R.A	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 2005	11 369		2 110	5 032	(147)	41 856	60 219	8	60 227
Juste valeur participation Sarl Rogge						35	35		35
Ecart actuariels sur avantage du personnel						211	211		211
Impact première application IAS 39						39	39		39
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres						285	285		285
Résultat net de l'exercice						14 805	14 805	2	14 807
Total produits et charges comptabilisés						15 090	15 090	2	15 092
Opérations sur capital	11 589		436			(11 480)	546		546
Obligations remboursables en actions		22 700					22 700		22 700
Dividendes						(1 490)	(1 490)		(1 490)
Ecart de conversion						158	158		158
Capitaux propres clôture 2006	22 958	22 700	2 546	5 032	(147)	44 134	97 223	10	97 233
Juste valeur participation Sarl Rogge						37	37		37
stock option lfrs 2						138	138		138
Incidence IAS 41 sur le déblocage						(132)	(132)		(132)
Incidence TIE IAS 39						(39)	(39)		(39)
Réévaluation vignes IAS 16				5 428			5 428		5 428
Autres variations						146	146		146
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres				5 428		150	5 578		5 578
Résultat net de l'exercice						21 367	21 367	5	21 372
Total produits et charges comptabilisés				5 428		21 517	26 945	5	26 950
Dividendes intérêts minoritaires							-	(2)	(2)
Dividendes						(1 513)	(1 513)		(1 513)
Ecart de conversion						(547)	(547)		(547)
Capitaux propres clôture 2007	22 958	22 700	2 546	10 459	(147)	63 591	122 109	12	122 121
Stock option lfrs 2						173	173		173
Opérations sur titres auto-détenus					(2 024)		(2 024)		(2 024)
Autres variations						9	9		9
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2 024)	182	(1 842)	-	(1 842)
Résultat net de l'exercice						20 532	20 532	4	20 536
Total produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	(2 024)	20 714	18 690	4	18 694
Dividendes intérêts minoritaires							-	(3)	(3)
Dividendes						(1 837)	(1 837)		(1 837)
Ecart de conversion						(545)	(545)		(545)
Capitaux propres clôture 2008	22 958	22 700	2 546	10 459	(2 171)	81 923	138 417	13	138 430

Tableau de variation de la trésorerie consolidée

[en K€]	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	20 536	21 372	14 809
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors actif courant)	7 061	6 794	6 990
Plus et moins values de cession	63	8	(2 137)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	27 660	28 174	19 663
Coût de l'endettement financier net	18 879	19 537	15 055
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	11 212	11 068	7 380
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts(A)	57 751	58 779	42 098
Impôts versés	(12 020)	14 456	(5 816)
Variation du BFR lié à l'activité (B)	(45 165)	21 571	(26 169)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (C) = (A+B)	566	94 806	10 113
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 073)	(13 980)	(4 088)
Diminution des immobilisations financières	131		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	253	264	14 231
Incidence de variations de périmètre	(4 213)	(811)	(116 727)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	(18 902)	(14 527)	(106 584)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 837)	(1 513)	(1 490)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(3)	(2)	(4)
Actions propres	(2 171)		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	42 005	73 551	108 351
Remboursements d'emprunts	(5 304)	(121 202)	(7 374)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrat de location financement)	(18 879)	(19 537)	(15 055)
Obligations remboursables en actions			22 700
Augmentation de capital			548
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	13 811	(68 703)	107 675
Incidence des variations des cours des devises (F)	485	(547)	
Variation de la trésorerie nette (C+ D + E+ F)	(4 040)	11 029	11 205
Trésorerie de fin de période	5 132	9 172	(1 857)

Commentaires :

L'exercice 2008 est le deuxième à se dérouler entièrement dans la nouvelle configuration résultant de l'acquisition de Maison Burtin et Champagne Lanson le 22 mars 2006 ; donc, hormis le solde du déstockage réalisé fin janvier 2007, les exercices 2007 et 2008 sont comparables.

L'activité du Groupe s'est déroulée dans un contexte globalement défavorable marqué par la poursuite de la crise financière et le commencement d'une crise économique sans précédent.

2008, pour la Champagne, c'est 322,4 M de bouteilles expédiées (- 4,8 %), dont 43,8 % à l'export (141,2 M de bouteilles, - 6,4 %). Les Négociants ont expédiés 214,3 M de bouteilles (- 6,7 %) sur ces 322,4 M bouteilles, dont 56,9 % à l'export (121,9 M de bouteilles, - 6,6 %).

Le compte de résultat consolidé.

Le **chiffre d'affaires** au 31 décembre 2008 s'élève à 300,65 M€ contre 359,42 M€ au 31 décembre 2007 (dont 37 M€ résultaient du solde du programme de déstockage engagé dans le cadre de la restructuration de la dette).

En faisant abstraction de la filiale de courtage CGV, dont l'activité est traditionnellement fluctuante, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève, pour l'exercice 2008, à 288,83 M€ contre 304,90 M€ en 2007 (hors solde du déstockage), soit un recul en valeur de 5,3 %.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisé à 88,1 % en euro et 10,8 % en GBP (le Groupe n'est donc exposé à aucun autre risque de change significatif): c'est pourquoi, en raison de la forte dépréciation du sterling durant l'année 2008 (- 14,1 % en moyenne, - 23 % du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008) et plus particulièrement pendant le 4^e trimestre, l'effet négatif de change issu de la consolidation des comptes de la filiale Lanson UK s'établit à 5,31 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2008 soit 1,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. A taux de change constant, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe hors CGV aurait été de 294,15 M€, soit un retrait de 3,5 %.

Le nombre total de bouteilles de vins de Champagne commercialisées par les Maisons du Groupe s'élève à 19,8 millions, soit un repli en volume de 8,3 %.

La part des ventes à l'export représente 45 %, stable par rapport à 2007.

L'évolution de l'activité est le produit d'une part d'un premier semestre de bonne tenue avec, en particulier, des ventes dynamiques au Royaume Uni, d'autre part d'un quatrième trimestre inhabituellement morose en dépit d'une légère reprise des ventes en décembre.

La part du chiffre d'affaires de l'ensemble des Marques principales du Groupe s'élève à 68 % (soit 32 % pour les marques secondaires et les marques de distributeurs).

Sur le plan commercial, de façon générale, la priorité a été maintenue à la protection des positionnements statutaires et tarifaires des Marques, dans le fil de la stratégie de valeur qui leur appliquée depuis plusieurs années.

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2008 était de 443 personnes (570 avec VRP), contre 455 personnes (594 avec VRP) au 31 décembre 2007 (-2,6 %).

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2008 était de 485 personnes, contre 498 personnes pour 2007.

L'**EBITDA**¹ du Groupe s'élève à 62,19 M€ contre 60,21 M€ en 2007, soit un taux de marge d'activité de 20,7 % contre 16,8 % en 2007. En faisant abstraction du solde du déstockage en 2007 ainsi que de CGV en 2007 et 2008, l'EBITDA du Groupe s'élève à 61,93 M€ en 2008 contre 59,55 M€ en 2007, soit un taux de marge retraité de 21,4 % contre 19,5 % en 2007. Son orientation favorable tient à une meilleure maîtrise des coûts (- 4%).

Le **résultat opérationnel** du Groupe s'élève à 50,63 M€ contre 51,98 M€ en 2007, soit un taux de marge opérationnelle (MOP) de 16,9 % contre 14,5 % en 2007. En faisant abstraction du solde du déstockage en 2007 ainsi que de CGV en 2007 et 2008, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 50,36 M€ en 2008 contre 51,31 M€ en 2007, soit une marge opérationnelle retraitée de 17,4 % en 2008 contre 16,8 % en 2007.

En dépit d'un contexte économique défavorable, l'évolution correcte de la MOP a été obtenue grâce à deux facteurs principaux :

1° une meilleure maîtrise des coûts dans les filiales acquises en mars 2006 (Maison Burtin et Champagne Lanson),

2° les progressions tarifaires nécessitées notamment par la hausse des prix du raisin ainsi que l'amélioration du mix produit (+ 4,8 %),

Le **résultat financier** s'élève à 18,88 M€ contre 19,54 M€ en 2007 (- 3,4 %).

En dépit d'une évolution défavorable de la moyenne annuelle de l'euribor 1 mois (4,27 % contre 4,08 % en 2007, + 4,7 %), d'un accroissement de 8,3 % de l'endettement net du Groupe et d'une « dévaluation » du cours moyen du sterling (GBP) de 14,1 %, l'amélioration du résultat financier tient pour une part à la gestion active des positions sterling (25,79 M€). Au 31 décembre 2008, la somme des gains nets de change s'élève à 1,31 M€, permettant de ramener l'effet négatif de change dit de consolidation de 5,31 M€ à 4 M€ brut (2,11 M€ net).

¹ EBITDA : résultat net + charges d'impôt + coût de l'endettement financier net + dotations aux provisions et amortissements

Le résultat avant impôt s'élève à 31,75 M€ contre 32,44 M€ en 2007 ;

L'impôt sur les bénéficiaires s'élève à 11,21 M€ contre 11,07 M€ en 2007.

Le **résultat net**, part du Groupe s'élève à 20,53 M€ contre 21,37 M€ en 2007 (- 3,9 %), soit une marge nette de 6,8 % contre 6 % en 2007 ; en faisant abstraction du déstockage en 2007 ainsi que de CGV en 2007 et 2008, la marge nette du Groupe s'élève à 7 % en 2008 contre 6,9 % en 2007.

La contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson s'élève à 15,86 M€ contre 12,49 M€ en 2007. Une part de la marge liées aux ventes « récurrentes » de Maison Burtin et Champagne Lanson a été absorbée à hauteur de 2,08 M€ net de fiscalité par l'amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux stocks. Sans cette opération comptable, la contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson, à taux de change courant, aurait été de 17,95 M€ et le résultat net consolidé s'élèverait à 22,62 M€.

Il est rappelé que l'écart d'acquisition net amortissable affecté le 22 mars 2006 était de 37,18 M€ ; du fait de l'amortissement de cet écart, les résultats 2006, 2007 et 2008 ont été amputés respectivement de 25,14 M€, 9,40 M€ et 2,08 M€. L'écart d'évaluation net amortissable résiduel au 31 décembre 2008 est de 0,56 M€.

En M€	2008 publié	2007 retraité hors dest.	2008 retraité hors CGV à change courant	2007 retraité hors dest. hors CGV	variation	2008 retraité hors CGV à change constant
CA	300,65	322,38	288,83	304,9	-5,30 %	294,15
EBITDA	62,19	60,21	61,93	59,55	4%	61,53
% CA	20,70%	18,70%	21,40%	19,50%		20,90%
résultat opérationnel	50,63	51,98	50,36	51,31	-1,90%	55,03
% CA	16,90%	16,10%	17,40%	16,80%		18,70%
résultat net	20,53	21,37	20,33	20,93	-2,90%	22,64
% CA	6,80%	6,60%	7%	6,90%		7,70%

Le bilan consolidé.

Un bilan simple et solide

Les capitaux propres s'élèvent à 138,43 M€ contre 122,12 M€ au 31 décembre 2007 (+ 13,4 %).

Au 31 décembre 2008, l'endettement net consolidé s'élève à 535,04 M€ (494,03 M€ à fin 2007, + 41 M€, + 8,3 %) dont 414,60 M€ au titre du vieillissement du stock de vins (387,28 M€ à fin 2007) qui représentait à cette date 65,08 M€ (63,4 M€ à fin 2007) dont la valeur comptable était de 445,42 M€ (424,81 M€ à fin 2007) couvrant 107 % de la dette liée. Rappelons que la politique constante du Groupe est de ne pas inclure de frais financiers dans la valeur comptable des stocks.

Hormis le stock, l'accroissement de la dette correspond aux financements des investissements réalisés depuis le 31 décembre 2007 (17,9 M€) ; ce sont principalement :

1. l'acquisition de parcelles de vignes pour un total de 8 ha 08 a, portant la superficie totale du vignoble propriété du Groupe à 88 ha 23 a ;
2. l'extension des installations Chanoine (7 M€) ;
3. la modernisation des outils de production de Maison Burtin et Champagne Lanson (4 M€).

Compte tenu des investissements réalisés en 2007 (13,3 M€) et 2008, les investissements 2009 seront de bien moindre importance.

Afin de bénéficier en 2009 de l'orientation maintenant favorable des taux courts, les financements supplémentaires ont été souscrits à taux variable ; de ce fait, la part des financements souscrits à taux fixe s'élève à 70%.

Le taux moyen de la dette consolidée ressort à 3,80 %.

Le gearing est en amélioration, revenant de 5,68 (fin 2006) et 4,05 (fin 2007) à 3,87 fin décembre 2008.

L'échéancier de la dette financière reste bien adapté au programme de vieillissement des vins ainsi qu'aux investissements, avec une part inférieure à 1 an de 4,6 %.

Perspectives.

En ce début d'année 2009, le climat économique et monétaire mondial n'offre aucune visibilité. Dans ce contexte, BCC réaffirme son modèle consistant à être un acteur global du Champagne ne négligeant aucune niche de marché, du « prestige » au « low cost ». Cette présence flexible sur des marchés diversifiés devrait permettre au Groupe de ne pas dépendre des seuls marchés export et luxe, actuellement fort difficiles.

Des indications plus précises seront fournies à l'occasion de la publication des résultats du premier semestre 2009.

4.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Informations générales :

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE exerce son activité dans la production et la vente de vins de Champagne, principalement sous les marques « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « ABEL LEPITRE », « DE VENOGÉ », « ALEXANDRE BONNET », « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCHILD ».

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme dont le siège social est sis à Reims, allée du Vignoble.

Les actions de la société sont cotées à la bourse de Paris sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009.

Faits marquants :

Le périmètre du Groupe a évolué en 2008.

- Le Groupe a acquis au cours du premier semestre 2008, la SCEV Les Voies De Bar pour 762 K€ ainsi que la Sci Des Vignerons pour 3 271 K€, soit un total de 4 033K€, qui compte tenu d'une trésorerie négative de 180K€ à la date d'acquisition concourt pour 4 213K€ dans les flux de trésorerie en 2008.

La contribution de ces deux entités au chiffre d'affaires consolidé n'est pas significative.

Aucune cession significative n'a été constatée au cours de l'exercice.

- Le Groupe poursuit sa restructuration interne en simplifiant son organigramme. La société Espace Marne et Champagne a été dissoute et absorbée par Maison Burtin avec effet au 1er janvier 2008. Cette opération entre deux sociétés détenues à 100% n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

A- PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

A.1. Référentiel comptable retenu

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont établis en conformité avec les normes

comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 12 mars 2009 date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2007.

L'interprétation et les amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont d'application obligatoire en 2008.

- l'interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe »,
- les amendements aux normes IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatifs au reclassement des actifs financiers. Le Groupe a analysé la juste valeur des instruments financiers, celle-ci n'est pas différente de leur valeur comptable.

L'application de ces interprétations et de ces amendements n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés annuels ne tiennent pas compte des normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées au niveau européen à la date de clôture mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2008.

Le Groupe étudie les éventuels impacts de ces normes et interprétations sur la présentation de ces comptes consolidés.

A.2. Utilisation d'estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations qui sont communiquées sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Il est possible que les montants effectifs des éléments d'actif et de passif se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Dans le contexte actuel, l'exercice de prévision d'activité et de planification à moyen terme est rendu plus difficile, aussi le groupe a retenu des budgets 2009 qui prennent en compte les effets attendus de la dégradation du contexte économique et financier et des principales actions mises en œuvre par le management.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses et d'estimation, et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent principalement :

- l'évaluation des marques,
- les engagements de retraite et de prévoyance (IAS 19),
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés,
- la valorisation des avantages issus de paiement en actions,
- l'évaluation des instruments financiers.

A.3. Méthodes de consolidation

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

La société « SARL ROGGE » sous contrôle conjoint n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

De même, la filiale « MCD Deutschland GmbH », société dormante depuis 1997 n'est pas consolidée. Les titres de ces sociétés sont inscrits en « *titres disponibles à la vente* » et sont classés au bilan dans le poste « actifs financiers non courants ».

A.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les comptes des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en euros.

- aux cours de clôture pour les postes du bilan,
- aux cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites en capitaux propres en « écarts de conversion ».

A.5. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en marge brute pour les opérations à caractère commercial,
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
- en capitaux propres, en réserves de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture,
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

A.6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3.

Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « écart d'acquisition » qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation sur les UGT concernées dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans le poste « autres charges et produits opérationnels ».

A.7. Immobilisations incorporelles

Seules les marques, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges, ainsi que les frais de dépôt de marque.

L'ensemble des marques du Groupe ayant une durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur des critères établis lors de l'acquisition, se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée. (cf A.9)

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par les logiciels.

A.8. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, est enregistrée à leur coût d'acquisition diminuée des amortissements et des pertes de valeur. Les terres à vignes ont été comptabilisées à leur valeur de marché lors du passage aux IFRS.

Aucun frais financier n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

La valeur de marché résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres. Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les Champagnes produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

La vigne ne peut être dissociée de son support foncier. Pour qu'une vigne puisse prétendre à l'appellation Champagne, celle-ci doit être plantée sur un sol éligible à cette appellation.

Les frais de plantation intègrent les pieds de vignes et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans. Ces plantations sont destinées à être arrachées au terme de l'amortissement et à être remplacées par des plantations nouvelles. Le vieillissement des plantations engendre un rendement décroissant.

Les biens financés par contrat de location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- constructions et aménagement : 10 à 50 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 30 ans,
- vignobles : 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée lorsque son montant est significatif.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

A.9. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les marques sont évaluées selon la méthode du différentiel de marge, applicable aux seuls cas où il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque. Le coefficient de 6, qui est appliqué au différentiel de marge pour déterminer sa valeur a été défini lors du rachat de Maison Burtin.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction. Les plans consistent en des projections sur cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les tests de dépréciations effectués sur les Unités Génératrices de Trésorerie incluant des goodwill (sous-groupe Maison Burtin, Charmoy, Boizel, De Venoge) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

A.10. Actifs financiers disponibles à la vente

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004 et ses amendements subséquents.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

A.11. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers.

Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises), il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers, du fait de l'existence d'un marché actif.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au Champagne, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins). Les effets de la variation de juste valeur du raisin sont constatés en résultat.

A.12. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. La dépréciation est comptabilisée en charge. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa dépréciation sont annulées par le compte de résultat.

A.13. Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que la société pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable sont maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés passifs au titre des distributions futures de dividendes de filiales intégrées globalement sont comptabilisés dès lors qu'une distribution est probable.

A.14. Trésorerie et équivalent trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution des cours boursiers et des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans le poste « dettes financières courantes ».

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

A.15. Actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues

Les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objet de leur détention.

En cas de cession ultérieure des actions, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

A.16 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des

ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés par rapport au précédent exercice.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (cf. Notes B8 et B10). Le Groupe inclut dans l'endettement net les emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions, les réserves, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres. (cf note B8).

Les caractéristiques de l'activité de négoce de vins de champagne nécessitent la constitution de stock, qui du fait de leur durée de vieillissement de trois ans peuvent être assimilés du point de vue de leur financement à des actifs non courants.

Pour avoir une bonne analyse de la dette du groupe, il est important de scinder la dette du Groupe en deux parties, telles qu'elle est présentée dans le bilan.

- La dette liée au financement du stock doit être rapprochée avec la valeur comptable du stock.
- La dette liée au financement des investissements doit avoir un montant proche ou inférieur à celui des capitaux propres.

A.17. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Les options sont évaluées à la date de l'octroi, conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». Le groupe utilise les modèles Black-Scholes-Merton, Cox Ross Rubinstein, Monte Carlo, Quasi Monte Carlo pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures sont sans incidence sur l'évaluation initiale. La valeur des options est enregistrée en charges de personnel de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit entre la date de l'octroi et la date de maturité, et ces charges trouvent leur contrepartie en capitaux propres.

A.18. Provision pour retraite et autres avantages du personnel

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité. Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Leur variation résultant des écarts actuariels est comptabilisée en résultat de l'exercice. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au paragraphe B.9.

A.19. Provisions pour risques et charges

La norme IAS 37 définit une provision (§ 10) comme un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Selon le cadre conceptuel de l'IASB, un passif présente les caractéristiques suivantes :

- l'entreprise a une obligation (un engagement) envers un tiers, c'est-à-dire un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon ;
- l'obligation doit être actuelle. A ce propos, le normalisateur international précise qu'« une obligation ne naît normalement que lorsque l'actif est livré ou lorsque l'entreprise conclut un accord irrévocable pour acquérir l'actif. Dans ce dernier cas, la nature irrévocable de l'accord signifie que le fait de ne pas honorer l'obligation laisse peu ou pas de chances à l'entreprise, en raison par exemple de l'existence d'une clause prévoyant une pénalité importante, d'éviter la sortie de ressources au profit d'un tiers » ;
- l'événement à l'origine du passif (fait générateur de l'obligation) doit avoir eu lieu ;

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

- il est probable que l'extinction de l'obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques (c'est-à-dire dans la plupart des cas une sortie de trésorerie).

Un engagement de l'entreprise envers un tiers (un engagement externe) existant à la clôture de l'exercice est donc explicitement indispensable pour générer un passif dans le bilan. La nature de cette obligation peut être de deux sortes :

- juridique, c'est-à-dire découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires ou de toute autre source de droit ;
- implicite, c'est-à-dire découler des actions d'une entreprise qui a indiqué aux tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente, qu'elle assumera certaines responsabilités et qui par conséquent a créé chez ces tiers une attente fondée qu'elle assumera ses responsabilités.

Un passif dont le montant est fixé de manière précise et définitive est une dette. Un passif dont le montant n'est pas définitif mais qui peut être estimé de manière fiable est une provision.

A.20. Dettes financières

- Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les dettes financières qui financent des immobilisations corporelles et incorporelles portant intérêts sont enregistrées à la juste valeur du montant reçu, moins les frais d'émission à la date d'entrée au passif. Ces emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucune hypothèse de remboursement anticipé des emprunts n'est prise en compte.

- Dettes financières non courantes affectées aux stocks

Les frais d'émission relatifs aux dettes financières portant sur des crédits vieillissement ne font pas l'objet de retraitement, ces frais étant non significatifs. A la clôture, ces emprunts sont valorisés selon le taux facial de chaque contrat. En outre, les calculs effectués pour les emprunts existants, montrent que l'impact de l'amortissement au taux d'intérêt effectif est non significatif et manque de fiabilité compte tenu de la nature de ce type d'emprunt (ligne de crédit sans tirage régulier) ; aucun retraitement n'est donc effectué sur les emprunts en cours.

La fraction à moins d'un an des emprunts finançant des immobilisations corporelles ou incorporelles est présentée en passif courant.

Les crédits de vieillissement sont classés en passifs non courants.

A.21. Les instruments financiers composés

Le Groupe a émis des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). Sauf événement exceptionnel, l'instrument composé ne comporte pas une obligation contractuelle de verser de la trésorerie à l'exception des intérêts prévus. Par ailleurs le nombre d'actions à remettre lors du remboursement est fixe. En conséquence cet instrument est classé en capitaux propres sur une ligne distincte.

A.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

A.23. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes, en particulier les sommes correspondant à des accords de participation commerciale avec le distributeur ainsi que des droits sur vins et alcools.

A.24. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

A.25. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la production et la vente de vins de Champagne.

Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit notamment, s'ils sont significatifs, des résultats des cessions d'actifs immobilisés, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

A.26. Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé selon la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

A.27. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe n'est présent que sur un seul secteur d'activité : la production et la vente de vins de Champagne.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

L'information sectorielle présentée au paragraphe b.14 repose sur les secteurs géographiques suivis par la direction du Groupe pour l'analyse et le suivi de la performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients du Groupe alors que les autres données sont basées sur l'implantation géographique des sociétés du Groupe.

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

B.1. Écarts d'acquisition

[en K€]	01/01/08	Variation de périmètre	31/12/08
Ecart d'acquisition net	47 173	937	48 110
Total	47 173	937	48 110

[en K€]	01/01/07	Variation de périmètre	31/12/07
Ecart d'acquisition net	46 666	507	47 173
Total	46 666	507	47 173

Les tests de dépréciations effectués sur les unités génératrices de trésorerie incluant des goodwill n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : compris entre croissance nulle et 1 %.
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2008 : 7,30% (au 31 décembre 2007 : 6,4%)

Écarts d'acquisitions nets par société :

[en K€]	Année d'acquisition	2008	2007	2006
Charmoy	1998	4 023	4 023	4 023
Boizel	1994	291	291	291
Philipponnat	1997	234	234	234
De Venoge	1998	356	356	356
Philipponnat Les Domaines Associés	2003	223	223	223
Maison Burtin	2006	41 539	41 539	41 539
Le corroy	2007	507	507	
Sci Les Vignerons	2008	937		
Total écarts non affectés		48 110	47 173	46 666

L'acquisition de la SCEV Le Corroy pour 832 K€, a généré :

- un écart d'évaluation brut de fiscalité différée d'un montant de 446 K€ affecté aux stocks (cf B.5).
- un écart d'acquisition pour 507 K€.

L'acquisition de la SCI Les Vignerons pour 3 271 K€, a généré :

- un écart d'évaluation brut de fiscalité différée d'un montant de 2 721 K€ affecté aux vignes.
- un écart d'acquisition pour 937 K€.

B.2. Marques et autres immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2008	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeurs brutes au 31/12/2008
Marques	71 264			12 786	84 050
Autres	4 469	20		(65)	4 424
Total brut (a)	75 733	20	-	12 721	88 474

Amortissements [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2008		Amort. / dépréciation	Reclassement	Valeurs brutes au 31/12/2008
Marques	1 984		1 000	12 721	15 705
Autres	2 593		498		3 090
Total amortissements (b)	4 576	-	1 498	12 721	18 795
Valeur nette (a)-(b)	71 157				69 679

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2007	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Valeurs brutes au 31/12/2007
Marques	69 435			1 829	71 264
Autres	4 373	125	(29)		4 469
Total brut (a)	73 808	125	(29)	1 829	75 733

Amortissements [en K€]	Valeurs brutes au 01/01/2007		Amortissement ou dépréciation	Reclassement	Valeurs brutes au 31/12/2007
Marques			155	1829	1 984
Autres	2 049		545		2 593
Total amortissements (b)	2 049	-	700	1 829	4 576
Valeur nette (a)-(b)	71 759				71 157

Valeur nette des principales marques :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Boizel	697	697	697
Lanson	54 759	54 759	54 759
Besserat de Bellefon	10 386	11 106	11 106
Ferdinand Bonnet	165	445	600
Abel Lepitre	150	150	150

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font l'objet d'un test de perte de valeur.

En 2008, les marques Ferdinand Bonnet et Besserat de Bellefon ont fait l'objet respectivement d'une dépréciation de 280 K€ et 720 K€. Les résultats des autres tests de valeur sont favorables.

La rubrique « autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels.

B.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations présentées au bilan s'analysent comme suit:

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2008	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2008
Terrains	9 325				(164)	9 161
Vignobles	47 686	3 131	2 862		197	53 875
Construction	49 668		1	(420)	8	49 257
Aménagement, construction	8 389		417	(7)	29	8 828
Installation, matériel et outillage	79 208		5 293	(761)	15	83 755
Installations générales	4 513		10		54	4 576
Matériel transport	1 290		97	(8)		1 379
Matériel mobilier bureau	2 174		54	(39)	(71)	2 118
Immobilisation en cours	2 490	2	6 319		(129)	8 682
Autres immobilisations	-					-
Total	204 742	3 133	15 053	(1 235)	(62)	221 631
Total brut (a)	204 742	3 133	15 053	(1 235)	(62)	221 631

Amortissements et dépréciations [en K€]	Montant au 01/01/08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2008
Terrains	61		13	(0)	(31)	43
Vignobles	1 470		129		31	1 629
Construction	20 165		1 336	(0)		21 501
Aménagement, construction	4 300		461			4 761
Installation, matériel et outillage	54 722		3 892	(799)	(23)	57 792
Installations générales	3 596		114		(8)	3 702
Matériel transport	1 101		31			1 132
Matériel mobilier bureau	1 799		105	(11)	(9)	1 884
Total Amortissements (b)	87 213	-	6 081	(810)	(40)	92 445
valeurs nettes (a) - (b)	117 530					129 187

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Terrains	11 386	-	596	(17)	(2 640)	9 325
Vignobles	30 862	-	5 837	(153)	11 140	47 686
Construction	54 424	-	210	-	(4 966)	49 668
Aménagement, construction	3 156	-	271	-	4 962	8 389
Installation, matériel et outillage	75 003	99	4 168	(379)	318	79 209
Installations générales	543	-	94	(290)	4 166	4 513
Matériel transport	275	32	49	(52)	986	1 290
Matériel mobilier bureau	619	2	151	(11)	1 413	2 174
Immobilisation en cours	376	-	2 357	-	(243)	2 490
Autres immobilisations	6 566	-	-	-	(6 566)	-
Total	183 209	133	13 733	(902)	8 570	204 742
Total brut (a)	183 209	133	13 733	(902)	8 570	204 742

Amortissements et dépréciations [en K€]	Montant au 01/01/07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Terrains	48	-	43	-	(30)	61
Vignobles	1 350	-	91	-	30	1 470
Construction	20 509	-	1 509	-	(1 854)	20 165
Aménagement, construction	1 969	-	484	(1)	1 849	4 300
Installation, matériel et outillage	50 961	71	3 640	(310)	360	54 722
Installations générales	5 853	-	143	(222)	(2 177)	3 596
Matériel transport	228	29	38	(53)	858	1 101
Matériel mobilier bureau	467	2	107	(49)	1 272	1 799
Total Amortissements (b)	81 384	102	6 054	(635)	308	87 213
valeurs nettes (a) - (b)	101 825					117 530

A la clôture de l'exercice 2007, le Groupe avait procédé à une estimation de la valeur de son vignoble sur la base de valeur attestée par des notaires. La fourchette de prix retenu, varie de 650 K€ à 1 000 K€ l'hectare, pour les vignes en pleine propriété libres.

1. En fonction de leur situation locative, (existence de baux à long terme), une décote peut être opérée de l'ordre de 1,3% à 1,5%, par année de location restant à courir. La décote est en général plafonnée à 30%.
2. En ce qui concerne les terres à vignes, leur valorisation libre peut s'évaluer dans une fourchette de 300 K€ à 350K€ l'hectare. En ce qui concerne les baux, les décotes ci-dessous s'appliquent.
3. En ce qui concerne la valorisation d'une nue propriété, celle-ci se fixe en application du barème du code général des impôts en fonction de la durée de l'usufruit temporaire qui appartient à une personne morale :
 - si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 20 et 30 ans, cet usufruit représente 69% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 31%.
 - si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 10 et 20 ans, cet usufruit représente 46% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 54%.

Les réévaluations sont enregistrées dans les capitaux propres en « écart de réévaluation » pour 10 459 K€ net de fiscalité.

L'évolution du prix des vignobles en 2008 ainsi que les opérations d'achats réalisées par le groupe en 2008 ne conduit pas à modifier l'évaluation des vignobles faite au 31/12/2007.

Les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement s'élève à 413 K€ en valeur nette contre 366K€ en 2007. La dotation aux amortissements de l'année s'élève à 59K€.

Locations simples :

La charge locative de l'exercice s'élève à 1313 K€ contre 1557 K€ en 2007, et représente pour l'essentielle des locations de bureaux de nos filiales étrangères.

B.4. Actifs financiers non courants

Le Groupe détient une participation de 50% dans la SARL ROGGE. Cette participation a été estimée suivant un multiple de la moyenne de la capacité d'autofinancement. La valorisation obtenue à la clôture de l'exercice est sensiblement identique à celle de 2007, par conséquent, nous n'avons pas réajusté cette participation.

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

[en K€]	2008			2007	2006
	brut	dépréciation	net	net	net
Titres ROGGE	89		89	89	51
Autres titres de participations	65	(26)	39	41	40
Titres immobilisés	9	0	8	6	4
Prêts	1 510	(915)	596	672	402
Autres	213	(17)	196	267	316
Net	1 885	(957)	927	1 074	813

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs et sont couverts par des garanties.

Echéancier des actifs financiers :

En K€	Valeur au bilan	Valeur nominale	-1 an	+1an à -5ans	+5 ans
Titres de participation	127	154			154
Autres actifs financiers	8	8			8
Prêts et créances	596	1 510	1 009	236	265
Autres actifs non courants	196	213			213
Actifs financiers non courants	927	1 885	1 009	236	640

B.5. Stocks

Les stocks sont classés en actifs courants. En effet, bien que la rotation soit supérieure à un an ce classement est justifié par le fait de l'existence d'un marché inter-champagne actif, tout produit stocké quel que soit son stade d'avancement est susceptible d'être vendu.

[en K€]	Brut	Ecart d'évaluation transféré	Dépréciation	Net 2008	Net 2007	Net 2006
Matières premières et produits en cours	8 969	-	(651)	8 318	7 064	54 661
Marchandises et produits finis	451 070	-	(4 820)	446 250	421 319	388 387
Ecart d'évaluation stock Burtin	33 672	(32 820)	-	852	4 027	17 820
Ecart d'évaluation stock Le Corroy	446	(401)	-	45	433	-
Ecart d'évaluation stock Les Voies de BAR	1 150	(1 072)	-	78		
Total	495 306	(34 293)	(5 471)	455 543	432 842	460 868

L'intégration de la SCEV Les Voies De BAR a généré un écart d'évaluation de 1 150 K€, affecté en totalité aux stocks. Cet écart a été transféré au résultat à hauteur de 1 072 K€ en 2008.

La valeur comptable du stock inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe.

[en K€]	2008	2007	2006
Mise à la valeur de marché	4 280	3 829	3 002
Incidence sur le résultat	451	1 027	691
Fiscalité différée	(156)	(354)	(232)
Incidence nette sur le résultat	295	673	459

B.6. Clients et créances rattachées

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Créances à valeur nominale	137 543	151 473	139 614
Dépréciation	(540)	(636)	(1 045)
Total	137 002	150 837	138 569

Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre élevé. Le groupe a mis en place une politique d'assurance crédit qui couvre la plupart de ses créances.

Le montant des créances en souffrance non dépréciées n'est pas significatif.

L'évolution des dépréciations des créances se présente ainsi :

	01/01/2008	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciation	Ecart de conversion	31/12/2008
En K€					
Dépréciations sur créances clients	636	74	(170)		540
Dépréciations sur autres créances	107	-	-	-	107
Total	743	74	(170)	-	647

	01/01/2007	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciation	Ecart de conversion	31/12/2007
En K€					
Dépréciations sur créances clients	1 045	118	(525)	2	636
Dépréciations sur autres créances	107	-	-	-	107
Total	1 152	118	(525)	2	743

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle suite à la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question et sur la base des retards de paiement.

B.7. Autres actifs courants

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Créances d'impôts et taxes	12 060	14 339	9 889
Fournisseurs : avances et acomptes	5 204	4 366	6 045
Charges constatées d'avance	1 598	1 800	2 165
Autres créances	1 468	1 805	239
Total	20 330	22 309	18 338

Les créances d'impôt représentent pour l'essentiel la TVA déductible pour 8 776 K€ et une créance d'impôt sociétés de 3 281 K€.

Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en « réserve qualitative », donc légalement non commercialisables et des intérêts sur emprunt constatés d'avance.

B.8. Capitaux propres

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Nombre total d'actions	4 591 672	4 591 672	4 591 672
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	-	-	44 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-
valeur nominale de l'action	5	5	5
Capital social	22 958 360	22 958 360	22 958 360
Actions de la société détenues par le Groupe	34 349	8 120	8 120

Le 3 juillet 2006, le nominal de l'action a été divisé par quatre, multipliant ainsi par autant le nombre d'actions.

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Capital	22 958	22 958	11 369
augmentation de capital			11 589
O.R.A	22 700	22 700	22 700
Annulation auto contrôle	(2 171)	(147)	(147)
Prime d'émission	2 546	2 546	2 546
Réserve légale	2 296	2 296	1 137
Autres réserves	62 131	42 096	29 245
Réévaluation vignes	10 459	10 459	5 032
Ecart de conversion	(1 261)	(715)	158
Juste valeur	73	73	35
T.I.E			39
Ecart actuariel sur avantage du personnel	-	(4)	211
Dividendes	(1 837)	(1 513)	(1 490)
Résultat de l'exercice	20 536	21 372	14 809
Total capitaux propres	138 430	122 121	97 233

Les principales caractéristiques des obligations remboursables en actions (ORA) sont :

L'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2006 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission sous la forme nominative, de 312 027 valeurs mobilières, au maximum, au prix de 72,75 € chacune et donnant droit à l'attribution de 107 596 titres de capital de la Société, au plus, à souscrire au pair (soit 430 385 après division de la valeur nominale par 4 au 3 juillet 2006).

Cette délégation de compétence générale emportait autorisation pour le Conseil d'Administration, de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 905 865 632 Euros, dont le siège social est situé 5, rue Masseran à Paris (75007), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 383 680 220 et de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPCA), société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 75 046 380 Euros, dont le siège social est situé 12-14 rue Carnot à Reims (51100) immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 383 118 213.

Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006.

Caractéristiques de l'émission

Nature et nombre des valeurs mobilières : 312 027 Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

Valeur nominale des valeurs mobilières : 72,75 €

Souscripteurs :

- la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCEP)
- la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE CHAMPAGNE-ARDENNES (CEPCA)

Taux et période d'intérêts

Les ORA produiront intérêt aux taux annuels suivants :

- (a) 0% au titre de la période courant de la date de leur émission jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- (b) 0% au titre de la période courant du 1er janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- (c) 1% l'an au titre de la période courant du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2008 ;
et
- (d) 1% l'an au titre de la période courant du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

Les intérêts seront calculés sur la base du nombre réel de jours écoulés et d'une année de 360 jours. Les intérêts échus au titre des deux dernières périodes figurant ci-dessus seront dus respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

Durée de l'emprunt : sous réserve des cas de remboursement anticipés, l'emprunt obligataire viendra à échéance le 31 décembre 2009 date à laquelle les ORA seront intégralement remboursées.

Rapport de remboursement : le rapport de remboursement fixé par le contrat d'émission des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) et arrêté par le Conseil d'Administration du 22 mars 2006 était de 0,34483 action nouvelle, d'une valeur nominale de 10 € chacune, pour une ORA.

Suite aux modifications de la valeur nominale des actions décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006, le Conseil d'Administration du 27 juin 2006, conformément à l'article 3.2 du contrat d'émission des ORA, a ajusté le rapport de remboursement.

Au 31 décembre 2008, le rapport de remboursement est de 1,37932 action nouvelle, d'une valeur nominale de 5 € chacune, pour une ORA.

Actions propres :

	solde ouverture	Achats	Revente	Attribution	31/12/2008
Actions propres	8 120	49 386	15 037	8 120	34 349

Intérêts minoritaires :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Intérêts minoritaires début d'exercice	12	10	8
Dividendes versés	(3)	(2)	(1)
Résultat fin d'exercice	4	5	3
Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice	13	12	10

Résultat par action :

	31/12/2008		31/12/2007		31/12/2006	
	avant dilution	après dilution	avant dilution	après dilution	avant dilution	après dilution
[en €]						
résultat avant impôt	6,94	6,35	7,08	6,47	4,85	4,52
résultat net part du Groupe	4,49	4,1	4,66	4,26	3,24	3,02

Nombre moyen d'actions (en milliers):

	2008	2007	2006
Résultat net, part du Groupe en K€	20 532	21 367	14 805
Nombre moyen d'actions en circulation	4 592	4 592	4 582
Nombre moyen d'actions auto-détenues	20	8	8
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 572	4 584	4 574
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	4,49	4,66	3,24
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 572	4 584	4 574
Effet de dilution des obligations remboursables en action	430	430	336
Nombre moyen d'actions en circulation après effets de dilution	5 002	5 014	4 910
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	4,10	4,26	3,02

Au 31 décembre 2008, le capital social était composé de 4 591 672 actions, dont 3 884 311 actions ayant un droit de vote double et 34 349 actions auto détenues privées du droit de vote.

Dividende par action :

	2008	2007	2006	2005	2004
[en €]					
Dividende	0,35 €	0,40 €	0,33 €	0,325 €	0,325 €

Cet historique tient compte de la division du nominal le 3 juillet 2006.

Plan de stock option :

Le conseil d'administration du 15/03/2007 a consenti à 21 personnes salariées des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de capital. Les principales caractéristiques de ce plan sont présentées ci-dessous.

PLAN 2007	
Date d'assemblée	19 mai 2006
Date du Conseil d'administration	15 mars 2007
Nombre de salariés ou de mandataires sociaux concernés	21
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont le nombre pouvant être souscrites achetées par :	55 000
• les mandataires sociaux	0
• les dix premiers tributaires salariés	49 000
Point de départ d'exercice des options	15 mars 2010
Date d'expiration	15 septembre 2010
Prix de souscription (en %) de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	95 %
Cours en closing price au 15/03/2007	42,50€
Prix de souscription (par action et en euros)	41,12
Période d'acquisition des droits	3 ans
Période d'exercice	6 mois
Taux de perte des droits	3%
Volatilité attendue annuelle	27,5%
Dividende annuel attendu par action	0,33€
Dividende yield	1%
Taux sans risque sur 3 ans	3,60%
Modalités d'exercice (si le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	55 000

La charge comptabilisée en 2008 au titre du plan de stock option est de 173 K€ contre 138 K€ en 2007.

B.9. Retraites et autres Engagements

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2008
[en K€]				
Engagements vis à vis du personnel	7 832	344	(75)	8 100

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2007
[en K€]				
Engagements vis à vis du personnel	8 285	146	(599)	7 832

B.9.1 Engagements vis à vis du personnel

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, frais médicaux et autres engagements font l'objet de cotisations versées par le Groupe à des organismes extérieurs qui prennent en charge l'engagement correspondant au paiement des allocations ou au remboursement des frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant retenu au bilan.

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, frais médicaux et autres engagements sont directement pris en charge par le Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan. La variation de cet engagement est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant de l'exercice, y compris l'effet d'actualisation financière.

Lorsque cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan, de l'engagement actuariel.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, de rotation des effectifs, d'espérance de vie et de rentabilité des placements dédiés.

Le Groupe fait appel à un actuaire afin de revoir l'ensemble des passifs sociaux (IAS19).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
- taux d'actualisation : 5,26%
- taux de rendement attendu des actifs : 5,10 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 0%
- table de mortalité : TH ET TF 00-02
- départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite a été estimé à :

	Cadres	Agents d'encadrement	Employés ouvriers	VRP
Né après 1950	65 ans	62 ans	61 ans	65 ans
Autres	63 ans	60 ans	60 ans	65 ans

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

- Ces âges intègrent l'effet des dispositions de la loi Fillon. Les mesures prises pour 2009 avaient été anticipées en 2008 et de ce fait, ont un impact négligeable sur ces âges de départ.
- valeur actuelle des engagements non financés : 3 660 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 56 K€
- services passés non comptabilisés : 0 €
- mesure de sensibilité des hypothèses :
 - Variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -4,42% / + 4,75%
 - Variation de +/- 10% du taux de croissance des salaires : +3%/-2,89%

2) Certaines sociétés du Groupe participent aux financements de la mutuelle de leurs anciens salariés retraités.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
- taux d'actualisation : 5,26%
- taux de rendement attendu des actifs : TME -0,20 %
- taux d'augmentation des mutuelles : 2,5 %
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 0%
- valeur actuelle des engagements non financés : 4 496 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 0€
- mesure de sensibilité des hypothèses :
 - Variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -5,47% / + 7,13%
 - Variation de +/- 1% du taux de croissance de la mutuelle : +9,95%/-9,47%

La variation des provisions de retraite et mutuelles se détaille comme suit :

Détail des engagements de retraite :

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielles en K€		
Dettes actuarielles à l'ouverture	3 531	3 885
Coût des services rendus	182	234
Coût financiers	194	182
gain / perte actuariel	-139	-535
Prestations payées	-108	-235
Dettes actuarielles à la clôture	3 660	3 531
Juste valeur des actifs de couverture	-56	-71
Solde au bilan	3 604	3 461

Détail engagement mutuelle :

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielles en K€		
Dettes actuarielles à l'ouverture	4 371	4 503
Coût des services rendus	65	59
Coût financiers	231	179
gain / perte actuariel		-224
Prestations payées	-172	-146
Dettes actuarielles à la clôture	4 496	4 371

B.9.2 Autres provisions pour engagements

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2008
[en K€]				
Autres provisions	1 867	221	(627)	1 461

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	31/12/2007
[en K€]				
Risques financiers	101	-	(101)	-
Autres provisions	1 732	756	(622)	1 867
Total	1 833	756	(723)	1 867

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques commerciaux et pour litiges avec des fournisseurs. Le dénouement de ces litiges ne peut être déterminé de façon fiable.

B.10. Endettement et trésorerie

Dette financière nette :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Dette financière à long terme	520 434	499 767	545 269
Dette financière à court terme	25 261	10 377	22 353
Dette financière brute	545 695	510 144	567 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 649	16 112	14 909
Dette financière nette	535 046	494 032	552 712

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	105 834	112 486	105 334
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	414 600	387 281	439 934
Dette financière brute à long terme	520 434	499 767	545 268
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	18 018	2 032	4 226
Contrats de location financement	414	367	37
Découverts bancaires	5 516	6 940	16 766
Intérêts courus	1 313	1 038	1 324
Dette financière brute à court terme	25 261	10 377	22 353
Dette financière brute	545 695	510 144	567 621

L'analyse des emprunts auprès des établissements de crédit se présente ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Taux variable	160 733	135 333	229 494
Taux fixe	377 719	366 465	320 000
Total	538 452	501 799	549 494

Compte tenu de la structure de la dette au 31/12/2008, une variation de un point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 1,6 M€ sur le résultat financier.

Les emprunts sont souscrits en totalité en euros et sont, dans leurs quasi-totalités, assortis de sûretés réelles consistant principalement en des nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants pour les crédits finançant les stocks. (voir B.12)

Échéancier de la dette financière :

	Valeur au bilan	-1 an	+1an à - 5ans	+5 ans
En K€				
Emprunts et dettes financières non courants	520 434	-	362 988	157 446
Passifs non courants	520 434	-	362 988	157 446
Emprunts et dettes financières courants	18 018	18 018	-	-
Intérêts courus	1 313	1 313	-	-
Concours bancaires	5 516	5 516	-	-
Autres dettes financières	414	414	-	-
Passifs courants	25 261	25 261	-	-
Total	545 695	25 261	362 988	157 446

Les crédits d'exploitation finançant le stock, sont constitués de lignes renouvelables.

Détail trésorerie et équivalent trésorerie :

	2008	2007	2006
[en K€]			
Valeurs mobilières de placements	7 462	8 210	8 393
Disponibilités	3 187	7 902	6 516
Sous total	10 649	16 112	14 909
Concours bancaires	5 516	6 940	16 766
Total trésorerie nette à la clôture	5 133	9 172	(1 857)

La devise des dettes financières est l'euro.

B.11. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Réévaluation des terres à vignes	5 465	5 465	2 615
Mise à la valeur de marché de la récolte	1 474	1 328	1 034
Impôts sur les retraitements des provisions réglementées	5 552	5 671	5 871
Impôts sur retraitement de crédit bails	1 933	1 995	2 057
Impôts sur écart net affecté aux stocks	293	1 386	6 135
Impôts sur l'élimination des marges sur stocks	(3 208)	(2 533)	(1 888)
Impôts sur les avantages du personnel	(3 012)	(2 709)	(2 899)
Autres impôts	2 549	1 060	978
Total	11 045	11 664	13 904
Rapprochement avec le bilan :			
Actif d'impôt différé	(6 715)	(6 072)	(5 626)
Passif d'impôt différé	17 761	17 736	19 530
Total net	11 045	11 664	13 904

B.12 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts garantis par des sûretés réelles :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K €]			
Nantissement de titres	100 000	100 000	102 750
Nantissement de marque	375	475	575
Nantissement matériel	3 067	1 977	1 561
Warrants et gage avec dépossession sur stocks	415 375	385 520	438 634
Hypothèque immobilière	19 269	10 446	3 758
Total	538 086	498 419	547 278

Garanties données sur l'acquisition de Maison Burtin :

1) Nantissement de 15 130 125 actions ordinaires de Maison Burtin d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en garantie d'un prêt de 50 M€.

2) Nantissement de premier rang de 12 330 990 actions ordinaires de SA Maison Burtin d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit d'un pool bancaire, composé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, de LCL, et SNVB en garantie d'un prêt de 50 M€.

3) Cession à titre de garantie dans le cadre de la loi Dailly au profit du pool bancaire, de la garantie d'actif et de passif accordée par les vendeurs, SA Société des Champagne Giesler, SAS Groupe Marne et Champagne et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et des garanties bancaires émises par UBS France SA d'ordre de la SAS Groupe Marne et de SA Société des Champagne Giesler en contre garantie de leur garantie d'actif passif.

La société a pris certains engagements vis à vis des banques notamment :

- à couvrir sa dette contre le risque de taux pour trois ans minimum et pour un montant minimum de 50 % du prêt. (Les emprunts à taux fixe peuvent être considéré comme non exposés au risque de taux).
- maintenir sa participation à hauteur de 65 % dans le capital et les droits de vote de Maison Burtin;
- ne pas consentir de sûreté sur les 9,25 % de titres de Maison Burtin non pris en gage au titre des crédits d'acquisition.
- ne pas contracter de dettes financières ou octroyer de garanties ou cautionnements autres que les dettes financières contractées par le Groupe dans la limite à tout moment pour l'ensemble des membres du Groupe d'un encours total cumulé de 700 M€ .
- ne pas procéder à une distribution de dividendes, de primes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves pour quelque raison que ce soit (à l'exception du paiement d'un dividende annuel pour un montant global représentant au maximum 20 % du bénéfice distribuable de l'emprunteur).

Certaines filiales se sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces.

Dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut pas être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.

Le Groupe détient dans ses caves des vins bloqués provenant des récoltes antérieures à 2007. Ces vins appartiennent à des viticulteurs et des coopératives et constituent pour le Groupe une réserve qualitative.

B.13. Comptes de régularisation passif

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
[en K€]			
Factures à recevoir	27 330	36 291	23 935
Fournisseurs et effets à payer	122 454	136 418	121 533
Sous total	149 784	172 709	145 467
Dettes fiscales et sociales	10 405	21 825	6 614
Total	160 189	194 534	152 081

B.14. Informations sectorielles par secteur géographique

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en l'élaboration et le négoce des vins de Champagne. Aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

Chiffre d'affaires par secteur géographique :

Chiffre d'affaires par localisation des clients	2008	2007	2006
France	176 488	219 347	207 498
Europe(hors France)	107 774	120 449	88 927
Amérique	2 478	4 641	4 064
Asie-Océanie	8 421	9 413	7 398
Autres régions	5 488	5 570	3 426
Total	300 649	359 420	311 313

Le Groupe maintient sa politique de gestion prudente et non spéculative de ses positions de change. Durant l'exercice 2008, le groupe a facturé 88,10 % de son chiffre d'affaires en euros (264,89 M€). Le solde de la facturation (11,9 % du chiffre d'affaires consolidé) se répartit de la façon suivante :

- en contre valeur GBP: 32,36 M€ (10,8% du chiffre d'affaires consolidé)
- en contre valeur JPY : 2,29 M€
- en contre valeur USD: 0,71 M€
- en contre valeur CAD : 0,40 M€

Quand cela paraît opportun, le Groupe contracte des couvertures à terme simples n'allant pas au delà de 70% des positions significatives et « récurrentes ». Dans ce cadre, au mois de janvier 2009, le Groupe bénéficiait d'une couverture à hauteur de 5,8 millions de GBP. Des couvertures supplémentaires sont contractées en fonction des besoins.

Actifs du bilan par zone d'implantation des filiales :

actif du bilan en K€	2008	2007	2006
France	868 032	848 768	842 589
Europe(hors France)	9 998	16 213	16 553
Amérique	114	125	234
total	878 143	865 106	859 376

Investissements par zone d'implantation des filiales :

Investissements (immobilisations corporelles) en K€	2008	2007	2006
France	14 844	13 717	4 041
Europe (hors France)	25	17	25
total	14 869	13 734	4 066

Investissements (immobilisations incorporelles) en K€	2008	2 007	2 006
France	20	125	8 179
total	20	125	8 179

B.15. Variation des stocks

L'effet réducteur sur la marge brute de l'affectation du coût d'acquisition s'élève :

	2008	2007	2006
en K€			
Maison Burtin	(3 175)	(13 792)	(15 852)
Le Corroy	(388)	(13)	
Les Voies de Bar	(1 072)		
Total	(4 635)	(13 805)	(15 852)

B.16. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent les salaires, charges sociales y afférents, la participation des salariés au résultat de l'entreprise ainsi que les charges de mutuelle et de retraite.

	2008	2007	2006
[en K€]			
Salaires et charges sociales	29 714	30 531	26 577
Plan stock option	173	138	-
Participation	649	867	140
Charges de retraite et mutuelle	344	146	602
Reprise provision retraite et mutuelle	-	(611)	(581)
Total	30 880	31 070	26 738

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), les droits acquis par les salariés et non utilisés s'élèvent à 39 362 heures au 31/12/2008.

	2008	2007	2006
Cadres et assimilés	162	154	154
Employés et ouvriers	281	294	311
V.R.P	127	139	180
Total effectif présent au 31/12	570	587	645
Total équivalent temps plein	485	485	514

B.17. Autres charges et produits d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

	2008	2007	2006
[en K€]			
Subvention d'exploitation	2	8	22
Autres produits d'exploitation	1 977	1 856	9 468
Autres charges d'exploitation	(635)	(720)	(8 230)
Total	1 344	1 144	1 259

Le poste « autres charges d'exploitation » concerne des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de :

- 563 K€ pour 2008,
- 650 K€ pour 2007,
- 8 173 K€ pour 2006.

Le poste « reprise sur dépréciation » correspond pour l'essentiel à des reprises de dépréciation sur stock et créances clients pour un montant de :

- 533 K€ pour 2008,
- 837 K€ pour 2007,
- 8 395 K€ pour 2006.

B.18. Autres produits et charges opérationnels

	2008	2007	2006
[en K€]			
Produits de cessions d'actifs	253	264	14 226
Produits sur opérations de gestion	511	844	2 360
Amortissement écart affecté à la créance fiscale			(1 368)
Reprises sur provisions	384	576	15 577
Sous total produits	1 148	1 685	30 795

	2008	2007	2006
[en K€]			
Valeurs nettes des cessions d'actifs	(317)	(272)	(13 104)
Charges sur opérations de gestion	(280)	(6 366)	(13 545)
Sous total charges	(597)	(6 638)	(26 649)
Total	551	(4 954)	4 146

Exercice 2007 :

La plus importante de ces opérations concerne un contentieux chez Maison Burtin datant de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006, mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison Burtin et portent sur les « charges sur opérations de gestion » pour un montant de 6 125 K€.

Exercice 2006 :

Produits de cessions d'actifs et valeurs nettes de cessions d'actifs :

Ces rubriques concernent d'une part la cession des vignobles et des actifs bordelais au fermier qui était en litige avec Maison Burtin et d'autre part la cession d'un ensemble immobilier situé Avenue de Champagne à Epernay et non affecté à l'exploitation.

Reprises de provision :

Ces reprises de provision concernent les contentieux bordelais qui existaient avec le fermier.

Charges sur opérations de gestion :

Ces charges correspondent essentiellement à l'indemnité transactionnelle et abandon de créance consenti au fermier suite à la fin des contentieux bordelais.

Produits sur opérations de gestion :

Ces produits correspondent pour l'essentiel au remboursement des pénalités et intérêts moratoires d'une créance fiscale.

Amortissement écart affecté à la créance fiscale :

L'amortissement de l'écart affecté à la créance fiscale correspond à la part des intérêts moratoires liés au litige fiscal.

B.19. Impôt sur les résultats

Impôt sur les bénéfices :

	2008	2007	2006
[en K€]			
Impôts sur les résultats	13 164	16 256	(1 319)
Impôts différés	(1 952)	(5 187)	8 700
Total	11 212	11 068	7 380

Preuve d'impôt :

	2008	2007	2006
Résultat net consolidé part du Groupe	20 532	21 367	14 809
Charge d'impôt consolidée	11 212	11 068	7 380
Résultat consolidé avant impôt	31 744	32 435	22 189
Taux théorique	34,43%	34,43%	33,43%
Charge fiscale théorique	10 929	11 168	7 418
Différences permanentes comptables et fiscales	882	(47)	326
Ecart de taux d'impôts	(188)	(390)	(364)
Utilisation de déficits reportables antérieurs	-	(396)	-
Régularisation impôt société	(411)	371	-
Activation de déficit antérieur	-	362	-
Charge effective d'impôt	11 212	11 068	7 380

Toutes les sociétés françaises sont intégrées fiscalement.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Le taux d'impôt sur les sociétés s'élève à 34,43 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition.

Les différences temporelles retraitées concernent pour l'essentiel :

- la contribution sociale de solidarité (Organic),
- la provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime),
- l'élimination des marges sur stocks,
- les avantages du personnel,
- l'amortissement des écarts affectés aux stocks,
- la valorisation des stocks maison au prix du marché.

B.20 Autres informations

- Eléments concernant les entreprises liées :

Les transactions entre la société-mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration du groupe BCC.

	Montants
[en K€]	
Créances	30
Dettes	13
Ventes	393
Achats	1 289

- Organes de direction :

Le conseil d'administration comprend 10 membres.

	2008	2007	2006
[en K€]			
Rémunération du conseil d'administration	970	784	734
Jetons de présence	16	23	15
Charge liée aux plans d'options	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-
Total	985	807	749

B.21. EVENEMENTS POST CLOTURE

A la date d'arrêté des états financiers, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

B.22. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Société	Siège	N°Siren	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Boizel Chanoine Champagne	Allée du vignoble 51100 Reims	389 391 434	100,00	100,00	Intégration globale
Champagne Boizel	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	095 750 501	99,97	99,97	Intégration globale
Champagne Chanoine frères	Allée du vignoble 51100 Reims	329 165 344	99,94	99,94	Intégration globale
Champagne Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	335 580 874	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne de Venoge	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	420 429 482	99,98	99,98	Intégration globale
Champenoise des Grands Vins	Allée du vignoble 51100 Reims	301 055 489	99,59	99,59	Intégration globale
Sodismar Champagne	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	336 580 170	99,98	99,95	Intégration globale
Champagne Abel Lepitre	Allée du vignoble 51100 Reims	435 088 802	100,00	99,94	Intégration globale
Scea Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	391 899 325	100,00	99,99	Intégration globale
Philipponnat Les Domaines Associés	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	338 777 378	99,61	99,60	Intégration globale
Charmoy	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	407 655 224	99,99	99,99	Intégration globale
Maison Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	316 619 790	99,85	99,84	Intégration globale
Vignobles Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	338 260 052	100,00	99,99	Intégration globale
Pressoirs Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 336 451	99,97	99,81	Intégration globale
Maison Burtin	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	095 850 624	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne Lanson	66 rue de Courlancy 51100 Reims	381 835 529	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Diffusion	66 rue de Courlancy 51100 Reims	398 656 587	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International UK	18 Bolton street London W 177 PA	/	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International USA	1101 Brickell Avenue, suite 1202 Miami FL 33 131	/	100,00	99,99	Intégration globale
SNC AR	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	424 834 448	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Suisse	8 rue de Rive. Case postale 3370 CH 1211 Genève 3	/	100,00	99,99	Intégration globale
Scea des Vins Français	66 rue de Courlancy 51100 Reims	411 379 324	100,00	99,99	Intégration globale
Sci Val Ronceux	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	348 217 951	99,98	99,79	Intégration globale
Sci Des Vaucelles	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 203 305	99,90	99,71	Intégration globale
SCEV Le corroy	80 grande rue 10110 Landreville	380 509 893	100,00	99,99	Intégration globale
SCEV Les Voies de Bar	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	401 147 574	100,00	99,99	Intégration globale
SCI Les Vignerons	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	347 490 146	100,00	99,99	Intégration globale

4.3. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE HOLDING

4.3.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2008 en normes françaises

Bilan Actif

	Brut	Amortissements	31/12/2008	31/12/2007
Autres immobilisations corporelles	4161	4161		
Participations	166 078 226		166 078 226	166 078 226
Autres immobilisations financières	2 170 556	893 498	1 277 058	
Actif immobilisé	168 252 943	897 659	167 355 284	166 078 226
Autres créances	17 922 463		17 922 463	23 819 431
Disponibilités	298 373		298 373	464 355
Actif circulant	18 220 836		18 220 835	24 283 786
Charges constatées d'avance	12 505		12 505	
Total actif	186 486 284	897 659	185 588 624	190 362 012

Bilan Passif

	31/12/2008	31/12/2007
Capital social	22 958 360	22 958 360
Prime d'émission	2 546 202	2 546 202
Réserve légale	2 295 836	2 295 836
Réserves statutaires	11 092 090	8 598 907
Résultat	4 583 038	4 329 852
Capitaux propres	43 475 526	40 729 157
Emprunt remboursable en actions	22 700 000	22 700 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 281 888	100 038 053
Emprunts et dettes financières divers	17 998 394	14 509 746
Dettes fournisseurs et comptes attachés	269 315	297 208
Dettes fiscales et sociales	847 948	12 069 148
Autres dettes	15 553	18 700
Total dettes	142 113 098	149 632 855
Total passif	185 588 624	190 362 012

Total exercice avec centimes

185 588 624,11

190 362 011,78

Compte de résultat

	31/12/2008		31/12/2007
	France	Export	Total
Production vendue services	2 381 096		2 381 096
Chiffre d'affaires net			2 381 096
Reprise amortissements/transfert de charge			0
Autres produits			1 668
Total des produits exploitation			2 382 764
Autres charges et charges externes			731 002
Impôts taxes et versements assimilés			51 959
Salaires et traitements			810 000
Charges sociales			318 922
Dotation aux amortissements			0
Autres charges			15 500
Total charges exploitation			1 927 383
Résultat exploitation			455 382
Produits financiers de participations			7 949 455
Autres intérêts et produits assimilés			489 785
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement			66 514
Total produits financiers			8 505 754
Dotations financières aux amortissements et provisions			893 498
Intérêts et charges assimilés			4 853 763
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			114 161
Total charges financières			5 861 422
Résultat financier			2 644 332
Résultat courant avant impôt			3 099 713
Produits exceptionnels sur opération de gestion			
Produits exceptionnels sur opération en capital			2 710
Total produits exceptionnels			2 710
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
Total charges exceptionnelles			-
Résultat exceptionnel			2 710
Impôts sur les bénéfices			-1 480 615
Total des produits			10 891 228
Total des charges			6 308 190
RESULTAT NET			4 583 038

I/ Présentation de l'activité

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Les trois dirigeants du Groupe sont rémunérés depuis le 1er octobre 1996 par la société holding, celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de vins de champagne.

II/ Principes comptables

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art.9 et 11° du Code de Commerce – décret 83-1020 du 29 NOVEMBRE 1983).

2-1- Principes généraux. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

Et ce, conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges, de même que les frais financiers.

2-2-Principales méthodes utilisées :

Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note sur la comparabilité des comptes : A compter de cet exercice, la contribution sociale de 3,3% est comptabilisée dans les comptes de la société mère.

III/ Notes sur le bilan

3-1- Immobilisations incorporelles : Absence de mouvement

3-2- Immobilisations corporelles

Valeur brute 01/01/2008	Acquisition	Valeur brute 31/12/2008
4161		4161

Amortissements 01/01/2008	Dotation	Amortissements 31/12/2008
4161		4161

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, nous n'avons procédé à aucun changement dans notre méthode d'amortissement.

3-3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

A - Titres de Participation :

	01/01/2008	Acquisition ou apport	Diminution	31/12/2008
Actions SA Boizel	5 762 020			5 762 020
Actions SA Chanoine Frères	2 200 419			2 200 419
Actions SA Philipponnat	9 477 783			9 477 783
Actions SAS De Venoge	1 251 664			1 251 664
Actions SAS Charmoy	24 153 056			24 153 056
Actions SAS CGV	518 292			518 292
Actions SA Maison Burtin	122 714 991			122 714 991
	166 078 226			166 078 226

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2008 sur les titres de participation.

La participation SAS Charmoy qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison Alexandre Bonnet, négociant en champagne
- SAS Vignobles Alexandre Bonnet, société exploitant un vignoble en champagne
- SARL Pressoirs Alexandre Bonnet, société de pressurage
- Société civile du ValRonceux, propriétaire de vignes AOC
- Société civile Des Vaucelles, propriétaire de terrains à bâtir.

La participation SA Maison Burtin négociant manipulant en champagne qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Champagne Lanson, négociant en champagne
- SNC A.R
- SNC Lanson International Diffusion
- Lanson International America Inc
- Lanson International UK limited
- MCD Deutchland Gmgh
- Lanson International Suisse
- SCEVLe Corroy
- SCEA des Vins Français
- SCILes Vignerons
- SCEV Les Voies de Bar.

B - Titres immobilisés :

	01/01/2008	Acquisition	Diminution	31/12/2008
Actions propres	0	2 170 556	0	2 170 556
	0	2 170 556	0	2 170 556

La société a acquis 34 349 actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. La valeur comptable de ces actions a été comparée au cours de Bourse du 31 décembre 2008. Ce cours de 35,25 € étant inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation de 893 498 € a été constatée.

Les renseignements financiers et les résultats des filiales, sous-filiales et participations sont les suivants :

En €	% détenion	Capital	Capitaux propres avant résultat	Résultat net
<u>FILIALES</u>				
CHAMPAGNE BOIZEL	99,97	6 468 000	7 566 623	870 515
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	99,94	3 060 000	6 053 370	2 505 581
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	99,99	12 430 460	15 219 001	1 355 716
CHAMPAGNE DE VENOGE	99,98	3 000 000	3 725 830	595 614
CHARMOY	99,99	16 500 000	17 546 415	2 841 100
MAISON BURTIN	99,99	30 260 250	86 184 927	16 500 957
CGV	99,59	300 000	620 907	205 159
<u>SOUS-FILIALES</u>				
SODISMAR CHAMPAGNE (a)	99,98	234 675	238 362	103
ROGGE (a)	50,00	10 000	58 334	-3 149
ABEL LEPITRE (d)	100,00	250 000	361 786	2 768
SCEA PHILIPPONNAT (c)	100,00	1 440 000	1 691 799	188 662
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES (c)	99,61	460 000	598 741	413 259
MAISON ALEXANDRE BONNET (b)	99,85	1 500 000	1 896 630	1 342 977
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET (b)	100,00	1 600 000	2 722 595	1 111 578
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET (b)	99,97	79 888	975 560	99 592
SCI VAL RONCEUX (b)	99,98	648 000	648 000	64 811
SCI VAUCELLES (b)	99,90	16 784	16 784	-4 106
CHAMPAGNE LANSON (e)	100,00	59 000 000	78 060 219	4 055 035
SCEA DES VINS Français (e)	100,00	1 500	-7 779 432	-44 321
SNC AR (e)	100,00	400	400	4 001 328
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc (e)	100,00	1 USD	14 438	33 517
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION (e)	100,00	4 500	4 573	4 192 272
LANSON INTERNATIONAL UK Limited (e)	100,00	100 000 GBP	1 363 849	2 854 776
LANSON INTERNATIONAL SUISSE (e)	100,00	700 000 CHF	5 499	17 048
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU (e)	20,00	25 000	127 541	-9
Scev Le Corroy (f)	100,00	32 776	36 156	559 307
M.C.D. Deutchland Gmgh (e)*	100,00	Société en sommeil		
Sci Les Vignerons	100,00	550 000	550 000	105 951
Scev Les Voies de Bar	100,00	7 622	7 622	1 090 196

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

En €	Chiffre d'affaires	Comptes courants
<u>Filiales</u>		
SA Boizel	15 806 628	-1 316 241
SA Chanoine Frères	40 723 787	6 410 054
SA Philipponnat	11 623 961	-2 523 788
SAS de Venoge	8 713 994	-2 216 802
SAS Charmoy	0	4 099 104
SAS CGV	21 046 579	-787 607
Maison Burtin	136 242 597	-802 293
<u>Sous-filiales</u>		
SAS Sodismar Champagne (a)	0	
SARL Rogge (a)	71 908	0
SAS Abel Lepitre (d)	631 755	19 852
SA Philipponnat les domaines associés (c)	6 099 406	207 501
SCEA Philipponnat (c)	332 152	0
SAS Maison A. Bonnet (b)	25 037 288	-2 588 573
SAS Vignobles A. Bonnet (b)	4 662 169	468 462
SARL Pressoirs A. Bonnet (b)	700 426	98 676
Champagne Lanson (e)	85 239 240	-4 440 863
Lanson International Diffusion (e)	254 190 745	80 541
Lanson International UK Limited (e)	38 588 910	
Lanson International America Inc (e)	436 002	0
SNC AR (e)	52 825 406	
Lanson International Suisse (e)	0	0
Scea des Vins Français (e)	0	0
SCI Val Ronceux (b)	0	0
SCI Les Vaucelles (b)	0	0
Pressoir Jean Gaudichau (e)	201 906	0
Scev Le Corroy (f)	953 670	0
Sci Les Vignerons (f)	0	0
Scev Les Voies de Bar (f)	1 553 710	0

Les comptes-courants créditeurs sont précédés par le signe(-).

- a) Filiale de Boizel
- b) Filiale de Charmoy
- c) Filiale de Champagne Philipponnat
- d) Filiale de Chanoine
- e) Filiale de Maison Burtin
- f) Filiale de Champagne Lanson

3-4- Autres créances

Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Etat impôts sur les sociétés	3 243 135	-
Etat TVA	-	-
Comptes-courants filiales	14 189 543	23 499 836
Produits à recevoir	489 785	319 595
Total	17 922 463	23 819 431

3-5- Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolués de la manière suivante au cours de l'exercice :

	31/12/2007	Affectation	Résultat	31/12/2008
Capital	22 958 360			22 958 360
Prime émission	2 546 202			2 546 202
Réserve légale	2 295 836			2 295 836
Réserve contractuelle	8 598 907	2 493 183		11 092 090
Résultat	4 329 852	-4 329 852	4 583 038	4 583 038
	40 729 157	-1 836 669	4 583 038	43 475 526

Le capital se compose de 4 591 672 actions de 5 euros de nominale.

Les obligations remboursables en actions (ORA) ont été classées, en « autres fonds propres », conformément à l'avis de l'Ordre des experts-comptables.

3-6- Emprunts de dettes financières

	31/12/2008	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	100 000 000	13 392 857	53 571 428	33 035 715
Intérêts courus	272 747	272 747		
Découverts bancaires	9 141	9 141		
	100 281 888	13 674 745	53 571 428	33 035 715

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

- de 15 130 125 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €
- de 12 330 990 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €

Les dettes financières diverses 17 988 394 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts à payer sur ces comptes courants.

3-7- Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du 4ème trimestre 2008, taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser.

IV/Notes sur le compte de résultat

4-1- Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

En €	Chiffre d'affaires 2008	Chiffre d'affaires 2007
	2 381 096	2 487 968

4-2- Produits financiers

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes Boizel	1 801 332	2 147 742
Dividendes Chanoine	2 000 128	1 799 000
Dividendes Philipponnat	1 647 009	1 180 875
Dividendes Charmoy	1 832 600	1 401 400
Dividendes CGV	398 423	209 146
Dividendes De Venoge	269 962	249 965
Intérêts facturés aux filiales	489 785	319 595
Produits financiers divers	0	238
Plus value sur cession de vmp	66 514	-
	8 505 754	7 307 960

4-3- Produits et charges exceptionnels

Un boni sur attribution d'actions BCC a été constaté à la clôture de l'exercice pour un montant de 2710 €.

4-4- Impôt sur les sociétés

Le produit d'impôt société est lié au déficit fiscal de Boizel Chanoine Champagne.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Au 31/12/2008, toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires. L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 34,43 %, compte-tenu de la contribution sociale de 3,3 %.

V/ Autres éléments donnés

5-1- Accroissement et allègement de la dette future d'impôt : néant

5-2- Rémunérations allouées aux dirigeants :

la rémunération globale versée aux dirigeants en 2008 s'élève à 810 000€.

5-3- Effectif :

l'effectif au 31 décembre 2008 est de 3 cadres.

5-4- Engagements donnés.

Nantissement des actions SA Maison Burtin pour garantie de	100 000 000 €
Caution pour le compte de Chanoine Frères	267 405 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre Bonnet	123 683 €
	<hr/>
	100 391 088 €

5-5- Comptes consolidés.

La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe. Les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

4.4. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007 EN NORMES IFRS

Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]				
Chiffre d'affaires	b14	359 420	311 313	97 128
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	b15	(28 347)	(48 437)	11 259
Achats consommés		(200 586)	(162 706)	(71 888)
Marge brute		130 487	100 170	36 499
Charges de personnel	b16	(31 070)	(26 738)	(7 669)
Charges externes		(28 792)	(27 615)	(10 845)
Impôts et taxes		(6 603)	(5 569)	(1 728)
Dotation aux amortissements		(6 708)	(6 889)	(1 870)
Dotation aux provisions et dépréciations		(1 527)	(1 519)	(65)
Autres produits et charges d'exploitation	b17	1 144	1 259	550
Résultat opérationnel courant		56 931	33 099	14 872
Autres produits et charges opérationnels	b18	(4 954)	4 146	20
Résultat opérationnel		51 977	37 245	14 892
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		519	411	19
Coût de l'endettement financier brut		(20 056)	(15 466)	(2 680)
Coût de l'endettement financier net		(19 537)	(15 055)	(2 661)
Charge d'impôt	b19	(11 068)	(7 380)	(4 289)
Résultat net des sociétés consolidées		21 372	14 809	7 942
. part du groupe		21 367	14 805	7 938
. intérêts minoritaires		5	4	3
Résultat par action en euros :				
Résultat net, part du Groupe par action avant dilution et division du nominal			12,95	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul			1 143 417	1 126 110
Résultat net part du Groupe par action avant dilution et après division du nominal		4,66	3,24	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul		4 583 552	4 573 667	4 504 440
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et avant division du nominal			12,07	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul			1 227 430	1 126 110
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et après division du nominal		4,26	3,02	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul		5 013 937	4 909 721	4 504 440

Bilan consolidé

	notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actif en K€				
Ecart d'acquisition	b1	47 173	46 666	5 127
Immobilisations incorporelles	b2	71 157	71 760	3 279
Immobilisations corporelles	b3	117 530	101 826	48 997
Actifs financiers non courants	b4	1 074	813	96
Actif d'impôt différé	b10	6 072	5 626	912
Actif non courant		243 006	226 691	58 412
Stocks et en-cours	b5	432 842	460 868	112 778
Créances clients	b6	150 837	138 569	37 509
Autres actifs courants	b7	22 309	18 338	6 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	b9	16 112	14 909	774
Actif courant		622 101	632 684	157 398
Total Actif		865 106	859 376	215 810

	notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Passif en K€				
Capital		22 958	22 958	11 369
Obligations remboursables en actions		22 700	22 700	0
Primes d'émission		2 546	2 546	2 109
Ecart de réévaluation des terres à vignes		10 459	5 032	5 032
Réserves consolidées		42 078	29 181	33 771
Résultat		21 367	14 805	7 938
Intérêts minoritaires		12	10	8
Total capitaux propres	b8	122 121	97 233	60 227
Provisions pour risques et charges non courantes	b11	1 867	1 833	1 854
Dettes financières non courantes affectées aux stocks	b9	387 281	439 934	79 334
Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles	b9	112 486	105 334	8 069
Passifs d'impôt différé	b10	17 736	19 530	3 417
Engagements envers le personnel	b11	7 832	8 285	657
Passif non courant		527 202	574 917	93 331
Dettes financières courantes	b9	10 377	22 353	18 309
Fournisseurs	b13	172 709	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	b13	21 825	6 614	4 513
Autres passifs courants		10 873	12 792	4 768
Passif courant		215 784	187 226	62 252
Total Passif		865 106	859 376	215 810

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	O.R.A.	Prime d'émission	Écart de réévaluation	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
[en K€]									
Capitaux propres clôture 2004	11 279		1 751			34 270	47 300	6	47 306
Changement de méthodes comptables				5 032		952	5 984		5 984
Capitaux propres clôture 2004 corrigée	11 279		1 751	5 032		35 222	53 284	6	53 290
Opérations sur capital	90		359				448		448
Opérations sur titres auto-détenus					(147)		(147)		(147)
Dividendes						(1 468)	(1 468)		(1 468)
Résultat net de l'exercice						7 938	7 938	2	7 940
Evaluation au prix du marché des vins bloqués						164	164		164
Capitaux propres clôture 2005	11 369		2 110	5 032	(147)	41 856	60 219	8	60 227
Juste valeur participation Sarl Rogge						35	35		35
Ecart actuariels sur avantage du personnel						211	211		211
Impact première application IAS 39						39	39		39
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres						285	285		285
Résultat net de l'exercice						14 805	14 805	2	14 807
Total produits et charges comptabilisés						15 090	15 090	2	15 092
Opérations sur capital	11 589		436			(11 480)	546		546
Obligations remboursables en actions		22 700					22 700		22 700
Dividendes						(1 490)	(1 490)		(1 490)
Ecart de conversion						158	158		158
Capitaux propres clôture 2006	22 958	22 700	2 546	5 032	(147)	44 134	97 223	10	97 233
Juste valeur participation Sarl Rogge						37	37		37
stock option Ifrs 2						138	138		138
Incidence IAS 41 sur le déblocage						(132)	(132)		(132)
Incidence TIE IAS 39						(39)	(39)		(39)
Réévaluation vignes IAS 16				5 428			5 428		5 428
Autres variations						146	146		146
Variations de valeurs reconnues directement en capitaux propres				5 428		150	5 578		5 578
Résultat net de l'exercice						21 367	21 367	5	21 372
Total produits et charges comptabilisés				5 428		21 517	26 945	5	26 950
Dividendes intérêts minoritaires							-	(2)	(2)
Dividendes						(1 513)	(1 513)		(1 513)
Ecart de conversion						(547)	(547)		(547)
Capitaux propres clôture 2007	22 958	22 700	2 546	10 459	(147)	63 591	122 109	12	122 121

Tableau de variation de la trésorerie consolidée

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	21 372	14 809	7 942
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (hors actif courant)	6 794	6 990	1 870
Plus et moins values de cession	8	(2 137)	(19)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	28 174	19 663	9 792
Coût de l'endettement financier net	19 537	15 055	2 661
Impôts différés	(5 187)	8 700	175
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts différés (A)	42 524	43 418	12 628
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	52 282	(33 305)	(15 464)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (C) = (A+B)	94 806	10 113	(2 835)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 980)	(4 088)	(3 487)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	264	14 231	29
Incidence de variations de périmètre	(811)	(116 727)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	(14 527)	(106 584)	(3 458)
Augmentation de capital		548	448
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 513)	(1 490)	(1 466)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(2)	(4)	(1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	73 551	108 351	11 500
Remboursements d'emprunts	(121 202)	(7 374)	(4 194)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrat de location financement)	(19 537)	(15 055)	(2 661)
Autres flux liés aux opérations de financement		22 700	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	(68 703)	107 675	3 626
Incidence des variations des cours des devises (F)	(547)		
Variation de la trésorerie nette (C+ D + E+ F)	11 029	11 205	(2 668)
Trésorerie de fin de période	9 172	(1 857)	(13 061)

Commentaires.

L'exercice 2007 est le premier à se dérouler entièrement dans la nouvelle configuration résultant de l'acquisition de Maison Burtin et Champagne Lanson le 22 mars 2006.

L'exercice supporte notamment le coût de 12 mois de financement de l'acquisition ainsi que celui des stocks des nouvelles filiales (contre 9 mois en 2006). Cet important changement de périmètre rend peu pertinente la comparaison de l'exercice 2007 avec l'exercice 2006 publié. Il est donc utile de le comparer aussi avec l'exercice 2006 pro-forma.

De façon générale, l'activité du Groupe s'est développée dans un contexte porteur, tant d'un point de vue macro-économique que sur le plan champenois. 2007, pour la Champagne, c'est :

- 338,7 M de bouteilles expédiées (+ 5,3%), dont 150,9 M de bouteilles à l'export (+ 7,3%), l'export représentant 44,5% du total des volumes expédiés;
- dont, pour les Négociants : 229,7 M de bouteilles expédiées (+ 5,5%), dont 130,5 M de bouteilles à l'export (+ 6,9%), l'export représentant 56,8% du total des volumes expédiés par les Négociants.

Le compte de résultat consolidé.

La poursuite de la mise à niveau des nouvelles filiales ainsi que la bonne tenue de l'ancien périmètre se traduisent par une amélioration de la performance opérationnelle et de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 s'élève à 359,42 M€ contre 311,31 M€ (publié) au 31 décembre 2006. Ce chiffre d'affaires inclut le solde du programme de déstockage pour un montant de 37 M€ contre 45 M€ en 2006. Indépendamment du volume déstocké, 21,68 Mbouteilles ont été commercialisées durant l'exercice contre 20,99 Mbouteilles durant 12 mois 2006 (+3,3%). Le chiffre d'affaires à l'export représente 46% des volumes contre 45% en 2006.

La progression de l'activité reflète :

- d'une part l'intégration de Maison Burtin et Champagne Lanson sur 12 mois (253,06 M€ dont 37 M€ correspondant au solde du programme de déstockage, contre 9 mois en 2006 (223,31 M€ dont 45 M€ correspondant à la première partie du déstockage) ;
- d'autre part, la progression de l'activité des Maisons de l'ancien périmètre BCC : 117,39 M€ contre 89,99 M€ en 2006. En faisant abstraction de la filiale de courtage CGV (Champenoise des Grands Vins) dont le chiffre d'affaires est traditionnellement très fluctuant, le chiffre d'affaires de l'ancien périmètre aurait été de 91,08 M€ contre 81,38 M€ en 2006 (+11,9%).

Sur le plan commercial, l'action a été concentrée sur le développement des segments haut de gamme. Le repositionnement des marques Lanson, Besserat de Bellefon, et Alfred Rothschild a été accompagné des hausses de prix nécessaires, et soutenu par des actions marketing adéquates notamment en période de fin d'année.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 51,97 M€ contre 37,24 M€ en 2006, soit un taux de marge (MOP) de 14,5% contre 12% en 2006. Cette évolution a été obtenue grâce à trois facteurs principaux :

1. une meilleure maîtrise des coûts dans les filiales acquises en mars 2006 (Maison Burtin et Champagne Lanson),
2. la revalorisation progressive des prix de vente des bouteilles commercialisées par ces filiales ainsi qu'un meilleur mix produit dans l'ensemble du Groupe,
3. la bonne tenue des volumes commercialisés.

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2007 était de 448 personnes. Les sureffectifs qui existaient dans les nouvelles filiales lors de leur acquisition ont été dans l'ensemble résorbés. Ces filiales employaient 320 personnes au 31 décembre 2007, soit - 20% par rapport au 31 décembre 2005.

Le résultat financier s'élève à -19,53 M€ contre -15,05 M€ en 2006 (publié) et -19,49 M€ en 2006 (pro-forma) ; cette variation résulte de l'intégration des nouvelles filiales sur 12 mois au lieu de 9 mois. En dépit d'une progression très significative de l'index de référence euribor 3 mois durant l'année 2007 (4,86% en décembre 2007 contre 3,68% en décembre 2006), l'évolution du résultat financier a été contenue grâce à l'accroissement de la proportion de financements souscrits à taux fixe : 74,4% de la dette financière nette au 31 décembre 2007 contre 57,9% au 31 décembre 2006. Le taux moyen de la dette financière totale a été pour l'exercice 2007 inférieur à 3,5%.

Le résultat avant impôt s'élève à 32,44 M€ contre 22,19 M€ en 2006 (+ 46,2%).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 11,07 M€ contre 7,38 M€ en 2006 (+ 50%).

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 21,37 M€ contre 14,81 M€ en 2006 (+ 44,3%).

La contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson s'élève à 12,5 M€ contre 6,8 M€ en 2006. La marge liée aux opérations de déstockage a été entièrement absorbée par la plus grande partie de l'amortissement de l'écart d'évaluation affecté aux stocks. Une part de la marge liée aux ventes « récurrentes » de Maison Burtin et Champagne Lanson a, quant à elle, été absorbée à hauteur de 2,23 M€ net de fiscalité par l'autre partie de l'amortissement de cet écart d'évaluation. Sans cette dernière opération comptable, la

contribution nette de Maison Burtin et Champagne Lanson aurait été de 14,7 M€ et le résultat consolidé s'élèverait à 23,6 M€.

Rappelons que l'écart d'acquisition net affecté le 22 mars 2006 était de 42,90 M€ dont 37,18 M€ amortissables. Du fait de l'amortissement de cet écart, les résultats 2006 et 2007 de Maison Burtin et Champagne Lanson ont été amputés respectivement de 25,14 M€ et 9,40 M€. L'écart d'évaluation résiduel net au 31 décembre 2007 est donc de 8,35 M€ dont 2,64 M€ amortissables et devant l'être en 2008 pour l'essentiel, et en 2009 pour le solde.

Du point de vue strictement analytique, il est utile de noter que le résultat consolidé est impacté par des opérations non récurrentes (reprises diverses, charges liées à des départs, soldes des litiges...) pour un solde négatif net d'Is de 3,73 M€ en 2007, contre un solde positif net d'Is de 1,91 M€ en 2006. La plus importante de ces opérations à caractère exceptionnel concerne un contentieux chez Maison Burtin datant de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006, mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Toutes les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison Burtin. L'impact net d'Is dans les comptes consolidés est de 4,02 M€ (« autre charge opérationnelle à caractère non récurrent »). Avec ce jugement s'éteint le dernier des nombreux contentieux liés à l'ancienne gestion.

Sans l'ensemble de ces éléments non récurrents et en faisant abstraction du programme de déstockage maintenant achevé, les grandes lignes du compte de résultat consolidé auraient été les suivantes :

	2007 publié	2007 retraité	2006 pro-forma retraité	% var. ret/pfr
Chiffre d'affaires	359,42 M€	322,42 M€	305,84 M€	+5,4%
Résultat opérationnel	51,97 M€	57,91 M€	37,40 M€	+54,8%
<i>En % du CA</i>	<i>14,5%</i>	<i>18%</i>	<i>12,2%</i>	
Résultat avant impôts	32,44 M€	38,38 M€	17,91 M€	+114,2%
<i>En % du CA</i>	<i>9%</i>	<i>11,9%</i>	<i>5,9%</i>	
Résultat net, part du groupe	21,37 M€	25,10 M€	12,18 M€	+106,1%
<i>En % du CA</i>	<i>5,9%</i>	<i>7,8%</i>	<i>4%</i>	

Le bilan consolidé.

Un bilan clair et solide.

Les capitaux propres s'élèvent à 122,11 M€ contre 97,22 M€ au 31 décembre 2006 (+25,6%);

Les passifs non courants s'élèvent à 527,20 M€ contre 574,92 M€ au 31 décembre 2006 ;

L'endettement net consolidé s'élève à :

- 31 décembre 2006 : 552,71 M€ dont 439,93 M€ affectés au vieillissement du stock dont la valeur comptable (460,86 M€) couvrait 104,7% de la dette liée ; le stock représentant à cette date 66,6 millions de bouteilles ;
- 31 décembre 2007 : 494,03 M€ dont 387,28 M€ affectés au vieillissement du stock dont la valeur comptable (432,84 M€) couvrait 111,8% de la dette liée ; le stock représentant à cette date 63,4 millions de bouteilles ;

L'endettement net consolidé a diminué durant l'exercice de 58,7 M€ (-10,6%) notamment en raison de l'achèvement du programme de déstockage, tandis que la valeur comptable des stocks ne diminuait que de 28 M€ (-6,1%).

Le gearing est en amélioration, revenant de 5.68 (fin décembre 2006) à 4.05 (fin décembre 2007).

La garantie donnée aux banques en contrepartie de leur financement du vieillissement du stock de Maison Burtin et de Champagne Lanson a été allégée de façon significative en septembre 2007, grâce à la mise en place, comme dans les autres filiales, de warrants classiques en remplacement d'un gage avec dépossession existant dans chacune de ces deux Maisons antérieurement à leur rachat par BCC.

L'échéancier de la dette financière est le suivant :

- part supérieure à 5 ans : 62,4%,
- part comprise entre 1 et 5 ans : 35,6%,
- part inférieure à 1 an : 2%,

bien adapté au programme de vieillissement des vins ainsi qu'aux investissements.

Les actifs non courants s'élèvent à 243,01 M€ contre 226,69 M€ au 31 décembre 2006.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 13,3 M€ ; ils se répartissent entre des acquisitions de vignes pour un total de 8ha 81a, des achats de matériels de production et le début des travaux d'extension des bâtiments de Champagne Chanoine frères (18.000 m² couverts portés à 30.000 m² et cuverie de 27.000 hl portée à 57.000 hl).

Les actifs courants s'élèvent à 622,10 M€ contre 632,68 M€ au 31 décembre 2006 ; l'évolution la plus significative tient bien entendu aux stocks.

Perspectives.

En ce début d'année 2008, le climat économique est incertain ;

- possible transmission de la crise financière issue des subprimes à l'économie réelle ?
- en conséquence, éventuelle baisse du pouvoir d'achat aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en France ?

Toutefois, hormis les Etats-Unis seul marché en retrait, les vingt premiers marchés du champagne, en 2007, ont tous été en progression.

D'autre part, l'évolution des ventes du Groupe BCC reste favorablement orientée et les hausses tarifaires rendues nécessaires par l'évolution des prix du raisin sont correctement acceptées par la clientèle.

Les prévisions du Groupe portent sur un volume stable et une progression de sa rentabilité grâce à l'amélioration continue de sa productivité d'une part, et de son mix-produit d'autre part.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf information contraire.

Informations générales :

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE exerce son activité dans la production et la vente de vins de Champagne. Les principales marques commercialisées par le Groupe sont « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « ABEL LEPITRE », « DE VENOGÉ », « ALEXANDRE BONNET », « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCCHILD » ainsi que des contremarques et marques de distributeurs (M.D.D.).

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme dont le siège social est sis à Reims, allée du Vignoble.

Les actions de la société sont cotées à la bourse de Paris sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008.

Faits marquants :

Le Groupe a fait l'acquisition de vignobles pour 5 837K€ et de la Scev Le Corroy pour 832 K€.

A- PRINCIPES COMPTABLES

A.1. Référentiel comptable retenu

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (conformité aux IFRS de l'IASB.) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 11 mars 2008 date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Le Groupe a adopté les IFRS pour la première fois le 1er janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1.

Les principaux retraitements avaient alors porté sur :

- la redéfinition du chiffre d'affaires (déduction des marges arrières),
- la réévaluation du vignoble (IAS16),
- la mise en valeur de marché de la production des vignobles (IAS 41).

Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées pour la première fois à compter du 1er janvier 2006. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres au 1er janvier 2006. L'application de ces deux normes n'a pas eu d'impact significatif.

Le groupe applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2007 les normes IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », IAS 1 révisée « Amendements relatifs aux informations sur le capital », qui requièrent des informations complémentaires par rapport à celles publiées antérieurement.

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », n'était pas l'objet d'une application anticipée. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de cette norme.

Les interprétations IFRIC publiées n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés.

L'adresse du site internet de la Commission européenne sur lequel le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

A.2. Utilisation d'estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations qui sont communiquées sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Il est possible que les montants effectifs des éléments d'actif et de passif se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses et d'estimation, et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent principalement :

- l'évaluation des marques,
- les engagements de retraite et de prévoyance (IAS 19),

- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés,
- la valorisation des avantages issus de paiement en actions,
- l'évaluation des instruments financiers.

A.3. Méthodes de consolidation

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Une seule société « SARL ROGGE » sous contrôle conjoint n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif. Les titres de la SARL ROGGE sont inscrits en titres disponibles à la vente et sont classés au bilan dans le poste « actifs financiers non courants ».

A.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les comptes des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en euros.

- aux cours de clôture pour les postes du bilan,
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres en « écarts de conversion ».

A.5. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en marge brute pour les opérations à caractère commercial,
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
- en capitaux propres, en réserves de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture,
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

A.6. Marques

Seules les marques, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges, ainsi que les frais de dépôt de marque.

L'ensemble des marques du Groupe ayant une durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur des critères établis lors de l'acquisition, se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée. (cf A.9)

A.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3.

Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « écart d'acquisition » qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation sur les UGT concernées dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an.

A.8. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition.

Aucun frais financier n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les terres à vignes ont été comptabilisées à leur valeur de marché lors du passage aux IFRS. Dans le contexte où les terres à vignes ne subissent pas de variation significative de leur valeur, le groupe a choisi de procéder à la réévaluation des terres à vignes au plus tous les cinq ans conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 16. Cependant, si une variation significative est constatée dans le délai de cinq ans, une réévaluation comptable est pratiquée, et trouve sa contrepartie en capitaux propres.

La valeur de marché résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres. Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les Champagnes produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

La vigne ne peut être dissociée de son support foncier. Pour qu'une vigne puisse prétendre à l'appellation Champagne, celle-ci doit être plantée sur un sol éligible à cette appellation.

Les frais de plantation intègrent les pieds de vignes et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans. Ces plantations sont destinées à être arrachées au terme de l'amortissement et à être remplacées par des plantations nouvelles. Le vieillissement des plantations engendre un rendement décroissant.

Les biens financés par contrat de location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- constructions et aménagement : 10 à 50 ans,

- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 30 ans,
- vignobles : 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

A.9. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les marques sont évaluées selon la méthode du différentiel de marge, applicable aux seuls cas où il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque. Le coefficient appliqué au différentiel de marge pour déterminer sa valeur est de 6.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction. Les plans consistent en des projections sur cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les tests de dépréciations effectués sur les Unités Génératrices de Trésorerie incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, De VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

A.10. Actifs financiers disponibles à la vente

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS19 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004 et ses amendements subséquents.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

A.11. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers.

Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises), il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers, du fait de l'existence d'un marché actif.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au Champagne, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins). Les effets de la variation de juste valeur du raisin sont constatés en résultat.

A.12. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

A.13. Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable sont maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés passifs au titre des distributions futures de dividendes de filiales intégrées globalement sont comptabilisés dès lors qu'une distribution est probable.

A.14. Trésorerie et équivalent trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution des cours boursiers et des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans le poste « dettes financières à court terme ».

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

A.15. Actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues

Les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objet de leur détention.

En cas de cession ultérieure des actions, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

A.16 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires,

rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés entre 2006 et 2007.

- Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (cf. Notes B8 et B9). Le Groupe inclut dans l'endettement net les emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres incluent les actions, les réserves, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres. (cf note B8).

Les caractéristiques de l'activité de négoce de vins de champagne nécessitent la constitution de stock, qui du fait de leur durée de vieillissement de trois ans peuvent être assimilés du point de vue de leur financement à des actifs non courants.

Pour avoir une bonne analyse de la dette du groupe, il est important de scinder la dette du Groupe en deux parties, telles qu'elle est présentée dans le bilan.

- La dette liée au financement du stock doit être rapprochée avec la valeur comptable du stock. Au minimum son montant doit couvrir le stock.
- La dette liée au financement des investissements doit avoir un ratio par rapport aux capitaux propres se rapprochant de 1.

A.17. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Les options sont évaluées à la date de l'octroi, conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». Le groupe utilise les modèles Black-Scholes-Merton, Cox Ross Rubinstein, Monte Carlo, Quasi Monte Carlo pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures sont sans incidence sur l'évaluation initiale. La valeur des options est enregistrée en charges de personnel de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit entre la date de l'octroi et la date de maturité, et ces charges trouvent leur contrepartie en capitaux propres.

A.18. Provision pour retraite et autres avantages du personnel

Le groupe offre à ses salariés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Leur variation résultant des écarts actuariels est comptabilisée en résultat de l'exercice. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au paragraphe B.12.1.

A.19. Provisions pour risques et charges

La norme IAS 37 définit une provision (§ 10) comme un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Selon le cadre conceptuel de l'IASB, un passif présente les caractéristiques suivantes :

- l'entreprise a une obligation (un engagement) envers un tiers, c'est-à-dire un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon ;
- l'obligation doit être actuelle. A ce propos, le normalisateur international précise qu'« une obligation ne naît normalement que lorsque l'actif est livré ou lorsque l'entreprise conclut un accord irrévocable pour acquérir l'actif. Dans ce dernier cas, la nature irrévocable de l'accord signifie que le fait de ne pas honorer l'obligation laisse peu ou pas de chances à l'entreprise, en raison par exemple de l'existence d'une clause prévoyant une pénalité importante, d'éviter la sortie de ressources au profit d'un tiers » ;
- l'événement à l'origine du passif (fait générateur de l'obligation) doit avoir eu lieu ;

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

- il est probable que l'extinction de l'obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques (c'est-à-dire dans la plupart des cas une sortie de trésorerie).

Un engagement de l'entreprise envers un tiers (un engagement externe) existant à la clôture de l'exercice est donc explicitement indispensable pour générer un passif dans le bilan. La nature de cette obligation peut être de deux sortes :

- juridique, c'est-à-dire découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires ou de toute autre source de droit ;
- implicite, c'est-à-dire découler des actions d'une entreprise qui a indiqué aux tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente, qu'elle assumera certaines responsabilités et qui par conséquent a créé chez ces tiers une attente fondée qu'elle assumera ses responsabilités.
- Un passif dont le montant est fixé de manière précise et définitive est une dette. Un passif dont le montant n'est pas définitif mais qui peut être estimé de manière fiable est une provision.

A.20. Dettes financières

- Dettes financières non courantes affectées aux immobilisations corporelles et incorporelles
- Toutes les dettes financières qui financent des immobilisations corporelles et incorporelles portant intérêts sont enregistrées à la juste valeur du montant reçu, moins les frais d'émission à la date d'entrée au passif. Ces emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucune hypothèse de remboursement anticipé des emprunts n'est prise en compte.
- Dettes financières non courantes affectées aux stocks
- Les frais d'émission relatifs aux dettes financières portant sur des crédits vieillissement ne font pas l'objet de retraitement des frais d'émission, ces frais étant non significatifs. A la clôture, ces emprunts sont valorisés selon le taux facial de chaque contrat. En outre, les calculs effectués pour les emprunts existants, montrent que l'impact de l'amortissement au taux d'intérêt effectif est non significatif et manque de fiabilité compte tenu de la nature de ce type d'emprunt (ligne de crédit sans tirage régulier) ; aucun retraitement n'est donc effectué sur les emprunts en cours.

La fraction à moins d'un an des emprunts finançant des immobilisations corporelles ou incorporelles est présentée en passif courant.

Les crédits de vieillissement sont classés en passifs non courants.

A.21. Les instruments financiers composés

Le Groupe a émis des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). Sauf événement exceptionnel, l'instrument composé ne comporte pas une obligation contractuelle de verser de la trésorerie à l'exception des intérêts prévus. Par ailleurs le nombre d'actions à remettre lors du remboursement est fixe. En conséquence cet instrument est classé en capitaux propres sur une ligne distincte.

A.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

A.23. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes, en particulier les sommes correspondant à des accords de participation commerciale avec le distributeur ainsi que des droits sur vins et alcools.

A.24. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

A.25. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité du Groupe est la production et la vente de Champagne.

Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit notamment, s'ils sont significatifs, des plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

A.26. Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé selon la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

A.27. Information sectorielle

Le Groupe n'est présent que sur un seul secteur d'activité : la production et la vente de Champagne.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

B. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

B.1. Écarts d'acquisition

	01/01/07	Variation de périmètre		Acquisitions	31/12/07
		Valeurs brutes	Amortissements		
[en K€]					
Écart d'acquisition net	46 666	507			47 173
Total	46 666	507			47 173

	01/01/2006	Variation de périmètre		Acquisitions	31/12/06
		Valeurs brutes	Amortissements		
[en K€]					
Écart d'acquisition net	5 127	5 861	3 380	39 058	46 666
Total	5 127	5 861	3 380	39 058	46 666

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, DE VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2007 : 6,40% (au 31 décembre 2006 : 6,2%)

Écarts d'acquisitions nets par société :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Charmoy	4 023	4 023	4 023
Boizel	291	291	291
Philipponnat	234	234	234
De Venoge	356	356	356
Philipponnat Les Domaines Associés	223	223	223
Maison Burtin	41 539	41 539	
Le corroy	507		
Total écarts non affectés	47 173	46 666	5 127

L'affectation en juste valeur selon la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle du Groupe Maison Burtin au 01/04/2006 se présente de la manière suivante:

- stock : 33 672 K€
- marques : 7 541 K€
- impôt sur déficits et dégrèvement : + 13 911 K€
- fiscalité différée sur stocks et marques : - 12 222 K€
- écart d'acquisition non affecté (goodwill): 39 058 K€

Le goodwill affecté suite à l'acquisition de Maison BURTIN a été déterminé en tenant compte des facteurs suivants :

- la perspective d'une rentabilité future améliorée après restructuration de Maison BURTIN
- la renégociation des contrats de financement
- le repositionnement stratégique des produits
- les contrats d'approvisionnement auprès du vignoble.

Depuis le 1er janvier 2007 et jusqu'à l'achèvement de la comptabilisation initiale du Groupe Maison Burtin, aucun ajustement du goodwill initial n'a été effectué.

L'acquisition de la SCEV Le Corroy pour 832 K€, a généré :

- un écart d'évaluation brut de fiscalité latente d'un montant de 446 K€ affecté aux stocks (cf B.5).
- un écart d'acquisition pour 507 K€.

B.2. Marques et autres immobilisations incorporelles

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font l'objet ainsi que les écarts d'acquisition d'un test de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice.

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Valeurs brutes [en K€]						
Marques	69 435				1 829	71 264
Autres	4 373		125	-29		4 469
Total brut (a)	73 808		125	-29	1 829	75 733

	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement ou dépréciation	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Amortissements [en K€]						
Marques				155	1 829	1 984
Autres	2 049			545		2 593
Total amortissements (b)	2 049			700	1 829	4 576
Valeur nette (a) - (b)	71 759					71 157

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Valeurs brutes [en K€]						
Marques	2 940	58 354	8 141			69 435
Autres	625	4 396	38	-686		4 373
Total brut (a)	3 565	62 750	8 179	-686	-	73 808

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement ou dépréciation	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Amortissements [en K€]						
Autres	286	1 795	397	-428		2 049
Total amortissements (b)	286	1 795	397	-428	-	2 049
Valeur nette (a)-(b)	3 279					71 759

La rubrique « autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels.

Valeur nette des marques :

Valeur nette des marques	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Boizel	697	697	697
Lanson	54 759	54 759	
Besserat de Bellefon	11 106	11 106	
Ferdinand Bonnet	445	600	
Abel Lepitre	150	150	150
Divers	2 123	2 123	1 452
Total	69 280	69 435	2 299

La marque Ferdinand Bonnet a fait l'objet d'une dépréciation de 155 K€.

B.3. Immobilisations corporelles

B.3.1. Les immobilisations présentées au bilan s'analysent comme suit :

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2007	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2007
Terrains	11 386	-	596	(17)	(2 640)*	9 325
Vignobles	30 862	-	5 837	(153)	11 140*	47 686
Construction	54 424	-	210	-	(4 966)	49 668
Aménagement, construction	3 156	-	271	-	4 962	8 389
Installation, matériel et outillage	74 369	99	3 758	(379)	318	78 165
Installations générales	543	-	94	(290)	4 166	4 513
Matériel transport	275	32	49	(52)	986	1 290
Matériel mobilier bureau	619	2	151	(11)	1 413	2 174
Immobilisation en cours	376	-	2 357	-	(243)	2 490
Autres immobilisations	6 566	-	-	-	(6 566)	-
Total	182 575	133	13 323	(902)	8 570	203 699
Locations financières	634		410			1 043
Total brut (a)	183 209	133	13 733	(902)	8 570	204 742

* Les 2.640 K€ « autres mouvements terrains » correspondent à un reclassement comptable d'un vignoble, cette information n'ayant pas été disponible à la clôture de l'exercice 2006 ; les 11.140 K€ « autres mouvements vignobles » intègrent notamment ces 2.640 K€. Cette information ne figure pas dans les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2008.

Amortissements et dépréciations [en K€]	Montant au 01/01/07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Terrains	48	-	43	-	-30	61
Vignobles	1 350	-	91	-	30	1 470
Construction	20 509	-	1 509	-	-1 854	20 165
Aménagement, construction	1 969	-	484	-1	1 849	4 300
Installation, matériel et outillage	50 364	71	3 560	-310	360	54 045
Installations générales	5 853	-	143	-222	-2 177	3 596
Matériel transport	228	29	38	-53	858	1 101
Matériel mobilier bureau	467	2	107	-49	1 272	1 799
Total Amortissements (b)	80 787	102	5 974	-635	308	86 536
Locations financières mobilières (c)	597	-	80	-	-	677
valeurs nettes (a) - (b) - (c)	-81 384					-87 213

Valeurs brutes [en K€]	Valeurs brutes 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Terrains	9 329	12 620	278	-10 847	6	11 386
Vignobles	27 822	2 606	455	-21	-	30 862
Construction	13 383	49 854	1 336	-10 149	-	54 424
Aménagement, construction	2 903	-	265	-12	-	3 156
Installation, matériel et outillage	8 776	67 200	1 458	-3 069	4	74 369
Installations générales	529	-	14	-	-	543
Matériel transport	258	-	24	-8	-	275
Matériel mobilier bureau	568	-	73	-21	-	619
Immobilisation en cours	839	500	49	-1 011	-	376
Autres immobilisations	-	7 299	114	-848	0	6 566
Total	64 407	140 079	4 066	-25 986	10	182 575
Locations financières	2 608	-	-	-1 974	-	634
Total brut (a)	67 015	140 079	4 066	-27 960	10	183 209

	Montant au 01/01/06	Variation de périètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2006
Amortissements et dépréciations [en K€]						
Terrains	-	1 126	19	-1 098	-	47
Vignobles	1 243	-	107	-	-	1 350
Construction	5 281	21 053	1 532	-7 357	-1	20 509
Aménagement, construction	1 740	-	241	-12	-	1 969
Installation, matériel et outillage	6 183	44 014	2 959	-2 781	-10	50 364
Installations générales	485	6 012	179	-825	2	5 853
Matériel transport	211	-	20	-4	-	228
Matériel mobilier bureau	417	-	53	-5	2	467
Total amortissements (b)	15 561	72 206	5 110	-12 082	-8	80 787
Locations financières (c)	2 459	-	112	-1 974	-	597
Valeurs nettes (a) - (b) - (c)	48 996					101 826

L'IAS 16 a été appliquée pour la première fois lors du passage aux IFRS à la clôture de l'exercice 2005. Les comptes pro forma 2004 normes IFRS tiennent compte de cette réévaluation.

Lors de cette première réévaluation, le Groupe n'a pas fait appel à un évaluateur indépendant mais s'est basé sur la connaissance que chaque dirigeant de filiale possède du marché foncier.

La cohérence de ces évaluations a été ensuite validée par les dirigeants du groupe. Ces évaluations sont rapprochées des transactions publiées par la SAFER.

L'incidence de cette première réévaluation présentée dans l'annexe comptable 2005 s'élève à 7 647 K€. L'impact sur les capitaux a été de 5 032 K€ et a généré une fiscalité différée passive de 2 615 K€.

A la clôture de l'exercice 2007, le Groupe a procédé à une estimation de la valeur de son vignoble sur la base de valeur attestée par des notaires. La fourchette de prix retenu, varie de 650 K€ à 1 000 K€ l'hectare, pour les vignes en pleine propriété libres.

1. En fonction de leur situation locative, (existence de baux à long terme), une décote peut-être opérée qui va de 1,3% à 1,5%, par année restant à courir. La décote est en général plafonnée à 30%.
2. En ce qui concerne les terres à vignes, leur valorisation libre peut s'évaluer dans une fourchette de 300 K€ à 350K€ l'hectare. En ce qui concerne les baux, les décotes ci-dessous s'appliquent.
3. En ce qui concerne la valorisation d'une nue propriété, celle-ci se fixe en application du barème du code général des impôts en fonction de la durée de l'usufruit temporaire qui appartient à une personne morale :
 - si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 20 et 30 ans, cet usufruit représente 69% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 31%.
 - si la personne morale est titulaire d'un usufruit temporaire pour une durée comprise entre 10 et 20 ans, cet usufruit représente 46% de la valeur de la pleine propriété, soit une nue propriété d'un montant de 54%.

L'impact net de fiscalité sur les capitaux propres 2007 s'élève à 5 428K€.

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

B.3.2. Détail des locations financières :

	Valeurs brutes au 01/01/07	Amortissements au 01/01/2007	Locations financières soldés au 01/01/2007	Amortissements locations financières soldés au 01/01/2007	Acquisition	Valeurs brutes au 31/12/2007	Dotation	Total amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/2007
[en K€]									
Chanoine	520	496	1 471	1 471		520	24	520	-
Philipponnat	114	101	-	-	410	524	56	157	367
Total	634	597	1 471	1 471	410	1 044	80	677	366

	Valeurs brutes au 01/01/06	Amortissements au 01/01/2006	Locations financières soldés au 01/01/2006	Amortissements locations financières soldés au 01/01/2006	Valeurs brutes au 31/12/2006	Dotation	Total amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/2006
[en K€]								
Maison Alexandre Bonnet	44	41	44	44	-	3	-	-
Vignobles Alexandre Bonnet	119	119	119	119	-	-	-	-
Pressoirs Alexandre Bonnet	313	309	313	313	-	3	-	-
Champagne Chanoine	1 990	1 878	1 471	1 471	520	89	496	24
Champagne Boizel	28	25	28	28	-	3	-	-
Champagne Philipponnat	114	87	-	-	114	14	101	14
Total	2 608	2 459	1 974	1 974	634	112	597	37

B.4. Actifs financiers non courants

Le Groupe détient une participation de 50% dans la SARL ROGGE. Cette participation a été évaluée suivant un multiple de la moyenne de la capacité d'autofinancement.

	2007	2 006	2 005
[en K€]			
Brut	89	51	15
Dépréciation	-	-	-
Net	89	51	15

	2 007		2 006	2 005
	brut	dépréciation	net	net
[en K€]				
Autres titres de participations	67	-26	41	40
Titres immobilisés	6	0	6	4
Prêts	1 586	-915	672	402
Autres	268	-1	267	316
Net	1 927	-942	985	762

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs et sont couverts par des garanties.

Échéancier des actifs financiers :

	Valeur au bilan	Valeur nominale	-1 an	+1an à - 5ans	+5 ans
En K€					
Titres de participation	130	156			156
Autres actifs financiers	6	6			6
Prêts et créances	672	1 586	1 043	278	265
Autres actifs non courants	267	268			268
Actifs financiers non courants	1 074	2 016	1 043	278	695

B.5. Stocks

Les stocks sont classés en actifs courants. En effet, bien que la rotation soit supérieure à un an, ce classement est justifié par le fait qu'il existe un marché inter-champagne actif : tout produit stocké quel que soit son stade d'avancement est en effet susceptible d'être vendu.

	Brut	Imputation écart d'évaluation	Dépréciation	Net 31/12/07	Net 31/12/06	Net 31/12/05
[en K€]						
Matières premières et produits en cours	7 902	-	-838	7 064	54 661	2 133
Marchandises et produits finis	422 784	-	-1 465	421 319	388 387	110 646
Ecart d'évaluation stock Bonnet	1 329	-1 329	-	-	-	-
Ecart d'évaluation stock Burtin	33 672	-29 645	-	4 027	17 820	-
Ecart d'évaluation stock Le Corroy	446	-13	-	433	-	-
Total	466 133	-30 988	-2 303	432 842	460 868	112 778

Le Groupe possède un stock de 63 millions équivalent bouteilles.

La valeur comptable du stock inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe.

	2007	2006	2005
[en K€]			
Mise à la valeur de marché	3 829	3 002	2 310
Incidence sur le résultat	1 027	691	608
Fiscalité différée	-354	-232	-212
Incidence nette sur le résultat	673	459	395

B.6. Clients et créances rattachées

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Créances à valeur nominale	151 473	139 614	37 894
Dépréciation	-636	-1 045	-385
Total	150 837	138 569	37 509

	31/12/2006	Dépréciations	Reprise de dépréciation	Ecart de conversion	31/12/2007
En K€					
Provisions sur créances clients	1 045	118	-525	2	636
Provisions sur autres créances	107	-	-	-	107
Total	1 152	118	-525	2	743

Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre élevé.

L'intégralité du risque crédit est assurée auprès de compagnies d'assurance crédit.

Le montant des créances en souffrance non dépréciées n'est pas significatif.

B.7. Autres actifs courants

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Créances d'impôts et taxes hors impôt sur les résultats	14 339	9 889	2 042
Fournisseurs : avances et acomptes	4 366	6 045	1 475
Charges constatées d'avance	1 800	2 165	1 244
Autres créances	1 805	239	1 575
Total	22 309	18 338	6 336

Les créances d'impôt représentent pour l'essentiel la TVA déductible pour 10 862K€ et des acomptes d'impôts sociétés pour 2 493K€.

Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en « réserve qualitative », donc légalement non commercialisables et des intérêts sur emprunt constatés d'avance.

B.8. Capitaux propres

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Nombre total d'actions	4 591 672	4 591 672	1 136 918
Nombre d'actions émises et entièrement libérées (après division)	-	44 000	-
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-	-
valeur nominale de l'action	5	5	10
Capital social	22 958 360	22 958 360	11 369 180
Actions de la société détenues par le groupe	8 120	8 120	2 030

Le 3 juillet 2006, le nominal de l'action a été divisé par 4, multipliant ainsi par autant le nombre d'actions.

En 2005, le Groupe a acquis 2030 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE qui sont venues en diminution des capitaux propres.

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Capital	22 958	11 369	11 369
Augmentation de capital	-	11 589	-
O.R.A	22 700	22 700	-
Annulation auto contrôle	-147	-147	-147
Prime d'émission	2 546	2 546	2 109
Réserve légale	2 296	1 137	1 128
Autres réserves	41 381	29 403	34 260
Réévaluation vignes	10 460	5 032	5 032
Juste valeur	72	35	-
T.I.E	-	39	-
Ecart actuariel sur avantage du personnel	-4	211	-
Dividendes	-1 513	-1 490	-1 466
Résultat de l'exercice	21 372	14 809	7 942
Total capitaux propres	122 121	97 233	60 227

Les principales caractéristiques des obligations remboursables en actions sont mentionnées au point 2.2.4.

Intérêts minoritaires :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Intérêts minoritaires début d'exercice	10	8	6
Dividendes versés	-2	-1	-1
Résultat fin d'exercice	5	3	3
Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice	12	10	8

Résultat par action :

	31/12/2007 avant dilution	31/12/2006 avant dilution	31/12/2005 avant dilution	31/12/2007 après dilution	31/12/2006 après dilution	31/12/2005 après dilution
[en €]						
résultat avant impôt	7,08	4,85	10,86	6,47	4,52	10,86
résultat net part du groupe	4,66	3,24	7,05	4,26	3,02	7,05

Nombre moyen d'actions (en milliers):

	2007	2006	2005 (1)	2005 (2)
Résultat net, part du Groupe en K€	21 367	14 805	7 938	7 938
Nombre moyen d'actions en circulation	4 592	4 582	4 512	1 128
Nombre moyen d'actions auto-détenues	8	8	8	2
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 584	4 574	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	4,66	3,24	1,76	7,05
Nombre moyen d'actions avant dilution	4 584	4 574	4 504	1 126
Effet de dilution des obligations remboursables en action	430	336	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation après effets de dilution	5 014	4 910	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	4,26	3,02	1,76	7,05

(1) après division du nominal

(2) avant division du nominal

Au 31 décembre 2007 le capital social était composé de 4 591 672 actions, dont 3 861 901 actions ayant un droit de vote double.

Dividende par action :

	2007	2006	2005	2004	2003
[en €]					
Dividende	0,40 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,25 €

Cet historique tient compte de la division du nominal le 3 juillet 2006.

Plan de stock option :

Le conseil d'administration du 15/03/2007 a consenti à 21 personnes salariées des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de capital. Les principales caractéristiques de ce plan sont présentées ci-dessous.

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

PLAN 2007	
Date d'assemblée	19 mai 2006
Date du Conseil d'administration	15 mars 2007
Nombre de salariés ou de mandataires sociaux concernés	21
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont par :	55 000
• les mandataires sociaux	0
• les dix premiers tributaires salariés	49 000
Point de départ d'exercice des options	15 mars 2010
Date d'expiration	15 septembre 2010
Prix de souscription (en %) de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	95 %
Cours en closing price au 15/03/2007	42,50€
Prix de souscription (par action et en euros)	41,12
Période d'acquisition des droits	3 ans
Période d'exercice	6 mois
Taux de perte des droits	3%
Volatilité attendue annuelle	27,5%
Dividende annuel attendu par action	0,33€
Dividende yield	1%
Taux sans risque sur 3 ans	3,60%
Modalités d'exercice (si le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	55 000

B.9. Endettement et trésorerie

Dettes financières nettes :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Dettes financières à long terme	499 767	545 269	87 403
Dettes financières à court terme	10 377	22 353	18 309
Dettes financières brutes	510 144	567 621	105 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 112	14 909	774
Dettes financières nettes	494 032	552 712	104 938

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	112 486	105 334	8 069
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	387 281	439 934	79 334
Dettes financières brutes à long terme	499 767	545 268	87 403
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	2 032	4 226	4 304
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	-	-	-
Contrats de location financement	367	37	150
Découverts bancaires	6 940	16 766	13 836
Intérêts courus	1 038	1 324	20
Dettes financières brutes à court terme	10 377	22 353	18 309
Dettes financières brutes	510 144	567 621	105 713

L'analyse de la dette financière brute se présente ainsi :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Taux variable	142 274	247 621	105 713
Taux fixe	367 870	320 000	
Total	510 144	567 621	105 713

Compte tenu de la structure de la dette au 31/12/2007, une hausse de un point des taux d'intérêts aurait un impact négatif de 1,4 M€ sur le résultat financier.

Les emprunts sont souscrits en totalité en euros et sont, dans leurs quasi-totalités, assortis de sûretés réelles consistant principalement en des nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants pour les crédits finançant les stocks. (voir B.12)

Échéancier de la dette financière :

	Valeur au bilan	-1 an	+1an à - 5ans	+5 ans
En K€				
Emprunts et dettes financières non courants	499 767	-	181 496	318 271
Passifs non courants	499 767	-	181 496	318 271
Emprunts et dettes financières courants	2 032	2 032	-	-
Intérêts courus	1 038	1 038	-	-
Concours bancaires	6 940	6 940	-	-
Autres dettes financières	367	136	231	-
Passifs courants	10 377	10 146	231	-
Total	510 144	10 146	181 727	318 271

Maturité des intérêts futurs :

La maturité des intérêts d'emprunt a été déterminée en scindant en deux grandes catégories les emprunts.

Les emprunts finançant les stocks : En retenant l'hypothèse que les stocks (et par conséquent leurs financements) sont constants d'une année sur l'autre, la charge d'intérêt générée chaque année serait de l'ordre de 15 M€ en retenant pour les années futures la même répartition fixe / variable observée en 2007. Il a été retenu pour le taux variable futur, un taux de 4,47% qui correspond à la moyenne 2007 de l'euribor majorée d'une marge bancaire.

Les emprunts finançant les investissements : La maturité des intérêts d'emprunt s'analyse comme suit :

	-1 an	+ 1an - 5ans	+5 ans
En K€			
Intérêts d'emprunt finançant des investissements	5 000	14 000	4 000

Détail trésorerie et équivalent trésorerie :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Valeurs mobilières de placements	8 210	8 393	-
Disponibilités	7 902	6 516	774
Sous total	16 112	14 909	774
Concours bancaires	6 940	16 766	13 836
Total trésorerie nette à la clôture	9 172	-1 857	-13 062

La devise des dettes financière est l'euro.

B.10. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Réévaluation des terres à vignes	5 465	2 615	2 615
Mise à la valeur de marché de la récolte	1 328	1 034	802
Impôts sur les retraitements des provisions réglementées	5 671	5 871	-
Impôts sur retraitement de crédit bails	1 995	2 057	-
Impôts sur écart net affecté aux stocks	1 386	6 135	-
Impôts sur l'élimination des marges sur stocks	-2 533	-1 888	-503
Impôts sur les avantages du personnel	-2 709	-2 899	-227
Autres impôts	1 060	978	-182
Total	11 664	13 904	2 505
Rapprochement avec le bilan :			
Actif d'impôt différé	-6 072	-5 626	-912
Passif d'impôt différé	17 736	19 530	3 417
Total net	11 664	13 904	2 505

B.11. retraites et autres Engagements

B.11.1 Engagements vis à vis du personnel

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2007
[en K€]						
Engagements vis à vis du personnel	8 285	-	146	-599	-	7 832

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2006
[en K€]						
Engagements vis à vis du personnel	657	4 110	603	-582	3 496	8 285

Détail des IFC

Dette actuarielle en K€	Montant
Dette actuarielle à l'ouverture	3 885
Coût des services passés	416
Prestations versées	-236
Gain actuariel	-535
Dette actuarielle à la clôture	3 531

Couverture des engagements en K€	Montant
Valeurs des actifs de couverture à l'ouverture	103
Rendement des actifs de régime	-32
Valeur des actifs de couverture à la clôture	71

Coût des services passés en K€	Montant
Coût annuel des prestations	234
Coût financier	185
Rendement des actifs	3
Coût des services passés	416

Tableau de réconciliation de la provision retraite entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2007 :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Dette actuarielle	3 531	3 885	756
Actifs de couverture	71	104	99
Situation financière	3 460	3 781	657

Détail de la provision mutuelle

	Montant
[en K€]	
Situation financière à l'ouverture	4 503
Coût des services passés	237
Prestations versées	-146
Gain actuariel	-223
Situation financière à la clôture	4 371

Coût des services passés :

	Montant
[en K€]	
Coût des services rendus	59
Coût financier	179
Charge de l'exercice	237

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

1. Financement des IFC des entreprises du Groupe

- méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
- taux d'actualisation : 5,30%
- taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 0%
- taux d'inflation : 1 %
- table de mortalité : TH ET TF 00-02
- départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite a été estimé à :

	Cadres	Agents d'encadrement	Employés ouvriers	VRP
Né après 1950	65 ans	63 ans	61 ans	65 ans
Autres	62 ans	60 ans	60 ans	65 ans

- Ces âges intègrent l'effet des dispositions de la loi Fillon. Les mesures anticipées pour 2008 paraissent avoir un impact négligeable sur ces âges de départ.
- valeur actuelle des engagements non financés : 3 460 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 71 K€
- services passés non comptabilisés : 0€
- mesure de sensibilité des hypothèses :
 - variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -4,16% / + 4,47%
 - variation de +/- 10% du taux de croissance des salaires : +2,82% / -2,71%

2. Financement des mutuelles de retraités

- méthode de comptabilisation des écarts actuariels : Compte de résultat
- taux d'actualisation : 5,30%
- taux de rendement attendu des actifs : TME -0,20 %
- taux d'augmentation des mutuelles : 2,5 %
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 0%
- valeur actuelle des engagements non financés : 4 371 K€

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 0€
- mesure de sensibilité des hypothèses :
 - variation de +/- 0,5% du taux actuariel : -6,05% / + 6,64%
 - variation de +/- 1% du taux de croissance de la mutuelle : +9,28% / -10,00%

B.11.2 Autres provisions pour engagements

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2007
[en K€]					
Risques financiers	101	-	-	-101	-
Autres provisions	1 732	-	756	-622	1 867
Sous total	1 833	-	756	-723	1 867

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2006
[en K€]					
Risques financiers	-	-	101	-	101
Autres provisions	1 854	14 015	564	-14 701	1 732
Sous total	1 854	14 015	665	-14 701	1 833

B.12 Engagements hors bilan

Emprunts garantis par des sûretés réelles :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Nantissement de titres	100 000	102 750	5 500
Nantissement de marque	475	575	-
Nantissement matériel	1 977	1 561	1 616
Warrants et gage avec dépossession sur stocks	385 520	438 634	78 034
Hypothèque immobilière	10 446	3 758	4 763
Total	498 419	547 278	89 914

Garanties données sur l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN :

1) Nantissement de 15 130 125 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE Champagne au profit de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en garantie d'un prêt de 50 M€.

2) Nantissement de premier rang de 12 330 990 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit d'un pool bancaire, composé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, de LCL, et SNVB en garantie d'un prêt de 50 M€.

3) Cession à titre de garantie dans le cadre de la loi Dailly au profit du pool bancaire, de la garantie d'actif et de passif accordée par les vendeurs, SA Société des Champagne Giesler, SAS Groupe Marne et Champagne et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et des garanties bancaires émises par UBS France SA d'ordre de la SAS Groupe Marne et de SA Société des Champagne Giesler en contre garantie de leur garantie d'actif passif.

Certaines filiales se sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces.

Dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut pas être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.

Le Groupe détient dans ses caves des vins bloqués provenant des récoltes antérieures à 2007. Ces vins appartiennent à des viticulteurs et des coopératives et constituent pour le Groupe une réserve qualitative.

Suite à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, la société a pris certains engagements vis à vis des banques notamment :

- à couvrir sa dette contre le risque de taux pour trois ans minimum et pour un montant minimum de 50 % du prêt. (Les emprunts à taux fixe sont soustraits au risque de l'évolution des taux).
- maintenir sa participation à hauteur de 65 % dans le capital et les droits de vote de Maison BURTIN ;
- ne pas consentir de sûreté sur les 9,25 % de titres de Maison BURTIN non pris en gage au titre des crédits d'acquisition.
- ne pas contracter de dettes financières ou octroyer de garanties ou cautionnements autres que les dettes financières contractées par le Groupe dans la limite à tout moment pour l'ensemble des membres du Groupe d'un encours total cumulé de 700 M€ .
- ne pas procéder à une distribution de dividendes, de primes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves pour quelque raison que ce soit (à l'exception du paiement d'un dividende annuel pour un montant global représentant au maximum 20 % du bénéfice distribuable de l'emprunteur).

Les engagements de locations simples non résiliables représentent un engagement total de 1 555 K€.

B.13. Comptes de régularisation passif

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Factures à recevoir	36 291	23 935	6 981
Fournisseurs et effets à payer	136 418	121 533	27 681
Sous total	172 709	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	21 825	6 614	4 513
Total	194 534	152 081	39 175

B.14. Informations sectorielles

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en l'élaboration et le négoce des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

Ventilation du chiffre d'affaires par nature et par secteur géographique de commercialisation:

Chiffre d'affaires par nature :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]			
Ventes de marchandises	75 577	49 507	58 111
Productions vendues de biens	277 724	258 827	37 994
Prestations de services	6 119	2 978	1 022
Total consolidé	359 420	311 313	97 128

Chiffre d'affaires par secteur géographique :

Chiffre d'affaires par localisation des clients	2007	2006	2005
France	219 347	207 498	57 320
Europe(hors France)	120 449	88 927	36 938
Amérique	4 641	4 064	1 451
Asie-Océanie	9 413	7 398	1 259
Autres régions	5 570	3 426	161
Total	359 420	311 313	97 128

Ventilation de la valeur comptable des actifs sectoriels :

actif du bilan en K€	2007	2006	2005
France	853 205	842 589	215 810
Europe (hors France)	16 213	16 553	-
Amérique	125	234	-
Total	869 543	859 376	215 810

Analyse des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles par secteur géographique :

Investissements (immobilisations corporelles) en K€	2007	2006	2005
France	13 717	4 041	3 764
Europe(hors France)	17	25	-
total	13 734	4 066	3 764

Investissements (immobilisations incorporelles) en K€	2 007	2 006	2 005
France	125	8 179	10
total	125	8 179	10

B.15. Variation des stocks

L'effet réducteur sur la marge brute de l'affectation du coût d'acquisition du sous groupe Maison Burtin au stock s'élève à 13 792 K€ en 2007 et 15 852 K€ en 2006.

B.16. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent les salaires, charges sociales y afférents, la participation des salariés au résultat de l'entreprise ainsi que les provisions mutuelles et indemnités fin de carrière.

	2007	2006	2005
Cadres et assimilés	154	154	180
Employés et ouvriers	294	311	334
V.R.P	139	180	184
Total effectif présent au 31/12	587	645	698
Total équivalent temps plein	485	514	572

Détail des frais de personnel :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Salaires	21 398	18 789	5 423
Plan stock option	138		
Charges sociales	9 133	7 788	2 129
Participation	867	140	
Provision IFC	61	426	117
Provision mutuelle Maison Burtin	85	176	
Reprise provision IFC Maison Burtin	-394	-459	
Reprise provision mutuelle Maison Burtin	-217	-122	
Total	31 070	26 738	7 669

Au titre du droit individuel à la formation (DIF), les droits acquis par les salariés et non utilisés s'élèvent à 31 273 heures au 31/12/2007.

B.17. Autres charges et produits d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Subvention d'exploitation	8	22	-
Reprise sur provisions et dépréciations	1 466	9 207	471
Autres produits d'exploitation	390	261	222
Autres charges d'exploitation	-720	-8 230	-143
Total	1 144	1 259	550

Le poste « autres charges d'exploitation » concerne des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de :

- 650 K€ pour 2007,
- 8 173 K€ pour 2006.

Le poste « reprise sur dépréciation » correspond pour l'essentiel à des reprises de dépréciation sur stock et créances clients pour un montant de :

- 837 K€ pour 2007,
- 8 395 K€ pour 2006.

B.18. Autres produits et charges opérationnels

	2007	2006	2005
[en K€]			
Produits de cessions d'actifs	264	14 226	29
Produits sur opérations de gestion	844	2 360	9
Amortissement écart affecté à la créance fiscale	-	-1 368	-
Reprises sur provisions	576	15 577	3
Sous total produits	1 685	30 795	41
	2007	2006	2005
Valeurs nettes des cessions d'actifs	-272	-13 104	-17
Charges sur opérations de gestion	-6 366	-13 545	-5
Sous total charges	-6 638	-26 649	-21
Total	-4 954	4 146	20

Exercice 2007 :

La plus importante de ces charges concerne un contentieux chez Maison Burtin datant de 2004, donc antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006, mais définitivement jugé en appel le 5 février 2008. Les écritures liées au dénouement de ce litige ont été passées dans les comptes 2007 de Maison Burtin et portent sur les « charges sur opérations de gestion » pour un montant de 6 125 K€.

Exercice 2006 :

Produits de cessions d'actifs et valeurs nettes de cessions d'actifs :

Ces rubriques concernent d'une part la cession des vignobles et des actifs bordelais au fermier qui était en litige avec Maison Burtin et d'autre part la cession d'un ensemble immobilier situé Avenue de Champagne à Epernay et non affecté à l'exploitation.

Reprises de provision :

Ces reprises de provision concernent les contentieux bordelais qui existaient avec le fermier.

Charges sur opérations de gestion :

Ces charges correspondent essentiellement à l'indemnité transactionnelle et abandon de créance consenti au fermier suite à la fin des contentieux bordelais.

Produits sur opérations de gestion :

Ces produits correspondent pour l'essentiel au remboursement des pénalités et intérêts moratoires d'une créance fiscale.

Amortissement écart affecté à la créance fiscale :

L'amortissement de l'écart affecté à la créance fiscale correspond à la part des intérêts moratoires liés au litige fiscal.

B.19. Impôt sur les résultats

Impôt sur les bénéfices :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Impôts sur les résultats	16 256	-1 319	4 115
Impôts différés	-5 187	8 700	175
	11 068	7 380	4 289

Preuve d'impôt :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Résultat net consolidé part du Groupe	21 367	14 809	7 942
Charge d'impôt consolidée	11 068	7 380	4 289
Résultat consolidé avant impôt	32 435	22 189	12 231
Taux théorique	34,43%	33,43%	34,96%
Charge fiscale théorique	11 168	7 418	4 276
Différences permanentes comptables et fiscales	-47	326	
Écart de taux d'impôts	-390	-364	13
Utilisation de déficits reportables antérieurs	-396		
Régularisation impôt société	371		
Activation de déficit antérieur	362		
Charge effective d'impôt	11 068	7 380	4 289

Toutes les sociétés sont intégrées fiscalement à l'exception de la société PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Le taux d'impôt sur les sociétés s'élève à 34,43 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition.

Les différences temporelles retraitées concernent pour l'essentiel :

- la contribution sociale de solidarité (Organic),
- la provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime),
- l'élimination des marges sur stocks,
- les avantages du personnel,
- l'amortissement des écarts affectés aux stocks,
- la valorisation des stocks maison au prix du marché.

Déficit :

	2007	2006	2005
[en K€]			
Déficits fiscaux cumulés	-	1 217	557

B.20 Autres informations

Éléments concernant les entreprises liées :

Les transactions entre la société-mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du conseil d'administration est membre du conseil d'administration du groupe BCC.

	Montants
[en K€]	
Créances	22
Dettes	5
Ventes	339
Achats	2 774

Organes de direction :

Le conseil d'administration comprend 9 membres.

	2007	2006	2005
[en K€]			
Avantages à court terme	806	749	729
Charge liée aux plans d'options	-	-	-
Total	806	749	729

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe et variable et les jetons de présence.

- avantages postérieurs à l'emploi : néant
- autres avantages à long terme : néant
- indemnités de fin de contrat de travail : néant
- paiements en actions : néant

B.21 Évènements post clôture

Un arrêt de la cour d'appel de Paris du 5 février 2008, a condamné la société Maison Burtin à payer des honoraires d'intermédiation contestés et pour lesquels le Groupe avait obtenu gain de cause par jugement en première instance. Ce litige datant de 2004 est antérieur à la reprise de l'entreprise en mars 2006.

Une charge de 6 125 K€ a été comptabilisée au 31/12/2007 en« autres charges opérationnelles ».

B.22 Périmètre de consolidation

Société	Siège	N°Siren	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Boizel Chanoine Champagne	Allée du vignoble 51100 Reims	389 391 434	100,00	100,00	Intégration globale
Champagne Boizel	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	095 750 501	99,97	99,97	Intégration globale
Champagne Chanoine frères	Allée du vignoble 51100 Reims	329 165 344	99,94	99,94	Intégration globale
Champagne Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	335 580 874	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne de Venoge	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	420 429 482	99,98	99,98	Intégration globale
Champenoise des Grands Vins	Allée du vignoble 51100 Reims	301 055 489	99,59	99,59	Intégration globale
Sodismar Champagne	46 avenue de Champagne 51205 Epernay	336 580 170	99,98	99,95	Intégration globale
Champagne Abel Lepitre	Allée du vignoble 51100 Reims	435 088 802	100,00	99,94	Intégration globale
Scea Philipponnat	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	391 899 325	100,00	99,99	Intégration globale
Philipponnat Les Domaines Associés	13 rue du Pont 51160 Mareuil/Ay	338 777 378	99,61	99,60	Intégration globale
Charmoy	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	407 655 224	99,99	99,99	Intégration globale
Maison Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	316 619 790	99,85	99,84	Intégration globale
Vignobles Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	338 260 052	100,00	99,99	Intégration globale
Pressoirs Alexandre Bonnet	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 336 451	99,97	99,81	Intégration globale
Maison Burtin	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	O95 850 624	99,99	99,99	Intégration globale
Champagne Lanson	66 rue de Courlancy 51100 Reims	381 835 529	100,00	99,99	Intégration globale
Espace Marne et Champagne	66 rue de Courlancy 51100 Reims	391 962 628	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Diffusion	66 rue de Courlancy 51100 Reims	398 656 587	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International UK	18 Bolton street London W 177 PA	/	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International USA	1101 Brickell Avenue, suite 1202 Miami FL 33 131	/	100,00	99,99	Intégration globale
SNC AR	22 rue Maurice Cerveaux 51200 Epernay	424 834 448	100,00	99,99	Intégration globale
Lanson International Suisse	8 rue de Rive. Case postale 3370 CH 1211 Genève 3	/	100,00	99,99	Intégration globale
Scea des Vins Français	66 rue de Courlancy 51100 Reims	411 379 324	100,00	99,99	Intégration globale
Sci Val Ronceux	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	348 217 951	99,98	99,79	Intégration globale
Sci Des Vaucelles	138 rue du Général de Gaulle 10 340 Les Riceys	341 203 305	99,90	99,71	Intégration globale
SCEV Le corroy	80 grande rue 10110 Landreville	380 509 893	100,00	99,99	Intégration globale

4.5. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE HOLDING

4.5.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2007

Bilan Actif				
	Brut	Amortissements	31/12/2007	31/12/2006
Autres immobilisations corporelles	4161	4161		75
Participations	166 078 226		166 078 226	166 078 226
Actif immobilisé	166 082 387	4 161	166 078 226	166 078 301
Autres créances	23 819 431		23 819 431	10 503 977
Disponibilités	464 355		464 355	714 029
Actif circulant	24 283 786		24 283 786	11 218 006
Charges constatées d'avance				23 919
Total actif	190 366 173	4 161	190 362 012	177 320 225

Bilan Passif		
	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	22 958 360	22 958 360
Prime d'émission	2 546 202	2 546 202
Réserve légale	2 295 836	1 136 918
Réserves statutaires	8 598 907	6 487 018
Résultat	4 329 852	4 783 379
Capitaux propres	40 729 157	37 911 877
Produit des émissions de titres participatifs	22 700 000	
Autres fonds propres	22 700 000	
Emprunt remboursable en actions		22 700 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 038 053	103 164 900
Emprunts et dettes financières divers	14 509 746	12 780 295
Dettes fournisseurs et comptes attachés	297 208	130 741
Dettes fiscales et sociales	12 069 148	608 186
Autres dettes	18 700	24 227
Total dettes	126 932 855	139 408 348
Total passif	190 362 012	177 320 225
Total exercice avec centimes	190 362 011,78	177 320 225,10

Compte de résultat				
			31/12/2007	31/12/2006
	France	Export	Total	Total
Production vendue services	2 487 968		2 487 968	2 118 159
Chiffre d'affaires net			2 487 968	2 118 159
Reprise amortissements/transfert de charge			95 134	
Autres produits			15	14
Total des produits exploitation			2 583 117	2 118 174
Autres charges et charges externes			914 796	446 365
Impôts taxes et versements assimilés			37 959	20 330
Salaires et traitements			810 000	650 000
Charges sociales			303 081	218 064
Dotation aux amortissements			75	164
Autres charges			15 505	22 544
Total charges exploitation			2 081 415	1 357 467
Résultat exploitation			501 702	760 706
Produits financiers de participations			6 988 128	6 369 331
Autres intérêts et produits assimilés			319 832	193 841
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers			7 307 960	6 563 172
Intérêts et charges assimilés			4 629 424	3 206 838
Total charges financières			4 629 424	3 206 838
Résultat financier			2 678 536	3 356 333
Résultat courant avant impot			3 180 238	4 117 040
Produits exceptionnels sur opération de gestion				
Produits exceptionnels sur opération en capital				
Total produits exceptionnels			-	-
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				771
Charges exceptionnelles sur opération en capital				
Total charges exceptionnelles			-	771
Résultat exceptionnel			-	-771
Impôts sur les bénéfices			-1 149 614	-667 110
Total des produits			9 891 077	8 681 346
Total des charges			5 561 225	3 897 966
RESULTAT NET			4 329 852	4 783 379

4.5.2. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2007

I/ Présentation de l'activité

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Sachant que les trois dirigeants du groupe sont rémunérés depuis le 1/10/1996 par la société holding, celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de vins de champagne.

II/ Principes comptables

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art.9 et 11° du Code de Commerce – décret 83-1020 du 29 NOVEMBRE 1983).

II -1/ Principes généraux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Et ce, conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges de même que les frais financiers.

II -2/Principales méthodes utilisées :

Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note sur la comparabilité des comptes : La présentation des comptes annuels de cet exercice a été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

Les obligations remboursables en actions comptabilisées en dettes lors de l'exercice précédent ont été reclassées en « autres fonds propres » à la clôture de l'exercice 2007.

III/ Notes sur le bilan

III-1/ Immobilisations incorporelles : Absence de mouvements.

III-2/ Immobilisations corporelles

Valeur brute 31/12/2006	Acquisition et apport	Valeur brute 31/12/2007
4161	0	4161

Amortissements 31/12/2006	Dotation	Amortissements 31/12/2007
4086	75	4161

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, nous n'avons procédé à aucun changement dans notre méthode d'amortissement.

III-3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

	31/12/2006	Acquisition ou apport	Diminution	31/12/2007
Actions SA Boizel	5 762 020			5 762 020
Actions SA Chanoine Frères	2 200 419			2 200 419
Actions SA Philipponnat	9 477 783			9 477 783
Actions SAS De Venoge	1 251 664			1 251 664
Actions SAS Charmoy	24 153 056			24 153 056
Actions SAS CGV	518 292			518 292
Actions SA Lanson International	122714991			122 714 991
	166 078 226			166 078 226

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2007 sur les titres de participation.

La participation SAS CHARMOY qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison Alexandre BONNET, négociant en champagne
- SAS Vignobles Alexandre BONNET, société exploitant un vignoble en champagne
- SARL Pressoirs Alexandre BONNET, société de pressurage
- Société civile du VAL RONCEUX, propriétaire de vignes AOC
- Société civile DES VAUCELLES, propriétaire de terrains à bâtir.

La participation SA Maison BURTIN (ex Lanson International) négociant manipulant en champagne qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Champagne Lanson, négociant en champagne
- Espace Marne et Champagne
- SNC Alfred ROTSCCHILD
- SNC Lanson International Diffusion
- Lanson International America Inc
- Lanson International UK limited
- MCD Deutschland Gmgh
- Lanson International Suisse
- SCEVLe Corroy
- SCEA des Vins Français.

Les renseignements financiers et les résultats des filiales et sous-filiales sont les suivants :

En €	% participation	Capital	Capitaux propres avant résultat 2007	Résultat net social
<u>FILIALES</u>				
CHAMPAGNE BOIZEL	99,97	6 468 000 €	7 334 399	2 034 024
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	99,94	3 060 000 €	4 994 554	3 060 777
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	99,99	12 430 460 €	15 151 024	1 715 013
CHAMPAGNE DE VENOGE	99,98	3 000 000 €	3 217 168	778 662
CHARMOY	99,99	16 500 000 €	17 417 327	1 961 698
MAISON BURTTIN	99,99	30 260 250 €	78 412 228	8 587 555
CGV	99,59	300 000 €	584 403	436 554
<u>SOUS-FILIALES</u>				
SODISMAR CHAMPAGNE (a)	99,98	234 675 €	237 965	398
ROGGE (a)	50	10 000 €	52 384	5 951
ABEL LEPITRE (d)	100	250 000 €	327 523	84 263
SCEA PHILIPPONNAT (c)	100	1 440 000 €	1 635 745	206 054
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES (c)	99,61	460 000 €	588 223	286 518
MAISON ALEXANDRE BONNET (b)	99,85	1 500 000 €	1 719 060	1 977 571
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET (b)	100	1 600 000 €	2 185 687	1 536 908
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET (b)	99,97	79 888 €	920 697	54 863
SCI VAL RONCEUX (b)	99,98	648 000 €	648 000	67 151
SCI VAUCELLES (b)	99,9	16 784 €	16 784	-3848
CHAMPAGNE LANSON (e)	100	59 000 000 €	74 406 115	9 216 913
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE (e)	100	3 400 000 €	3 406 070	108 624
SCEA DES VINS Français (e)	100	1 500 €	-7718190	-61242
SNC AR (e)	100	400 €	400	2 516 722
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc (e)	100	1 USD	61 301	-58876
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION (e)	100	4 500 €	4 573	1 035 963
LANSON INTERNATIONAL UK Limited (e)	100	100 000 GBP	4 778 475	1 891 354
LANSON INTERNATIONAL SUISSE (e)	100	700 000 CHF	61 354	-56832
SCEV LE CORROY (f)	100	32 776 €	36 452	191 696
M.C.D. DEUTCHLAND Gmgh (e)	100		Société en sommeil	
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU (e)	20	25 000 €	38 537	59 130

4. Situation financière
Boizel Chanoine Champagne

En €	Chiffre d'affaires	Comptes courants
<u>FILIALES</u>		
CHAMPAGNE BOIZEL	20 959 145	-1 653 610
CHAMPAGNE CHANOINE FRERES	42 940 920	6 179 436
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	11 211 244	-2 921 824
CHAMPAGNE DE VENOGÉ	10 084 439	-2 048 027
CHARMOY (ALEXANDRE BONNET)	0	2 520 478
MAISON BURTIIN	161 395 548	4 513 354
CGV	36 204 552	-833 235
<u>SOUS-FILIALES</u>		
SODISMAR CHAMPAGNE (a)	0	208
ROGGE (a)	79 445	
ABEL LEPITRE (d)	981 941	14 309
SCEA PHILIPPONNAT (c)	362 911	
PHILIPPONNAT - LES DOMAINES ASSOCIES (c)	5 009 837	
MAISON ALEXANDRE BONNET (b)	25 519 638	-1 601 995
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET (b)	5 438 716	691 394
PRESSOIRS ALEXANDRE BONNET (b)	584 206	46 720
CHAMPAGNE LANSON (e)	109 499 489	4 575 192
ESPACE MARNE ET CHAMPAGNE (e)	0	6 222
SNC AR (e)	55 134 893	
LANSON INTERNATIONAL AMERICAS Inc (e)	620 589	
LANSON INTERNATIONAL DIFFUSION (e)	219 595 418	
LANSON INTERNATIONAL UK Limited (e)	38 828 629	
LANSON INTERNATIONAL SUISSE (e)	186 780	
PRESSOIR JEAN GAUDICHAU (e)	292 665	
SCEV LE CORROY (f)	275 951	

Les comptes-courants créditeurs sont précédés par le signe(-).

- a) Filiale de Boizel
- b) Filiale de Charmoy
- c) Filiale de Champagne Philipponnat
- d) Filiale de Chanoine
- e) Filiale de Maison Burtin
- f) Filiale de Champagne Lanson

III-4/ Autres créances

Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Etat impôts des sociétés	-	-
Etat TVA	-	2 047
Comptes-courants filiales	23 499 836	10 308 261
Produits à recevoir	319 595	193 669
Total	23 819 431	10 503 977

III-5/ Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolués de la manière suivante au cours de l'exercice :

	31/12/2006	Affectation AGO 2007	Résultat 2007	31/12/2007
En €				
Capital	22 958 360			22 958 360
Prime émission	2 546 202			2 546 202
Réserve légale	1 136 918	1 158 918		2 295 836
Réserve contractuelle	6 487 018	2 111 888		8 598 907
Résultat	4 783 379	-4 783 379	4 329 852	4 329 852
	37 911 877	-1 512 573	4 329 852	40 729 157

Le capital se compose de 4 591 672 actions de 5 euros de nominale.

Les obligations remboursables en actions (ORA) initialement comptabilisées en « dettes financières » ont été reclassées à la clôture de cet exercice, en « autres fonds propres », conformément à l'avis de l'Ordre des experts-comptables.

III-6/ Emprunts de dettes financières

	31/12/2007	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
En €				
Emprunts et dettes financières	100 000 000		53 571 428	46 428 572
Intérêts courus	38 053	38 053		
	100 038 053	38 053	53 571 428	46 428 572

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

- de 15 130 125 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €
- de 12 330 990 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €

Les dettes financières diverses 14 509 746 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts à payer sur ces comptes courants.

III-7/ Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du 4e trimestre 2007, taxes assises sur les salaires de l'exercice, taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser et au solde de l'impôt sur les sociétés.

IV/Notes sur le compte de résultat

IV-1/ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

	Chiffre d'affaires 2007	Chiffre d'affaires 2006
En €		
	2 487 968	2 118 159

IV-2/ Produits financiers

	31/12/2007	31/12/2006
En €		
Dividendes Boizel	2 147 742	1 801 332
Dividendes Chanoine	1 799 000	1 987 895
Dividendes Philipponnat	1 180 875	807 967
Dividendes Charmoy	1 401 400	1 078 000
Dividendes CGV	209 146	194 207
Dividendes De Venoge	249 965	499 930
Intérêts facturés aux filiales	319 595	193 665
Produits financiers divers	238	176
	7 307 960	6 563 172

IV-3/ Produits et charges exceptionnels : Néant

IV-4/ Impôt sur les sociétés

Le produit d'impôt société est lié au déficit fiscal de Boizel Chanoine Champagne.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Au 31/12/2007, toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires. L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 34,43 %, compte-tenu de la contribution sociale de 3,3 %.

V/ Autres éléments donnés

V-1/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

néant

V-2/ Rémunérations allouées aux dirigeants :

la rémunération globale versée aux dirigeants en 2007 s'élève à 650 000€.

V-3/ Effectif :

l'effectif au 31 décembre 2007 est de 3 personnes.

V-4/ Engagements donnés.

Nantissement des actions SA Maison Burtin pour garantie de	100 000 000 €
Caution pour le compte de Chanoine Frères	434 811 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre Bonnet	218 962 €
	<hr/>
	100 653 773 €

4.6. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 EN NORMES IFRS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Chiffre d'affaires	311 313	97 128
Autres produits de l'activité		
Achats consommés	(162 706)	(1 888)
Charges de personnel	(26 738)	(7 669)
Charges externes	(27 615)	(10 845)
Impôts et taxes	(5 569)	(1 728)
Dotations aux amortissements	(6 889)	(1 870)
Dotations aux provisions	(1 519)	(65)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(48 437)	11 259
Autres produits et charges d'exploitation	1 259	550
Résultat opérationnel courant	33 099	14 872
Autres produits et charges opérationnels	4 146	20
Résultat opérationnel	37 245	14 892
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	411	19
Coût de l'endettement financier brut	(15 466)	(2 680)
Coût de l'endettement financier net	(15 055)	(2 661)
Autres produits et charges financiers		
Charge d'impôt	(7 380)	(4 289)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des sociétés consolidées	14 809	7 942
part du groupe	14 805	7 938
intérêts minoritaires	4	3
Résultat par action en euros :		
Résultat net, part du Groupe par action avant dilution et division du nominal	12,95	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul	1 143 417	1 126 110
Résultat net part du Groupe par action avant dilution et après division du nominal	3,24	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul	4 573 667	4 504 440
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et avant division du nominal	12,07	7,05
Nombre d'actions retenu pour le calcul	1 227 430	1 126 110
Résultat net, part du Groupe par action après dilution et après division du nominal	3,02	1,76
Nombre d'actions retenu pour le calcul	4 909 721	4 504 440

Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires 2006 du Groupe s'élève à 311 313 K€ contre 97 128 K€ en 2005.

Cette forte évolution du chiffre d'affaires résulte de l'acquisition le 22 mars 2006 de la société LANSON International, nouvellement dénommée MAISON BURTIN, pour un montant en numéraire de 122 715 K€.

Pour une meilleure visibilité, des comptes pro forma ont été établis pour 2006 sur une année complète. Ils font apparaître un chiffre d'affaires de 350 846 K€ et un résultat de 14 087 K€ inférieur de 4,88 % au résultat net des sociétés consolidées de 14 809 K€ en raison de

l'amortissement de l'écart d'acquisition affecté aux stocks sur les bouteilles vendues au 1er trimestre 2006 et de la constatation d'un trimestre de frais financiers supplémentaires.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont analysés dans les notes B.1 à B.5 de l'annexe.

Les activités « bordelaises » du sous-groupe BURTIN ont été cédées le 30 juin 2006. Les litiges y afférents ont été résolus. L'impact sur le résultat opérationnel n'est pas significatif en raison des provisions pour risques constituées antérieurement.

Hors effet d'impôt, compte tenu du changement de périmètre, le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 37 245 K€ contre 14 892K€ en 2005. Ce résultat a été influencé par les retraitements suivants :

- l'imputation d'une partie des écarts d'évaluation affectés aux stocks pour 15 852 K€.
- l'imputation de l'écart d'évaluation affecté à la marque BESSERAT de BELLEFON pour un montant de 1 828 K€.

Le coût de l'endettement financier net de l'exercice s'établit à -15 055 K€ contre -2 661 K€ en 2005. Cette variation s'explique par les trois points suivants :

- la rémunération de la dette affectée à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN,
- le coût du financement du vieillissement du stock du sous-groupe Maison BURTIN,
- la hausse des taux d'intérêt de référence sur l'ancien périmètre.

Après prise en compte de la charge d'impôt sur les résultats pour un montant de 7 380 K€ contre 4 289 K€ en 2005, le résultat net s'élève à 14 809 K€ contre 7 942 K€ en 2005.

Ce résultat net est en croissance de 86 % par rapport à 2005, il représente 4,76 % du chiffre d'affaires contre 8,18 % en 2005. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant compte tenu de l'ampleur du projet mis en œuvre.

La part des minoritaires dans le résultat reste stable à 4 K€ contre 3 K€ en 2005.

Le résultat par action après dilution passe de 1,76 € en 2005 à 3,02 € en 2006, il tient compte d'une part de la conversion des O.R.A. en décembre 2009 et d'autre part de la division par quatre du nominal effectuée en juillet 2006.

Bilan consolidé

	31/12/2006	31/12/2005
Actif [en K€]		
Écarts d'acquisition	46 666	5 127
Immobilisations incorporelles	71 760	3 279
Immobilisations corporelles	101 826	48 997
Actifs financiers non courants	813	96
Actif d'impôt différé	5 626	912
Actif non courant	226 691	58 412
Stocks et en-cours	460 868	112 778
Créances clients	138 569	37 509
Autres actifs courants	18 338	6 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 909	774
Actif courant	632 684	157 398
Total Actif	859 376	215 810

Après retraitement par affectation des écarts d'évaluation aux rubriques bilancielles concernées.

	31/12/2006	31/12/2005
Passif [en K€]		
Capital	22 958	11 369
Primes d'émission	2 546	2 109
Réserves consolidées	56 913	38 803
Résultat	14 805	7 938
Capitaux propres part du groupe	97 223	60 219
Intérêts minoritaires	10	8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	97 233	60 227
Provisions pour risques et charges à long terme	1 833	1 854
Dettes financières à long terme affectées aux stocks	439 934	79 334
Dettes financières à long terme affectées aux investissements	105 334	8 069
Passifs d'impôt différé	19 530	3 417
Engagements envers le personnel	8 285	657
Autres dettes		-
Passif non courant	574 917	93 331
Dettes financières à court terme	22 353	18 309
Fournisseurs	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	6 614	4 513
Autres passifs courants	12 792	4 768
Passif courant	187 226	62 252
Total Passif	859 376	215 810

Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du Groupe s'élève au 31 décembre 2006 à 859 376 K€, contre 215 810 K€ en 2005.

Cette forte progression est dû à l'intégration du sous groupe Maison BURTIN.

L'actif non courant représente 226 691 K€ contre 58 412 K€ fin 2005. Il atteint ainsi 26 % du total bilan contre 27 % un an plus tôt.

Le montant des écarts d'acquisition passe de 5 823 K€ à 53 076 K€ compte tenu de la part affectée lors de l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN.

Les autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 65 350 K€ contre 2 583 K€, ce poste intègre notamment les marques BESSERAT de BELLEFON et LANSON.

Les immobilisations corporelles représentent 85 111 K€ contre 32 243 K€ suite à l'intégration du sous groupe Maison BURTIN et aux acquisitions de l'exercice pour un montant de 4 066 K€.

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 813 K€ et sont essentiellement constitués de prêts.

Les impositions différées s'élèvent à 5 626 K€ contre 912 K€ en 2005.

Les stocks s'élèvent à 460 868 K€ contre 112 778 K€ fin 2005 en raison principalement de l'intégration du stock du sous groupe Maison BURTIN.

La trésorerie ressort à 14 909 K€ contre 774 K€ en 2005.

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

Les capitaux propres part du Groupe avant affectation du résultat progressent sensiblement à 97 223 K€ grâce à l'augmentation du résultat net en croissance de 86 % et à l'intégration dans les fonds propres d'un emprunt obligataire remboursable en actions de 22 700 K€.

Les capitaux propres s'établissent après incorporation des intérêts minoritaires à 97 233 K€ soit 11 % du total bilan contre 28 % un an auparavant.

Les passifs non courants s'élèvent à 574 917 K€ dont 545 268 K€ au titre de la dette financière. La part relative des passifs non courants dans le total du bilan est en hausse significative, représentant 67 % contre 43 % en 2005.

La hausse de l'endettement intègre la dette d'acquisition pour 100 000 K€ ainsi que les lignes de financement des stocks du sous groupe Maison BURTIN.

Les passifs courants s'établissent à 187 226 K€ contre 62 252 K€ un an auparavant, leur part dans le total du bilan représente 22 %.

A l'intérieur de ces passifs courants les concours bancaires représentent 16 766 K€ et les échéances à moins d'un an de financement 5 587 K€.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
[en K€]						
Capitaux propres clôture 2004	11 279	1 751	34 270	47 300	6	47 306
Changement de méthodes comptables			5 984	5 984		5 984
Capitaux propres clôture 2004 corrigée	11 279	1 751	40 254	53 284	6	53 290
Opérations sur capital	90	358		448		448
Opérations sur titres auto-détenus			-147	-147		-147
Dividendes			-1 468	-1 468		-1 468
Résultat net			7 938	7 938		7 938
évaluation au prix de marché des vins bloqués			164	164		164
Impacts des engagements sociaux				0	2	2
Capitaux propres clôture 2005	11 369	2 109	46 741	60 219	8	60 227
Opérations sur capital	11589	437	-11480	546		546
Obligations remboursables en actions			22 700	22 700		22 700
Dividendes			-1490	-1 490		-1 490
Résultat net			14 805	14 805		14 805
Ecart de conversion			158	158		158
Impact première application IAS 39			39	39		39
Juste valeur participation Sarl Rogge			35	35		35
Impacts des engagements sociaux			211	211	2	213
Capitaux propres clôture 2006	22 958	2 546	71 719	97 223	10	97 233

Tableau de variation de la trésorerie consolidée

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
[en K€]			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	14 809	7 942	6 582
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors actif circulant)	6 990	1 870	1 733
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés			
Autres produits et charges calculés			
Plus et moins values de cession	-2 137	-19	30
Profits et pertes de dilution			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes (titres non consolidés)			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	19 663	9 792	8 345
Coût de l'endettement financier net	15 055	2 661	2 531
Charge d'impôt (y compris impôts différés)			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	34 718	12 453	10 876
Impôts versés (B)			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (C)	-24 605	-15 289	-10 038
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	10 113	-2 835	838
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 088	-3 487	-3 574
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 231	29	3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
Incidence de variations de périmètre	-116 727	0	-129
Dividendes reçus (titres non consolidés)			
Variation des prêts et avances consentis			
Subvention d'investissements reçues			
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-106 584	-3 458	-3 700
Augmentation de capital	548	448	0
Rachats et reventes d'actions propres			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 490	-1 466	-1 128
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-4	-1	-2
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	108 351	11 500	13 287
Remboursements d'emprunts	-7 374	-4 194	-11 310
Intérêts financiers nets versés (y compris contrat de location financement)	-15 055	-2 661	-2 531
Autres flux liés aux opérations de financement	22 700	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	107 675	3 626	-1 685
Incidence des variations des cours des devises (G)			
Variation de la trésorerie nette (D + E + F + G)	11 205	-2 668	-4 547
Trésorerie de fin de période	-1 857	-13 061	-10 394
Trésorerie fin de période du sous-groupe Maison BURTIN	14 094		

Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2006.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net s'est élevée à 34 718 K€ contre 12 453 K€ un an plus tôt, elle est en très nette progression suite au changement de périmètre.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 24 605 K€ absorbe une partie de la capacité d'autofinancement.

L'activité génère un flux net de trésorerie positif de 10 113 K€.

Les investissements opérationnels du Groupe, y compris l'acquisition des immobilisations du sous-groupe Maison BURTIN, nets de cession se traduisent par un besoin de financement de 106 584 K€.

Les dividendes versés en 2006 par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE se sont élevés à 1 490 K€.

Les fonds propres ont augmenté de 0,55 M€ suite à la levée d'un programme de stocks options décidé par l'AGO mixte du 10 mai 2000.

Les fonds propres se sont également améliorés suite à l'émission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A) pour un montant de 22 700 K€.

Afin de financer l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, outre l'émission des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A), des financements classiques pour un montant global de 100 000 K€ ont été mis en place.

Les autres opérations liées aux financements se traduisent par une augmentation nette de l'endettement de 1 000 K€.

Les opérations de financement génèrent un flux de 107 675 K€.

A l'issue des opérations d'exploitation d'investissement et de financement, la trésorerie nette s'est améliorée de 11 205 K€.

Au terme des opérations de l'année 2006, la trésorerie nette s'élève à - 1 857 K€ contre - 13 061 K€ au 31 décembre 2005.

Faits marquants

Le Groupe a fait l'acquisition le 22 mars 2006 pour 122,7 M€ de la Société LANSON INTERNATIONAL. Dénommée à présent Maison BURTIN, cette société est propriétaire notamment de la marque BESSERAT de BELLEFON et de la société CHAMPAGNE LANSON.

Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2006

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf information contraire.

Informations générales :

Le Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE exerce son activité dans la production et la vente de vins de Champagne. Les principales marques commercialisées par le Groupe sont « BOIZEL », « CHANOINE FRERES », « TSARINE », « PHILIPPONNAT », « CLOS DES GOISSES », « ABEL LEPITRE », « DE VENOGUE », « ALEXANDRE BONNET », « LANSON », « BESSERAT DE BELLEFON », « ALFRED ROTHSCHILD » ainsi que des contremarques et marques de distributeurs (M.D.D.).

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une société anonyme dont le siège social est sis à Reims, allée du Vignoble.

Les actions de la société sont cotées à la bourse de Paris sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B.

Les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31/12/2006 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2007 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 1er juin 2007.

A- PRINCIPES COMPTABLES

A.1. Référentiel comptable retenu

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 15 mars 2007 date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

Le Groupe a adopté les IFRS pour la première fois le 1er janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture 2004, ont été retraités conformément à IFRS 1.

Les principaux retraitements avaient alors porté sur :

- la redéfinition du chiffre d'affaires (déduction des marges arrières),
- la réévaluation du vignoble (IAS16),
- la mise en valeur de marché de la production des vignobles (IAS 41).

Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées pour la première fois à compter du 1er janvier 2006. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé en fonds propres au 1er janvier 2006. L'application de ces deux normes n'a pas eu d'impact significatif.

Les nouvelles normes suivantes, adoptées et entrant en vigueur au 1er janvier 2006, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2006. Il s'agit principalement des normes :

- IFRS 4 révisée – « Contrats d'assurances – Contrats de garantie financière »,
- IAS 39 révisée – « Option juste valeur » et « Couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra groupe futurs » et « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation – Contrats de garantie financière »
- IAS 19 – « Gains et pertes actuariels, régimes multi-employeurs et informations à fournir »,
- IAS 21 – « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »

Le groupe n'a pas appliqué de façon anticipée IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », IAS 1 révisée « Amendements relatifs aux informations sur le capital »,

La norme IFRS 8 « Segments opérationnels », non encore approuvée par l'Union Européenne, n'a pas fait l'objet d'une application anticipée.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes.

Les interprétations IFRIC applicables au 1er janvier 2006 n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

A.2. Utilisation d'estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations qui sont communiquées sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Il est possible que les montants effectifs des éléments d'actif et de passif se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses et d'estimation, et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent principalement :

- l'évaluation des marques,
- les engagements de retraite et de prévoyance (IAS 19),
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition non affectés,
- la valorisation des avantages issus de paiement en actions,
- l'évaluation des instruments financiers.

A.3. Méthodes de consolidation

Les filiales, dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Une seule société « SARL ROGGE » sous contrôle conjoint n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

A.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro. Les comptes des filiales utilisant une monnaie différente sont convertis en euros.

- aux cours de clôture pour les postes du bilan,
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres en « écarts de conversion ».

A.5. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en marge brute pour les opérations à caractère commercial,
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; la variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
- en capitaux propres, en réserves de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture,
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture ; les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi que la valeur temps dans le cadre des contrats d'options sont systématiquement considérées comme part inefficace.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture de situations nettes en devises de filiales consolidées, la variation de leur valeur de marché est inscrite en capitaux propres, en écarts de conversion, à hauteur de la part efficace, et en résultat financier pour la part inefficace.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats à terme) pour couvrir son risque de change en Livre Sterling. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Au 31 décembre 2006, tous les contrats à terme étaient arrivés à échéance.

A.6. Marques et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges, ainsi que les frais de dépôt de marque.

L'ensemble des marques du Groupe ayant une durée de vie indéfinie, elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur revalorisation à l'aide d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur des critères établis lors de l'acquisition, se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. (cf A.9)

A.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3.

Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « écart d'acquisition » qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an.

Ainsi, l'application de cette norme à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN a abouti à la ventilation suivante :

- stock : 33 672 K€
- marques : 7 541 K€
- impôt sur déficits et dégrèvement : + 13 911 K€
- fiscalité latente sur stocks et marques : - 12 222 K€
- écart non affecté : 39 058 K€

A.8. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition.

Aucun frais financier n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les terres à vignes ont été comptabilisées à leur valeur de marché lors du passage aux IFRS. Dans le contexte où les terres à vignes ne subissent pas de variation significative de leur valeur, le groupe a choisi d'utiliser la durée maximale posée par IAS 16 à savoir cinq ans entre deux réévaluations comptables. Cependant, si une variation significative est constatée dans le délai de cinq ans, une réévaluation comptable sera pratiquée.

La valeur de marché résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région, ou d'expertises indépendantes. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres. Si la valeur de marché devient

inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les pieds de vignes, ou vignobles, pour les Champagnes produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture. Leur valeur de marché étant peu différente de leur valeur historique, aucune réévaluation de ces actifs n'est pratiquée.

Les biens financés par contrat de location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- constructions et aménagement : 10 à 50 ans,
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 30 ans,
- vignobles : 25 ans.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lors de la réalisation des opérations.

A.9. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les marques sont évaluées selon la méthode du différentiel de marge, applicable aux seuls cas où il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit sans marque. Le coefficient appliqué au différentiel de marge pour déterminer sa valeur est de 6.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la direction. Les plans consistent en des projections sur cinq ans. En outre, s'y ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité.

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, De VENOGÉ) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2006 : 6,2%

A.10. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers

Les actifs financiers sont présentés en investissements financiers (actifs non courants) ou en placements financiers (actifs courants) selon leur nature et la durée estimée de leur détention.

Les investissements financiers comprennent principalement les prises de participation stratégiques et non stratégiques.

Les placements financiers incluent les placements temporaires en actions, parts de Sicav, de fonds et de Fonds Commun de Placement (FCP).

Les investissements et les placements financiers sont comptabilisés au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés et sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation s'il s'agit d'actifs non cotés.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserves de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier ; pour les investissements et placements en actions, la provision pour dépréciation n'est reprise en résultat qu'au moment de la cession.

A.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif non courant est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé.

Conformément à « IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Le Groupe ne détient pas d'actifs ou d'activités significatifs destinés à la vente à la clôture de l'exercice.

A.12. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers.

Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises), il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe sont évalués en valeur de marché de la vendange correspondante, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au Champagne, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

A.13. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

A.14. Impôts différés

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture en l'occurrence 34,43 % au 31 décembre 2006.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs et dépréciés le cas échéant, seuls les montants dont l'utilisation est probable sont maintenus à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les économies futures d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables n'étaient pas constatées dans les comptes consolidés de l'ancien groupe Maison BURTIN. Ces impôts différés actifs ont fait l'objet d'une affectation de l'écart d'acquisition pour un montant de 9 796 342 euros. Au 31 décembre 2006, 9 434 256 euros de ces impôts différés ont été consommés.

A.15. Trésorerie et équivalent trésorerie

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution des cours boursiers.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans le poste « dettes financières à court terme ».

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

A.16. Actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues

Les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres consolidés, quelque soit l'objet de leur détention.

En cas de cession ultérieure des actions, les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

A.17. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Le plan de stock options accordé le 27 septembre 2002 est arrivé à expiration le 28 septembre 2006. Une augmentation de capital a été constatée à cet effet. Un second plan a été décidé le 19 mai 2006 par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration ne s'est pas prononcé sur les modalités d'exercice de ce plan. En conséquence, aucune comptabilisation n'a été effectuée.

A.18. Engagement de retraite et autres avantages du personnel

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements font l'objet de cotisations versées par le Groupe à des organismes extérieurs qui prennent en charge l'engagement correspondant au paiement des allocations ou au remboursement des frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant retenu au bilan.

Lorsque les indemnités de départ à la retraite, retraites, frais médicaux et autres engagements sont directement pris en charge par le Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à une provision au bilan, la variation de cet engagement

étant comptabilisée dans le résultat opérationnel courant de l'exercice, y compris l'effet d'actualisation financière.

Lorsque cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan, de l'engagement actuariel.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, de rotation des effectifs, d'espérance de vie et de rentabilité des placements dédiés.

Suite à l'entrée du sous groupe Maison BURTIN dans le périmètre de consolidation, le Groupe a fait appel à un actuinaire afin de revoir l'ensemble des passifs sociaux (IAS19).

Par ailleurs, la réestimation des IFC a provoqué une hausse des fonds propres de 211 K€.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- taux d'actualisation : 3,98 %
- taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 2%
- valeur actuelle des engagements non financés : 3 782 K€
- valeur actuelle des engagements couverts par des actifs : 103 K€
- montant des engagements prévoyance : 4 503 K€
- total du passif social : 8 285 K€

A.19. Provisions pour risques et charges

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis à vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors-bilan.

A.20. Dettes financières

- Dettes financières à long terme sur investissement

Toutes les dettes financières sur investissement portant intérêts sont enregistrées à la juste valeur du montant reçu, moins les frais d'émission à la date d'entrée au passif. Ces emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Aucune hypothèse de remboursement anticipé des emprunts n'est prise en compte. La détermination des TIE initiaux a été réalisée en fonction d'hypothèse de projection de la courbe de taux de chaque emprunt.

- Dettes financières à long terme sur stock

Les frais d'émission relatifs aux dettes financières portant sur des crédits vieillissement ne font pas l'objet de retraitement des frais d'émission ; ces frais étant non significatifs. A la clôture, ces emprunts sont valorisés selon le taux facial de chaque contrat. En outre, les calculs effectués pour les emprunts existants, montrent que l'impact de l'amortissement au taux d'intérêt effectif est non significatif et manque de fiabilité compte tenu de la nature de ce type d'emprunt (ligne de crédit sans tirage régulier) ; aucun retraitement n'a donc été effectué sur les emprunts en cours.

La fraction à moins d'un an des emprunts sur investissement est présentée en passif courant.

Les crédits de vieillissement sont classés en passifs non courants.

A.21. Les instruments financiers composés

Le Groupe a émis des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A). Sauf événement exceptionnel, l'instrument composé ne comporte pas une obligation contractuelle de verser de la trésorerie. En conséquence cet instrument est classé en capitaux propres.

A.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

A.23. Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats à terme) pour couvrir son risque de change en Livre Sterling. Ils sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Au 31 décembre 2006, tous les contrats à terme étaient arrivés à échéance.

A.24. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes, en particulier les sommes correspondant à des accords de participation commerciale avec le distributeur ainsi que des droits sur vins et alcools.

A.25. Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE auto détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulterait de la levée des Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).

A.26. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité du Groupe est la production et la vente de Champagne.

Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre et des dépréciations des marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des plus ou moins values de cession d'actifs immobilisés, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

L'amortissement des écarts d'acquisition affectés aux stocks pour un montant de 15,5 M€ a été comptabilisé dans la variation de stock.

A.27. Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé selon la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

A.28. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Le Groupe n'est présent que sur un seul secteur d'activité : la production et la vente de Champagne.

B. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

B.1. Écarts d'acquisitions

	31/12/05	Variation de périmètre valeurs brutes	Variation de périmètre amortissements	Acquisitions	Reprises	31/12/06
[en K€]						
Écart d'acquisition net	5 127	5 861	3 380	39 058		46 666
Total	5 127	5 861	3 380	39 058	0	46 666

Les tests de dépréciations effectués sur les UGT incluant des goodwill (sous-groupe Maison BURTIN, CHARMOY, BOIZEL, DE VENOGE) n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression annuelle des ventes au delà des prévisions à cinq ans : 3%
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital au 31 décembre 2006 : 6,2%

Écarts d'acquisitions nets par société :

	2006	2005
[en K€]		
GROUPE CHARMOY	4 023	4 023
BOIZEL	291	291
PHILIPPONNAT	234	234
DE VENOGE	356	356
PHILIPPONNAT Les Domaines Associés	223	223
Maison BURTIN	41 539	
Total écarts non affectés	46 666	5 127

B.2. Marques et autres immobilisations

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font l'objet ainsi que les écarts d'acquisition d'un test de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice. La reprise de provision concerne la marque BESSERAT de BELLEFON.

Le poste « marques » concerne les sociétés du Groupe ancien périmètre, les marques BESSERAT de BELLEFON et LANSON sont comprises dans les fonds commerciaux.

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Valeurs brutes [en K€]						
Marques	2 940	72 904	8 141		1 828	82 157
Autres	625	4 396	38	686		4 373
Total	3 565	77 300	8 179	686	1 828	86 530

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Amortissement sur cession	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Amortissements [en K€]						
Marques		14 550			-1 828	12 722
Autres	286	1 795	397	428		2 048
Total	286	16 344	397	428	-1 828	14 770
Valeur nette	3 279	60 955				71 760

Valeur net des marques :

Marque LANSON : 54 759 K€

Marque BESSERAT de BELLEFON : 11 106 K€

La marque Ferdinand BONNET a été acquise au cours de l'exercice pour un montant de 600 K€.

B.3. Immobilisations corporelles

B.3.1. Les immobilisations présentées au bilan se décomposent :

	Valeurs brutes au 01/01/2006	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeurs brutes au 31/12/2006
Valeurs brutes [en K€]						
Terrains	9 329	12 620	278	10 847	6	11 386
Vignobles	27 822	2 606	455	21		30 862
Constructions	13 383	49 854	1 336	10 149		54 424
Aménagements, constructions	2 903		265	12		3 156
Installations, matériels et outillage	8 776	67 200	1 458	3 069	4	74 369
Installations générales	529		14			543
Matériels transport	258		24	8		275
Matériel mobilier bureau	568		73	21	0	619
Immobilisation en cours	839	500	49	1 011		376
Autres immobilisations		7 299	114	848	0	6 566
Total	64 407	140 079	4 066	25 986	10	182 575
Locations financières	2 608			1 974		634
Total brut	67 015	140 079	4 066	27 961	10	183 209

Les réévaluations de terres à vignes ont été comptabilisées pour la première fois en 2004, en estimant le prix de l'hectare de vignes entre 500 K€ et 600 K€ selon les crus. Cette estimation correspond à la fourchette basse du marché. Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des plantations, une réfaction de 70 K€ l'hectare est effectuée.

Ces réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en écarts de réévaluation pour leur montant net d'impôt et seront réajustées tous les cinq.

Les cessions concernent en grande partie les actifs bordelais et des actifs immobiliers non stratégiques.

L'analyse des amortissements se présente comme suit :

Amortissements et dépréciations	Montant au 01/01/06	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2006
[en K€]						
Terrains	0	1 126	19	1 098		48
Vignobles	1 243		107			1 350
Construction	5 281	21 053	1 532	7 357	-1	20 509
Aménagement, construction	1 740		241	12		1 969
Installation, matériel et outillage	6 183	44 014	2 959	2 781	-10	50 364
Installations générales	485	6 012	179	825	2	5 853
Matériel transport	211		20	4		228
Matériel mobilier bureau	417		53	5	2	467
Total	15 561	72 206	5 110	12 082	-8	80 787
Locations financières	2 459		112	1 974		596
Valeurs nettes	48 996	67 873				101 826

B.3.2. Détail des locations financières :

	Valeurs brutes au 01/01/06	Amortissements au 01/01/06	Locations financières soldées au 01/01/06	Amortissements locations financières soldées au 01/01/06	Valeurs brutes au 31/12/06	Dotation	Total Amortissements	Valeur nette comptable au 31/12/06
[en K€]								
Maison Alexandre BONNET	44	41	44	44	0	3	0	0
Vignobles Alexandre BONNET	119	119	119	119	0	0	0	0
Pressoirs Alexandre BONNET	313	309	313	313	0	3	0	0
Champagne CHANOINE	1 990	1 878	1 471	1 471	520	89	496	24
Champagne BOIZEL	28	25	28	28	0	3	0	0
Champagne PHILIPPONNAT	114	87	0		114	14	101	14
Total	2 608	2 459	1 974	1 974	634	112	597	37

B.4. Actifs financiers non courants

Le Groupe détient une participation de 50% dans la SARL ROGGE :

	2 006	2 005
[en K€]		
Brut	51	15
Dépréciation	0	0
Net	51	15

Les titres SARL ROGGE sont évalués pour la première fois en juste valeur, l'impact sur les capitaux propres est de 36 K€.

	2 006			2 005
	brut	dépréciation	net	net
[en K€]				
Autres titres de participations	66	26	40	34
Titres immobilisés	4	0	4	4
Prêts	1 317	915	402	9
Autres	317	1	316	34
Net	1 704	942	762	81

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs et sont couverts par des garanties.

B.5. Impôt différé actif

	2006	2005
[en K€]		
Impôts sur l'élimination des marges sur stocks	1 888	503
Impôts sur les avantages du personnel	2 899	227
Autres impôts	839	182
Total net	5 626	912

B.6. Stocks

	2006			2005	
	Brut	Imputation écart d'évaluation	Dépréciation	Net	Net
[en K€]					
Marchandises et produits finis	389 882		1 495	388 387	110 646
Écart d'évaluation stock Burtin	33 672	15 852		17 820	
Matières premières et produits en cours	55 361		700	54 661	2 133
Total	478 915	15 852	2 195	460 868	112 778

Le Groupe possède un stock de 66,6 millions équivalent bouteilles.

Le prix de revient du stock inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe.

	2006	2005
[en K€]		
Mise à la valeur de marché	3 002	2 310
Incidence sur le résultat	691	608
Fiscalité latente	- 232	-212
Incidence nette sur le résultat	459	395

B.7 Clients et créances rattachées

	2006	2005
[en K€]		
Créances à valeur nominale	139 614	37 894
Provision pour dépréciation	1 045	385
Total	138 569	37 509

Les effets remis à l'escompte et les effets remis à l'encaissement ont été rattachés aux comptes clients.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre élevé.

L'intégralité du risque crédit est assurée auprès de compagnies d'assurance crédit.

B.8. Autres actifs courants

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Créances d'impôts et taxes hors impôt sur les résultats	9 889	2 042
Fournisseurs : avances et acomptes	6 045	1 475
Charges constatées d'avance	2 165	1 244
Autres créances	239	1 575
Total	18 338	6 336

Les créances d'impôt représentent pour l'essentiel la TVA déductible pour 9 151 K€.

Les charges constatées d'avance représentent pour l'essentiel des charges sur vins en « réserve qualitative », donc légalement non commercialisables et des intérêts sur emprunt constatés d'avance.

B.9. Capitaux propres

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre total d'actions	4 591 672	1 136 918
Nombre d'actions émises et entièrement libérées (après division)	44 000	0
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0
Valeur nominale de l'action	5 €	10 €
Capital social	22 958 360	11 369 180
Actions de la société détenues par le Groupe	8 120	2 030

Le 3 juillet 2006, le nominal de l'action a été divisé par 4, multipliant ainsi par autant le nombre d'actions.

En 2005, le Groupe a acquis 2030 actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE qui sont venues en diminution des capitaux propres.

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Capitaux propres début d'exercice	60 219	53 285
Augmentation de capital	548	448
Annulation titres BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	0	-147
Obligations Remboursables en Actions	22 700	0
Réévaluation stocks		161
Réévaluation autres participations	36	
IAS 39 incidence taux d'intérêt effectif	39	
Écart de conversion	158	
Ajustement indemnités de fin de carrière 1er janvier 2006	209	
Dividendes versés	-1 490	-1 466
Résultat de l'exercice	14 805	7 938
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	97 223	60 219

Intérêts minoritaires :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Intérêts minoritaires début d'exercice	8	5
Dividendes versés	0	0
Modification du périmètre	0	0
Résultat fin d'exercice	3	3
Intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice	10	8

Résultat par action :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
	avant dilution	avant dilution	après dilution	après dilution
[en €]				
résultat avant impôt	4,85	10,86	4,52	10,86
résultat net part du Groupe	3,24	7,05	3,02	7,05

Nombre moyen d'action (en milliers):

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

	2006	2005 (1)	2005 (2)
Résultat net, part du Groupe (en K€)	14 805	7 938	7 938
Nombre moyen d'actions en circulation	4 582	4 513	1 128
Nombre moyen d'actions auto-détenues	8	8	2
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	4 574	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe, par action et avant dilution (en €)	3,24	1,76	7,05
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution	4 574	4 504	1 126
Effet de dilution des Obligations Remboursables en Action	336	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation après effets de dilution	4 910	4 504	1 126
Résultat net, part du Groupe, par action après dilution (en €)	3,02	1,76	7,05

(1) après division du nominal

(2) avant division du nominal

Dividende par action :

	2006	2005	2004	2003
[en €]				
Dividende	0,33 €	0,325 €	0,325 €	0,25 €

Cet historique tient compte de la division du nominal le 3 juillet 2006.

Capitaux propres et résultat par société :

	Capitaux propres avant résultat 31/12/2006	Résultat part du Groupe exercice 2006	% de contrôle	% d'intérêt
[en K€]				
Champagne BOIZEL	7 098	2 335	99,97	99,97
Champagne CHANOINE FRERES	4 700	1 926	99,94	99,94
Champagne PHILIPPONNAT	15 089	1 243	99,99	99,99
Champagne DE VENOGE	2 770	694	99,98	99,98
Champenoise des Grands Vins	538	247	99,59	99,59
Sodismar Champagne	238	(0)	99,98	99,95
Champagne Abel Lepitre	309	18	100,00	99,94
Scea PHILIPPONNAT	1 579	312	100,00	99,99
PHILIPPONNAT Les Domaines Associés	401	385	99,61	99,60
Charmoy	17 278	42	99,99	99,99
Maison Alexandre BONNET	1 601	690	99,85	99,84
Vignobles Alexandre BONNET	1 995	1 649	100,00	99,99
Pressoirs Alexandre BONNET	848	22	99,97	99,81
Maison BURTIN	51 605	(919)	99,99	99,99
Champagne LANSON	68 345	4 184	100,00	99,99
Espace Marne et Champagne	3 327	230	100,00	99,99
LANSON International Diffusion	(47)	2 362	100,00	99,99
LANSON International UK	4 228	967	100,00	99,99
LANSON International USA	67	(21)	100,00	99,99
SNC AR	0,40	20	100,00	99,99
LANSON International Suisse	65	19	100,00	99,99
Scea des Vins Français	(7 636)	(31)	100,00	99,99
Sci Val Ronceux	648	66	99,98	99,79
Sci Des Vaucelles	17	(3)	99,90	99,71

B.10. Endettement et trésorerie

Dettes financières nettes :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Dettes financières à long terme	545 269	87 403
Dettes financières à court terme	22 353	18 309
Dettes financières brutes	567 621	105 713
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 909	774
Dettes financières nettes	552 712	104 938

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	105 334	8 069
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)	439 934	79 334
Contrats de location financement		0
Dettes financières brutes à long terme	545 268	87 403
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'investissement)	4 226	4 304
Emprunts auprès des établissements de crédit (crédit d'exploitation)		0
Contrats de location financement	37	150
Découverts bancaires	16 766	13 836
Intérêts courus	1 324	20
Dettes financières brutes à court terme	22 353	18 309

L'analyse des emprunts se présente ainsi :

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Taux variable	229 495	91 707
Taux variable plafonné	0	0
Taux fixe	320 000	0
Total	549 495	91 707

Les emprunts sont quasiment tous assortis de sûretés réelles consistant principalement en des nantissements, cautions solidaires, promesses d'hypothèques ou warrants pour les crédits finançant les stocks. (voir B.13)

Échéancier des emprunts :

	Montant
[en K€]	
Moins d'un an	4 226
De un à cinq ans	214 094
Plus de cinq ans	331 175
Total	549 495

Détail trésorerie et équivalent trésorerie :

	2006	2005
[en K€]		
Valeurs mobilières de placements	8 393	-
Disponibilités	6 516	774
Sous total	14 909	774
Concours bancaires	16 766	13 836
Total trésorerie nette à la clôture	-1 857	-13 062

B.11. Impôts différés passif

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Impôts sur la réévaluation des terres à vignes	2 615	2 615
Impôts sur la mise à la valeur de marché de la récolte	1 034	802
Impôts sur les provisions réglementées	5 871	
Impôts sur reprise de crédit bails	2 057	
Impôts sur écart net affecté aux stocks	6 135	
Autres impôts	1 817	
Total	19 530	3 417

B.12. Engagements

B.12.1 Engagements vis à vis du personnel

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Autres mouvements	31/12/2006
[en K€]					
Engagements vis à vis du personnel	657	4 110	21	3 496	8 285
Sous total	657	4 110	21	3 496	8 285

Détail des IFC

Dettes actuarielles en K€	Montant
Dettes actuarielles à l'ouverture	756
Changement de périmètre	3 481
Coût des services passés	353
Prestations versées	-385
Gain actuariel	-320
Dettes actuarielles à la clôture	3 885

Couverture des engagements en K€	Montant
Valeurs des actifs de couverture à l'ouverture	99
Rendement des actifs de régime	4
Valeur des actifs de couverture à la clôture	103

Coût des services passés en K€	Montant
Coût annuel des prestations	180
Coût financier	173
Coût des services passés	353

Tableau de réconciliation de la provision retraite entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 :

	2006	2005
[en K€]		
Dettes actuarielles	3 885	756
Actifs de couverture	104	99
Situation financière	3 781	657

Détail de la provision mutuelle

Tableau de réconciliation de la provision mutuelle :

	Montant
[en K€]	
Situation financière à l'ouverture	0
Changement de périmètre	4 449
Coût des services passés	176
Prestations versées	-122
Gain actuariel	0
Situation financière à la clôture	4 503

Coût des services passés :

	Montant
[en K€]	
Coût des services rendus	42
Coût financier	134
Charge de l'exercice	176

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- taux d'actualisation : 3,98 %
- taux de rendement attendu des actifs : 3,78 %
- taux d'augmentation des salaires : 3 %
- cotisation mutuelle : Un taux de 2,5% a été retenu sur longue période. Pour Maison BURTIN, un accord particulier permet de limiter cette croissance à 2%. L'âge de départ à la retraite a été fixé à 63 ans pour tous les salariés en activité. Cet âge tient compte des conséquences des dispositions de la loi Fillon qui vont s'appliquer entre 2008 et 2012.
- départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite a été estimé à 65 ans pour les cadres, 62 ans pour les agents d'encadrement, 60 ans pour les techniciens, employés et les ouvriers, 65 ans pour les agents sous statuts VRP. Ces âges intègrent l'effet des dispositions de la loi Fillon.
- turn over :
 - moins de 40 ans : 7%
 - de 40 à 50 ans : 4%
 - plus de 50 ans : 2%

Autres engagements

	Solde à l'ouverture	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2006
[en K€]					
Risques financiers	-	-	101	-	101
Autres provisions	1 854	14 015	564	14 701	1 732
Sous total	1 854	14 015	665	14 701	1 833

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
Effets escomptés non échus	6 985	4 878
Total	6 985	4 878

Emprunts garantis par des sûretés réelles :

	31/12/06	31/12/05
[en K €]		
Nantissement de titres	102 750	5 500
Nantissement de marque	575	
Nantissement matériel	1 561	1 616
Warrants et gage avec dépossession sur stocks	438 634	78 034
Hypothèque immobilière	3 758	4 763
Total	547 278	89 914

Garanties données sur l'acquisition du sous groupe Maison BURTIN :

1. Nantissement de 15 130 125 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE Champagne au profit de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance en garantie d'un prêt de 50 M€.
2. Nantissement de premier rang de 12 330 990 actions ordinaires de SA Maison BURTIN d'une valeur nominale d'un euro donné par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE au profit d'un pool bancaire, composé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, de LCL, et SNVB en garantie d'un prêt de 50 M€.
3. Cession à titre de garantie dans le cadre de la loi Dailly au profit du pool bancaire, de la garantie d'actif et de passif accordée par les vendeurs, SA Société des Champagne Giesler, SAS Groupe Marne et Champagne et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et des garanties bancaires émises par UBS France SA d'ordre de la SAS Groupe Marne et de SA Société des Champagne Giesler en contre garantie de leur garantie d'actif passif.

B.13. Autres engagements

Certaines filiales se sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces.

Dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut pas être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.

Le Groupe détient dans ses caves des vins bloqués provenant des récoltes antérieures à 2006. Ces vins appartiennent à des viticulteurs et des coopératives et constituent pour le Groupe une réserve qualitative.

Suite à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN, la société a pris certains engagements vis à vis des banques notamment :

- à couvrir sa dette contre le risque de taux pour trois ans minimum et pour un montant minimum de 50 % du prêt,
- maintenir sa participation à hauteur de 65 % dans le capital et les droits de vote de Maison BURTIN ;
- ne pas consentir de sûreté sur les 9,25 % de titres de Maison BURTIN non pris en gage au titre des crédits d'acquisition.
- ne pas contracter de dettes financières ou octroyer de garanties ou cautionnements autres que les dettes financières contractées par le Groupe dans la limite à tout moment pour l'ensemble des membres du Groupe d'un encours total cumulé de 700 M€ .
- ne pas procéder à une distribution de dividendes, de primes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves pour quelque raison que ce soit (à l'exception du paiement d'un dividende annuel pour un montant global représentant au maximum 20 % du bénéfice de l'emprunteur).

B.14. Comptes de régularisation passif

	31/12/2006	31/12/2005
[en K€]		
Factures à recevoir	23 935	6 981
Fournisseurs et effets à payer	121 533	27 681
Sous total	145 467	34 662
Dettes fiscales et sociales	6 614	4 513
Total	152 081	39 175

COMPTE DE RESULTAT

B.15. Chiffre d'affaires

Les sommes versées dans le cadre d'accords de participation publicitaire avec le distributeur, comptabilisées en charges dans les comptes établis en normes françaises, sont désormais déduites du chiffre d'affaires.

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en l'élaboration et le négoce des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

Ventilation du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique :

Chiffre d'affaires par nature :

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
Ventes de marchandises	49 507	58 111
Productions vendues de biens	258 827	37 994
Prestations de services	2 978	1 022
Total consolidé	311 313	97 128

Chiffre d'affaires par zone :

	31/12/06	31/12/05
[en K€]		
France	207 498	57 320
Export	103 815	39 808
Total consolidé	311 313	97 128

B.16. Frais de personnel

Les frais de personnel incluent les salaires, charges sociales y afférents, la participation des salariés au résultat de l'entreprise ainsi que les provisions mutuelles et indemnités fin de carrière.

Seuls les avantages de retraite des sociétés françaises font l'objet d'une provision dans les comptes établis.

	2006	2005
Cadres et Assimilés	154	180
Employés et ouvriers	311	334
V.R.P	180	184
Total effectif présent au 31 décembre (y compris VRP)	645	698
Total équivalent temps plein	514	572

Détail des frais de personnel :

2006	2005
------	------

[en K€]		
Salaires	18 789	5 423
Charges sociales	7 788	2 129
Participation	140	-
Provision IFC	426	117
Provision mutuelle Maison BURTIN	176	-
Reprise provision IFC Maison BURTIN	-459	-
Reprise provision mutuelle Maison BURTIN	-122	-
Total	26 738	7 669

B.17. Autres charges et produits d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent principalement :

	2006	2005
[en K€]		
Subvention d'exploitation	22	-
Reprise sur amortissement, provisions, transfert de charge	9 207	471
Autres produits d'exploitation	261	222
Autres charges d'exploitation	-8 230	-143
Total	1 259	550

B.18. Autres produits et charges opérationnels

	2006	2005
[en K€]		
Produits de cessions d'actifs	14 226	29
Produits sur opérations de gestion	2 360	9
Amortissement écart affecté à la créance fiscale	-1 368	
Reprises sur provisions	15 577	3
Sous total produits	30 795	41

	2006	2005
[en K€]		
Valeurs nettes des cessions d'actifs	13 104	17
Charges sur opérations de gestion	13 545	5
Sous total charges	26 649	21
Total	4 146	20

B.19. Impôt sur les résultats

Impôt sur les bénéfices :

	2006	2005
[en K€]		
Impôts sur les résultats	-1 319	4 115
Impôts différés	8 700	175
	7 380	4 289

Preuve d'impôt :

2006

[en K€]	
Résultat net consolidé (part du Groupe)	14 809
Charge d'impôt consolidée	7 380
Résultat consolidé avant impôt	22 189
taux théorique	33,43%
Charge fiscale théorique	7 418
Différences permanentes comptables et fiscales	326
Écart de taux d'impôts	-364
Charge effective d'impôt	7 380

Toutes les sociétés sont intégrées fiscalement, à l'exception de la société PHILIPPONNAT-Les Domaines Associés et du sous-groupe Maison BURTIN.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale intégrée comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée.

Il faut noter que le taux d'impôt sur les sociétés s'élève en 2006 à 34,43 % du résultat net avant impôts et amortissements des écarts d'acquisition contre 34,96 % en 2005.

Les différences temporaires retraitées concernent pour l'essentiel :

- la contribution sociale de solidarité (Organic),
- la provision congés payés de certaines sociétés (historique ancien régime),
- l'élimination des marges sur stocks,
- les avantages du personnel,
- l'amortissement des écarts affectés aux marques et stocks,
- la valorisation des stocks maison au prix du marché.

Déficit :

	2006	2005
[en K€]		
Déficit	1 217	557
	1 217	557

Ces déficits concernent :

- PHILIPPONNAT Les Domaines Associés pour 165 K€
- sous-groupe Maison BURTIN pour 1 052 K€

4.7. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2006 EN NORMES FRANCAISES

Bilan Actif

(en €)	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations corporelles	4 161	4 086	75	239
Participations	166 078 226		166 078 226	43 363 235
Actif immobilisé	166 082 387	4 086	166 078 301	43 363 473
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	10 503 977		10 503 977	7 494 928
Disponibilités	714 029		714 029	588 863
Actif circulant	11 218 006	0	11 218 006	8 083 791
Charges constatées d'avance	23 919		23 919	29 902
Total actif	177 324 312	4 086	177 320 225	51 477 166

Bilan Passif

(en €)	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	22 958 360	11 369 180
Prime d'émission	2 546 202	2 108 622
Réserve légale	1 136 918	1 127 918
Réserves statutaires	6 487 018	15 886 049
Résultat	4 783 379	3 578 979
Capitaux propres	37 911 877	34 070 748
Emprunt convertible en actions	22 700 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103 164 900	5 500 000
Emprunts et dettes financières divers	12 780 295	10 083 862
Dettes fournisseurs et comptes attachés	130 741	694 629
Dettes fiscales et sociales	608 186	1 106 559
Autres dettes	24 227	21 368
Total dettes	139 408 349	17 406 418
Total passif	177 320 225	51 477 166
Total exercice avec centimes	177 320 225,10	51 477 165,90

Compte de résultat

	31/12/2006		31/12/2005
	France	Export	Total
(en €)			
Production vendue services	2 118 159		2 118 159
Chiffre d'affaires net			2 118 159
Reprise amortissements/transfert de charge			
Autres produits		14	9 880
Total des produits exploitation		2 118 173	1 169 880
Autres charges et charges externes		446 365	868 231
Impôts taxes et versements assimilés		20 330	11 766
Salaires et traitements		650 000	604 518
Charges sociales		218 064	239 537
Dotation aux amortissements		164	164
Autres charges		22 544	15 013
Total charges exploitation		1 357 467	1 739 229
Résultat exploitation		760 706	-569 349
Produits financiers de participations		6 369 331	4 235 892
Autres intérêts et produits assimilés		193 841	57 567
Produits nets sur cession valeurs de mobilières de placement			
Total produits financiers		6 563 172	4 293 459
Intérêts et charges assimilés		3 206 838	362 740
Total charges financières		3 206 838	362 740
Résultat financier		3 356 334	3 930 719
Résultat courant avant impôt		4 117 040	3 361 370
Produits exceptionnels de gestion			
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Total produits exceptionnels.		0	0
Charges exceptionnelles sur opération gestion		771	
Charges exceptionnelles sur opération en capital			
Total charges exceptionnelles		771	0
Résultat exceptionnel		-771	0
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		-667 110	-217 609
Total des produits		8 681 345	5 463 339
Total des charges		3 897 966	1 884 360
RESULTAT NET		4 783 379	3 578 979

Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2006

I/ Présentation de l'activité

L'activité de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est celle d'une holding. Les trois dirigeants du Groupe sont rémunérés depuis le 1/10/1996 par la société holding ; celle-ci est l'animatrice de l'ensemble des filiales spécialisées dans l'élaboration et la commercialisation de Champagnes.

II/ Principes comptables

Les comptes sociaux sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (art. 9 et 11) du Code de Commerce - décret 83-1020 du 29 novembre 1983).

II-1/ Principes généraux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices
- et ce conformément aux règles de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les frais d'acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisés en charges de même que les frais financiers.

II-2/Principales méthodes utilisées :

Immobilisations financières : Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité, laquelle est déterminée par référence à la situation nette, à l'actif net comptable corrigé, à la valeur de rendement et aux perspectives d'évolution générale.

Créances et dettes : Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels : Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note sur la comparabilité des comptes : La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III/ Notes sur le bilan social

III-1/ Immobilisations incorporelles :

Absence de mouvements.

III-2/ Immobilisations corporelles

[en K€]

Valeur brute 31/12/2005	Acquisition ou apport	Valeur brute 31/12/2006
4161	0	4161
Amortissements	Dotation	Amortissements
3922	164	4086

Les durées d'usage d'amortissements précédemment retenues sont conformes aux durées réelles d'utilisation des actifs. De ce fait, Le Groupe n'a procédé à aucun changement dans la méthode d'amortissement.

III-3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières (en €) sont constituées de :

[en K€]	31/12/2005	Acquisition ou apport	Diminution	31/12/2006
Actions SA BOIZEL	5 762			5 762
Actions SA CHANOINE FRERES	2 200			2 200
Actions SA PHILIPPONNAT	9 478			9 478
Actions SAS DE VENOGE	1 252			1 252
Actions SAS CHARMOY	24 153			24 153
Actions SAS CGV	518			518
Actions SA LANSON International		122 715		122 715
Total	43 363	122 715		166 078

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/12/2006 sur les titres de participation.

La participation SAS CHARMOY qui constitue une holding représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SAS Maison ALEXANDRE BONNET, négociant en Champagne,
- SAS Vignobles ALEXANDRE BONNET, société exploitant un vignoble en Champagne,
- SARL Pressoirs ALEXANDRE BONNET, société de pressurage,
- Société civile du VAL RONCEUX, propriétaire de vignes AOC,
- Société civile DES VAUCELLES, propriétaire de terrains à bâtir.

La participation SA Maison BURTIN (ex LANSON International), négociant manipulant en vins de Champagne qui constitue une holding, représente une détention indirecte de 100 % des sociétés suivantes :

- SA Champagne LANSON, négociant en vins de Champagne.
- Société Espace Marne et Champagne
- SNC ALFRED ROTHSCHILD
- SA LANSON International Diffusion
- LANSON International America Inc
- LANSON International UK Limited
- M.C.D. Deutschland Gmgh
- LANSON International Suisse

et de 99,00 % de :

- Scea des Vins Français

Les renseignements financiers et les résultats des filiales et sous-filiales sont les suivants :

	%	Capital	Capitaux propres avant résultat 2006 (en €)
<i>Filiales</i>			
BOIZEL	99,97	6 468 000 €	7 097 665
CHANOINE FRERES	99,94	3 060 000 €	4 699 572
PHILIPPONNAT	99,99	12 430 460 €	15 088 550
DE VENOGÉ	99,98	2 000 000 €	2 769 825
CHARMOY	99,99	16 500 000 €	17 278 018
CGV	99,59	300 000 €	538 450
Maison BURTIN	99,99	30 260 250 €	51 604 914
<i>Sous-filiales</i>			
Sodismar Champagne (a)	99,98	234 675 €	238 059
Rogge (a)	50,00	10 000 €	61 535
Abel Lepitre (d)	100,00	250 000 €	309 290
SCEA PHILIPPONNAT (c)	100,00	1 440 000 €	1 579 459
PHILIPPONNAT les domaines associés (c)	99,61	460 000 €	401 085
Maison Alexandre BONNET (b)	99,85	1 500 000 €	1 600 812
Vignobles Alexandre BONNET (b)	100,00	1 600 000 €	1 994 942
Pressoirs Alexandre BONNET (b)	99,97	79 888 €	847 849
Champagne LANSON (e)	100,00	59 000 000 €	68 345 171
Espace Marne et Champagne (e)	100,00	3 400 000 €	3 327 210
LANSON International Diffusion (e)	100,00	4 500 €	-46 636
LANSON International UK Limited (e)	100,00	100 000 GBP	4 227 832
LANSON International America Inc(e)	100,00	1 USD	66 585
SNC AR(e)	100,00	400 €	400
LANSON International Suisse (e)	100,00	700 000 CHF	65 220
Scea des Vins Français (e)	100,00	1 500 €	-7 636 173
SCI Val Ronceux(b)	99,98	648 000	648 000
SCI DES Vaucelles (b)	99,90	16 784	16 784

(a) filiales de BOIZEL (b) filiales de CHARMOY, dites « Groupe ALEXANDRE BONNET » (c) filiales de CHAMPAGNE PHILIPPONNAT (d) filiale de CHANOINE FRERES (e) filiales de Maison BURTIN.

	CA 31/12/2006	Résultat 31/12/2006	Comptes- courants
(en €)			
<i>Filiales</i>			
SA BOIZEL	19 933 390	2 385 034	-1 928 709
SA CHANOINE FRERES	35 558 283	2 095 703	4 491 072
SA PHILIPPONNAT	10 249 343	1 243 368	-3 114 109
SAS DE VENOGÉ	9 115 227	697 343	-2 002 621
SAS CHARMOY	0	1 540 717	1 810 470
SAS CGV	17 573 078	255 953	-475 275
Maison BURTIN	169 538 962	27 727 902	313 092
<i>Sous-filiales</i>			
SAS Sodismar Champagne (a)	0	-94	-414
SARL Rogge (a)	73 808	-9 152	
SAS Abel Lepitre (d)	467 807	18 232	-33 028
SA PHILIPPONNAT les domaines associés (c)	4 927 736	387 238	0
SCEA PHILIPPONNAT (c)	346 160	206 287	
SAS Maison A. BONNET(b)	20 048 718	818 248	-1 960 208
SAS Vignobles A. BONNET (b)	4 877 849	1 390 745	680 340
SARL Pressoirs A. BONNET (b)	551 956	72 848	15 369
Champagne LANSON(e)	94 739 989	5 728 731	74 970
Espace Marne et Champagne (e)	151 135	227 975	
LANSON International Diffusion (e)	201 666 774	1 750 212	
LANSON International UK Limited (e)	42 259 489	990 777	
LANSON International America Inc (e)	745 044	9 942	
SNC AR (e)	47 621 393	138 091	
LANSON International Suisse (e)	3 125 433	-2 041	
Scea des Vins Français (e)	0	-82 016	
SCI Val Ronceux(b)	0	66 012	
SCI DES Vaucelles (b)	0	-5 331	

Aval et garantie sur entreprises liées

- Caution sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de DE VENOGÉ accordée à hauteur de	1 800 000 €
- Caution solidaire sur prêt de financement de construction et sur prêt de crédit de vieillissement pour le compte de CHANOINE FRERES accordée à hauteur de	682 329 €
-Caution sur prêt équipement pour le compte de Vignobles Alexandre BONNET à hauteur de	272 949 €

III-4/ Autres créances : Elles s'analysent comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
(en €)		
État impôts des sociétés	0	0
État TVA	2 047	10 115
Comptes-courants filiales	10 308 261	7 428 828
Produits à recevoir	193 669	55 985
Divers	0	0
	10 503 977	7 494 928

III-5/ Capitaux propres

Le capital social est de 22 958 360 €. Il est composé de 4 591 672 actions de 5 €.

Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice.

	Montant au 31/12/2005	Affectation AGO 2006	Résultat 2006	Augmentation. de capital	Montant au 31/12/2006
(en €)					
Capital	11 369 180			11 589 180	22 958 360
Prime émission	2 108 622			437 580	2 546 202
Réserve légale	1 127 918	9 000			1 136 918
Réserve contractuelle	15 886 049	2 080 149		-11 479 180	6 487 018
Résultat	3 578 979	-3 578 979	4 783 379		4 783 379
	34 070 748	-1 489 830	4 783 379	547 580	37 911 877

III-6/ Emprunts et dettes financières

	Montant 31/12/2006	à - 1 an	à + 1 an - 5 ans	+ 5 ans
(en €)				
Obligations Remboursables en Actions	22 700 000		22 700 000	
	22 700 000		22 700 000	
Emprunts et dettes financières	102 750 000	2 750 000	40 178 571	59 821 429
Intérêts courus	408 332	408 332		
Découvert	6 567	6 567		
	103 164 900	3 164 899	40 178 571	59 821 429

Les dettes financières sont garanties par des nantissements :

- de 1 078 005 actions de SAS CHARMOY pour 2 750 000 €
- de 15 130 125 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €
- de 12 330 990 actions de SA Maison BURTIN pour 50 000 000 €

Les dettes financières diverses 12 780 295 € correspondent aux comptes courants créditeurs de filiales ainsi qu'aux intérêts des comptes courants des filiales à payer.

III-7/ Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent pour l'essentiel aux primes à payer, cotisations sociales du quatrième trimestre 2006, taxes assises sur les salaires de l'exercice et au solde de l'impôt sur les sociétés.

IV/ Notes sur le compte de résultat

IV-1/ Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué exclusivement de prestations de services au profit des filiales.

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
en €		
	2 118 159	1 160 000

IV-2/ Produits financiers

en €	Exercice	Exercice
	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes BOIZEL	1 801 332	1 385 640
Dividendes CHANOINE	1 987 895	1 146 863
Dividendes PHILIPPONNAT	807 967	528 286
Dividendes CHARMOY	1 078 000	1 078 000
Dividendes CGV	194 207	97 104
Dividendes DE VENOGÉ	499 930	
Intérêts facturés aux filiales	193 665	55 985
Produits financiers divers	176	1 583
Total	6 563 172	4 293 460

IV-3/ Produits et charges exceptionnels

Néant.

IV-4/ Impôts sur les bénéfices

Le solde correspond à l'impôt lié au bénéfice fiscal de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE.

La convention d'intégration prévoit que chaque société filiale comptabilise son impôt comme si elle était non intégrée

La société mère comptabilise le crédit d'impôt lié aux déficits de certaines filiales intégrées. Au 31/12/2006, toutes les filiales intégrées ont été bénéficiaires, à l'exception de la SAS Sodismar Champagne. L'impôt sur les sociétés ayant été calculé au taux de 34,43 %, compte tenu de la contribution sociale de 3,3 %.

V/ Autres éléments donnés

V-1/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôt :

néant (pas de déficit fiscal reportable).

V-2/ Effectif :

L'effectif au 31 décembre 2006 est de 3.

V-3/ Engagements donnés

Nantissement des actions SA Maison BURTIN pour garantie de	100 000 000 €
Nantissement des actions CHARMOY pour garantie de	2 750 000 €
Caution pour le compte de DE VENOGÉ	1 800 000 €
Caution pour le compte de CHANOINE FRERES	682 329 €
Caution pour le compte de Vignobles Alexandre BONNET	272 949 €
	<u>105 505 278 €</u>

4.8. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES PRO FORMA RELATIVES A

L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2006

Introduction :

Du fait de l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN en cours d'exercice, il a été nécessaire conformément au règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'établir des états financiers pro forma.

La date de première consolidation du sous groupe Maison BURTIN dans BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (le 1er avril 2006) est décalée d'un trimestre par rapport à la date d'ouverture de comptes BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE (1er janvier 2006). Ce décalage de clôture entraîne la prise en considération dans le compte de résultat consolidé de trois trimestres seulement pour les activités concernées de Maison BURTIN.

Ces circonstances motivent l'établissement des comptes pro forma.

Dans ce contexte, les comptes pro forma couvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 de la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ont été établis pour illustrer les conséquences que cette opération aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat consolidé du Groupe au 31 décembre 2006 si cette opération d'acquisition avait pris effet au 1er janvier 2006.

De par leur nature même, ces comptes consolidés pro forma décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si cette opération était survenue à une date antérieure à celle de leur survenance réelle ou envisagée.

Ces comptes consolidés pro forma sont présentés selon les mêmes méthodes de consolidation que les comptes consolidés historiques du Groupe. Ils sont établis sur la base des comptes consolidés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE en effectuant les retraitements rendus nécessaires par les hypothèses suivantes qui tendent à indiquer la situation qui aurait prévalu si l'opération précitée était intervenue le 1er janvier 2006, dans les mêmes conditions.

Informations utilisées pour l'établissement des comptes pro forma :

Les comptes pro forma ont été établis à partir des éléments suivants :

- les comptes consolidés du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, préparés selon les normes IFRS.
- les comptes consolidés du sous-groupe Maison BURTIN pour le premier trimestre 2006, préparés selon les normes IFRS.

Principes comptables

Les comptes pro forma ont été établis en normes IFRS.

Pour les besoins de leur établissement, l'intégralité des opérations relatives à l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN et à l'allocation du prix d'acquisition a été réputée réalisée au 1^{er} janvier 2006.

Allocation du prix d'acquisition :

Les principaux postes du bilan consolidé du Groupe BOIZEL CHANOINE Champagne, concernés par l'allocation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables du sous-groupe Maison BURTIN, sont les suivants :

- marques,
- stocks,
- imposition différée active.

Coût de financement de l'acquisition du sous-groupe Maison BURTIN :

Les comptes pro forma incluent la charge financière sur l'endettement destinée à financer l'acquisition, nette d'impôt pour une année entière.

Imposition :

Tous les retraitements de l'exercice 2006 sont fiscalisés à un taux de 34,43 %.

Opérations intra-groupe :

Les opérations intra-groupe du 1er trimestre 2006 ont été éliminées.

Bilan actif pro forma

En K€	Note	données historiques 31/12/2006	Fiscalité sur charges financières	Amortissement écart affecté au stock et fiscalité	Affectation écart d'acquisition en stock	retraitements écart d'acquisition	pro forma décembre 2006
Écarts d'acquisition	5	53 076				-124	52 952
Immobilisations incorporelles		65 350					65 350
Écarts d'acquisition corporels		16 715					16 715
Immobilisations corporelles		85 111					85 111
Actifs financiers non courants		813					813
Actif d'impôt différé	3	5 626	315	236			6 177
Actif non courant		226 691	315	236		-124	227 118
Stocks et en-cours	6	460 868		-684	684		460 868
Créances clients		138 569					138 569
Autres actifs courants		18 338					18 338
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 909					14 909
Actif courant		632 684	0	-684	684	0	632 684
Total Actif		859 376	315	-448	684	-124	859 803

Bilan passif pro forma

En K€	Note	données historiques 31/12/06	Résultat Burin 1 ^{er} trimestr e 2006	Charges financières	Fiscalité sur charges financières	Amortissement. écart	Fiscalité sur écart et amort écart	pro forma décembre 2006
Capital		22 958						22 958
Primes d'émission		2 546						2 546
Réserves consolidées		56 913						56 913
Résultat	4	14 805	325	-915	315	-684	236	14 082
Capitaux propres part du groupe		97 223	325	-915	315	-684	236	96 500
Intérêts minoritaires		10						10
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		97 233	325	-915	315	-684	236	96 510
Provisions pour risques et charges à long terme		1 833						1 833
Dettes financières à long terme/stocks		439 934						439 934
Dettes financières à long terme /investissement	2	105 334		915				106 249
Passifs d'impôt différé	7	19 530					236	19 766
Engagements envers le personnel		8 285						8 285
Passif non courant		574 917	0	915	0	0	236	576 068
Dettes financières à court terme		22 353						22 353
Fournisseurs		145 467						145 467
Dettes fiscales et sociales		6 614						6 614
Autres passifs courants		12 792						12 792
Passif courant		187 226	0	0	0	0	0	187 226
Total Passif		859 376	325	0	315	-684	472	859 803

Compte de résultat pro forma

En K€	Note	données historiques 31 décembre 2006	Élimination intra groupe 1 ^{er} trimestre. 2006	Amortissement écart et fiscalité	Charge financière et fiscalité	1 ^{er} trimestre. 2006 Maison BURTIN	Pro forma décembre 2006
Chiffre d'affaires		311 313	-631			40 164	350 846
Autres produits de l'activité							0
Achats consommés		-162 706	631			-39 137	-201 212
Charges de personnel		-26 738				-6 360	-33 098
Charges externes		-27 615				-8 196	-35 811
Impôts et taxes		-5 569				-1 957	-7 526
Dotation aux amortissements		-6 889				-1 313	-8 202
Dotation aux provisions		-1 519				-520	-2 039
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1	-48 437		-684		19 395	-29 726
Autres produits et charges d'exploitation		1 259				1 262	
Résultat opérationnel courant		33 099	0	-684	0	3 338	35 753
Autres produits et charges opérationnels		4 146				286	4 432
Résultat opérationnel		37 245	0	-684	0	3 624	40 185
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		411				208	619
Coût de l'endettement financier brut	2	-15 466			-915	-3 730	-20 111
Coût de l'endettement financier net		-15 055	0	0	-915	-3 522	-19 492
Autres produits et charges financiers							
Charge d'impôt	3	-7 380		236	315	223	-6 606
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence							
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net des sociétés consolidées		14 809	0	-448	-600	325	14 087

Les comptes pro forma ont été établis à partir des comptes consolidés annuels du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE, ajustés de la façon suivante :

Note 1 :

L'écart d'acquisition affecté aux stocks ainsi que l'amortissement correspondant ont été retraités sur douze mois.

L'impact sur les comptes pro forma 2006 est les suivant :

- complément d'écart d'acquisition affecté aux stocks : 684 K€
- complément d'amortissement d'écart d'acquisition : 684 K€

Note 2 :

Le coût financier a été retraité pour tenir compte de cette acquisition au 1er janvier 2006.

- Charges financières du premier trimestre 2006 : 915 K€

Note 3 :

L'économie d'impôt société réalisée par le retraitement de l'amortissement de l'écart d'acquisition et du coût financier s'élève à 551 K€.

- économie d'impôt sur amortissement d'écart : 236 K€
- économie d'impôt sur charges financières : 315 K€

Note 4 :

La charge nette générée par ces retraitements s'élève à 1 048 K€ ventilée comme suit :

- stocks : 448 K€
- intérêts : 600 K€

L'impact sur le résultat pro forma s'établit à -724 K€ compte tenu du résultat du sous-groupe Maison BURTIN du 1er trimestre 2006 d'un montant de 325 K€.

Note 5 :

Il a été constaté :

- un écart d'acquisition au 1er janvier 2006 en retenant le même coût d'acquisition qu'au 22 mars 2006, soit 122 715 K€,
- la quote-part de situation nette consolidée de Maison BURTIN au 1er janvier 2006 soit 325 K€,
- diminution de l'écart non affecté d'un montant net de 449 K€ correspondant à son affectation en stock,
- l'écart d'acquisition ressortirait ainsi à 52 952 K€.

Note 6 :

Affectation en stock de l'écart supplémentaire pro forma du 1er trimestre 2006

L'impact sur le pro forma est nul compte tenu de l'amortissement de l'écart pour un même montant (cf note 1).

Note 7 :

L'affectation de l'écart en stock génère un passif d'impôt de 236 K€.

4.9. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	22 958 360	22 958 360	22.958.360	11.369.18	11.279.18
Nombre des actions ordinaires existantes.....	4 591 672	4 591 672	4.591.672	0	0
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....	-	-	-	1.136.918	1.127.918
Nombre maximal d'actions futures à créer					
.par conversion d'obligations.....	430 385	430 385	430 385	-	-
.par exercice de droits de souscription.....	-	-	ND.	25.000	25.000
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT.....	2 381 096	2 487 968	2.118.159	1.160.000	1.240.000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	3 995 921	3 180 313	4.116.433	3.361.534	3.198.984
Impôts sur les bénéfices.....	-1 480 615	-1 149 614	- 667.110	- 217.609	66.973
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	4 583 038	4 329 852	4.783.379	3.578.979	3.131.847
Résultat distribué.....	1 595 063	1 836 669	1.512.572	1.489.830	1.466.293
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	1,19	0,94	1,04	3,15	2,78
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	1,00	0,94	1,04	3,15	2,78
Dividende attribué à chaque action	0,35	0,40	0,33(1)	1,30	1,30
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	810 000	810 000	650.000	604.518	563.314
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.).....	318 922	303 081	218.064	239.537	219.438

4.10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

4.10.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boizel Chanoine Champagne tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- La note II-2 de l'annexe relative aux " immobilisations financières " expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Reims, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

4.10.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boizel chanoine champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Comme décrit dans les notes A.9. et B.1. des notes annexes aux comptes consolidés, le groupe Boizel Chanoine Champagne procède à des tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte potentielle existe, au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses retenues et le caractère approprié de l'information donnée dans les états financiers visés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

4.10.3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Une convention de management et d'assistance administrative, financière, comptable, technique et juridique a été conclue le 25 octobre 2006 (1) et le 20 décembre 2007 (2) avec ces filiales. Cette convention s'est poursuivie pour l'année 2008 :

- CHAMPAGNE BOIZEL (1)	132 825 €
- CHANOINE FRERES (1)	337 014 €
- CHAMPAGNE PHILIPPONNAT (1)	97 727 €
- DE VENOGÉ (1)	74 001 €
- CHAMPAGNE LANSON (1)	616 071 €
- MAISON BURTIN (1)	945 770 €
- MAISON ALEXANDRE BONNET (1)	59 262 €
- VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET (1)	50 000 €
- C.G.V. (2)	40 000 €
- Engagement de cautionnement, conjoint et solidaire, de votre société, autorisé le 6 février 2007, avec les sociétés SNC AR, SNC LID et Maison BURTIN pour toutes créances que PEBR a ou pourrait détenir dans le cadre de l'exécution du contrat de distribution, conclu entre PEBR et AR. Cet engagement est consenti pour une durée de 5 ans, sans limitation de montant, à compter du 18 décembre 2006.
- Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, elle s'est poursuivie sur l'année 2008.
- Une convention de trésorerie a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, qui a produit ses effets en 2008.
- Les opérations financières à l'intérieur du groupe ont été rémunérées au taux de 4,39 % l'an.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Reims, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

4.11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

4.11.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boizel, Chanoine, Champagne, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note II-2 de l'annexe relative aux " immobilisations financières " expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.
- La note II-2 de l'annexe relative à "la comparabilité des comptes" et la note III-5 "capitaux propres" exposent le reclassement des obligations remboursables en actions du poste "dettes" vers le poste "autres fonds propres" à la clôture de l'exercice 2007.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies dans les notes susvisées de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

4. Situation financière

Boizel Chanoine Champagne

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci .

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Nathalie DAGONET

Pour Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Guy FLOCHLAY

4.11.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **Boizel Chanoine Champagne** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans les notes A.9. et B.1. sur les comptes consolidés, le groupe Boizel Chanoine Champagne procède à des tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte potentielle existe, au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses retenues et le caractère approprié de l'information donnée dans les états financiers visés.

Les notes A.8. et B3.1. sur les comptes consolidés énoncent les modalités retenues pour la réévaluation des vignes selon les prix de marché de l'hectare. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables énoncées et leur correcte application. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Philippe Venet & Associés

Guy Flochlay
Associé

Nathalie Dagonet
Associée

4.11.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-40, L. 225-22-1 et L.225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été

données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I-1. Avec les sociétés Maison Burtin, SNC AR et SNC LID

Votre conseil d'administration du 6 février 2007 a autorisé la signature de la convention suivante :

- Engagement de cautionnement, conjoint et solidaire, de votre sociétés avec les sociétés SNC AR, SNC LID et Maison BURTIN pour toutes créances que PEBR a ou pourrait détenir dans le cadre de l'exécution du contrat de distribution, conclu entre PEBR et AR. Cet engagement est consenti pour une durée de 5 ans, sans limitation de montant, à compter du 18 décembre 2006.

Messieurs BAIJOT, PAILLARD, ROQUES, SHAPIRA, PUISSOCHET et Madame ROQUES sont concernés par ces conventions.

I-2. Avec la société CGV

En date du 20 décembre 2007, votre Conseil d'Administration a autorisé la convention suivante :

- Management et assistance administrative, financière, commerciale, technique et juridique.

La convention définit les domaines d'intervention de votre société. Les prestations fournies font l'objet d'une redevance annuelle forfaitaire de 40 000 euros.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, avec effet rétroactif au 1er janvier 2007. Elle sera reconduite tacitement pour une même durée jusqu'à dénonciation du contrat.

Messieurs BAIJOT, PAILLARD et Madame ROQUES sont concernés par ces conventions.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Une convention de management et d'assistance administrative, financière, comptable, technique et juridique a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces filiales. Cette convention s'est poursuivie pour l'année 2007 :

- CHAMPAGNE BOIZEL	148 525 €
- CHANOINE FRERES	351 038 €
- CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	103 412 €
- DE VENOGÉ	85 672 €
- CHAMPAGNE LANSON	656 346 €
- MAISON BURTIN	985 623 €
- MAISON ALEXANDRE BONNET67	353 €
- VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET	50 000 €
- Une convention d'intégration fiscale a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, elle s'est poursuivie sur l'année 2007.

- Une convention de trésorerie a été conclue le 25 octobre 2006 avec ces sociétés filiales, qui a produit ses effets en 2007.
- Les opérations financières à l'intérieur du groupe ont été rémunérées au taux de 4,40 % l'an.

Fait à Reims, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Nathalie DAGONET

Pour Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Guy FLOCHLAY

4.12. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006

4.12.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boizel, Chanoine, Champagne, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note B.2 de l'annexe relative aux « immobilisations financières » expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci .
- En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims le 26 Avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Philippe VENET

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
Guy FLOCHLAY

4.12.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans les notes A.9. et B.1. sur les comptes consolidés, le groupe Boizel Chanoine Champagne procède à des tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte potentielle existe, au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durées de vie indéfinie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, les hypothèses retenues et le caractère approprié de l'information donnée dans les états financiers visés.

La note B3.1. sur les comptes consolidés énonce les modalités retenues pour la réévaluation des vignes selon les prix de marché de l'hectare. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables énoncées et leur correcte application. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims, le 26 avril 2007
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Philippe Venet
Associé

4.12.3. Examen par les Commissaires aux Comptes des informations pro-forma

Destinataire : Monsieur Bruno Paillard, Président Directeur Général

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société **Boizel Chanoine Champagne** relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 incluses dans la partie 4.3. de son document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seuls fins d'illustrer l'effet que l'opération d'acquisition des titres de la société Maison Burtin en date du 22 mars 2006 aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Boizel Chanoine Champagne au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet le 1er janvier 2006. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité selon les dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations proforma. Il nous appartient, d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/200, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations proforma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro-forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Boizel Chanoine Champagne pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence en France et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Reims, le 26 avril 2007
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Philippe Venet
Associé

4.12.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre conseil d'administration du 26 Septembre 2006 a autorisé les conventions suivantes :

- Extension de la convention d'intégration fiscale à Maison BURTIN et Champagne LANSON et réitération de la convention antérieure conclue avec les autres sociétés du groupe. Celle-ci sera applicable pour son nouveau périmètre à compter du 1er Janvier 2007.

- Extension de la couverture de trésorerie aux sociétés Maison BURTIN, Champagne LANSON, Scea des Vins Français, AR, Lanson International Diffusion, avec effet au 1er Avril 2006.

Cette convention prévoit la rémunération des avances à un taux le plus proche possible de celui du marché.

A ce titre, le taux applicable en 2006 s'est élevé à 3,55 %. Ces conditions sont applicables aux autres sociétés du groupe depuis le 1er Janvier 2006.

- Convention de management et d'assistance administrative financière commerciale technique et juridique.

La convention définit les domaines d'intervention de votre société. Les prestations fournies font l'objet d'une rémunération calculée sur la base de 0.9 % du chiffre d'affaires IFRS hors taxes, hors cessions intra groupe de matières et produits semi finis et opérations de déstockages éventuelles.

Cette redevance est applicable à compter du 1er Avril 2006 ; elle s'applique à toutes les sociétés du groupe, et notamment pour la première fois à Maison BURTIN et Champagne LANSON, auxquelles elle a été facturée respectivement :

Maison BURTIN	489 105 €
Champagne LANSON	725 913 €

Messieurs BAIJOT et PAILLARD sont concernés par ces conventions.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Facturation aux filiales de frais de holding et ce, pour l'année 2006 :

CHAMPAGNE BOIZEL	187.407 €
CHANOINE FRERES	360 633 €
C.G.V.	40.000 €
CHAMPAGNE PHILIPPONNAT	117 802 €
DE VENOGÉ	81.683 €
MAISON ALEXANDRE BONNET	65 613 €
VIGNOBLES ALEXANDRE BONNET	50 000 €

- Les opérations financières à l'intérieur du groupe ont été rémunérées au taux de 3,55 % l'an.

Fait à Reims, le 21 avril 2007
Les Commissaires aux Comptes

Pour la SA Philippe Venet et Associés

Philippe VENET

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
Guy FLOCHLAY

4.13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Philippe Venet et associés		Grant Thornton		Cogetec/Pierre Roux		KPMG	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Boizel Chanoine Champagne	56 000	84 900	56 000	87 000				
Champagne Abel Lepitre	3 000	3 000						
Champagne Chanoine Frères	11 540	11 270						
Champenoise des Grands Vins	8 400	8 190						
Champagne Boizel	11 000	11 600						
Champagne de Venoge	7 650	7 400						
Charmoy			2 700	2 312				
Maison Alexandre Bonnet			9 200	8 683				
Vignobles Alexandre Bonnet			5 600	5 400				
Sodismar	1 100							
Maison Burtin							58 000	83 000
Champagne Lanson			31 000			54 000		
Lanson International Diffusion			10 000			35 000		
Espace Marne et Champagne	0	928						
Lanson International UK			28 954	40 264				
A.R	3 800	4 000						
Champagne philipponnat	10 200	10 000						
Philipponnat les domaines associés	6 700	6 592						
Total audit	119 390	147 880	143 454	143 659		89 000	58 000	83 000
Autres prestations								
Total honoraires CAC	119 390	147 880	143 454	143 659		89 000	58 000	83 000

5 *Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 Juin 2009*

5.1. ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le 5 juin 2009, à 10 heures, au siège social de Champagne LANSON, 66 rue de Courlancy à REIMS (51 100), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour annuler les actions de la Société;
 - Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
 - Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
 - Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public dans la limite de 10% du capital par an;

- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois, de procéder à l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes pour un montant nominal maximum de cinq millions d'euros (5 000 000 €) ;
- Autorisation et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital indiquées ci-dessus et visant les titres de la société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange;
- Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

5.2. TEXTE DES RESOLUTIONS

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 583 037,91 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 4 583 037,91 €

A titre de dividendes aux actionnaires 1 595 063,05 €

Soit 0,35 € par action

(hors les 34 349 actions auto détenues)

Le solde 2 987 974,86 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 14 080 064,86 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 juin 2009

Nous rappelons que la Société a distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Distribution globale	Dividende par action*	Abattement
31/12/2005	1 489 829,90 €	0,325 €	40%
31/12/2006	1 512 572,16 €	0,33 €	40%
31/12/2007	1 836 668,80 €	0,40 €	40%

* après division de la valeur nominale des actions du 1er juillet 2006.

Il est précisé, pour se conformer aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, que pour les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% perçus depuis le 1er Janvier 2008 :

- Les prélèvements sociaux dus au titre de ces revenus seront prélevés à la source et déclarés directement par la société.
- Les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (autres que des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, ou exerçant une profession non commerciale) peuvent opter pour un prélèvement à la source libératoire de 18%.

Les personnes qui optent ou ont opté pour le prélèvement libératoire de 18% ne peuvent pas, dans tous les cas, bénéficier de l'abattement de 40% pour tous les revenus distribués encaissés ou à encaisser au cours de l'année 2009. L'option doit être exercée auprès de la société au plus tard lors de chaque encaissement des revenus distribués.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et approuve la nouvelle convention visée à l'article L.225-38 dudit Code conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Benoît MERCIER, 4bis rue de la grosse écritoire à REIMS (51100), faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 09 juillet 2008, en remplacement de Monsieur Franck Eric PUISSOCHET, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Benoît MERCIER exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2 012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15 500 €) pour l'exercice en cours.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à deux cents euros(200 €).

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10 % du capital social, soit un nombre maximum de 455 732 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'action s'élèvera à cinq millions d'euros (5 000 000 €). L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, annuler tout ou partie des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière. L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 23 mai 2008.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à La Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserves disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment l'article L 225-129 et suivants) :

1. autorise le Conseil d'Administration et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve du point 3 ci-après, être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal;
3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent millions d'euros (100 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
5. décide que les actionnaires :
 - pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
 - pourront, en outre, souscrire à titre réductible, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ; le Conseil d'Administration aura toutefois la faculté de ne pas conférer aux actionnaires un tel droit de souscription à titre réductible ;
 - si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou plusieurs facultés suivantes :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
6. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
 - décide expressément que l'émission de bons de souscription d'actions de la Société en application de l'article L 228-95 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;
 - décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou exercice de bons ;

7. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions
8. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
 - le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
 - de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables.
 - En outre, le Conseil d'Administration, ou, par subdélégation, son Directeur Général, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.
 - En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres ;
9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
10. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment de l'article L. 225-129 et suivants et des articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93),

1. autorise le Conseil d'Administration et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société par offre au public, par émission :

- a) d'actions de la Société ainsi que par émission de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce ;
- b) et/ou des titres ci-après indiqués, à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social :
- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions de la Société ;
 - soit d'actions de la Société, ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société à savoir par émission de titres de capital et de valeur mobilières, y compris de bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve des points 3 et 5 ci-après, être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000 €) de nominal ;
3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent millions d'euros (100 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
5. décide de limiter les montants fixés aux points 2 et 4 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la précédente résolution ;
6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières de la Société à émettre par suite de la présente résolution, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, conformément à l'article L 225-135 al.2 du Code de Commerce ;
7. cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, être exercée tant à titre irréductible que réductible, étant précisé qu'à la fin de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public ;
8. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il estime opportun l'une ou plusieurs des facultés ci-après :
- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
9. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à

leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

10. décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
11. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer en accord, le cas échéant, avec l'organe compétent des autres sociétés concernées ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
 - le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
 - de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables ;
 - en outre, le Conseil d'Administration, ou, par subdélégation, son Directeur Général, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts ;
 - en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres.
12. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité ;
13. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre en application des neuvième et dixième résolutions, après prise en compte, en cas d'émission

de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum prévu par les dispositions légales applicables.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider pour chacune des émissions décidées en application des neuvième et dixième résolutions, que le nombre d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières à émettre, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pourra être augmenté dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée générale décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le ou les plafonds applicables à l'émission considérée.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, dans les conditions, notamment de montant, prévues par la dixième résolution, étant précisé que le conseil d'administration pourra toutefois déroger aux conditions de fixation de prix prévues par la dixième résolution précitée et le fixer conformément aux conditions suivantes :
 - le prix d'émission ne peut être inférieur, au choix du conseil d'administration, (a) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou (b) au prix moyen pondéré par le volume de l'action arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
 - pour les valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de la somme susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé ci-dessus.
2. décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois, ainsi que le plafond global fixé par la dixième résolution sur lequel il s'impute ;

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute

émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

QUATORZIEME RESOLUTION

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités.
2. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.
3. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de cinq millions d'euros (5 000 000 €), ce montant ne s'imputant pas mais s'ajoutant aux montants fixés aux points 2 et 4 des dixième et onzième résolutions ci-dessus.
4. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, à l'effet, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, le prix et les conditions des émissions et, plus généralement, de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives et constater la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux Statuts les modifications corrélatives.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise expressément le Conseil d'Administration, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des neuvième, dixième et onzième résolutions ci-dessus, par la présente Assemblée Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes établis conformément à la loi :

1. autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de

commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail, adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ou du groupe, l'émission de titres pouvant être réalisée en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital aux salariés ;

2. décide que la ou les augmentations de capital décidée(s) en application de la présente résolution ne pourr(a)ont excéder 4 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration; étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société;
3. décide que la présente autorisation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, aux titres de capital et valeurs mobilières, à émettre, le cas échéant attribués gratuitement, dans le cadre de la présente résolution et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente autorisation pourront donner droit ;
4. décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution sera fixée dans les conditions prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire ou supprimer la décote autorisée par les dispositions du Code du travail, s'il le juge opportun, notamment afin de tenir compte des nouvelles dispositions comptables internationales ou, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des dispositions ci-dessous ;
5. autorise le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;
6. décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
7. donne au conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :
 - décider que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ;
 - fixer, le cas échéant, un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne d'entreprise ;
 - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et notamment de jouissance, les modalités de libération et le prix de souscription des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions légales ;
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
 - fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres de capital ou de leurs valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront effectivement souscrits ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital et, plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration pourra subdéléguer à toute personne habilitée par la loi le pouvoir de décider la réalisation de l'émission, ainsi que celui d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

De la compétence de l'Assemblée Générale Mixte :

DIX SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

6 *Divers rapports*

6.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

I - DECLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

II- CONDITION DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

2.1. Composition du Conseil.

Votre Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de neuf membres, nommés pour six ans, tous personnes physiques :

- Monsieur Bruno PAILLARD
- Monsieur Philippe BAIJOT
- Madame Evelyne ROQUES-BOIZEL
- Monsieur Christophe ROQUES
- Madame Marie PAILLARD
- Monsieur Serge BONNET
- Monsieur Michel SHAPIRA
- Monsieur Benoit MERCIER
- Monsieur Pierre LANSON

Les membres sont choisis pour leurs compétences, leur intégrité, leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires. Tous les membres ont une expérience et une connaissance reconnues dans les domaines importants de la société.

Sur les neuf membres composant votre Conseil d'Administration, quatre exerçaient des fonctions rémunérées au 31 décembre 2008 au sein de sociétés du Groupe. On dénombre au sein du Conseil :

- Administrateurs indépendants : 3 (Messieurs Pierre LANSON, Michel SHAPIRA et Serge BONNET)
- Administrateurs nommés par les salariés : néant

6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

- Administrateurs exerçant une fonction de Direction dans la société ou dans le Groupe : 4
- Administrateurs ayant un lien particulier avec la société (lien familial, lien économique) : 2

Vous trouverez aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.4 du document de référence, le détail des informations suivantes :

- La liste des administrateurs arrêtée au 31 décembre 2008 avec mention des fonctions exercées dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe ;
- La date d'échéance des mandats.

L'Assemblée Générale a alloué aux administrateurs des jetons de présence dont le montant global annuel s'est élevé à quinze mille cinq cents euros (15 500 €).

2.2. Organisation des travaux du Conseil.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu du bon déroulement des réunions. Néanmoins, le Conseil d'Administration n'exclut pas d'y recourir si cela s'avère nécessaire pour l'amélioration des travaux des administrateurs et/ou du fonctionnement du Conseil.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

2.3. Rôle du Conseil d'Administration

Conformément au rôle du Conseil d'Administration défini par le code AFEP-MEDEF, l'article L 225-35 du Code de Commerce et l'article 13 des statuts, le Conseil « définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux chargés de diriger celle-ci dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires, ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations très importantes. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ces délibérations. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ».

2.4. Convocations au Conseil, fréquence des réunions et participation.

L'article 13 des statuts dispose que le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président et que ces Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil s'est réuni cinq fois.

Les procédures suivantes sont appliquées :

- Convocations, effectuées par écrit ou par oral des Administrateurs (pas de comité d'entreprise). Il est à noter que la convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.
- Convocations effectuées par écrit des Commissaires aux comptes,
- Registre de présence signé lors de chaque réunion,
- Procès verbal établi à l'issue du Conseil et approuvé lors du Conseil suivant,
- Taux de participation entre 66,66 et 100 %. Le taux de participation moyen pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 86,66 %.

2.5. Information des administrateurs.

Conformément à l'article L 225-35 alinéa 3 du code de commerce, les administrateurs reçoivent dans la mesure du possible avant chaque réunion tous les documents et

informations nécessaires pour participer activement aux décisions. Ils reçoivent aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

2.6. Tenue des réunions et décisions adoptées.

Les réunions du Conseil se sont déroulées Allée du Vignoble à Reims (51100) ou au siège social de la société CHAMPAGNE LANSON 66 rue de Courlancy à Reims (51100) et ont été présidées par le Président du Conseil d'Administration.

L'agenda des réunions du Conseil d'administration a été le suivant :

11 mars 2008

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007
- Proposition de renouvellement d'administrateur
- Reconduction des autorisations conférées au Conseil d'administration en période d'offre publique d'achat ou d'échange,
- Constatation de l'entrée en possession des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions existantes conformément aux articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce
- Proposition de modification de la répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-propriétaire

23 mai 2008 - Répartition des jetons de présence

09 juillet 2008 - Rachat d'actions par la société,

Nomination d'un administrateur à titre provisoire

15 septembre 2008 - Examen de la situation de l'entreprise au cours du 1er semestre 2008

20 Décembre 2008 - Octroi de primes aux dirigeants

2.7. Evaluation du fonctionnement du Conseil

Aucune évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'Administration n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé compte tenu du bon déroulement des réunions de ce dernier.

2.8. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

En vertu de l'article 20 des statuts, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-85 I du code de commerce, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

III- LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS DU CODE AFEP MEDEF

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE s'est conformée sur de nombreux points aux recommandations du code AFEP-MEDEF explicités dans le présent rapport et au chapitre 3 relatif au Gouvernement d'entreprise.

Les recommandations non mises en œuvre à ce jour sont les suivantes :

6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

Evaluation du Conseil d'Administration : à l'heure actuelle le Conseil d'administration de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE n'a pas procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration consacrera un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement.

Les Comités du Conseil : Le Comité des Comptes, le Comité de sélection ou des nominations, le comité des rémunérations. BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE n'a pas procédé à la création de tels comités, toutes ces problématiques étant étudiées et préparées par le comité de Direction du Groupe. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration consacrera un point de son ordre du jour à la création de ces comités.

La détermination de la partie variable de la rémunération des dirigeants : Conformément au code AFEP-MEDEF, la partie variable est fixée par le Conseil d'Administration pour une période déterminée. Elle n'est pas liée au cours de bourse mais récompense la performance à court terme et le progrès de l'entreprise dans le moyen terme. Au cours de l'exercice 2009, le Comité de Direction groupe et le Conseil d'Administration consacreront un point de leur ordre du jour à la détermination de critères quantitatifs et qualitatifs d'attribution de la partie variable précis et préétablis dans le respect des préconisations du code AFEP-MEDEF.

IV- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La Société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE est une holding animatrice de Groupe. Elle détermine et conduit la communication financière, élabore la stratégie de communication, définit la politique commerciale, gère l'établissement des comptes sociaux et consolidés des sociétés filiales. Elle détermine également la politique de développement du groupe.

Le périmètre du groupe est constitué de la holding et de toutes ces filiales et sous filiales, comme défini dans le document de référence.

A ce titre, deux conventions, l'une de Management Fees et l'autre de trésorerie ont été conclues entre la société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE et ses filiales, afin d'optimiser la gestion financière du Groupe et tenter de maîtriser au mieux les risques. Cette organisation permet de restituer une image fidèle et objective de l'information aux administrateurs et plus largement aux actionnaires lors de l'examen de la situation financière et des comptes.

Le contrôle interne est défini dans le groupe BCC comme un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'identification et à la maîtrise des risques relatifs à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre effective et optimisation des activités opérationnelles ;
- disponibilité, fiabilité et intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- Conformité aux lois et réglementation en vigueur ;
- Protection du patrimoine du Groupe et sauvegarde de ses actifs.
- Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement éliminés. Enfin, le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du Groupe et a vocation à s'intéresser à toutes ses filiales ou sous filiales.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par la stratégie et les orientations données aux activités du Groupe par la Direction Générale.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec fidélité l'activité et la situation du Groupe.

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales opérationnelles du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs et de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Elle s'est dotée (ainsi que ses filiales) :

- d'une comptabilité générale,
- de prévisions budgétaires,
- de situations comptables périodiques,
- d'un tableau de bord mensuel,
- d'assurances en matière d'incendie, de responsabilité civile, de vol, d'assurances crédit (France, Intracom et Export).

Seule une des filiales a souscrit une assurance d'indemnité de fin de carrière.

V- FONCTIONS SPECIFIQUES DE LA HOLDING

- Fonction financière et d'animation.
- Elle veille à la fiabilité dans l'élaboration des comptes de la holding, des filiales et des comptes consolidés.

Elaboration des documents sociaux « bilan, compte de résultat, annexe »

Celle-ci est externalisée pour une partie des filiales vers une société d'expertise comptable qui s'assure de la cohérence et de la fiabilité de l'information comptable et financière. Le groupe étant intégré fiscalement, le calcul de l'imposition est entièrement externalisé.

Un rapprochement de la comptabilité avec les journaux de paie, les déclarations de charges sociales, les déclarations de TVA, les documents de régie et les contrats est effectué.

Le groupe externalise les travaux juridiques et utilise des cabinets externes pour répondre à des questions.

Les principales filiales sont soumises à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes. Leurs comptes sociaux sont audités.

Elaboration des documents consolidés

Les comptes consolidés sont élaborés par une société d'expertise comptable qui s'assure de l'exhaustivité des traitements comptables et de la concordance des comptes sociaux et des comptes consolidés. Tout au long du processus de consolidation, les Commissaires aux Comptes sont informés des principaux traitements comptables notamment ceux liés aux IFRS.

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés permet d'établir la cohérence et la fiabilité des retraitements liés à la consolidation.

La société d'expertise comptable vérifie la conformité des règles comptables avec les obligations de la loi comptable ainsi que de la bonne application des normes IFRS dans les comptes consolidés.

Il a été fait appel dans le cadre de l'établissement des comptes 2008 à un actuaire indépendant chargé de calculer le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et prévoyance mutuelle.

Contrôle des filiales

La société BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE veille à l'obtention des informations générales et des tableaux de bord. Elle veille également au respect des règles de contrôle interne dans les filiales.

VI- PRINCIPALES PROCEDURES DANS LES FILIALES

Ventes

6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

La politique de développement et de positionnement des marques est définie par la Direction Générale en constante collaboration avec les dirigeants de filiales. La société dispose chaque mois de statistiques de ventes par filiale et par gamme de Champagne. Ces ventes sont régulièrement rapprochées avec les registres obligatoires de cave afin de s'assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisées, et sont comparées chaque mois aux prévisions budgétaires.

Achats, raisins et vins

L'approvisionnement auprès du vignoble permet d'assurer le remplacement des sorties et le développement des marques.

Une partie des approvisionnements provient des vignes exploitées par les filiales du groupe.

Les contrats d'approvisionnement sont signés par les dirigeants des filiales, la Direction Générale est tenue informée régulièrement de la politique d'achat. L'impact du prix du kilo de raisin est intégré dans les prévisions budgétaires, afin d'en mesurer les conséquences sur la rentabilité économique des Maisons.

Lors de l'évaluation périodique des stocks, il est procédé à un rapprochement entre les opérations comptables et les registres d'entrées en cave.

Gestion des stocks

Il s'agit d'un des éléments de l'actif essentiel au fonctionnement de la société.

Les stocks en valeur comptable représentent 50 % du total bilan. Régulièrement les chefs de cave ou œnologues procèdent à des inventaires afin de s'assurer de l'exactitude des stocks. Toutes les sources d'écarts sont analysées par les dirigeants des filiales.

Dans le cadre de l'audit de nos comptes annuels, nos Commissaires aux Comptes assistent régulièrement aux inventaires réalisés dans le Groupe.

L'appellation d'origine contrôlée en Champagne impose des règles de calculs qui permettent aux services comptables d'établir un contrôle de cohérence global des stocks afin de valider l'inventaire avec les mouvements enregistrés en comptabilité (achats vins, lies, remise en cercle, fonte de sucre etc....).

Les stocks ne sont pas titrisés mais ils sont warrantés.

Trésorerie

Il y a séparation des fonctions de comptabilisation des opérations et de leur règlement. Seuls les dirigeants des filiales ont la signature financière. Dans certaines filiales, il a été mis en place un système de double signature. Chaque responsable de filiale met en place les financements liés pour l'essentiel à leur besoin en fonds de roulement dépendant de leurs niveaux de stocks. La Direction du Groupe s'assure de l'adéquation des financements mis en place avec les besoins ainsi que de la pertinence des coûts de financement.

VII- FONCTION PERSONNEL

Le personnel des filiales françaises dépend pour l'essentiel de la convention tripartite de Champagne.

Un service décentralisé assure le suivi de l'établissement de la paie et des déclarations sociales qui sont pour partie externalisés.

La société fait éventuellement appel à des juristes sociaux afin d'étudier des points particuliers.

Selon les besoins saisonniers, la société utilise le travail intérimaire ou des contrats à durée déterminée, notamment pendant les vendanges.

VIII- MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA GESTION DES RISQUES :

Tous les risques ont été identifiés dans le document de référence (chapitre 1.5 Facteurs de risques). Les risques majeurs auxquels le groupe se trouve confronté font l'objet d'un contrôle et d'un suivi spécifique.

En liaison avec la direction, le secrétaire général développe l'harmonisation des procédures du groupe en matière de maîtrise des risques.

1- Approvisionnement et prix de raisin

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement stable en raisin à moyen terme. L'approvisionnement dans la région de Champagne est cependant limité en raison de la superficie réglementée de production.

Par ailleurs, les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées, peuvent altérer la qualité du raisin.

Le Groupe considère être, à ce jour, approvisionné en raisin dans des conditions satisfaisantes, mais ne peut exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives défavorables sur l'activité, le résultat, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Plusieurs mesures sont néanmoins mise en place pour limiter les risques en matière d'approvisionnement. Ces mesures sont les suivantes :

- la sécurisation du parc de contrat d'approvisionnement dont les échéances sont échelonnées chaque année,
- l'atomisation du parc des contrats,
- la personnalisation de la relation avec les contractants,
- en complément, l'accroissement graduel de la superficie dont le groupe est propriétaire.

2- Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe maintient sa politique de gestion prudente et non spéculative de ses positions de change.

Durant l'exercice 2008, le groupe a facturé 88,10 % de son chiffre d'affaires en euros. Le solde de la facturation a été effectué en devise autre que l'euro, dont 90,5 % de ce solde est en sterling (Contre-valeur en euros : 32,36 millions).

Dès le mois de Janvier 2008, le groupe bénéficiait d'une couverture de sa facturation en livre sterling à hauteur de 9 millions de livre sterling au travers de contrats simple de ventes à terme.

Des couvertures complémentaires de même nature ont été mises en place courant 2008.

Au mois de janvier 2009, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture de sa facturation en livres sterling à hauteur de 5,8 M€ de livres sterling.

3- Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêts

Le Groupe poursuit sa politique de gestion prudente et non spéculative des risques de taux d'intérêt.

La part des financements souscrits à taux fixe s'élève à 70% au 31 décembre 2008.

4 - Les risques liés à la contamination des produits

La production de champagne peut faire l'objet de contaminations potentielles, notamment du fait d'une malveillance ou de la manipulation des produits par un tiers. Une telle contamination pourrait entraîner une perte importante des produits en cuves ou un retrait des bouteilles du circuit de commercialisation, ce qui engendrerait une perte de revenus importante pour le Groupe. Outre les contrôles de qualité rigoureux, menés tout au long de la chaîne de production, ainsi que la mise en œuvre d'un processus exigeant en termes de traçabilité, ce type de risques fait de surcroît l'objet de couvertures d'assurances spécifiques.

5- Les risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses bouteilles au travers d'un contrat confié à un cabinet spécialisé (contrat de surveillance, de détection et de gestion). Cependant, il n'est pas à l'abri d'une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, que le Groupe devra défendre en justice le cas échéant.

IX- SYSTEME D'INFORMATION ET PROCEDURES COMPTABLES

Chaque filiale d'une certaine taille possède un système informatique autonome, apte à tenir la comptabilité et à effectuer la gestion commerciale.

Ces systèmes autonomes ont fait l'objet d'un audit informatique extérieur, dont les conclusions sont satisfaisantes.

Les différentes pièces ne sont enregistrées qu'après vérification de l'existence des achats ou prestations correspondants.

Le suivi des clients et fournisseurs est effectué dans des comptabilités auxiliaires régulièrement pointées, les relances clients sont effectuées régulièrement, les litiges sont confiés à un cabinet de recouvrement.

Au 30 juin et en fin d'exercice, les états financiers sont établis avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable et sont soumis à nos Commissaires aux Comptes pour examens limités et audits.

X- GESTION

Nous avons élaboré une prévision formalisée par des documents révisés tout au long de l'exercice.

Le chiffre d'affaires, les quantités vendues et les prix moyens de ventes sont comparés chaque mois au budget de chacune de nos filiales.

XI- LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE OU DES PRESIDENTS DE FILIALES

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs des Présidents. Il faut simplement noter que certains engagements comme le cautionnement pour le compte des filiales, les prêts hypothécaires, les prêts assortis d'un nantissement, font l'objet de décisions des Conseils d'Administration, les SAS filiales de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE étant le plus souvent dotées, par leurs statuts respectifs, d'un Conseil d'Administration.

XII- LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL.

Enfin, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

Fait à Reims
Le 12 Mars 2009
Le Président du Conseil d'Administration

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boizel Chanoine Champagne et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous

présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président, ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne, relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Reims, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

6.3. DOCUMENTS ANNUELS D'INFORMATION

1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et/ou sur le site du Groupe www.boizelchanoine.com

07/01/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 décembre 2007 :
07/01/08	Bilan annuel du contrat de liquidité :
25/01/08	Cessation puis mise en œuvre d'un contrat de liquidité
11/02/08	Chiffre d'affaires 2007 : 359,4 M€, supérieur à l'objectif
11/02/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 janvier 2008 :
06/03/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 29 février 2008 :
17/03/08	Une croissance de la rentabilité 2007 Amélioration opérationnelle des nouvelles filiales
18/03/08	Apport complémentaire au contrat de liquidité
25/04/08	Modalités de mise à disposition du Document de Référence 2007
06/05/08	Chiffre d'affaire du 1er trimestre 2008 : 58,36 M€
13/05/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 avril 2008 :
23/05/08	Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008, Dividende : 0,40 € par action
09/06/08	Cessation et mise en œuvre d'un contrat de liquidité
11/06/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 mai 2008 :
07/07/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 juin 2008 :
07/07/08	Bilan mensuel du contrat de liquidité :
09/07/08	Programme de rachat d'actions
17/07/08	Déclaration rachat d'actions
25/08/08	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008 : 108 M€
26/08/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 juillet 2008 :
27/08/08	Déclaration rachat d'actions
16/09/08	Résultats du 1er semestre 2008
01/10/08	Communiqué de mise à disposition du rapport semestriel 2008
02/10/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 30 septembre 2008 :
15/10/08	Déclaration rachat d'actions
28/10/08	Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice 2008
06/11/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions au 31 octobre 2008 :
26/11/08	Apport complémentaire au contrat de liquidité
28/11/08	Déclaration rachat d'actions
05/12/08	Déclaration rachat d'actions
12/12/08	Déclaration rachat d'actions
19/12/08	Déclaration rachat d'actions

2. Informations communiquées à la presse financière durant l'exercice 2008

11/02/08	Chiffre d'affaires 2007 : 359,4 M€, supérieur à l'objectif
17/03/08	Une croissance de la rentabilité 2007 Amélioration opérationnelle des nouvelles filiales
06/05/08	Chiffre d'affaire du 1er trimestre 2008 : 58,36 M€
23/05/08	Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2008, Dividende : 0,40 € par action
25/08/08	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008 : 108 M€
16/09/08	Résultats du 1er semestre 2008
28/10/08	Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice 2008

3. Publicité financière durant l'exercice 2008

12/02/08	Chiffre d'affaires 2007 : 359,4 M€, supérieur à l'objectif
18/03/08	Une croissance de la rentabilité 2007 Amélioration opérationnelle des nouvelles filiales

4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponible sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

15/02/08	Chiffre d'affaires d'exercice 2007
07/04/08	Transition aux IFRS
16/04/08	Comptes de l'exercice 2007
21/04/08	Convocation à l'Assemblée Générale du 23 mai 2008
14/05/08	Chiffre d'affaires comparé du premier trimestre 2008
14/05/08	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe
04/06/08	Attestations des Commissaires aux comptes
04/06/08	Droits de vote
15/08/08	Chiffre d'affaires comparé du premier et deuxième trimestre (Hors Taxes)

5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

17/07/08	Procès verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2008 et statuts mis à jour (modification de l'article 12 des statuts)
17/07/2008	Dépôt des comptes sociaux et consolidés
07/08/2008	Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 juillet 2008 (nomination à titre provisoire d'un administrateur)

6. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009.

Statuts BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
Avis de convocation parue au BALO
Avis de convocation paru dans MATOT BRAINE
Convocations des Commissaires aux Comptes
Convocations des actionnaires inscrits au nominatif
Feuille de présence
Bulletin de vote
Insertion des comptes au BALO
Notes d'informations sur le programme de rachat d'actions, visée par l'AMF

6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

Documents pour envoi aux actionnaires :

- ordre du jour de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009
- inventaire des valeurs mobilières
- comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008
- comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008
- résultats des cinq derniers exercices
- rapports généraux des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés
- rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- liste des conventions courantes conclues à des conditions normales
- rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne
- rapport des Commissaires aux Comptes relatif au contrôle interne
- texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale
- formulaire de vote par correspondance ou procuration
- demande d'envoi de document

Pour information

Direction financière

Nicolas ROULLEAUX DUGAGE

66 Rue de Courlancy 51100 REIMS

Tel : 33 (0)3 26 78 50 50 – Fax : 33 (0)3 26 78 53 88

e.mail : investisseurs@boizelchanoine.fr / daf@champagnelanson.com

Relations actionnaires

Evelyne ROQUES BOIZEL

46 Avenue de Champagne 51200 EPERNAY

Tel : 33 (0)3 26 55 21 51 – Fax : 33 (0)3 26 54 61 38

e.mail : actionnaires@boizelchanoine.fr

6.4. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.

Nous vous indiquons que l'Assemblée Générale du 19 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration a attribué le 15 mars 2007, à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, 55 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice de 41,12 euros. Les informations relatives à cette attribution sont données dans le tableau ci-dessous :

PLAN 2007	
Date d'assemblée	19 mai 2006
Date du Conseil d'administration	15 mars 2007
Nombre de salariés concernés	21
Nombre total d'actions pouvant être achetées dont le nombre pouvant être souscrites achetées par :	55 000
• les mandataires sociaux	0
• les dix premiers attributaires salariés	49 000
Point de départ d'exercice des options	15 mars 2010
Date d'expiration	15 septembre 2010
Prix de souscription (en %) de la moyenne des vingt séances de bourses précédant l'octroi	95 %
Prix de souscription (par action et en euros)	41,12
Modalités d'exercice (si le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions forcloses ou annulées au cours de l'exercice	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	55 000

Fait à Reims

Le 12 mars 2009

Le Conseil d'Administration

6.5. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 225-197-1 A L 225-197-5 DU CODE DE COMMERCE CONCERNANT L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2006.

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 24 mars 2006 a fixé les conditions d'attribution et le nombre de titres à attribuer pour l'exercice 2006.

Fait à Reims

Le 12 mars 2009

Le Conseil d'Administration

6.6. RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION / REDUCTION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2008, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, a consenti plusieurs délégations au Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois et notamment :

- de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
- de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société par appel public à l'épargne, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225-148 du Code de Commerce ; et/ou des titres à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.
- de décider pour chacune des émissions décidées en application des autorisations précédentes, que le nombre d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières à émettre, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pourra être augmenté dans les conditions légales et réglementaires.
- à utiliser jusqu'à la date de la prochaine assemblée à statuer sur les comptes annuels de la société, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations précédentes qui lui sont consenties, par la présente Assemblée

Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

- à procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), avec suppression du droit préférentiel des actionnaires,
- d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2008 a également donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de :

- faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.
- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserves disponibles.
- à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail, adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise de la Société ou du groupe, l'émission de titres pouvant être réalisée en numéraire ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital aux salariés ;

Fait à Reims

Le 12 mars 2009

Le Conseil d'Administration

6.7. RAPPORT SPECIAL SUR LES TITRES DETENUS PAR LES DIRIGEANTS

Les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches sont les suivantes :

Nom et fonction de la personne : **SCI MOISSONS MARITAIN, gérée par Monsieur Bruno PAILLARD**

Dénomination de l'émetteur concerné : **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

Le 26/11/2008, achat au comptant de 7 300 actions pour un montant de 221 190 €.

Nom et fonction de la personne : **SCI MOISSONS CHAMPAGNE, gérée par Monsieur Bruno PAILLARD**

Dénomination de l'émetteur concerné : **BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE**

Le 26/11/2008, cession au comptant de 1 400 actions pour un montant de 42 420 €.

Le 26/11/2008, cession au comptant de 7 300 actions pour un montant de 221 190 €.

Nom et fonction de la personne : **SAS CHAMPAGNE BRUNO PAILLARD, gérée par Monsieur Bruno PAILLARD**

Le 14/04/2008, achat au comptant de 313 actions pour un montant de 27 074,50 €.
Le 15/04/2008, achat au comptant de 507 actions pour un montant de 43 855,50 €.
Le 12/11/2008, achat au comptant de 86 actions pour un montant de 3 611,33 €.
Le 13/11/2008, achat au comptant de 414 actions pour un montant de 16 913 €.
Le 14/11/2008, achat au comptant de 350 actions pour un montant de 14 175 €.
Le 17/11/2008, achat au comptant de 22 actions pour un montant de 872,50 €.
Le 18/11/2008, achat au comptant de 107 actions pour un montant de 3 745 €.
Le 19/11/2008, achat au comptant de 293 actions pour un montant de 10 255 €.
Le 20/11/2008, achat au comptant de 23 actions pour un montant de 713 €.
Le 21/11/2008, achat au comptant de 577 actions pour un montant de 17 245,50 €.
Le 26/11/2008, achat au comptant de 1 400 actions pour un montant de 42 420 €.

Nom et fonction de la personne : **Monsieur Philippe BAIJOT**

Le 13/10/2008, cession au comptant de 2000 actions pour un montant de 125 160 €.

Nom et fonction de la personne : **Madame Evelyne ROQUES BOIZEL**

Le 11/06/2008, achat au comptant de 157 actions pour un montant de 12 560 €.
Le 26/06/2008, achat au comptant de 201 actions pour un montant de 16 379 €.
Le 27/06/2008, achat au comptant de 250 actions pour un montant de 19 325 €.
Le 30/06/2008, achat au comptant de 100 actions pour un montant de 7 560 €.
Le 01/07/2008, achat au comptant de 640 actions pour un montant de 46 962,42 €.
Le 13/10/2008, achat au comptant de 2007 actions pour un montant de 125 583,50 €.
Le 30/10/2008, achat au comptant de 100 actions pour un montant de 4 822,84 €.
Le 05/11/2008, achat au comptant de 250 actions pour un montant de 12 015 €.
Le 14/11/2008, achat au comptant de 300 actions pour un montant de 12 187,50 €.
Le 17/11/2008, achat au comptant de 132 actions pour un montant de 5 148 €.
Le 19/11/2008, achat au comptant de 235 actions pour un montant de 8 250 €.
Le 20/11/2008, achat au comptant de 100 actions pour un montant de 3 100 €.

6.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS PROPOSEE A L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2009 (8EME RESOLUTION)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Reims, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Philippe Venet & Associés

Guy Flochlay
Associé

Anne Van Assel
Associée

6.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA OU LES EMISSIONS D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2009 (9^{EME}, 10^{EME}, 11^{EME}, 12^{EME} ET 13^{EME} RESOLUTIONS)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (9^{ème} résolution),
 - Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (10^{ème} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce,

6. Divers rapports

Boizel Chanoine Champagne

- Emission d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (10^{ème} résolution),
- de l'autoriser, par la 13^{ème} résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 10^{ème} résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 5 000 000 euros au titre des 9^{ème} et 10^{ème} résolutions. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises ne pourra excéder 100 000 000 euros ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère pour les 9^{ème} et 10^{ème} résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 9^{ème} et 10^{ème} résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 12^{ème} résolution.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'administration appelle de notre part les observations suivantes : ce dernier ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 10^{ème} et 13^{ème} résolutions, nous ne pouvons pas donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Reims, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

6.10. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA OU LES EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2009 (16EME RESOLUTION)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une ou plusieurs émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant qui ne pourra excéder 4% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette ou ces émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions d'émission de cette ou ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R.225-114 et R.225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant la ou les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration appelle de notre part les observations suivantes :

Les modalités de cette opération ne sont pas énoncées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Reims, le 30 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Guy Flochlay
Associé

Philippe Venet & Associés

Anne Van Assel
Associée

7 *Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes*

7.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Bruno PAILLARD, Président Directeur Général

7.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du compte de résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont l'ensemble des rubriques figurent dans le document de référence selon la table de correspondance figurant en page 240, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières pro forma présentées dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 4.12.3 dudit document de référence. »

Reims, le 13 mai 2009

Bruno PAILLARD – Président Directeur Général

7.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

Société Anonyme PHILIPPE VENET & ASSOCIES SA

Représentée par Madame VAN ASSEL PLESSY Anne

12 rue des Elus

51100 REIMS

Date de première nomination : le 10 mai 2000 (en qualité de Commissaires aux Comptes suppléant) et le 12 mai 2001 (en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire).

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

7. Responsables

Boizel Chanoine Champagne

GRANT THORNTON

Représenté par Monsieur Guy FLOCHLAY
95, boulevard du Général Leclerc
51100 REIMS

Date de première nomination : le 19 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Madame MOREL Geneviève

12, rue des Elus
51100 REIMS

Date de première nomination : le 12 mai 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Société Anonyme IGEC

3 rue Léon JOST
75 017 PARIS

Date de première nomination : le 19 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

7.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Nicolas ROULLEAUX DUGAGE,
Secrétaire Général du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE
Directeur Administratif et Financier
MAISON BURTIN-CHAMPAGNE LANSON
66 Rue de Courlancy
51100 REIMS
Tel : 33 (0)3 26 78 50 50
Fax : 33 (0) 26 78 53 88
daf@champagnelanson.com
investisseurs@boizelchanoine.fr

Annexes

Sommaire détaillé.

Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809- 2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Sommaire détaillé

Sommaire.....	2
Renseignements concernant l'activité du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE ...	4
1.1. <i>Historique</i>	4
1.1.1. Trois siècles de passion et de savoir-faire	4
1.1.2. Principales étapes constitutives du Groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	4
1.2. <i>Présentation générale du Groupe</i>	5
1.2.1. Un acteur de référence du Champagne	5
1.2.2. Chiffres clés sur les trois dernières années	5
1.2.3. Un portefeuille de Maisons et de Marques prestigieuses	6
1.3. <i>Le marché</i>	11
1.3.1. Repères historiques.....	11
1.3.2. Une Appellation forte.....	11
1.3.3. L'élaboration du Champagne, une méthode complexe	13
1.3.4. L'approvisionnement en raisin	14
1.3.5. Évolution du marché.....	14
1.3.6. Environnement réglementaire.....	17
1.4. <i>Stratégie et perspectives</i>	18
1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2008.....	18
1.4.2. Investissements en 2008 et 2007.....	18
1.4.3. Chiffres clés par filiale	19
1.4.4. Relations mère-filiales.....	20
1.4.5. Activité et perspectives des Maisons du Groupe	21
1.4.6. Stratégie	26
1.4.7. Perspectives.....	27
1.5. <i>Facteurs de risques</i>	28
1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin	28
1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change ..	28
1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt.....	28
1.5.4. Les risques juridiques réglementaires et concurrentiels	29
1.5.5. Les risques liés à l'environnement économique	29
1.5.6. Les risques à l'égard des clients ou fournisseurs.....	29
1.5.7. Le risque de liquidité	30
1.5.8. Les risques sur actions.....	30
1.5.9. Les risques industriels.....	30
1.5.10. Les risques environnementaux	30
1.5.11. Les risques informatiques	31
1.5.12. Assurances	31
1.6. <i>Rapport sur les informations sociales</i>	32
1.6.1. Situation des effectifs.....	32
1.6.2. Organisation du travail	34
1.6.3. Rémunérations	35
1.6.4. Les relations professionnelles	35
1.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité	35
1.6.6. La formation professionnelle.....	36
1.6.7. L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés	37
1.6.8. Les œuvres sociales.....	37
1.6.9. L'importance de la sous-traitance	37
1.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financières relatifs aux questions de personnel	37
1.7. <i>Rapport sur les données environnementales</i>	37
1.7.1. Cadre général de la politique environnementale	38
1.7.2. Activité viticole.....	38
1.7.3. Activité vinicole.....	39
1.8. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	40

Renseignements de caractère général concernant BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

.....	41
2.1 Renseignements statutaires et programme de rachat d'actions	41
2.1.1. Dénomination sociale et siège social.....	41
2.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE.....	41
2.1.3. Date de création et durée de la société (article 5 des statuts)	41
2.1.4. Registre du Commerce et des Sociétés de BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE.....	41
2.1.5. Forme juridique (article 1 des statuts)	41
2.1.6. Objet social (article 3 des statuts)	41
2.1.7. Exercice social (article 21 des statuts)	42
2.1.8. Assemblées générales (article 20 des statuts).....	42
2.1.9. Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)	43
2.1.10. Clauses statutaires particulières.....	43
2.1.11. Changement du mode de détention des actions.....	43
2.1.12. Programme de rachat par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE de ses propres titres.....	43
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital et les actions BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	44
2.2.1. Capital social (article 2)	44
2.2.2. Stock options.....	45
2.2.3. Capital autorisé non émis	45
2.2.4. Emission d'Obligations Remboursables en Actions (O.R.A).....	47
2.2.5. Evolution du capital.....	48
2.2.6. Répartition du capital et des droits de vote	49
2.2.7. Synthèse des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (article L 621-18-2 du code monétaire et financier et article 222-15-3 du règlement général AMF).	49
2.2.8. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse.....	49
2.2.9. Pacte d'actionnaires.....	49
2.2.10. Action de concert.....	50
2.2.11. Nantissement et garanties.....	50
2.2.12. L'action BOIZEL CHANOINE Champagne : marché, évolution du cours.....	50
2.2.13. Politique de dividendes et affectation du résultat	51
2.3 Propriétés immobilières et équipements	51
2.4 Propriété intellectuelle	53
2.5 Organigramme du groupe BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE	54
Gouvernement d'entreprise : organes d'administration et de direction	55
3.1. Les membres dirigeants	55
3.1.1. Composition du Conseil d'Administration	55
3.1.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	57
3.1.3. Comité de Direction du Groupe	57
3.1.4. Liste des mandats dans les sociétés du Groupe au 31 décembre 2008.....	59
3.1.5. Nomination ou renouvellement des organes de direction et de contrôle	59
3.1.6. Conflits d'intérêts potentiels et gouvernement d'entreprise.....	59
3.2. Rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux	60
3.3. Options d'Achats d'Actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires	62
Situation financière et résultat	63
4.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2008 en normes IFRS	63
4.1.1. Etats financiers de synthèse.....	63
4.2. Notes annexes aux comptes consolidés	69
4.3. Comptes sociaux de la société Holding	97
4.3.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2008 en normes françaises	97
4.4. Comptes consolidés au 31 décembre 2007 en normes IFRS	105
4.5. Comptes sociaux de la société Holding	139
4.5.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2007	139
4.5.2. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2007	140
4.6. Comptes consolidés au 31 décembre 2006 en normes IFRS	147
4.7. Comptes sociaux au 31 décembre 2006 en normes françaises	174

<i>4.8. Informations financières consolidées pro forma relatives à l'exercice clos le 31/12/2006</i>	181
<i>4.9. Résultats des cinq derniers exercices</i>	186
<i>4.10. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008</i>	187
4.10.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	187
4.10.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	188
4.10.3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008	189
<i>4.11. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007</i>	191
4.11.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	191
4.11.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	192
4.11.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	193
<i>4.12. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006</i>	195
4.12.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	195
4.12.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	196
4.12.3. Examen par les Commissaires aux Comptes des informations pro-forma.....	197
4.12.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	198
<i>4.13. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe</i>	200
Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 Juin 2009	201
5.1. <i>Ordre du jour</i>	201
5.2. <i>Texte des résolutions</i>	202
Divers rapports	213
6.1. <i>Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE</i>	213
6.2. <i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne (Article L 225-235 du Code de Commerce)</i>	220
6.3. <i>Documents annuels d'information</i>	222
6.4. <i>Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions</i>	224
6.5. <i>Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de Commerce concernant l'attribution gratuite d'actions</i>	226
6.6. <i>Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation / réduction de capital</i>	226
6.7. <i>Rapport spécial sur les titres détenus par les dirigeants</i>	227
6.8. <i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (8ème résolution)</i>	228
6.9. <i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (9ème, 10ème, 11ème, 12ème et 13ème résolutions)</i>	229
6.10. <i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur la ou les émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription Assemblée générale extraordinaire du 5 JUIN 2009 (16ème résolution)</i>	231
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	233
7.1. <i>Responsable du document de référence</i>	233
7.2. <i>Attestation du responsable du document de référence</i>	233
7.3. <i>Responsables du contrôle des comptes</i>	233
7.4. <i>Responsable de l'information</i>	234

Annexes	235
Sommaire détaillé.....	236
Table de Concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration	240
Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.	241

Table de Concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Conseil d'Administration

Informations d'ordre économique

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	1.4.1
Exposé sur les résultats	1.4.1
Évolution prévisible de la situation de la société et perspective d'avenir	1.4.6
Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	1.4.1
Activité en matière de recherche et développement	1.4.1

Informations relatives aux dirigeants sociaux

Liste des fonctions et mandats exercés	3.1.1, 3.1.3, 3.1.4
Option choisie pour l'exercice de la direction générale	3.1.1
Nomination d'administrateurs et renouvellement de mandats	3.1.4

Informations relatives aux filiales et participations

Activité et résultats des filiales	1.4.2, 1.4.4
Évolution prévisible de la situation des filiales et perspectives d'avenir	1.4.4
Prise de participation et prise de contrôle	1.4.1

Actionnariat salarié

Participation des salariés au capital de l'entreprise	2.2.6
Options de souscription d'actions consenties aux salariés des filiales du Groupe et aux dirigeants-	2.2.2
Attribution gratuite d'actions aux salariés des filiales du Groupe et aux dirigeants	2.2.3

Informations fiscales et comptables

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	2.2.12
Dividendes	2.2.12
Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation	4.2
Résultats des cinq derniers exercices	4.4

Informations spécifiques aux sociétés faisant appel public à l'épargne

Informations sur la détention du capital	2.2.6
Rémunérations des dirigeants sociaux	3.2
Opérations réalisées par les dirigeants	2.2.7
Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	2.1.12
Facteurs de risques	1.5
Rapport sur les informations sociales	1.6
Rapport sur les données environnementales- Prévention	1.7

Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques de l'instruction d'application règlement CE n° 809-2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Informations

1 – Personnes responsables	233
2 – Contrôleurs légaux des comptes	233
3 – Informations financières sélectionnées	5
3.1 Informations historiques	4
3.2 Informations intermédiaires	5
4 – Facteurs de risque	28
5 – Informations concernant l'émetteur	41 et suivantes
5.1 Histoire et évolution de la société	41 et suivantes
5.2 Investissements	18
6 – Aperçu des activités	26
6.1 Principales activités	26
6.2 Principaux marchés	11 et suivantes
7 – Organigramme	
7.1 Description sommaire	6 et suivantes
7.2 Liste des filiales importantes	20 et suivantes
8 – Propriétés immobilières, usines et équipements	51 et suivantes
9 – Examen de la situation de la situation financière et du résultat	63 et suivantes
10 – Trésorerie et capitaux	63 et suivantes
10.1 Capitaux courants et non courants	63 et suivantes
10.2 Flux de trésorerie	63 et suivantes
10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement	63 et suivantes
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	63 et suivantes
10.5 Sources de financement attendues pour les investissements futurs	63 et suivantes
11 – Recherche et Développement, brevets et licences	n/a
12 – Information sur les tendances	27 et suivantes
12.1 Principales tendances récentes	27 et suivantes
12.2 Perspectives	27 et suivantes
13 – Prévisions ou estimations du bénéfice	27

14 – Organes d’administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
14.1 Organes d’administration et de direction	55 et suivantes
14.2 Conflits d’intérêts au niveau des organes d’administration et de direction	59
15 – Rémunérations et avantages	60
16 – Fonctionnement des organes d’administration et de direction	55 et suivantes
16.1 Date d’expiration du mandat des Administrateurs	56
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d’administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l’une quelconque de ses filiales	56
16.3 Comités d’Audit et Comité de Rémunération	55 et suivantes
16.4 Gouvernement d’entreprise	55 et suivantes
17 – Salariés	
17.1 Nombre de salariés	32
17.2 Participations et stock options	44 et suivantes
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l’émetteur	44 et suivantes
18 – Principaux actionnaires	49 et suivantes
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	49 et suivantes
18.2 Existence de droits de vote différents	43
18.3 Contrôle de l’émetteur	50
18.4 Accord connu de l’émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n/a
19 – Opérations avec des apparentés	n/a
20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l’émetteur	63 et suivantes
21 – Informations complémentaires	
21.1 Capital social	44 et suivantes
21.2 Acte constitutif et statuts	41 et suivantes
22 – Contrats importants	18
23 – Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	n/a
24 – Documents accessibles au public	41
25 – Informations sur les participations	25